



## Paris : deux témoignages sur la fraude électorale du RPR en 1989

DEUX TÉMOINS, interrogés dans le cadre de l'instruction sur les faux électeurs du 3<sup>e</sup> arrondissement de Paris, ont décrit sur procès-verbal un système de fraude organisé, avant les élections municipales de 1989, par des cadres RPR de l'Hôtel de ville. Selon ces deux anciens employés de la municipalité, Guy Legris, alors responsable des militants RPR à la mairie, aurait organisé les inscriptions d'électeurs, non résidents mais acquis au parti gaulliste, afin d'assurer le « grand chelem » obtenu à l'époque par Jacques Chirac dans les vingt arrondissements de la capitale. Yves Contassot, porte-parole des Verts à Paris et partie civile dans le dossier judiciaire, demande les auditions comme témoins de Jean Tiberi et de son prédécesseur, M. Chirac.

Lire page 36

## La France s'enrichit, les inégalités augmentent

- Patrimoine : les inégalités entre Français ne cessent d'augmenter ● Revenus : les écarts ont cessé de se réduire depuis 1990 ● Des stock-options pour tous : un entretien avec François Hollande ● SMIC : la réforme bute sur des difficultés juridiques liées aux 35 heures

À QUELQUES JOURS du débat budgétaire, l'Insee a publié, mercredi 6 octobre, une étude sur le patrimoine et les revenus des Français qui risque de relancer les controverses fiscales au sein de la majorité. Selon ce rapport, les rendements courants du patrimoine ont, certes, baissé au cours de la décennie, compte tenu du recul des taux d'intérêt, mais l'envolée de la Bourse a créé de substantielles plus-values. Au total, la « performance » du patrimoine, de fin 1995 à fin 1998, est de « plus de 10 % en moyenne » par an, contre seulement 4 % en moyenne de fin 1990 à fin 1995. Pour la seule année 1998, le rendement du patrimoine a été de 13 %. L'institut suggère donc que les inégalités de fortune se creusent fortement, même si les mesures fiscales du gouvernement freinent cette évolution. L'institut relève aussi que les inégalités de revenus se sont atténuées dans les années 70 et 80, mais que la période



1990-1996 a été marquée par « la fin progressive du mouvement de baisse des inégalités ». Dans un entretien au Monde, François Hollande se prononce en faveur d'un « mécanisme permettant aux salariés de détenir collectivement une part du capital de leur société ». Le premier secrétaire du PS préconise aussi « une remise en question » des avantages fiscaux accordés aux stock-options et une « extension » de ce système de rémunération « à l'ensemble du personnel ».

Alors que les députés débattent, depuis mardi, du second projet de loi sur les 35 heures, le dossier du SMIC préoccupe les socialistes. Martine Aubry a alerté Lionel Jospin sur le fait que le compromis élaboré pour éviter une hausse forte du salaire minimum risque de buter sur une difficulté juridique.

Lire pages 6 à 8, le portrait de Martine Aubry page 15, le point de vue de Sami Nair page 16



M. TABARD/COLL. ROGER THÉRON

## EXPOSITION Une passion photographique

L'ancien directeur de Paris Match, Roger Théron, expose pour la première fois, à la Maison européenne de la photographie (MEP), une petite partie de son imposante collection de photographies, l'une des premières du monde. Elle se concentre sur les débuts de cet art, 1850-1870, et sur les années 1920-1950. Sous le titre « Une passion française », cette exposition propose une sorte de voyage photographique et secrètement autobiographique.

p. 31

## Le palmarès européen des sicav

L'AMÉLIORATION de la situation économique mondiale avive les craintes de hausses des taux. Mardi 5 octobre, la Réserve fédérale américaine a menacé de resserrer sa politique monétaire au cours des prochains mois, provoquant une forte baisse des marchés obligataires. En Europe, plusieurs hauts dirigeants de l'institut d'émission ont durci le ton ces derniers jours. Les analystes n'excluent plus une hausse prochaine des taux de la Banque centrale européenne (BCE), peut-être même dès sa réunion du jeudi 7 octobre. Le Monde, associé à sept autres grands journaux européens, publie pour la quatrième fois un palmarès européen, sans équivalent, des sicav et autres Fonds communs.

Lire pages 18 et 19 et notre cahier spécial

## Selon M. Lafontaine, le cœur de M. Schröder ne bat ni à gauche ni pour la France

BERLIN

de notre correspondant

« Il n'a ni suffisamment le sens de l'Europe ni celui du monde. » C'est en ces termes qu'Oskar Lafontaine qualifie la politique étrangère menée par Gerhard Schröder à l'égard de la France. Dans son livre *Le cœur bat à gauche*, à paraître le 13 octobre, l'ancien président du Parti social-démocrate et ministre des finances qui a claqué la porte du gouvernement allemand le 11 mars 1999, rappelle : « En tant que Sarrois, j'ai appris de l'Histoire que la réconciliation entre la France et l'Allemagne est aussi le fondement de l'unification européenne. » Or, note-t-il, « j'observe avec inquiétude que le ministre des affaires étrangères Joschka Fischer s'appuie plutôt sur Madeleine Albright et que le chancelier Gerhard Schröder manifeste toujours sa sympathie pour Tony Blair ». Selon M. Lafontaine, c'est la France qu'il fallait soigner. D'ailleurs, affirme l'ancien ministre, « après mon départ du gouvernement, la collaboration entre Dominique Strauss-Kahn et Hans Eichel [successeur d'Oskar Lafontaine au ministère des finances] a laissé à désirer. Les Français ont eu le sentiment que des positions défendant une politique de

l'offre néolibérale et sans esprit critique étaient de nouveau adoptées et que Hans Tietmeyer [ancien président de la Bundesbank] avait de nouveau la parole ».

Et d'énumérer tous les « ratés » de Gerhard Schröder depuis un an. Son refus de participer aux cérémonies du 11 novembre 1998 aux côtés de Jacques Chirac est qualifié de « manque d'instinct ». « Au sommet de Potsdam [30 novembre-1<sup>er</sup> décembre 1998], Jacques Chirac et Gerhard Schröder se sont pananés comme deux jeunes mariés en se donnant du « cher Gérard » et du « Lieber Jacques », mais Gerhard Schröder n'avait pas vu que, pendant la cohabitation, le président gaulliste et le premier ministre socialiste devaient être courtisés de la même manière. » Les Verts sont aussi accusés. Le ministre de l'environnement, Jürgen Trittin, « a fait déborder le vase » en voulant, au début de 1999, résilier les contrats de traitement de déchets nucléaires à La Hague sans payer de dommages et intérêts.

Oskar Lafontaine dénonce la manière dont le chancelier allemand a voulu obtenir une réduction de la contribution nette de l'Allemagne au budget européen, lors du sommet

de Berlin (24-25 mars). « Il avait omis de trouver à temps un compromis avec la France qui aurait pu emporter la majorité au niveau européen... La note est arrivée : le résultat obtenu était plutôt maigre au regard des annonces fracassantes qui avaient été faites. C'était un échec. »

« Que l'on donne sa préférence à la culture anglo-saxonne ou à la française n'a pas d'intérêt, ajoute Oskar Lafontaine. En politique étrangère, ce qui compte, ce sont les estimations réfléchies et la définition claire de ses intérêts. Aucun pays n'est aussi dépendant des progrès de l'unification européenne que l'Allemagne. Nous ne pouvons faire aller de l'avant l'unification européenne qu'en coopération avec la France. La Grande-Bretagne ne jouera encore à horizon prévisible qu'un rôle marginal. » Il estime enfin, pour couronner le tout, que « la publication du papier commun de Gerhard Schröder et de Tony Blair avant les élections européennes [manifeste de juin sur la modernisation de la social-démocratie, que n'avait guère apprécié Lionel Jospin] a été une faute grave vis à vis de la France ».

Arnaud Leparmentier

## Madame Europe



NICOLE FONTAINE

PRÉSIDENTE du Parlement européen, Nicole Fontaine souligne, dans un entretien au Monde, qu'elle entend utiliser la plénitude de ses pouvoirs, notamment en exerçant un « contrôle politique » sur la Commission européenne. S'agissant de l'équilibre entre les institutions de l'Union, « une ère nouvelle » a commencé, affirme-t-elle.

Lire page 3

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 \$ ; USA (others), 2,50 \$.

## Scientofolie, la religion du spectacle

ON CROIT parfois rêver, mais non, on est bien réveillé, on entend et on lit de plus en plus des énormités qui n'ont l'air d'étonner personne. Ainsi, dans les plaidoiries récentes des avocats de l'Eglise de scientologie, les propos suivants : attaquer cette puissante organisation internationale et financière serait un retour à l'« In-

quisition », la « répétition de la Shoah », la « continuation de la propagande noire contre les protestants et les francs-maçons ». Qui ose donc se conduire ainsi, dans les coulisses de la République ?

Un lobby menaçant, sans doute, mélange d'intégrisme et d'hitlérisme ? Les scientologues, ces braves gens qui ne demandent

qu'à croire à leurs élucubrations inoffensives et vaguement électrochimiques, seraient les « métèques de la France judéo-chrétienne », l'objet d'« un procès politique intolérable », d'un déferlement de « propagande médiatique » menée au nom du « religieux correct ». Vous n'aimez pas la Scientologie ? Eh bien, vous êtes un fa-

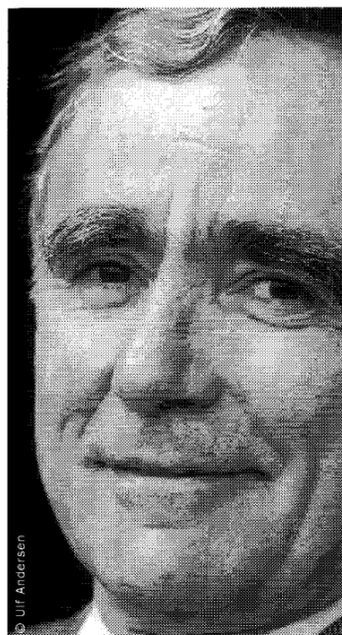
natique, un Pie XII complice d'Himmler, un Torquemada voulant couvrir le monde de nouveaux bûchers, un dragonneur, un jésuite de l'ombre, un vichyste larvé, un Staline en puissance, un totalitaire chinois opprimant le dalai-lama ou les silencieux adeptes gymnastiques de la secte Falungong, bref un dangereux obscurantiste.

« Que dira l'Histoire de votre décision ? », demande, menaçant, un des avocats de la nouvelle Eglise à la présidente interloquée du tribunal, laquelle ne se doutait pas que l'Histoire elle-même la surveillait depuis le plafond. Voilà d'ailleurs un tableau qui mériterait d'être peint, dans le style très kitsch qu'affectionne la Scientologie dans sa publicité mondiale. Un peintre pompier ne ferait pas mieux. Mais, comme l'a dit quelqu'un, plus c'est gros, plus ça marche.

Écoutons encore l'avocat de l'Eglise : « Aujourd'hui, il règne un épouvantable critère de normalité. On s'est inventé la bonne conscience du rejet. C'est désormais au nom de la liberté que l'on rejette l'autre. Cet autre qui fait peur parce qu'il est nouveau, comme à l'époque où les Romains parlaient de secte à propos des chrétiens. »

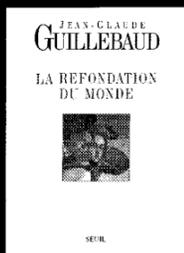
Philippe Sollers pour le Monde

Lire la suite page 17



## Jean-Claude Guillebaud

LA REFONDATION DU MONDE



Un grand reportage intellectuel. Laurent Joffin, Le Nouvel Observateur

Chapeau ! Télérama

Editions du Seuil



J. AZEL/AURORACOSMOS

## VOYAGES Menaces sur les Dogons

Découverte par Marcel Griaule et Michel Leiris en 1931, la fascinante civilisation dogon est aujourd'hui menacée. Pauvreté, exode, islamisation, tourisme et ethnologie abusive minent cette société fondée sur la spiritualité. Réunie au Chili, la 13<sup>e</sup> assemblée générale de l'Organisation mondiale du tourisme a adopté un code d'éthique qui fixe les règles de conduite pour le respect des peuples et des sites.

p. 28 et 29

International.....	2	Tableau de bord.....	23
France.....	6	Aujourd'hui.....	26
Société.....	10	Météorologie, jeux..	30
Régions.....	13	Culture.....	31
Carnet.....	14	Guide culturel.....	33
Horizons.....	15	Abonnements.....	34
Entreprises.....	18	Kiosque.....	34
Communication.....	22	Radio-Télévision.....	35



**EUROPE** La catastrophe ferroviaire de Paddington, à Londres, dont le bilan provisoire est de 26 morts et une centaine de blessés, fait rebondir, outre-Manche, la polémique sur la

privatisation bâclée des chemins de fer britanniques. ● **VENDU** à l'encan de 1991 à 1996 à 92 sociétés privées, le rail britannique est, de notoriété publique, dans un état lamentable.

● **LES INVESTISSEMENTS** tardent à se concrétiser et les exploitants se sont refusés à financer des systèmes sophistiqués d'arrêt automatique, qui semblent en cause dans l'accident de

Paddington. ● **LA LIBÉRALISATION** des services du fret ferroviaire sera au centre des discussions des ministres européens des transports, mercredi 6 octobre, à Luxembourg.

● **L'HARMONISATION** de la circulation et des temps de travail des chauffeurs routiers européens sera également évoquée, au lendemain d'une journée d'action européenne.

## L'accident de Paddington relance le débat sur la privatisation du rail britannique

La grave catastrophe de Londres, où vingt-six personnes sont mortes et une centaine ont été blessées, relance outre-Manche la polémique sur les conditions du passage au privé et l'insuffisance des investissements en matière de sécurité

### LONDRES

de notre correspondant

Un express chargé de passagers somnolents, qui ralentit à l'approche de la grande gare de Paddington, dans l'ouest de Londres. Dans l'autre sens, un petit train de banlieue qui vient de la quitter, qui prend son élan, qui change de voie, s'engage sur les rails à grande vitesse, et c'est le choc. Les deux convois auraient dû se croiser, il a manqué deux ou trois secondes, l'express a percuté de plein fouet les wagons chargés du tortillard. Il est 8 h 11 ce mardi 5 octobre à 5 kilomètres de Paddington, et la Grande-Bretagne connaît sa plus grave catastrophe ferroviaire depuis dix ans. L'impact est terrible, plusieurs wagons se couchent sur la voie dans un bruit d'enfer. Des incendies se déclarent, d'épaisses colonnes de fumée noire s'élèvent au-dessus de Londres.

A l'intérieur des compartiments déchiquetés, des passagers coincés dans la ferraille hurlent de douleur. On entendra leurs cris désespérés

dans l'inévitable enregistrement vidéo effectué quelques secondes après le choc par un témoin amateur. Bilan provisoire: vingt-six morts, une centaine de blessés dont trois dans un état critique et vingt-deux gravement touchés. La plupart des victimes ont été intoxiquées et horriblement brûlées. Mardi soir à 21 heures, les services de secours ont cessé leurs recherches. Il n'y a plus personne de vivant à l'intérieur de l'enchevêtrement de carcasses, affirment-ils, mais il était probable que d'autres corps seraient découverts mercredi matin, lorsque les travaux reprendraient. Tony Blair s'est déclaré «*écœuré par ce drame affreux*». John Prescott, vice-premier ministre en charge des transports, est venu sur place promettre de diligenter une enquête publique, les responsables des trois sociétés privées concernées par le drame ont présenté leurs condoléances attristées et promis de «*tout mettre en œuvre*» pour éviter la répétition de pareille catastrophe.

Problème: les uns et les autres avaient employé les mêmes mots lorsqu'un accident pratiquement identique, et tout près du même endroit, à Southall, avait fait sept morts et cent cinquante blessés en septembre 1997. L'enquête publique alors promise s'est ouverte il y a tout juste deux semaines à Londres, et elle vient d'être suspendue, pour raisons de procédure, jusqu'au mois prochain... «*Il y a maintenant deux ans que nous attendons que des leçons soient tirées de l'accident de Southall, deux ans que nous affirmons que le système ferroviaire privatisé de la Grande-Bretagne a un urgent besoin d'être vérifié et contrôlé de plus près*», se fâche Des Collins, l'avocat des victimes.

### ÉTAT LAMENTABLE, PROFIT RECORD

L'enquête de Southall a pu établir ce qui s'est passé en 1997: le conducteur du train appartenant à Great Western, la société qui possède aussi l'express déchiqueté de mardi, n'a pas vu le feu de voie rouge qui lui intimait de stopper, et le système d'arrêt automatique de son convoi était désactivé. La même erreur, commise par un conducteur de la même compagnie, exactement au même endroit, s'est produite en 1998, en février, et la catastrophe n'a pu être évitée que d'un cheveu. Cette fois, c'est, semble-t-il, le chauffeur du tortillard appartenant à une autre

société privée, Thames Trains, qui a «*oublié*» le fameux feu rouge. Toujours le même...

La colère monte dans l'opinion publique et les questions se multiplient. Pourquoi les travailleurs, qui, dans l'opposition, avaient promis de renationaliser les trains, sitôt au pouvoir ont-ils non seulement «*oublié*» leur engagement mais

connu, dans un état général lamentable. Retards fréquents, fermetures «*temporaires*» de gares pour cause d'incidents quotidiens, rails brisés... Une étude publiée en août a révélé une hausse de 154 % en deux ans des plaintes de passagers. Rien à faire. Les promesses d'investissement mirifiques émises par de puissantes sociétés comme Rail-

partielle des lignes du métro public londonien... Les compagnies – comme Great Western, Thames Trains ou Virgin – qui exploitent les lignes se sont jusqu'ici refusées à financer les systèmes sophistiqués d'arrêt automatique d'alarme (ATP) comme il en existe en France ou en Allemagne. Trop cher. Des systèmes dits «*du pauvre*» par les syndicats, et coûtant six fois moins, sont mis en place.

### Les trains allemands, publics, dérailent aussi

Les chemins de fer allemands, publics, ont perdu une grande part de leur fiabilité. En juin 1998, le déraillement d'un train à grande vitesse ICE à Eschede, dans le nord de l'Allemagne, a fait 101 morts. La presse allemande avait alors vanté la rigidité des rames des TGV français conçus par Alstom. Depuis, déraillements et incidents de sécurité se sont multipliés. Certains ont pour cause des actes de malveillance, d'autres la vétusté du réseau et du matériel.

La Deutsche Bahn, transformée en société anonyme au milieu des années 90 mais dont les capitaux restent à 100 % publics, souffre d'une image déplorable (lenteur des trains, retards systématiques). Mi-septembre, le gouvernement allemand en a tiré les conséquences: le président de la Deutsche Bahn, Johannes Ludwig, proche de Helmut Kohl, devra quitter ses fonctions prématurément à la fin de l'année, à la plus grande satisfaction des syndicats. Il sera remplacé par un industriel, Hartmut Mehdorn. – (AFP)

entonné en 1998 l'air thatchérien de «*l'avenir ferroviaire privé du pays*»? Vendus à l'encan et par appartements de 1991 à 1996 par les conservateurs à quatre-vingt-douze sociétés différentes – dont vingt-cinq exploitants de lignes –, les chemins de fer britanniques sont, c'est

track, qui a acheté les rails et les gares du pays et engrangé l'an dernier un profit record de 4,2 milliards de francs (643 millions d'euros), tardent à se concrétiser.

Le gouvernement de Tony Blair n'en est pas moins en négociation avec cette société pour la vente

### TROIS QUESTIONS À...

#### JEAN-PIERRE ORFEUIL

**1** Jean-Pierre Orfeuil, vous êtes spécialiste des transports et professeur à l'université Paris-XII. La recherche de rentabilité induite par la libéralisation des transports conduit-elle fatalement à des accidents comme celui de Londres?

Non, nous avons déjà vécu en France de graves accidents ferroviaires dans un contexte très réglementé. Dans le cas britannique, le chemin de fer était déjà désorganisé avant la privatisation. Il est dommage que l'image de la dérégulation soit donnée par ce qui se passe en Grande-Bretagne, alors qu'à l'évidence nous avons un besoin de dérégulation: les coûts élevés de la SNCF favorisent le développement du transport routier.

**2** Le débat qui a lieu sur les temps de travail dans le transport routier ne montre-t-il pas cependant les limites de la libéralisation?

Il sert de révélateur aux contradictions de la politique de l'Union européenne en matière de transport: une partie de la Commission défend des positions très environnementalistes, ce qui se traduit par

une avalanche de textes d'orientation sur la complémentarité des modes de transport, l'intégration des coûts d'environnement, le transport combiné; une autre partie a des positions très libérales. Ce tiraillement entre options opposées fait que nous n'avons pas su aller vers une harmonisation en matière de conditions de travail, de fiscalité sur le gazole, de limitation de la vitesse. Cela renvoie au double statut des infrastructures de transport: d'un côté, il s'agit d'un bien public à usage multiple – et qui relève d'une logique de subsidiarité – de l'autre, c'est un service aux entreprises et, à ce titre, un marché.

**3** L'intégration des impératifs environnemental et social n'entraînera-t-il pas une hausse du coût du transport?

La tendance structurelle des prix de ce secteur est à la baisse. Il y a donc une marge de manœuvre pour intégrer le respect de l'environnement et l'amélioration des conditions de travail sans en pâtir économiquement. Plus important me semble être le manque de dialogue entre les instances européennes, les Etats et les opérateurs du transport.

Propos recueillis par Hervé Kempf



**ILERI**  
INSTITUT D'ÉTUDE  
DES RELATIONS  
INTERNATIONALES

Établissement  
privé  
d'enseignement  
supérieur fondé  
en 1948

**La mondialisation est notre avenir,  
l'international est votre avenir,**

**Bacheliers, étudiants,**

**carrières internationales**

**publiques ou privées**

**Langues étrangères européennes et orientales  
Stages en France et à l'étranger**

**Enseignements assurés par des professeurs  
d'Université, des hauts fonctionnaires  
et des praticiens des affaires internationales**

ILERI

25, rue François 1<sup>er</sup> 75008 Paris  
Tél. 01 47 23 07 08  
Fax 01 47 23 07 18

## La Commission poursuit son offensive de libéralisation des transports

Tous les secteurs sont concernés, mais tous les pays ne sont pas d'accord sur la déréglementation

**ENGAGÉE** au début des années 80, la politique de libéralisation des transports en Europe conduite par la commission s'est accélérée depuis trois ans. La Commission européenne est convaincue que l'introduction de la concurrence est le seul moyen pour faire baisser les prix dans ce secteur à ses yeux crucial pour l'accomplissement du marché unique. Cette stratégie s'est déclinée dans chacun des sous-secteurs.

● **La libéralisation du chemin de fer** en Europe a toujours divisé les Etats. Le dernier épisode en date s'est déroulé au mois de juin: *in extremis*, Jean-Claude Gayssot, ministre français des transports, a empêché que la réunion des ministres des quinze ne se termine par un engagement politique de principe en faveur de la libéralisation du fret ferroviaire, comme le souhaitaient la présidence allemande et la Commission. Les conclusions de la présidence, approuvées jeudi 17 juin, étaient plus équilibrées: elles prévoient une période de transition (qui pourrait être de quatre ans) au cours de laquelle coexisteraient un régime d'ouverture des réseaux à la concurrence et un autre basé sur la coopération entre les compagnies de chemins de fer. Jean-Claude Gayssot avait même reçu le soutien de plusieurs pays dont l'Autriche, l'Irlande, le Luxembourg et la Belgique.

Le gouvernement français s'est toujours opposé à la libéralisation des chemins de fer, alors que la Commission lui a toujours fait confiance pour résoudre les problèmes du transport ferroviaire. Un document de la Commission stipulait même en 1996 que «*dès lors que tous les secteurs économiques de la Communauté ont tiré profit de la déréglementation, il n'y a aucune raison de croire que la branche ferroviaire ne pourrait en faire autant*». La Commission reconnaissait pourtant à l'époque que tout n'était pas si tranché et que cette déréglementation pourrait être

progressive, de façon à ne pas faire de la libéralisation «*un écrémage des activités les plus rentables*».

La France a toujours été favorable à une coopération entre les Etats pour l'harmonisation des infrastructures, plutôt que d'imposer la libéralisation. Dans l'immédiat, le gouvernement français ne voit en celle-ci que des inconvénients, et met en avant les avantages de la coopération dont les trains à grande vitesse Thalys et Eurostar sont les meilleures illustrations. Et il souligne que les corridors ferroviaires pour le transport de fret mis en place entre le Nord et le Sud de l'Europe commencent désormais à fonctionner de manière encourageante.

Le Royaume-Uni est l'un des plus fervents avocats de la libéralisation du rail. Il n'a d'ailleurs pas attendu les directives européennes pour libéraliser son propre réseau, y compris pour le transport de voyageurs alors qu'au niveau européen, seule la libéralisation du fret est à l'ordre du jour.

● **Dès 1986, les transporteurs routiers** fixaient librement leur prix et n'étaient plus tributaires de barèmes administrés. Le contingentement des licences de transporteurs accordées par l'Etat était également supprimé. Mais l'Europe du transport routier est véritablement née le 1<sup>er</sup> juillet 1998 avec l'autorisation donnée aux transporteurs de faire du cabotage. Depuis cette date, ils n'ont plus besoin d'une autorisation spécifique pour charger et décharger à l'intérieur d'un même pays: sur un trajet Rotterdam-Barcelone, un transporteur espagnol ou hollandais peut prendre une livraison à Paris pour la déposer à Marseille. Il peut également réaliser la totalité de son activité sur le territoire français en appliquant la réglementation du travail néerlandaise ou espagnole. Néanmoins, il ne semble pas que le cabotage ait modifié les parts

de marchés des différents transporteurs en favorisant telle ou telle nation aux coûts sociaux plus compétitifs. Aujourd'hui, le débat porte sur l'harmonisation du temps de travail des routiers, concerné par un des deux textes en discussion. Suite à l'échec des négociations entre partenaires sociaux, un projet de directive prévoit d'autoriser les routiers à travailler jusqu'à 60 heures par semaine. Mais les syndicats se mobilisent moins contre cette mesure que sur l'exemption dont pourraient bénéficier les nombreux artisans de la profession. Autre sujet en discussion: l'harmonisation des règles restreignant la circulation des camions, essentiellement le dimanche. Les syndicats craignent que ce projet de directive européenne n'aboutisse à autoriser les camions à rouler sept jours sur sept dans toute l'Europe.

● **L'Europe aérienne** date du 1<sup>er</sup> avril 1997. Depuis cette date, les compagnies aériennes européennes peuvent opérer sur les routes intérieures des autres Etats-membres. Ce processus de libéralisation avait commencé au mois de décembre 1987 avec un premier «*paquet*» qui instaurait le principe d'un libéralisation progressive et non brutale comme aux Etats-Unis en 1978. Certaines routes européennes étaient ouvertes à la concurrence et les tarifs étaient partiellement libéralisés. Un deuxième «*paquet*» de mesures date de 1990 et ne précisait que le calendrier. Mais le véritable coup d'envoi de la libéralisation date du premier janvier 1993 avec la publication du troisième volet. Ce dernier a instauré la liberté pour toutes les compagnies de desservir les lignes intracommunautaires de leur choix. En outre, depuis cette date, les compagnies pouvaient appliquer n'importe quel tarif pour peu qu'il fut économiquement viable.

François Bostanavon

## Les routiers réclament une harmonisation européenne des horaires

**LA JOURNÉE** d'action des chauffeurs routiers européens contre les projets de directive sur le temps de travail et sur la circulation des camions le week-end a vu se multiplier, mardi 5 octobre, les barrages filtrants dans la plupart des pays européens (*Le Monde* du 6 octobre). Néanmoins, comme lors des journées d'action organisées dans ce secteur en juin 1997 et en septembre 1998, ce sont les Français qui se sont le plus mobilisés. Les barrages filtrants ont été nombreux aux frontières entre la France et les autres pays, en particulier au col du Perthus (Pyrénées-Orientales), au Pays basque, au point de l'Europe entre Strasbourg et Kiel et à la frontière

belge. Au Royaume-Uni, un meeting syndical a réuni à Douvres (Sud) 300 chauffeurs de bus et de poids lourds, selon le syndicat organisateur TGWU, en présence de représentants de la CFDT.

Au Portugal, le syndicat Festrú avait prévu à Vilar Formoso, ville frontalière avec l'Espagne, «*une action de protestation*», et quelques ralentissements de poids lourds se sont fait sentir en conséquence en Espagne dans la région de Salammanque.

En Italie, les syndicalistes du Haut-Adige avaient prévu une distribution de tracts. En Suède, des distributions de tracts étaient prévues sur 36 axes d'autoroute. En Finlande, les auto-

bus d'Helsinki se sont arrêtés cinq minutes, mardi matin, à la mémoire des personnes «*décédées dans un accident de la circulation causé par la fatigue au volant*».

### HARMONISATION « PAR LE HAUT »

Mercredi, plusieurs barrages devaient également être mis en place au Luxembourg, à l'occasion du conseil des ministres européens et de la rencontre entre des leaders syndicaux européens et un représentant de la présidence finlandaise.

Il est peu probable que les ministres de transports aboutissent à un accord sur les projets de directive. Le ministre français des transports, Jean-Claude Gayssot, a indiqué

mardi qu'il allait défendre le principe d'une «*harmonisation sociale*» européenne qui doit se faire «*par le haut*».

«*Il faut faire en sorte que l'Europe qui se construit soit une Europe du progrès social et non pas une Europe de la régression*», a-t-il déclaré lors des questions d'actualité à l'Assemblée nationale.

Sur les interdictions de circulation le week-end, le ministre a notamment affirmé «*qu'elles doivent être maintenues, que les acquis obtenus pour les transporteurs, salariés et chauffeurs, ne sauraient être remis en cause*».

Frédéric Lemaître (avec AFP)

## Nicole Fontaine, présidente du Parlement européen « Nous exerçons aujourd'hui un contrôle politique sur Bruxelles »

« L'Europe prend un nouveau départ, avec une Commission et un Parlement européen renouvelés. Comment comptez-vous profiter de cet élan pour combler le "déficit démocratique" mis en lumière par le fort taux d'abstention lors des élections européennes ?

— Je crois en effet qu'une ère nouvelle s'ouvre, à la fois dans la construction de l'Europe et dans les relations entre le Parlement et la Commission. C'est un équilibre nouveau entre les institutions européennes, au bénéfice du Parlement. Celui-ci, qui est la seule institution élue démocratiquement au suffrage universel, exerce aujourd'hui son contrôle politique sur la Commission, et c'est ce qu'attendaient les citoyens européens. A tort ou à raison, la Commission a été souvent perçue comme incarnant une technocratie inhumaine. Je veillerai à ce que la priorité soit donnée à l'Europe concrète, à l'Europe des citoyens. J'ai appris que les gens reçoivent des réponses de la commission des pétitions du Parlement européen au bout d'un an ! La présidente du Parlement européen ne voit même pas le courrier qui lui est destiné ! Comment voulez-vous, dans ces conditions, avoir une image favorable de l'Europe ? Il faut aussi que les directives arrivent jusqu'aux citoyens, que ceux-ci soient avisés rapidement des décisions, notamment celles de la Cour de justice. C'est une nouvelle culture des relations avec le citoyen qu'il faut instaurer.

— De telles initiatives vous paraissent-elles de nature à donner un "nouveau souffle" à l'Europe ?

### Le triangle institutionnel, avec le conseil des ministres, me semble maintenant bien équilibré

— Elles doivent s'inscrire dans un grand dessin. Il y a un autre domaine dans lequel nous n'avons pas suffisamment exercé notre contrôle, c'est celui de la définition des normes. Ce sont ces fameux comités d'experts qui rendent des oracles. Tout d'un coup, on dit aux citoyens européens : "Ce que vous faites n'est pas conforme aux normes européennes." Le contrôle sanitaire dit à un petit producteur : "Vos fromages de chèvre aux olives ne sont pas conformes." Bien sûr que la sécurité alimentaire est devenue une véritable priorité. Mais il faut que nous regardions de plus près pour voir si vraiment ces décisions s'imposent, si elles n'ont pas été parfois inspirées par de grandes entreprises, ou si les petites entreprises concernées ont été averties suffisamment à temps. Ce qu'il faut dorénavant, c'est toujours partir du citoyen. On a fait des choses fabuleuses en Europe, mais il faut en convenir : pendant des années, l'Europe s'est construite très largement en marge des citoyens.

— Vous avez indiqué vouloir assister personnellement aux Conseils européens...

— Oui. Accepter que le président du Parlement européen fasse son discours, puis dire ensuite : le "vrai" Conseil peut commencer, c'était bon dans le contexte d'un "Parlement croupion", comme on disait à l'époque. Aujourd'hui, il n'y aurait rien d'anormal à ce que le président du Parlement européen assiste à la quasi-totalité des débats.

— M. Prodi semble tenir à ce concept d'une Commission qui serait le véritable "gouvernement" de l'Europe. Cela vous choque ?

— C'est une expression qui, en effet, irrite beaucoup. Mais non, cela ne me choque pas, dès lors que l'exécutif est vraiment contrôlé par le législatif. Le triangle institutionnel, avec le Conseil des ministres,

me semble maintenant bien équilibré, à condition bien sûr que celui-ci accepte que le Parlement remplisse la plénitude de ses fonctions.

— Etes-vous favorable à un important élargissement de l'Union européenne ?

— J'ai lu le rapport de Jacques Attali [qui évoque « une Union plurielle à quarante »]. Je n'ai pas le sentiment qu'au Parlement européen on soit favorable à une vision aussi large, aussi éclatée et diluée de l'élargissement. En tout cas, ce n'est pas la mienne. Nous pouvons avoir des accords d'association très étroits avec certains pays, sans pour autant que ces pays adhèrent eux-mêmes. Au-delà, ce qui me paraît nécessaire, c'est de consolider la "maison" européenne. Actuellement, onze pays ont vocation à rentrer dans l'Europe, parce qu'ils font partie de la réalité historique, géographique, économique, vivante, de l'Europe. S'y ajouteront, à plus long terme, les pays de l'ex-Yougoslavie. Je reviens du Kosovo : j'en ai retiré le sentiment qu'il nous faut ouvrir les portes de l'espoir, et cela ne se fait pas seulement à coups d'euros, d'aides financières.

— Faut-il fixer une date pour l'adhésion des pays de la "deuxième vague" ?

— Je comprends très bien le point de vue de M. Prodi [qui y est favorable] : le fait de fixer une date a des effets mobilisateurs qui peuvent être très efficaces. Mais, personnellement, je ne suis pas très à l'aise avec l'idée de fixer une sorte d'échéancier. Politiquement, je crains que ce soit extrêmement difficile à gérer. Prenez l'exemple de la Macédoine. C'est quand même très injuste ! Voilà un pays qui, au risque de mettre en danger son caractère multiethnique, accueille de manière très généreuse les Kosovars, et nous le plaçons dans un wagon qui n'est même pas programmé !

— Quelle est la bonne méthode ?

— La règle devrait être : chacun a son rythme. Le plus tôt sera le mieux, dès que chacun de ces pays sera prêt. Ces deux chantiers — nouvelles adhésions et réforme institutionnelle — doivent être menés parallèlement. S'agissant du second, nous serons fermes : on ne nous refera pas le coup de la Suède, de l'Autriche et de la Finlande. Nous pensions que le fait de faire rentrer ces trois pays, qui présentaient un certain nombre de problèmes, comme leur position sur la défense commune, n'était pas la bonne solution. C'était une époque où le Conseil pouvait encore faire pression sur le Parlement européen. Mais une ère nouvelle a commencé, et il faudra bien que le Conseil le comprenne.

— Avec le Kosovo, les Européens ont pris conscience de la nécessité de la construction de la défense européenne. Le Parlement européen a-t-il le moindre pouvoir dans ce domaine ?

— C'est un domaine où le Parlement a des possibilités limitées, mais il a au moins celles que lui a données le traité d'Amsterdam. Ensuite, il peut assurer des relations étroites avec "M. PESC" [Politique extérieure et de sécurité commune]. De toute façon, l'Europe politique est inséparable de l'Europe de la défense. Dans le passé, les résolutions du Parlement européen — sur le Chili, sur l'Afrique du Sud... — ont eu une influence non négligeable sur les événements. Quelquefois, c'est vrai, nous votons trop de résolutions. C'est aussi l'un de mes objectifs : donner plus de lisibilité politique aux travaux de Strasbourg. De plus, le Parlement a le pouvoir de censurer l'exécutif. Nous n'en abuserons pas, mais la Commission ne peut pas prendre d'initiatives sans nous en rendre compte. Ces débats auront lieu au Parlement européen, et ils auront un écho, parce que nous sommes quand même la caisse de résonance de 400 millions d'Européens. »

Propos recueillis par  
Marcel Scotto  
et Laurent Zecchini

A L'EUROPE-FORTERESSE de cette fin du XX<sup>e</sup> siècle, peut-il succéder une Europe un peu moins fermée à l'immigration, plus attentive aux relations avec les pays d'origine et à l'intégration des étrangers en situation régulière ? La « contribution » commune que la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni ont présentée, lundi 4 octobre, à Luxembourg, lors de la réunion des ministres européens de la justice et de l'intérieur, plaide plutôt dans ce sens. Le document accompagne les traditionnels projets de renforcement de la coopération policière et judiciaire contre l'immigration clandestine de proclamations relativement libérales en matière d'aide au développement, d'asile et d'intégration.

Fort de ses trois signataires, ce texte devrait être au centre du volet immigration du sommet européen organisé les 16 et 17 octobre à Tampere (Finlande), dont l'ordre du jour englobe les questions de justice et de sécurité. Le document pourrait présager la future politique commune d'immigration que l'Union européenne a mise sur les rails avec le traité d'Amsterdam.

A une vision de l'immigration lourdement marquée par l'approche policière, la contribution substitue une vision globale, incluant ses aspects diplomatiques, économiques et sociaux. L'esprit est proche de celui d'un document français présenté en juillet, auquel se sont ralliés les Allemands, puis les Britanniques.

#### STRASBOURG (Union européenne)

de notre correspondant

« Je suis aussi un consommateur et j'estime avoir le droit de savoir comment se compose un produit. Ce droit est d'ailleurs inscrit dans le traité d'Amsterdam. » Le président de la Commission européenne, Romano Prodi, a voulu rassurer d'entrée de jeu le Parlement européen, qui l'avait invité à participer au débat sur la sécurité alimentaire, mardi 5 octobre. Conscient que l'Union doit renforcer son système d'inspection, M. Prodi a marqué son intention de proposer au conseil des ministres des Quinze la création d'une agence sur la sécurité alimentaire sur le modèle de celle qui existe déjà pour les médicaments ou encore sur celui de la Food and Drug Administration (FDA) des Etats-Unis. Il a exprimé, en outre, sa volonté d'élargir l'exercice aux négociations du Millennium Round, dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), avec l'idée de faire adopter des « réglementations crédibles ».

D'ici à la fin de l'année, l'exécutif communautaire a l'intention de produire un Livre blanc, accompagné d'un plan d'action modifiant substantiellement la législation européenne existante et d'un rapport sur le principe de précaution. L'idée est de mettre en œuvre l'ensemble du dispositif avant la fin de l'année 2000. Le terrain sera ainsi dégagé, a expliqué M. Prodi, pour avoir une idée précise de la forme que devra prendre l'agence chargée de faire respecter la sécurité des produits commercialisés dans l'Union.

### L'Ecosse prend aussi ses distances avec le bœuf anglais

La France n'est pas seule à refuser la levée de l'embargo sur les viandes anglaises. L'Ecosse, tout comme d'ailleurs l'Ulster et le pays de Galles, rejette aussi l'avis des experts médicaux anglais et interdit, sur son territoire, la vente de viandes dites « à l'os ». Rejoignant ses confrères nord-irlandais et gallois, le conseiller scientifique du gouvernement d'Edimbourg, Sir David Carter, a déclaré, mardi 5 octobre, devant le comité des affaires rurales du Parlement écossais, que les connaissances sur l'étendue de l'épizootie de « vache folle » étaient « encore trop incertaines » pour prendre un risque.

« Les preuves de la fin du danger sont encore bien loin d'être assez solides pour que j'autorise la réintroduction d'un péril de santé publique dans la distribution alimentaire humaine », a dit Sir David. Le scientifique a fait savoir qu'il n'avait « aucun moyen » de mesurer l'ampleur de la maladie de Creutzfeldt-Jakob, qui a déjà tué quarante-trois personnes et risque encore de se développer chez « des centaines, voire des millions, de gens ». (Corresp.)

## Paris, Berlin et Londres invitent l'Europe à rejeter le « pari de l'immigration zéro »

Leur document commun propose de prendre en compte les causes des phénomènes migratoires

La France, l'Allemagne et le Royaume-Uni ont présenté, lundi 4 octobre à Luxembourg, une contribution commune sur la politique de l'immigration.

Leur proposition collective sera au centre des discussions du sommet européen de Tampere (Finlande) des 16 et 17 octobre. A une vision de l'immi-

gration lourdement marquée par l'approche policière, ce texte substitue une vision incluant ses aspects diplomatiques, économiques et sociaux.

Le document invite ainsi à prendre en compte « les causes des phénomènes migratoires ». « L'immigration est inséparable des liens de toute nature que l'Europe a tissés avec les Etats d'origine ; elle est donc inséparable des politiques étrangères des Etats membres », est-il précisé d'emblée. L'idée chère au ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, et à son ancien conseiller Sami Nair d'un lien entre les migrations et le développement « partagé et négocié (codéveloppement) » des pays d'origine est reprise explicitement. Les actions en vue du « soutien aux projets d'immigrés dans leur pays », « du maintien de la population sur place » et de « l'affermissement d'Etats démocratiques (...) » sont ainsi pronées car directement liées à l'évolution des flux migratoires.

#### « COOPÉRATION POLICIÈRE »

A cette vision du moyen terme répond un mot d'ordre plus précis pour le présent : la « maîtrise des flux migratoires » justifiée par le constat selon lequel, « en Europe, une part de l'opinion manifeste son inquiétude du fait de la présence d'étrangers ». D'un même geste, le document appelle à « rejeter le pari de l'immigration zéro » et celui de la « liberté totale d'installation », qui précèdent, selon les trois pays signataires, d'« un même irréalisme ». Paris, Berlin et Londres semblent admettre la possibilité d'une ouverture plus large à certaines formes d'immigration :

« Une réflexion doit s'engager sur les conditions d'installation des étrangers dans l'Union européenne. » Ces conditions doivent être adaptées aux « situations particulières » de chaque pays et à leur « capacité d'intégration », qui demeure une « compétence nationale ». Le système de quotas d'admission mis en place par l'Autriche, seule en Europe, ne constitue donc pas un modèle.

La xénophobie latente justifie, selon le texte, « une solidarité » européenne visant la « maîtrise de l'immigration ». Elle inclut le développement de la politique commune des visas, « un haut degré de coopération policière » en matière de lutte contre les entrées irrégulières et même l'« harmonisation des conditions d'éloignement ».

A propos du droit d'asile, le mot d'ordre est celui de « respect absolu ». La contribution entend écartier les ambiguïtés ambiantes en dissociant nettement l'asile basé sur la crainte de persécutions, de l'immigration, censément économique. « La maîtrise des flux migratoires ne saurait entamer la capacité de l'Union à accueillir les persécutés », est-il proclamé. L'harmonisation européenne doit porter sur les « conditions d'accueil des demandeurs d'asile », très disparates aujourd'hui, et qui créent des effets d'appel dans certains pays. Tandis que des « normes minimales » doivent être définies en matière d'octroi du statut de réfu-

gié, en particulier pour le « traitement accéléré des demandes d'asile manifestement infondées ». Le document aborde aussi l'épineuse question du partage des charges occasionnées par la protection temporaire des personnes déplacées, dramatiquement soulevée par l'Italie et par l'Allemagne lors de la guerre du Kosovo.

#### EXIGENCE D'ÉGALITÉ

Enfin, « l'intégration sans réserve [des] étrangers installés depuis longtemps régulièrement » apparaît comme le quatrième pilier de la politique migratoire. La politique commune doit reposer sur le « principe d'absence de discrimination avec les nationaux ».

Cette exigence d'égalité concerne aussi bien les droits sociaux que l'accès à l'école, à l'emploi, et « l'exercice des libertés fondamentales qui ne sont pas liées à la souveraineté nationale », est-il précisé en une formule qui n'exclut nullement le droit de vote des étrangers aux élections locales. « Une stratégie ferme contre le racisme et la xénophobie » doit aller de pair avec des « échanges » en matière d'accès à la nationalité. Prudente, la récente réforme de la nationalité adoptée en Allemagne va dans ce sens, celui d'un rapprochement avec les pratiques britanniques et françaises, plus libérales.

Philippe Bernard

## Romano Prodi annonce la création d'une agence sur la sécurité alimentaire

#### STRASBOURG (Union européenne)

de notre correspondant

« Je suis aussi un consommateur et j'estime avoir le droit de savoir comment se compose un produit. Ce droit est d'ailleurs inscrit dans le traité d'Amsterdam. » Le président de la Commission européenne, Romano Prodi, a voulu rassurer d'entrée de jeu le Parlement européen, qui l'avait invité à participer au débat sur la sécurité alimentaire, mardi 5 octobre. Conscient que l'Union doit renforcer son système d'inspection, M. Prodi a marqué son intention de proposer au conseil des ministres des Quinze la création d'une agence sur la sécurité alimentaire sur le modèle de celle qui existe déjà pour les médicaments ou encore sur celui de la Food and Drug Administration (FDA) des Etats-Unis. Il a exprimé, en outre, sa volonté d'élargir l'exercice aux négociations du Millennium Round, dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), avec l'idée de faire adopter des « réglementations crédibles ».

D'ici à la fin de l'année, l'exécutif communautaire a l'intention de produire un Livre blanc, accompagné d'un plan d'action modifiant substantiellement la législation européenne existante et d'un rapport sur le principe de précaution. L'idée est de mettre en œuvre l'ensemble du dispositif avant la fin de l'année 2000. Le terrain sera ainsi dégagé, a expliqué M. Prodi, pour avoir une idée précise de la forme que devra prendre l'agence chargée de faire respecter la sécurité des produits commercialisés dans l'Union.

### L'Ecosse prend aussi ses distances avec le bœuf anglais

La France n'est pas seule à refuser la levée de l'embargo sur les viandes anglaises. L'Ecosse, tout comme d'ailleurs l'Ulster et le pays de Galles, rejette aussi l'avis des experts médicaux anglais et interdit, sur son territoire, la vente de viandes dites « à l'os ». Rejoignant ses confrères nord-irlandais et gallois, le conseiller scientifique du gouvernement d'Edimbourg, Sir David Carter, a déclaré, mardi 5 octobre, devant le comité des affaires rurales du Parlement écossais, que les connaissances sur l'étendue de l'épizootie de « vache folle » étaient « encore trop incertaines » pour prendre un risque.

« Les preuves de la fin du danger sont encore bien loin d'être assez solides pour que j'autorise la réintroduction d'un péril de santé publique dans la distribution alimentaire humaine », a dit Sir David. Le scientifique a fait savoir qu'il n'avait « aucun moyen » de mesurer l'ampleur de la maladie de Creutzfeldt-Jakob, qui a déjà tué quarante-trois personnes et risque encore de se développer chez « des centaines, voire des millions, de gens ». (Corresp.)

Les pistes ouvertes par Bruxelles ont été plus ou moins bien accueillies par les eurodéputés. Beaucoup ont critiqué le flou des propos du président, notamment quant à l'indépendance de la future agence et au rôle que devrait jouer le Parlement dans l'opération. Les Quinze se sont engagés à mettre en place un dispositif communautaire avant la fin de l'année, mais l'échéance pourra difficilement être respectée, tant les travaux ont pris de retard.

#### LA LEVÉE DE L'EMBARGO

Le refus de la France de lever l'embargo sur les importations de viande bovine en provenance du Royaume-Uni a aussi provoqué un débat, et Nicole Fontaine (UDF), présidente du Parlement de Strasbourg, a estimé qu'il fallait « s'efforcer d'analyser la décision des autorités françaises à la lumière de l'impact que les crises du sang contaminé et de la "vache folle" ont eu sur l'opinion publique », tout en excluant la possibilité pour un Etat membre d'enfreindre la législation communautaire. David Byrne, commissaire chargé de la santé publique et de la protection des consommateurs, a tenté de calmer le jeu, en indiquant que des réunions vont se tenir avec les représentants du gouvernement français, d'ici au 13 octobre, avec l'idée de trouver « une solution rapide et diplomatique ».

Au-delà de cette date, je pourrais imaginer de commencer la procédure d'infraction », a précisé M. Byrne.

Autrement dit, la Commission ne pourra éviter de se tourner vers la Cour européenne de justice, dans le cas où la France maintien-

drait sa position. Reste à savoir si la juridiction de Luxembourg sera sollicitée au titre d'une procédure classique, c'est-à-dire demandant un délai de plusieurs mois avant

de se prononcer, ou d'un référé appelant une décision en quelques semaines.

M. S.

## RECHERCHE

## LE PALMARÈS DES HÔPITAUX

## Les risques d'un classement

#### À LIRE AUSSI :

### La vérité sur les aliments cancérogènes

### Des théories trop belles pour rester vraies

### Entretien avec James W. Mc Allister

N° 324 • OCTOBRE 1999 • EN KIOSQUE • 38 F

## Moscou affirme contrôler un tiers du territoire tchétchène

Des chars russes auraient ouvert le feu, mardi 5 septembre, sur des bus transportant des réfugiés. Le président tchétchène a instauré la loi martiale

LA RUSSIE a annoncé, mardi 5 octobre, que ses forces « contrôlent » un tiers du territoire de la Tchétchénie. Le premier ministre russe, Vladimir Poutine, a précisé à la télévision que les troupes russes avaient progressé à l'intérieur de la Tchétchénie jusqu'à la rivière Terek. « L'objectif final est la destruction totale des terroristes et de leurs bases sur tout le territoire tchétchène », a déclaré

était une question strictement « interne » aux affaires russes. Le ministre des affaires étrangères, Igor Ivanov, a de son côté rejeté toute intervention de troupes ou d'observateurs étrangers en Tchétchénie, demande formulée la semaine dernière par le président tchétchène, Aslan Maskhadov.

Ce dernier a instauré mardi la loi martiale sur tout le territoire de sa république, tandis que les bombar-

l'agence RIA, des combats se déroulent depuis lundi dans la région de Chervlionnaïa, près du Terek, où des soldats russes se seraient emparés d'un pont.

Les réfugiés tchétchènes continuent de se presser aux frontières de la Tchétchénie. Vingt-huit ont été tués mardi soir, quand des chars russes ont ouvert le feu sur leurs bus qui retournaient vers le nord de la Tchétchénie, ayant reçu l'assurance des Russes qu'ils pouvaient regagner en sécurité leurs maisons, a annoncé mercredi un responsable local tchétchène à l'AFP. Le journaliste de l'agence a, en outre, constaté mardi que des soldats russes bloquaient près d'Ichtcherskaïa, à la frontière de la région de Stavropol (sud de la Russie), une colonne de soixante-dix voitures et camions transportant des familles tchétchènes et russes fuyant les bombardements. Certains réfugiés étaient là depuis trois jours, dormant dans leurs véhicules et supplantant les forces russes de les laisser passer.

En Géorgie voisine, des gardes-frontières ont interpellé mardi cinq Tchétchènes armés, ont rapporté les agences russes. Plusieurs centaines de réfugiés tchétchènes ont franchi ces derniers jours la frontière entre la Tchétchénie et la Géorgie, la seule ouverte depuis cet été entre la république indépendante et un territoire non contrôlé par la Russie. La Géorgie est accusée par des responsables militaires russes de laisser transiter des combattants et des armes vers la Tchétchénie, ce qui tend ses relations déjà délicates avec Moscou. (AFP Reuters.)

Lire aussi notre éditorial page 17

## Un mort et dix blessés serbes dans des affrontements à Mitrovica

L'hôpital communal est au cœur des tensions albanaises au nord du Kosovo

De violents heurts entre membres des deux communautés ont fait au moins un mort et dix blessés mardi 5 octobre à Kosovska-Mitrovica. Deux techniciens bri-

tanniques, entrés du Kosovo en territoire yougoslave le 25 septembre, ont été condamnés par un tribunal serbe à quinze jours de détention.

KOSOVSKA-MITROVICA (Kosovo)

de notre envoyé spécial

Un Serbe au moins a été tué et dix autres blessés à Kosovska-Mi-

### REPORTAGE

L'hôpital était le symbole d'espoir d'une multiethnicité

trovica, mardi 5 octobre, par des Albanais, après une cérémonie durant laquelle les corps de vingt-six Kosovars, retrouvés dans un charnier, ont été enterrés au cimetière. Ces Albanais avaient été assassinés par des paramilitaires serbes lors d'une rafle, le 14 avril. A l'issue de l'enterrement, des habitants s'en sont pris à des véhicules serbes. Certains de leurs occupants ont trouvé refuge dans un blindé russe de la KFOR (Force de paix pour le Kosovo). Des soldats français ont du être hélicoptérés pour protéger les Serbes.

Cet affrontement illustre la tension croissante à Mitrovica. Une tension dont l'hôpital communal, considéré jusqu'à récemment comme « un symbole porteur d'espoir » par l'administration provisoire des Nations unies (Minuk), est aujourd'hui à l'épicentre. C'est peut-être l'avenir de la communauté serbe au Kosovo qui se joue dans l'enceinte de cet établissement. Suite à une série de provocations et d'agressions de la part des Serbes, les 270 Albanais du personnel médical, réintégré au mois d'août, ont renoncé, le 29 septembre, à se rendre sur leur lieu de travail jusqu'à nouvel ordre. Les dix-neuf patients albanais ont été évacués dans des véhicules blindés de l'armée française.

Depuis plusieurs jours, une cinquantaine de manifestants serbes interdisait l'accès de l'hôpital aux

Albanais. Les bus qui faisaient la navette entre les quartiers sud et nord étaient la cible systématique de jets de pierres. Explication d'Oliver Ivanovic, président du conseil des Serbes de Kosovska-Mitrovica : « on ne peut pas accepter un hôpital multiethnique alors que le nettoyage ethnique se poursuit au sud de la ville ». 12 000 Serbes habitent encore Mitrovica, regroupés dans les quartiers nord depuis l'entrée de l'OTAN au Kosovo le 12 juin, et quasiment plus aucun dans la partie sud. « Ce sont les Albanais qui veulent couper la ville en deux », accuse M. Ivanovic, qui rejette la responsabilité de la crise de l'hôpital sur la Minuk, qui a « commis des erreurs ».

Tout a effectivement commencé avec la décision de la Minuk d'éloigner, pour raison de sécurité, le marché serbe du pont sur l'Ibar - point de cristallisation des haines interethniques. Puis elle a décidé de réintégrer du personnel albanais à la poste centrale. Dans les deux cas, les Serbes ont contesté, en vain, ces initiatives. Ils se sont donc rabattus sur l'hôpital, empêchant les employés albanais de s'y rendre. « Depuis le 29 septembre, je suis le directeur d'un établissement à 100 % serbe. C'est inacceptable », déclare François Crémieux, son directeur français nommé par la Minuk. Administrateur provisoire de la ville, Sir Martin Garrod a rappelé que l'hôpital constituait le symbole de l'espoir d'« établir un Kosovo véritablement uni, ce qui doit être le vœu de tous ceux qui ont souffert ».

### APPEL À LA MODÉRATION

« La question est de savoir si l'on peut faire fonctionner un hôpital multiethnique dans une ville ethniquement divisée », se demande un responsable du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). « C'est de l'hypocrisie, tranche Bajram Rexhepi, le leader de la communauté albanaise. Nous

pouvons faire des efforts, être tolérants avec les Serbes, mais ne nous demandez pas de devenir leurs amis », souligne cet homme qui, comme la plupart des Kosovars albanais de la fonction publique, avait été renvoyé en 1990 par les Serbes de son poste de chirurgien. Les Albanais refusent aujourd'hui de retourner dans cet hôpital tant qu'ils n'auront pas la garantie de travailler en toute sécurité. Et ils réclament la parité au sein du personnel (1 050 personnes, dont 800 Serbes). La direction de l'hôpital ne veut pas entendre parler. Les Serbes demandent, eux, la création d'un *Serb Kosovo Corp* d'un millier d'hommes, qui serait le pendant du Corps de défense civile issu, le 20 septembre, de la réorganisation de l'Armée de libération du Kosovo (UCK). La Minuk refuse également ce point.

La situation pourrait dégénérer à Kosovska-Mitrovica, comme l'ont montré les heurts de mardi. Certes, les responsables politiques albanais de Pristina auraient discrètement appelé leurs partisans à la modération. Mais M. Rexhepi n'exclut pas l'organisation de manifestations des personnels de santé à l'entrée du pont enjambant l'Ibar. La Minuk est donc placée devant un douloureux dilemme : « Soit nous nous contentons du maintien de l'ordre et nous entérinons la partition de facto. Soit nous imposons la multiethnicité par la force et nous risquons de voir les Serbes quitter pour de bon la province », estime un officier de la KFOR. A Pristina, dans les couloirs de la Minuk, on évoque de plus en plus la deuxième solution. « Cela donnerait lieu à trois jours de mauvaise presse durant lesquels nous serions accusés d'être les complices des Albanais dans leur chasse aux Serbes. Mais au moins on saurait à quoi s'en tenir », confie un responsable de la Minuk.

Christophe Châtelot

M. Poutine. Il a ajouté que « la mise en place d'un cordon sanitaire » autour et à l'intérieur de la Tchétchénie « est loin d'être terminée ».

Le premier ministre russe a en outre réuni mardi, au siège du gouvernement à Moscou, quatre de ses prédécesseurs - Evgueni Primakov, Sergueï Stépanov, Sergueï Kirienko et Victor Tchernomyrdine - ainsi que les dirigeants des principaux partis politiques, auxquels il a répété que la Tchétchénie

dements russes se poursuivaient. Moscou a reconnu avoir perdu deux chasseurs-bombardiers, lors de ses opérations. La télévision Reuters a montré l'épave d'un appareil russe abattu lundi dans un champ. Un parachute souillé de sang pendait à un siège éjectable et des villageois ont déclaré qu'un membre de l'équipage était mort. Les autorités russes ont fait état de victimes ces derniers jours dans les rangs de l'armée fédérale : officiellement 4 morts et 22 blessés. Selon

# TUNISIE

**Havre de paix et de stabilité sociale**

**Douze ans de croissance soutenue**

**Des ressources humaines qualifiées et compétitives**

**Un environnement fiscal aux meilleurs standards internationaux**

**Une intégration réussie dans l'espace économique européen**

**Tunisie... un pays au travail !**

Matériel avicole  
Alimentation animale  
Aviculture  
Transformation de viandes  
Pâtisserie  
Produits laitiers  
Crèmes glacées  
Margarine  
Emballage  
Céramique  
Bois  
Tourisme  
Distribution  
Restauration rapide  
Informatique

**Depuis 32 ans**  
**POULINA**  
groupe privé multisectoriel vous offre la meilleure plate-forme de partenariat et de soutien pour votre investissement en Tunisie.

**GROUPE POULINA**  
GPI, km12 2034 Ez-Zahra  
TUNISIE  
Tél. : (216-1) 45 45 45 / 451 422  
Fax : (216-1) 452 534  
E-mail : info@poulina.com.tn

## Tandis que les manœuvres pour l'élection présidentielle se poursuivent, l'armée indonésienne se tait

BANGKOK

de notre correspondant en Asie du Sud-Est

Les jeux ne sont pas faits en Indonésie. La chef de l'opposition, Megawati Sukarnoputri, dont le Parti démocratique indonésien (PDI-P) est arrivé en tête aux élections législatives du 7 juin avec 34 % des voix, n'est pas encore assurée d'être élue présidente, le 20 octobre, par la nouvelle Assemblée consultative du peuple, inaugurée le 1<sup>er</sup> octobre. Deux premiers votes ont souligné que le PDI-P a du mal à forger les alliances parlementaires nécessaires à l'élection de la très populaire fille de feu Sukarno.

Mardi 5 octobre, l'Assemblée nationale, qui comprend les 462 élus du 7 juin et 38 militaires, a porté à sa présidence (par 411 voix sur 491) Akbar Tandjung, président du Golkar, le parti gouvernemental, arrivé en deuxième position aux législatives. Dans ce qui pourrait être un marché, de nombreux membres du PDI-P ont voté pour Akbar, qui a pris la tête du Golkar après la chute de Suharto et fait figure de modéré au

sein d'une formation qui a joué les relais du pouvoir central pendant près de trente ans. Quarante-huit heures avant, l'Assemblée consultative du peuple (MPR), formée par les 500 membres de l'Assemblée nationale et par 200 autres délégués, avait déjà élu à sa présidence Amien Rais, président du Parti de l'éveil national (PAN), d'obédience musulmane, par 350 voix contre 279 à Matori Abdul Djailil, le candidat du PDI-P.

Le MPR constitue le collège électoral chargé d'élire les président et vice-président de la République. Amien Rais a été l'un des opposants les plus fermes à Suharto en 1998. Mais ses relations avec Megawati n'ont pas toujours été faciles. Tout en s'opposant au gouvernement du président B. J. Habibie, successeur de Suharto, Amien Rais n'a jamais coupé les ponts avec cet ancien partenaire au sein d'une association d'intellectuels musulmans. Son élection illustre donc le retard pris par le PDI-P pour composer une majorité présidentielle et parlementaire, alors que l'armée, qui contrôle directement une soixantaine de sièges au

sein du MPR, n'a pas encore pris position.

Pour l'instant, le principal candidat à la présidence face à Megawati reste M. Habibie, le président sortant. Mais le Golkar doit se réunir le 12 octobre pour se prononcer sur cette candidature, qui fait face à l'hostilité ouverte d'une forte minorité du mouvement, en raison d'un scandale financier et du fiasco timorais. Le troisième candidat est Abdurrahman Wahid, alias Gus Dur, un musulman modéré dont le parti (PKB, Parti du réveil national) est arrivé en quatrième position aux législatives. Gus Dur a l'appui d'Amien Rais. L'incertitude demeure donc, même si une indication importante sera fournie par le choix du Golkar, qui peut tout aussi bien « tuer » la candidature de B. J. Habibie que la confirmer. C'est sans doute à cette date-là que les militaires commenceront à sortir du bois, étant déjà entendu que l'élection d'un chef de l'Etat ne pourra être que le résultat d'un marché.

Jean-Claude Pomonti

## Djakarta s'oppose toujours à l'enquête de l'ONU au Timor

LE GOUVERNEMENT indonésien refusera de coopérer à toute enquête menée par la Commission des droits de l'homme de l'ONU sur les atrocités commises au Timor-Oriental, a déclaré, mardi 5 octobre, le ministre indonésien des affaires étrangères, Ali Alatas. « Si la Commission de l'ONU insiste pour envoyer des personnels au Timor-Oriental, nous ne coopérons pas », a-t-il déclaré après une rencontre avec le président indonésien B. J. Habibie. « Nous ne pouvons l'accepter, car il y a déjà une équipe dirigée par la Commission nationale [indonésienne] des droits de l'homme », a-t-il précisé. L'ONU a indiqué qu'elle agirait avec ou sans l'accord de Djakarta.

Par ailleurs, un mois après avoir fui les soldats et les miliciens indonésiens, l'évêque de Dili, Mgr Carlos Belo, a regagné mercredi le Timor-Oriental et lancé un appel à l'aide internationale. « J'espère que la communauté internationale pourra faire beaucoup pour établir une paix durable sur cette terre », a-t-il déclaré, selon l'AFP. « Ma priorité est d'être ici avec mon peuple, de célébrer des messes et de prier avec eux. » a ajouté le Prix Nobel de la paix 1996.

### RELEVER L'INTERFET

A New York, le secrétaire général de l'ONU a recommandé le déploiement de casques bleus au Timor-Oriental pour conduire le

territoire à l'indépendance. Dans son premier rapport depuis le référendum du 30 août, Kofi Annan demande au Conseil de sécurité d'autoriser la création d'une force de 8 950 soldats et de 200 observateurs militaires pour prendre la relève de la force multinationale (Interfet) déployée depuis le 20 septembre. La mission, baptisée Administration transitoire des Nations unies pour le Timor-Oriental (Untaet), devra contrôler le processus vers l'indépendance, qui pourrait durer « deux à trois ans ». L'ONU devra prendre en charge le Timor-Oriental lorsque le Parlement indonésien aura rompu ses liens avec Dili par un vote prévu en novembre.

## Le Congrès américain pourrait ne pas signer le traité d'interdiction des essais nucléaires

**WASHINGTON.** La majorité républicaine du Congrès a annoncé, mardi 5 octobre, son intention de ne pas ratifier le traité d'interdiction des essais nucléaires signé par le président Clinton en 1996. Le leader de la majorité du Sénat, Trent Lott, a proposé de remettre l'examen du projet à 2001, alors que M. Clinton a une nouvelle fois adjuré les parlementaires de ratifier le texte, faute de quoi « *ce serait dire au monde entier : "Regardez, l'Amérique ne fera plus d'essais, mais si vous y tenez, allez-y"* ».

La non-ratification par les Etats-Unis mettrait en danger le traité, que seuls 45 des 154 pays signataires ont pour l'instant ratifié. Parmi ceux-ci, on ne compte que deux puissances nucléaires avouées, la France et le Royaume-Uni, et environ la moitié des 44 pays dotés de la capacité à produire des armes nucléaires. Une centaine d'Etats sont réunis depuis mercredi à Vienne pour tenter de relancer le processus de ratification. — (AFP, AP)

## Premières inculpations dans l'affaire du blanchiment d'argent russe

**NEW YORK.** La justice fédérale américaine a annoncé mardi 5 octobre l'inculpation d'une ancienne directrice de la Bank of New York et de son époux, ainsi que l'ouverture de plaintes contre trois sociétés, dans le cadre d'une enquête sur un réseau de blanchiment présumé d'argent russe. Les inculpations, les premières depuis que l'affaire a éclaté, ont été prononcées le 16 septembre par un grand jury fédéral, mais avaient été jusque-là passées sous silence.

Elles concernent le transfert, entre 1996 et août 1999, de quelque 7 milliards de dollars sur des comptes bancaires ouverts auprès de la Bank of New York. Lucy Edwards, ancienne vice-présidente de la banque pour l'Europe de l'Est, et son mari, Peter Berlin, auraient participé à ce réseau de blanchiment clandestin. Selon le procureur fédéral de New York, l'enquête se poursuit « *dans le monde entier* » et pourrait « *encore durer longtemps* ». — (Reuters, AFP)

## L'uranium de Tokaimura était français

**PARIS/TOKYO.** L'uranium enrichi qui a subi un accident de criticité à Tokaimura le 30 septembre était d'origine française : c'est ce qu'a confirmé au *Monde* le porte-parole de la compagnie japonaise JCO, Norimichi Mori. De source française, on indique que cet uranium enrichi à 18,8 % a été exporté en décembre 1997. Les 420 kilos d'uranium ont été envoyés par la Cogema, la compagnie allemande Nukem ayant opéré la transaction. La Cogema précise que cet uranium provenait de l'usine militaire de Pierrelatte, qui a fermé en 1996. Les spécialistes soulignent que l'origine de l'uranium n'a rien à voir avec le déroulement de l'accident, qui aurait pu se produire avec tout uranium de ce type. Par ailleurs, des perquisitions de police ont eu lieu mercredi 6 octobre sur le site de Tokaimura et au siège de la JCO, à Tokyo. La direction de l'entreprise est soupçonnée de négligence professionnelle et de violation des règles de sécurité nucléaire.

## Le négociant De Beers arrête tout achat de diamants d'Angola

**LONDRES.** Le groupe sud-africain De Beers, premier producteur et négociant mondial de diamants, a décrété mardi 5 octobre un embargo total sur les achats de diamants d'Angola, a annoncé un communiqué publié à Londres et à Johannesburg. Cette décision vise à empêcher l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (Unita) de Jonas Savimbi de se financer par le trafic du diamant. De Beers va fermer ses bureaux en Angola. La société, accusée d'avoir des liens avec les rebelles, affirme qu'elle n'a « *jamais acheté de diamants à l'Unita* ». Le gouvernement sud-africain s'est félicité de la décision de De Beers. Le Conseil supérieur du diamant d'Anvers (Belgique) a également assuré mardi respecter « *strictement* » l'embargo sur les ventes de diamants par les rebelles angolais. — (AFP)

## L'Allemagne propose 4,5 milliards de dollars aux anciens travailleurs forcés

**WASHINGTON.** L'industrie et l'Etat allemands vont offrir environ 4,5 milliards de dollars pour dédommager les anciens travailleurs forcés sous le nazisme, a-t-on appris mardi 6 octobre de source américaine proche des discussions. Les négociations germano-américaines entrent dans leur dernière ligne droite mercredi 6 octobre, à Washington, au siège du département d'Etat.

Des délégués de huit pays — Etats-Unis, Israël, Allemagne, Biélorussie, Russie, Ukraine, Pologne, République tchèque — sont présents autour de la table de négociation, avec des représentants d'organisations juives et d'industriels allemands. Les avocats des victimes considèrent « *raisonnable* », pour leur part, une offre globale de 20 milliards de dollars. Ils ont menacé, mardi, de se retirer des discussions si leur demande n'était pas satisfaite. — (AFP)

### DÉPÊCHES

■ **SYRIE :** les discussions en vue d'une reprise des négociations de paix entre Israël et la Syrie pourraient être reportées jusqu'à ce que le ministre syrien des affaires étrangères, Farouk Chara, se rétablisse de l'opération à cœur ouvert qu'il a subie lundi, a estimé mardi 5 octobre l'émissaire de l'Union européenne au Proche-Orient, Miguel Angel Moratinos, interrogé par la radio israélienne. — (Reuters.)

■ **PÉROU :** le Sentier lumineux a tué cinq soldats dans une embuscade tendue dans la région forestière du centre du pays, samedi 2 octobre. Le gouvernement péruvien disait avoir défait le mouvement armé d'inspiration maoïste dont les principaux chefs ont été arrêtés au début de la décennie. — (AFP)

■ **MÉDITERRANÉE :** quatre porte-avions européens, le *Foch* français, le *Garibaldi* italien, l'*Illustrious* britannique, le *Principe-de-Asturias* espagnol, vont manœuvrer ensemble, du lundi 4 au vendredi 29 octobre, en Méditerranée occidentale. C'est la première fois qu'un tel groupement de moyens aéronavals a lieu, dans le but de renforcer la coopération entre Européens à l'instar de l'opération « *Force alliée* » dans les Balkans.

**NORVÈGE :** le gouvernement de centre droit norvégien a présenté, lundi 5 octobre, une proposition de budget pour 2000 marquée par un excédent record de 71,8 milliards de couronnes (8,7 milliards d'euros). Ce montant doit alimenter un fonds spécial destiné à ne servir qu'après l'épuisement des réserves de pétrole et de gaz offshore. Le gouvernement a pu tabler sur un tel excédent budgétaire grâce à la remontée des cours du brut. Le gouvernement prévoit un taux de croissance de 2,9 % (contre 0,9 % en 1999) et un taux de chômage de 3,6 %. — (Corresp.)

# Le « passage protégé » entre Gaza et la Cisjordanie sera soumis à des conditions de sécurité drastiques

La route doit être ouverte la semaine prochaine avec plus de cinq ans de retard

L'accord signé, mardi 5 octobre, entre les négociateurs palestiniens et israéliens à propos du « passage protégé » entre Gaza et la Cis-

jordanie est assorti de drastiques conditions de sécurité qui limiteront les déplacements des Palestiniens. Ceux-ci estiment d'ailleurs qu'il

ne s'agit que d'une formule transitoire, alors que les Israéliens évoquent l'idée d'un pont suspendu entre les territoires.

### JÉRUSALEM

de notre correspondante

Avec quelques jours de retard sur le calendrier établi à Charm El Cheikh, les négociateurs israéliens et palestiniens ont signé, mardi après-midi 5 octobre à Jérusalem, un accord sur l'ouverture du premier passage reliant la bande de Gaza et le sud de la Cisjordanie. Celui-ci permettra notamment aux familles palestiniennes, dispersées entre des territoires palestiniens et séparées de quelques dizaines de kilomètres, de se rencontrer plus facilement sans avoir à solliciter un permis de sortie auprès des autorités israéliennes.

Traversant le territoire israélien sur une distance de 44 kilomètres entre Erez, à la sortie nord de Gaza, et Tarqoumiyah, près de Hébron, cette route, sous souveraineté de l'Etat hébreu — Israël a refusé qu'elle jouisse d'un statut d'extraterritorialité —, sera néanmoins soumise à de drastiques conditions de circulation.

Concrètement, elle ne sera ouverte aux Palestiniens que dix

heures par jour, de 7 heures à 17 heures. Ensuite, l'accord distingue deux catégories de voyageurs, ceux qui disposeront d'un laissez-passer des services de sécurité israéliens et ceux qui n'en auront pas. Ces derniers pourront utiliser ce passage, mais ils devront le faire dans des bus escortés par la police israélienne.

### PARCOURS MINUTÉ

Les autres, plus libres, seront munis d'une carte magnétique délivrée par un organisme conjoint israélo-palestinien, à présenter aux barrages israéliens. Ils pourront voyager soit en bus, soit en voiture particulière dûment contrôlée. L'heure de départ de chaque véhicule sera enregistrée, de telle sorte que s'il n'arrive pas à destination dans un délai d'une heure et demie, la police israélienne se mettra à sa recherche.

Dans les territoires palestiniens la déception l'a emporté lorsque ces conditions de circulation ont été connues. Alors qu'ils pensaient pouvoir enfin circuler librement, les Palestiniens vont se trouver à

nouveau confrontés aux procédures tatillonnes des services de sécurité israéliens.

Cependant, les deux signataires de l'accord se sont montrés rassurants. Jamil Tarifi, ministre palestinien des affaires civiles, a souligné, mardi soir 5 octobre, qu'il ne s'agissait que d'un accord intérimaire.

Autrement dit, cette situation n'est pas définitive et pourrait être remise en cause lors des négociations sur l'accord permanent. Quant à Schlomo Ben-Ami, ministre israélien de la sécurité intérieure, il a indiqué que, même si ses services seront habilités à procéder à des arrestations sur cette route, il ne sera pas dans l'intention d'Israël d'humilier qui que ce soit.

### « SÉPARATION PHYSIQUE »

Même avec ces conditions restrictives, l'ouverture de ce passage, prévue par l'accord intérimaire de 1994, constitue en soi un événement positif dans le processus de paix israélo-palestinien, le gouvernement d'Ehoud Barak ayant abouti là où ses prédécesseurs

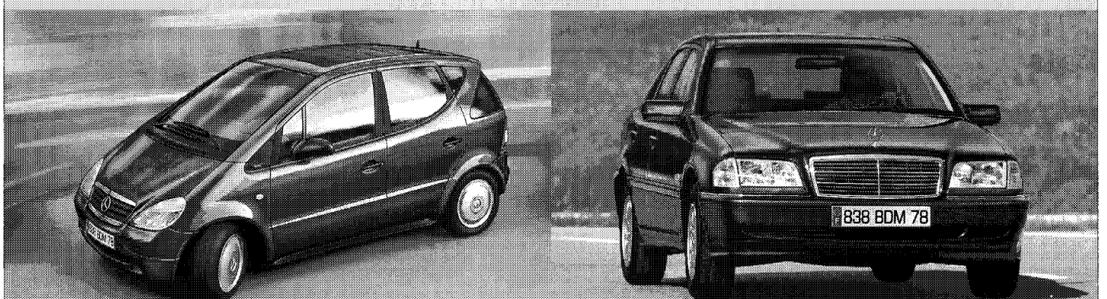
avaient systématiquement fait échouer les négociations.

Le nouveau premier ministre, fidèle à une idée ancienne qu'il a évoquée à nouveau une fois élu, a demandé à Shimon Pérès, ministre du développement régional, d'examiner les solutions alternatives, comme la construction d'un pont ou d'un tunnel permettant « *une séparation physique* » entre les deux peuples, et un vrai passage libre pour les Palestiniens entre la bande de Gaza et la Cisjordanie. Une idée onéreuse que le premier ministre israélien souhaiterait sans doute voir financée par les Etats-Unis ou par l'Union européenne.

En attendant, dès le début de la semaine prochaine, le premier passage Gaza-Hébron soumis au contrôle israélien devrait ouvrir, et les négociations concernant le trajet d'un second, prévu dans l'accord de Charm El Cheikh et reliant Gaza au nord de la Cisjordanie, devraient également commencer. Le calendrier adopté à Charm El Cheikh prévoit son ouverture au plus tard début février 2000. — (Intérim.)

Photos non contractuelles

## Pour moins de 6 000 francs\* par mois, vous pouvez avoir mieux qu'une Mercedes. Deux Mercedes.



Mercedes-Benz invente pour vous un nouveau concept de financement : Easy Duo.

Avec Easy Duo, jouez deux Mercedes. Une Classe A pour vos déplacements quotidiens, ou tout simplement pour le plaisir ; une Classe C pour les grands trajets ou pour les sorties en famille ; un CLK pour le week-end, une Classe A la semaine... La formule Easy Duo n'a plus qu'une limite, celle de votre imagination. Si vous optez par exemple pour une Classe A 140 Classic BM5 et une Classe C 180 Classic BM5, cela ne vous coûtera que 5 850 francs\* par mois entretien compris. Pour plus de renseignements sur les différents Easy Duo proposés, prenez rapidement contact avec votre concessionnaire.

\*Exemple d'une offre en location longue durée pour une Mercedes Classe A 140 Classic BM5, 6 CV (6 haut-parleurs AV/AR, climatiseur, peinture métallisée) et une Mercedes Classe C 180 Classic BM5, 9 CV (pack confort, peinture métallisée) au prix tarif TTC clé en main conseillé du 2 août 1999, AM 2.000, sur une durée de 36 mois et un kilométrage total de 80 000 km. Premier loyer de 14 500 F TTC suivi de 35 loyers de 5 850 F TTC incluant la location des véhicules, 4 pneus, l'entretien, l'assurance perte financière et les cartes grises obligatoires. Offre valable du 01.10.99 au 31.12.99 sous réserve d'acceptation par Mercedes-Benz Financement (9 rue de Chaponval, 78 870 Bailly), et sous réserve de non modification du tarif constructeur.



Mercedes-Benz

www.mercedes.fr



# Le PS confirme son refus de participer le 16 octobre à la manifestation du PCF

La CGT devait prendre position jeudi

**SANS SURPRISE**, le Parti socialiste a décidé, mardi 5 octobre, au cours de la réunion de son bureau national, de ne pas participer à la manifestation pour l'emploi organisée, le 16 octobre, à l'initiative du PCF, avec l'appui de la Ligue communiste révolutionnaire, de Lutte ouvrière et du Mouvement des citoyens, rejoints désormais par les Verts. « Nous n'avons pas été associés réellement à la préparation de cette manifestation », a expliqué Alain Bergounioux, chargé de la communication au secrétariat national du PS. « Le PCF a réuni un groupe de travail sans inviter les responsables socialistes et a écarté la proposition du président du PRG, Jean-Michel Baylet, d'organiser une réunion des partis de la gauche plurielle », a-t-il précisé. Jean-Luc Mélenchon, sénateur de l'Essonne et un des animateurs de la Gauche socialiste, a annoncé qu'il participera à la manifestation.

« J'aurai beaucoup de plaisir à voir défiler ensemble les communistes et les Verts », ironisait, mardi, François Hollande, dans les couloirs de l'Assemblée nationale, rappelant que les seconds, se considérant comme une « force montante », traitaient récemment les communistes de « force descendante ». Une délégation du MDC doit rencontrer, jeudi, Robert Hue et Pierre Blotin, afin de se mettre d'accord sur les mots d'ordre de la manifestation. Le parti de Jean-Pierre Chevènement a déjà choisi son slogan – « le peuple de France contre la mondialisation » – et n'entend pas faire du 16 octobre une démonstration antigouvernementale (lire aussi page 16 le point de vue de Sami Nair).

**PAS D'« AMALGAME » POUR AC !**  
A l'inverse, le porte-parole de la LCR, Alain Krivine, a déclaré, mardi, que cette manifestation « ne prend que plus de relief » après le rassemblement du Medef, la veille, à Paris, et que, « face à l'offensive patronale », le rendez-vous du 16 octobre doit rappeler à

Lionel Jospin « les termes du contrat électoral sur lequel il a été élu ».

Du côté des associations de chômeurs, Agir ensemble contre le chômage ! (AC !) a confirmé qu'elle ne participera pas à la manifestation : « Notre mouvement revendicatif refuse tout amalgame et confusion entre une manifestation qui pourrait apparaître comme un appel des appareils politiques au détriment du mouvement social », a-t-elle fait valoir lors d'une rencontre avec le PCF. A cette occasion, AC ! a « demandé au PCF la fermeté parlementaire » sur le projet de seconde loi sur les 35 heures « pour amender une partie du texte contre l'annualisation, la flexibilité, le SMIC du pauvre ».

Deux autres organisations de chômeurs, l'Association pour l'emploi, l'information et la solidarité des chômeurs et travailleurs précaires (Apeis) et le Mouvement national des chômeurs et précaires (MNCP) ont finalement décidé de se joindre à l'initiative du 16 octobre. Proche du PCF, l'Apeis souligne l'« urgence » de traiter « la question des revenus et des difficultés à vivre au quotidien quand on n'a pas de travail ». Proche des Verts, le MNCP s'est dit sensible à « toutes les initiatives contre le chômage et la précarité ». Enfin, si certains comités locaux de l'Association pour la taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens (Attac) soutiennent la manifestation, l'association maintient, au niveau national, sa décision de ne pas participer.

Les yeux étaient rivés, mercredi, sur la CGT dont une délégation conduite par Maryse Dumas devait rencontrer les responsables communistes, place du Colonel-Fabien. La confédération dirigée par Bernard Thibault devait faire connaître sa décision, jeudi, après une réunion de sa commission exécutive.

Alain Beuve-Méry et Caroline Monnot

# Les amis de Dominique Voynet minimisent la décision des Verts

**C'EST** un avertissement que les Verts ont donné à leur ministre. Par 10 voix contre 4, le collège exécutif du parti écologiste a voté, lundi 4 octobre, pour que les Verts participent à la manifestation pour la réduction du temps de travail et contre le chômage organisée, le 16 octobre, par le PCF, la LCR et LO. Pourtant, le 19 septembre, au « Grand-Jury-RTL-Le Monde-LCI », puis aux journées parlementaires des Verts, à Roubaix, le 24 septembre, Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, avait publiquement fait part de son opposition à l'initiative lancée par Robert Hue.

« Anecdote et conjoncture » : Jean-Luc Bennaïm, secrétaire national des Verts, minimise cet accroc, qualifié de « petite dissonance » dans l'entourage de la ministre. Il est vrai que, pour former cette majorité en faveur d'une participation des Verts à la manifestation du 16 octobre, se sont jointes les voix de la gauche du mouvement, des partisans de Noël Mamère et de Guy Hascoët, mais aussi de certains « voynetistes », comme Denis Baupin. Dans cette cacophonie, M<sup>me</sup> Voynet a obtenu le renfort de Daniel Cohn-Bendit. Le député européen s'est démarqué, mardi, de ses partenaires en annonçant, sur France-Inter, qu'il sera absent le 16 octobre et qu'il ne juge pas « particulièrement intelligent que les Verts aient appelé à cette manifestation » ; à ses yeux, cela relève plus de la « culture d'extrême gauche des Verts ».

Le paysage politique chez les Verts ressemble de plus en plus à un tableau de Bruegel, avec autant de courants et de sous-courants politiques que de petits personnages présents sur la toile. Depuis leur succès aux élections euro-

péennes (9,72 %), les Verts ont du mal à faire leur unité. Ils font face, à la fois, à une crise de croissance et à des rivalités personnelles. Aux pôles déjà formés par le ministère, la direction du parti, son opposition, les six députés, se sont ajoutées d'autres tendances avec l'arrivée de M. Cohn-Bendit et des élus européens.

La manifestation du 16 octobre, décidée unilatéralement par le Parti communiste, rejoint par l'extrême gauche, vient exacerber ces contradictions internes. Chargé de répondre au PCF, M. Bennaïm, dans une lettre envoyée le 23 septembre, se disait prêt à envisager, avec ce parti et l'« ensemble des formations progressistes politiques, associatives et syndicales, une large mobilisation », mais il indiquait que l'action ne devait « se situer ni pour ni contre le gouvernement ». Trois jours plus tard, il s'attirait un démenti de la gauche des Verts, qui déplorait que M<sup>me</sup> Voynet ne relaie plus les « réticences des Verts » et se disaient prêts à « sortir de la solidarité gouvernementale » en cas de désaccord.

Depuis, un appel de militants des Verts pour la réduction du temps de travail et pour « changer radicalement la loi » circule au sein du parti écologiste et a déjà recueilli plus de trois cents signatures. C'est sur ce thème que les Verts comptent se faire entendre à la manifestation du 16 octobre. Les amis de M<sup>me</sup> Voynet ont visiblement sous-estimé le climat de grogne qui persiste chez une partie des militants, mieux perçue par la gauche du parti et relayée tactiquement par M. Mamère, qui estime qu'« à force de chercher l'équilibre et la synthèse les Verts vont finir par se dissoudre ».

A. B.-M.

# Jean-Louis Debré exprime de sérieuses réserves sur les positions adoptées par Alain Juppé

Le président du groupe RPR de l'Assemblée refuse l'« autoflagellation » en matière d'immigration

Les déclarations récentes d'Alain Juppé à propos de la politique d'immigration défendue par la droite depuis vingt ans continuent à susciter des remous dans l'opposition. Se démarquant nettement de l'ancien premier ministre, le président du groupe RPR de l'Assemblée, Jean-Louis Debré, a déclaré qu'il « assume » la politique qu'il avait conduite, entre 1995 et 1997, lorsqu'il était ministre de l'intérieur.

**L'ENTRETIEN** accordé au Monde (daté 1<sup>er</sup> octobre) par Alain Juppé sur l'intégration des immigrés n'en finit pas de provoquer des remous à droite. A l'exception notable de Philippe Séguin et d'Edouard Balladur, l'analyse de l'ancien premier ministre, selon laquelle « l'Europe, compte tenu de sa démographie, aura sans doute besoin d'apports de main-d'œuvre étrangère », est jugée à tout le moins inopportune par la plupart des responsables de l'opposition, qui n'hésitent pas à courir sur ce terrain derrière M. Le Pen.

Le président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, Jean-Louis Debré, ancien ministre de l'intérieur de M. Juppé, alimente le débat public. Dans un entretien publié, mercredi 6 octobre, par *Le Parisien*, le député de l'Eure confesse que ses premières réactions, à la lecture des propos de M. Juppé, ont été « mitigées ». « Je ne suis pas certain que le moment ait été bien choisi pour rouvrir un tel dossier », ajoute-t-il, rejoignant en cela l'avis de bien des députés de son groupe, selon lequel le res-

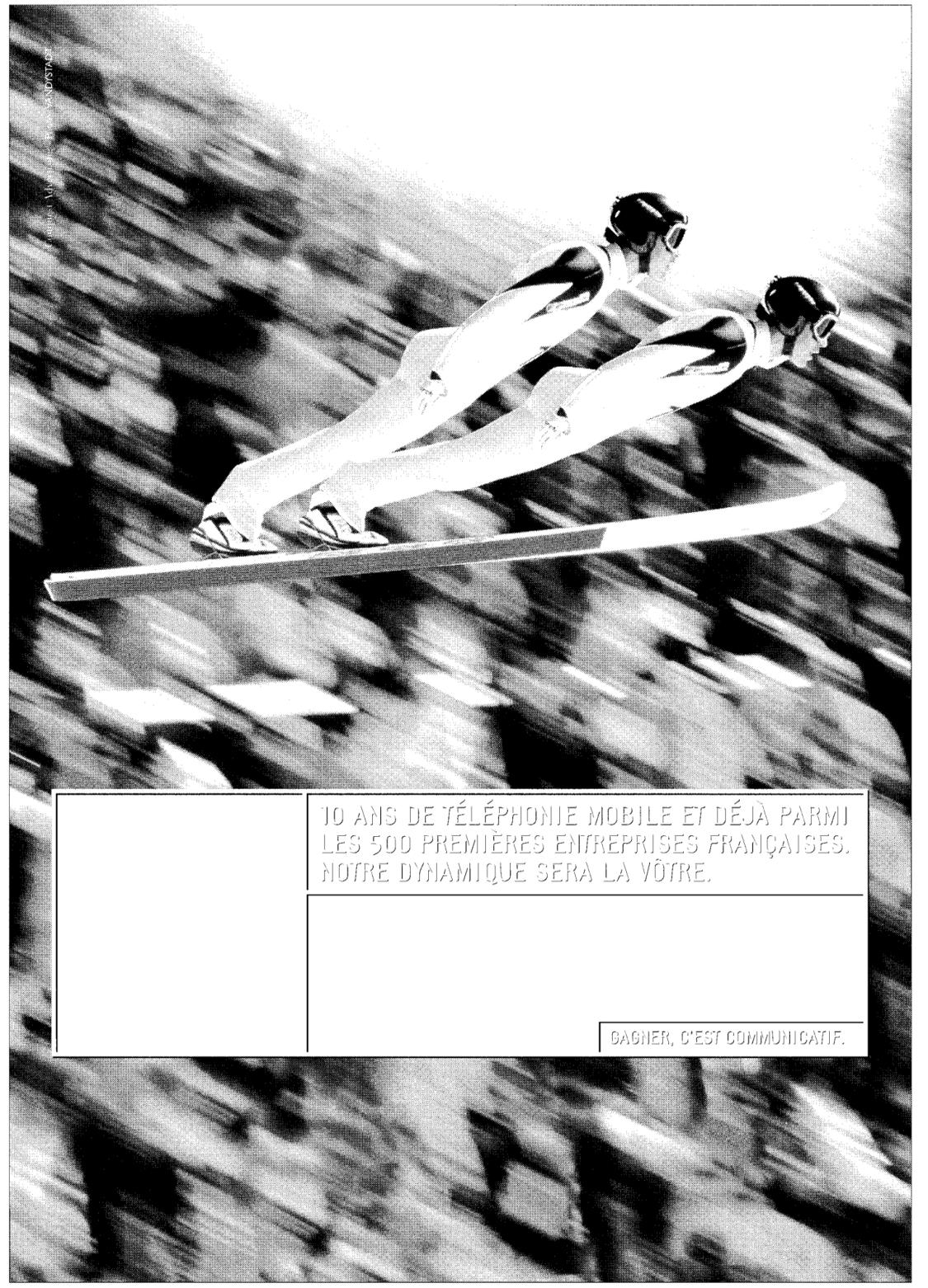
ponsable de l'échec de la droite aux dernières élections législatives s'emploie déjà à préparer les prochaines...  
Surtout, M. Debré s'emploie à distinguer deux sortes d'immigrés, les « bons » et les « mauvais » : « Ce serait une hypocrisie de nier que, depuis environ vingt ans, l'immigration a, chez nous, profondément changé et de nature et de dimension. La pression migratoire s'est accrue et diversifiée. On est passé, globalement, d'une immigration européenne à une immigration africaine, puis asiatique. Bien souvent, on est passé d'une immigration de travailleurs à une immigration d'ayants droit (via, par exemple, le regroupement familial). On est passé d'une immigration économique à une immigration démographique », affirme M. Debré.

Concernant l'accueil éventuel de nouveaux travailleurs immigrés pour répondre au déficit de main-d'œuvre déjà observé par certains secteurs d'activités, M. Debré déclare : « N'allons pas plus vite que la musique !... Mais si, effectivement, le retour de la croissance se

confirme, une inflexion sera possible, à condition qu'elle soit conforme à la tradition française : oui à l'immigration légale ; non à l'immigration illégale ; oui à l'intégration des étrangers en situation régulière ; pas de faiblesse vis-à-vis des étrangers en situation irrégulière. Moi, j'assume la politique que j'ai conduite (...). Je n'ai jamais été, moi, un adepte de la fausse repentance ou de l'autoflagellation. »

**PROSÉLYTISME DE CAMPAGNE**  
Curieusement, les candidats à la présidence du mouvement gauliste se tiennent à l'écart de ce débat, qui oppose pourtant ceux qui prennent le risque d'éclairer l'opinion et ceux qui se contentent de la suivre. C'est ainsi que, lors de la première séance de questions au gouvernement, mardi, à l'Assemblée nationale, les députés RPR ont paru surtout s'enquérir des dernières rumeurs sur la campagne interne de leur mouvement. Patrick Devedjian, député des Hauts-de-Seine, en a profité pour annoncer qu'il avait désormais passé le cap des 1 650 parrainages nécessaires pour pouvoir se présenter à l'élection du 20 novembre. Assis côte à côte dans l'hémicycle, Hervé Gaymard et Dominique Perben, les deux « chaperons » de Jean-Paul Delevoye, ne se sont guère montrés plus attentifs aux débats. Devant, derrière, sur le côté, nul député voisin n'a échappé à leur prosélytisme. Un autre partisan du sénateur du Pas-de-Calais, Bernard Pons, s'est entretenu, en fin de séance, avec M. Perben, sous le regard attentif de deux autres candidats, François Fillon et Michèle Alliot-Marie. Sortie quelques instants de l'hémicycle pour mieux y revenir, l'élu des Pyrénées-Atlantiques en a profité pour serrer des mains et échanger quelques mots avec plusieurs de ses collègues. Un peu plus haut, un homme isolé assistait distraitemment à ces échanges et à ces va-et-vient : l'ancien premier ministre, Alain Juppé, qui s'est interdit de prendre publiquement position dans la compétition en cours.

Jean-Louis Saux



10 ANS DE TÉLÉPHONIE MOBILE ET DÉJÀ PARMIS LES 500 PREMIÈRES ENTREPRISES FRANÇAISES. NOTRE DYNAMIQUE SERA LA VÔTRE.

GABNER, C'EST COMMUNICATIF.

## Le Parti socialiste met noir sur blanc sa réponse au manifeste Blair-Schröder

Avant le congrès de l'Internationale socialiste prévu en novembre à Paris, les dirigeants du PS ont adopté un texte préparant le discours qu'y fera Lionel Jospin

**NULLE PART**, les noms de Tony Blair et de Gerhard Schröder ne sont cités. Il n'est pas davantage question du manifeste « social-libéral » que les deux chefs de gouvernement ont présenté ensemble, le 8 juin, quelques jours avant des élections européennes où les socialistes européens étaient supposés se présenter unis. Pourtant, le texte de dix-sept pages adopté, mardi 5 octobre, par le bureau national du Parti socialiste, prend l'allure d'une réplique au manifeste Blair-Schröder. Au même titre que ce texte, cette contribution du PS au congrès de l'Internationale socialiste (IS), du 8 au 10 novembre à Paris, sera examinée, le 17 octobre, par le présidium de l'IS, auquel devraient participer Lionel Jospin et François Hollande. L'exercice consistera à préparer le document unique d'orientation générale qui sera soumis aux délégués. Président sortant de l'IS, Pierre Mauroy a déjà fait savoir qu'il ne se représentera pas.

Ce « contre-manifeste » a fait l'objet d'une démarche en trois temps. La trame a été élaborée par trois secrétaires nationaux, le rocardien Alain Bergounioux, chargé de la communication, le jospiniste Pierre Guidoni, responsable du secteur international, et le fabiusien Henri Weber, chargé de la formation, déjà auteur d'un « cahier formation » sur le thème « qu'est-ce qu'être socialiste au XXI<sup>e</sup> siècle ? ». Un groupe de travail constitué par M. Hollande, Pierre Moscovici, ministre délégué aux affaires européennes, Alain Claeys, secrétaire national, et Aquilino Morelle, « plume » de M. Jospin, a apporté des corrections. Revu par le premier ministre, le texte a ensuite été soumis, mardi, au bureau

national, qui a procédé à des modifications de forme. Le titre, « Vers un monde plus humain », a été supprimé, ainsi que la citation de Paul Valéry, que Laurent Fabius a suggéré de remplacer par Jean Jaurès. M. Mauroy, Louis Mermaz et Jean-Luc Mélenchon ont souhaité que la critique du capitalisme soit durcie. Une version corrigée sera donc présentée au conseil national qui se réunira, le 9 octobre, en présence de M. Jospin.

### UNE MODERNITÉ « MAÎTRISÉE »

D'emblée le « contre-manifeste » rappelle que les partis de l'IS ont « combattu le capitalisme », « dénoncé fermement le communisme dans sa forme totalitaire » et contribué à « civiliser l'économie de marché ». Pour « bâtir une société plus juste et plus humaine », il s'agit de « montrer le lien entre les fins et les moyens » et de faire le point sur « notre rapport avec le capitalisme ». Face à l'économie de marché, « une incomparable source de richesses » mais aussi « injuste et souvent irrationnelle », et aux « impasses de l'économie administrée », il juge « nécessaire et possible de réguler le capitalisme », avant de défendre, face à la « troisième voie » de M. Blair, l'héritage de la social-démocratie dont la « réussite a été de coordonner, par la loi et par la négociation, et en faisant une part plus ou moins grande au secteur public, l'action des principaux acteurs d'une société qu'elle voulait solidaire ».

Toujours à l'intention de M. Blair, le PS affirme que « la modernité n'est pas séparable » de « la fidélité à nos valeurs », en prônant une modernité « porteuse de progrès », « maîtrisée », « complète » – économique, mais aussi politique, sociale,

culturelle, sociétale – et « partagée » afin d'être « le bien commun de tous, non le privilège de quelques-uns ». Le socialisme étant présenté comme « une théorie de la citoyenneté », le PS réaffirme « le primat de la démocratie » sur le marché. « Une société humaine est une société dont les valeurs ne sont pas soumises à la seule logique du profit », souligne le texte en reprenant encore la formule de M. Jospin « "oui" à l'économie de marché et "non" à la société de marché ». Le registre jospinien est abondamment utilisé, avec « la recherche du plein-emploi », le refus d'une flexibilité qui se traduirait par « une généralisation de la précarité », le projet de « société solidaire » symbolisée par la protection sociale.

Jospinisme et blairisme se heurtent encore dans le refus du PS d'« opposer l'universalisme à la sélectivité dans les allocations sociales ». Si le PS accepte, comme M. Blair, l'importance de « l'investissement social » dans l'éducation et la formation, il souligne qu'il ne doit pas être mis en œuvre au détriment des politiques de redistribution. Favorable à une « société de bien-être », fondée sur « une nouvelle alliance » entre classes moyennes, classes populaires et exclus, le PS se dit attaché à « la pertinence globale » du « keynésianisme » et à un Etat qui « doit continuer à exercer une fonction régulatrice ». « Plus le monde se globalise, plus il a besoin de règles », redit-il en voulant étendre cette régulation internationale à de nouveaux champs, comme l'environnement ou le système financier international.

Michel Noblecourt

## 35 heures : le gouvernement peine à trouver un compromis satisfaisant sur le SMIC

Les communistes maintiennent leur pression sur Martine Aubry

Les députés ont commencé, mardi 5 octobre, l'examen du projet de loi sur la réduction du temps de travail. La ministre de l'emploi a prévenu M. Jospin que le compro-

mis qu'elle avait ébauché sur le SMIC pose des problèmes juridiques. Les motions de procédure défendues par l'opposition ont été rejetées. (Lire aussi page 15.)

**UNE ULTIME** concertation et le débat peut commencer. Mardi 5 octobre, à l'Assemblée nationale, quelques minutes avant l'ouverture de l'examen du projet de loi sur la réduction du temps de travail : Lionel Jospin, Martine Aubry, François Hollande, Jean-Marc Ayrault et Jean Le Garrec s'attardent au salon Delacroix, à l'abri des regards. Une question continue de préoccuper les socialistes : la ministre de l'emploi et de la solidarité informe le premier ministre que le compromis récemment trouvé sur le SMIC risque de poser un problème juridique.

Pour rassurer les élus de la majorité, inquiets à la perspective que les employés des entreprises créées à partir de l'an 2000 travaillent 35 heures payées 35, contre 35 payées 39 pour les salariés d'entreprises existantes, M<sup>me</sup> Aubry avait fait une proposition, adoptée en commission des affaires sociales : seules les nouvelles entreprises qui auront signé un accord en bonne et due forme sur les 35 heures bénéficieront des allègements de charges (Le Monde du 1<sup>er</sup> octobre). Or, le projet de loi prévoit que le passage aux 35 heures garantisse le maintien du SMIC mensuel à son niveau actuel, grâce à un complément différentiel. Le compromis permet toutefois d'éviter une augmentation générale du SMIC de 11,4 % (35 heures payées 39).

Las, les juristes du gouvernement ne garantissent pas la validité du dispositif. Le Conseil constitutionnel risquerait de le remettre en cause, au nom de l'égalité devant la loi. Plusieurs députés ont, par ailleurs, pointé une faille : une entreprise pourrait fort bien payer ses salariés sur la base de 35 heures en

refusant les aides de l'Etat, a objecté Alain Vidalies (Landes), mardi, lors d'un déjeuner de parlementaires du PS avec Lionel Jospin, à Matignon. Pour compliquer le tout, la commission des affaires sociales a adopté un amendement de M. Vidalies, difficilement compatible avec le dispositif de M<sup>me</sup> Aubry, selon lequel le salaire d'un smicard, à temps complet, ne saurait être inférieur à son niveau actuel...

### UNE « STRATÉGIE INNOVANTE »

Quelques heures plus tard, le premier secrétaire du PS, François Hollande, le reconnaît : « Nous devons trouver un compromis un peu amélioré sur le SMIC ». « Si le dispositif tient juridiquement, on s'arrête là », confie le président du groupe PS de l'Assemblée, Jean-Marc Ayrault, en début de soirée, lors d'un apéritif organisé à la questure du PS. Devant les tartines de Saint-Marcellin, Daniel Vaillant, lui, préfère relativiser la « faille » et vante la « nouvelle façon de travailler » du gouvernement. Rien n'est figé, on discute, on évolue, on règle les problèmes au fur et à mesure, sans s'énervier. « Peut-être qu'il y a des trucs auxquels nous n'avons pas pensé et qui arriveront », explique serinement le ministre des relations avec le Parlement. Cette « stratégie innovante » déconcerte Odette Grzegorzulka (Aisne) : « Avant, on avait des conversations franches et ouvertes ; aujourd'hui, il n'y a plus qu'un petit cercle qui arrive à se tenir au courant », déplore-t-elle.

Le gouvernement a d'autres chats à fouetter. Il doit aussi gérer la mauvaise humeur des communistes qui veulent conditionner les aides à l'obligation d'embauches, comme dans la première loi Aubry.

Au grand plaisir des députés de l'opposition, Maxime Gremetz (Somme) s'est exclamé, à la tribune : « Ce recul est inacceptable et nous ne l'accepterons pas ! » « Il a raison, il a raison ! », lance François Goulard (DL, Morbihan), lorsque le porte-parole du groupe PCF critique vertement le financement de la réduction du temps de travail « par les ménages ». Après le slogan de Robert Hue, « nous sommes tous des Michelin ! », M. Gremetz s'est réjoui de trouver, dans la presse, un écho symbolique, dans le « nous sommes tous des Rosetta », en hommage au film social des frères Dardenne.

Dans les couloirs du Palais-Bourbon, le député communiste assure que son groupe partage ses réticences sur le projet de loi. Furieux d'être désigné comme un élément isolé par ses collègues socialistes, il fait passer, dans l'hémicycle, un mot au président de la commission des affaires sociales, et ne résiste pas au plaisir de raconter la réponse que lui a faite M. Le Garrec : « Tu sais bien que je suis une crapule sociale-démocrate... »

Par solidarité, sans doute, plusieurs ministres se sont affichés aux côtés de M<sup>me</sup> Aubry. Outre les secrétaires d'Etat rattachés à son ministère – Nicole Péry à la formation professionnelle, Dominique Gillot à la santé et Claude Bartolone à la ville –, Dominique Voynet est venue apporter un soutien à « sa copine ». Dominique Strauss-Kahn, lui, est arrivé après minuit, au moment même où M. Gremetz répétait, haut et fort, que le texte était « invotable en l'état »...

Clarisse Fabre et Isabelle Mandraud

## « En cas d'alternance, la droite.... »

**LA LOI AUBRY**, ou comment s'en débarrasser... Les 35 heures commencent à peine leur marathon parlementaire que la droite se demande déjà quel sort leur réserver si elle revient au pouvoir. « Pas "si", mais "quand" nous reviendrons », corrige aussitôt le président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, Jean-Louis Debré, qui a annoncé, mardi 5 octobre, qu'il faudra dresser « un bilan très précis des deux lois sur la baisse du temps de travail ». Mais les acquis sociaux ont la vie dure, et personne n'ose parler d'une « abrogation » pure et simple de la loi, qui signifierait un retour aux 39 heures ! L'opposition a donc posé quelques principes, sans aller jusqu'à rédiger un mode d'emploi.

Première règle : s'interdire le maintien du statu quo. « Le bilan devra porter sur les créations d'emplois, les conditions de travail des salariés, le développement des entreprises et le coût financier », assure M. Debré.

### « DÉMOCRATIE SOCIALE »

Deuxième règle : affirmer la primauté des accords patronat-syndicats sur la loi, philosophie qui prévaut dans la plupart des pays européens. « Ce n'est pas à l'Etat d'organiser le travail dans les entreprises », souligne Patrick Devedjian (Hauts-de-Seine), candidat à la présidence du RPR. Les partenaires sociaux doivent décider, sous leur propre responsabilité, de l'organisation du travail. »

Troisième règle : être « socia-

lement correct ». « Nous réaffirmerons le principe de la libre négociation », assure M. Debré. Les entreprises qui veulent rester dans le cadre de la loi actuelle pourront le faire ; celles qui veulent en sortir le pourront aussi. » Pour M. Devedjian, cela s'appelle « rétablir la démocratie sociale ».

### « REMISE À PLAT »

Sous cette unanimité de façade, l'opposition a pourtant du mal à dissimuler des approches fort différentes. Le principe de la baisse du temps de travail ? « C'est une piste très importante pour l'avenir », assurent François Bayrou, président de l'UDF, et Jacques Barrot (UDF, Haute-Loire), ministre du travail dans le gouvernement d'Alain Juppé. « Les 35 heures, c'est une anti-valeur, la négation même de l'idée d'effort », leur répond François d'Aubert (DL, Mayenne).

Le recours à la loi ? Défendant le libre jeu des forces du marché, Démocratie libérale n'y semble guère favorable, alors que l'UDF est ouverte à une loi « d'incitation ». Même si, selon elle, les accords signés dans les entreprises ou les branches professionnelles doivent « primer ».

Antiéconomiques, les 35 heures vont se retourner contre les salariés, affirme la droite, pour justifier sa croisade. « Je crains qu'elle ne marque un contre-progrès social, car, en renchérisant le coût du travail, on va, une nouvelle fois, pénaliser les salariés peu qualifiés », analyse Jean-Paul Delevoye, sénateur (RPR) du Pas-de-Calais. Il souhaite une « remise à plat » de la loi Aubry, et invite la droite à ouvrir « le chantier du temps de travail sur toute la durée de la vie, en y intégrant les gains de productivité pour l'entreprise, le temps choisi pour les salariés, l'augmentation du pouvoir d'achat et le développement de l'intéressement et de la participation ». Ce que le candidat à la présidence du RPR appelle le « carré magique » pour la définition d'un « nouveau contrat social ».

Jean-Michel Bezat

COGEFI

Conseil et Gestion Financière  
11 rue Auber, 75009 Paris Tel: 01 40 06 02 22

mes collaborateurs et moi-même reprenons à notre compte COGEFI, Maison de Titres, née en 1962.

devaient, à nos yeux, présider à cette aventure: l'indépendance, l'expertise et la personnalisation.

10 ans plus tard, est au rendez-vous. Les actifs gérés sont passés de 240 Millions à 3 Milliards de Francs. Nos performances sont reconnues par tous.

et la confiance qui m'ont été accordées par tous: clients, partenaires et collaborateurs, sont au-delà de l'efficacité et des distinctions, mes plus belles récompenses.

Jean- Claude Labarraque  
Président Directeur général

**DETAILLANT GROSSISTE VEND AUX PARTICULIERS**  
Recommandé par Pys, psc, Cher, Paris, Combines...

**MATELAS & SOMMIERS**  
Toutes dimensions - Frais ou relevables  
SWISSFLEX - TRECA - EPEDA - SIMONS  
DUNLOPILLO - BULTEX - PIRELLI - ETC...

**CANAPES, SALONS, CLIC-CLAC**  
Cuir - Tissus - Alcantara  
Steiner - Coulon - Orviter - Sufen - Etc...

Vente par téléphone possible  
Livraison gratuite sur toute la France

**MOBECO**  
247, rue de Belleville PARIS 75 M. Téléphone  
50, avenue d'Italie PARIS 13 M. P.I. d'Italie

**01.42.08.71.00 - 7j/7**

**CONCOURS ADMINISTRATIFS**  
**Préparations intensives**

**IRA** 4 week-ends en oct/nov 1999

**TACAA** Tribunal Administratif et Cour Administrative d'Appel 5 week-ends en mars/avril 2000

**ENI** 5 week-ends en sep/oct 2000

**IPESUP** Enseignement supérieur privé  
18 rue du Cloître Notre-Dame  
75004 Paris 01 43 25 63 30

## SOCIÉTÉ

LE MONDE / JEUDI 7 OCTOBRE 1999

**EDUCATION** Les deux principales organisations de lycéens appellent à une journée nationale d'action, jeudi 7 octobre. Cette mobilisation intervient une semaine

après les défilés qui avaient réuni au total 150 000 élèves. ● AU LYCÉE PROFESSIONNEL Moulin-Fondu de Noisy-le-Sec (Seine Saint-Denis), élèves et professeurs expriment

des malaises parallèles, que des améliorations matérielles n'ont pas apaisés. ● VILLE-PHARE du mouvement de 1998, Montpellier a du mal à mobiliser ses troupes lycéennes :

l'amélioration des conditions d'études semble avoir refroidi les ardeurs militantes. ● LES PROMESSES de démocratisation de la vie des lycéens, réitérées depuis le

grand mouvement de 1990 n'ont que partiellement été mises en œuvre : la « charte » des droits et libertés promise en 1998 n'a pas été publiée.

## Les lycéens expriment leur malaise persistant dans la rue

A la veille de nouvelles manifestations, jeudi 7 octobre, élèves et professeurs du lycée professionnel Moulin-Fondu de Noisy-le-sec témoignent du désarroi profond des établissements, malgré les moyens nouveaux obtenus après le mouvement de 1998

« **GRAVE** », c'est leur mot. Grave, la professeur principale qui veut, tous les mercredis, « qu'on s'habille en fille pour apprendre à être à l'aise devant le patron »,

### REPORTAGE

« Le problème, c'est qu'il faut accepter tout le monde, et qu'on n'en est pas capable »

comme si on ne savait pas se tenir ». Graves, les toilettes crados des filles où il y a toujours un garçon qui traîne. Grave, l'infirmière qui n'est jamais là quand on a besoin d'elle. Graves, les cours trop longs, le prof absent, la compta quand on voulait « faire sanitaire et social », le trajet d'une heure et demie pour rentrer le soir dans sa cité, la cantine trop chère, les crachats dans les cartables, les coups dans les couloirs.

Serrées comme des moineaux sur un fil, Sandrine, Tourkia et Sonia prennent froid, assises sur une marche dans un coin de la cour. Elles sont en première année de BEP vente ou comptabilité au lycée Moulin-Fondu de Noisy-le-Sec (Seine-Saint-Denis). Elles participeront, jeudi, aux manifestations lycéennes, pour dire qu'elles en ont ras le bol » et « pour se retrouver avec d'autres », qu'elles imaginent dans la même situation.

Sandrine, arrivée à Moulin-Fondu après s'être vu refuser deux autres établissements de la région, en a trop sur le cœur pour parvenir



à sourire après une bonne demi-heure de conversation. Hébergée dans un foyer à Aubervilliers, orientée malgré elle dans la filière comptabilité, désarçonnée par le manque de disponibilité des adultes au lycée, elle s'avoue, un mois après la rentrée, « perdue ». Alors elle parle comme on se cognerait la tête contre un mur, sans parvenir à s'arrêter. « Je ne peux pas travailler dans un truc que je ne voulais pas. Je me sens inutile dans ma classe. Les profs avancent, ils nous expliquent pas bien, et c'est chacun pour soi. » Et puis, « c'est pas normal qu'on nous colle cette image, dans les lycées professionnels, qu'on

nous dévalorise comme ça. » L'autre jour, un prof a dit en classe : « Vous avez de la chance d'être en France. » Merci, s'est dit Sandrine. « Moi je leur dis : on a la chance d'avoir une école publique, et gratuite. Ce n'est pas pour en faire l'importance quoi. »

### « COMME UNE POUCELLE »

Dans la salle des profs, le cendrier déborde. « Le problème numéro un, dit Marc, c'est qu'il faut accepter tout le monde, et qu'on n'en est pas capable. Gérer une classe qui vous dit "j'm'en bats les couilles de tes cours", ou "j'suis là pour les allos", je ne sais pas faire. » Les discours politiques sur la nécessité de

donner une formation professionnelle à tout le monde, ces enseignants les saluent. Mais ils en ont assez d'« avoir à garder des délinquants pour éviter qu'ils ne cassent tout dans leur cité ». Ils réclament aussi la vraie voie professionnelle de qualité dont parle Claude Allègre. Mais pas comme ça. Pas en voyant, d'année en année, le niveau d'exigence des diplômés professionnels s'effondrer. Pas en formant, malgré eux, des élèves « cassés », qui n'ont pas choisi ce « lycée qu'on considère encore comme une poucelle ». La solution, toute trouvée pour eux, est vite mise sur le tapis : c'est la sélection, qu'il faut introduire à l'entrée du lycée.

Une voie que Marc Fouquet, le proviseur de Moulin-Fondu, rejette tout net. « Ici, nous donnons une chance à tous. On y arrive, même si nous sommes parfois déçus, parce que c'est difficile. Les profs sont dévoués, même si les plus anciens sont fatigués de donner autant. De fait, surtout en début d'année scolaire, ils sont comme des nageurs qui ont l'impression de couler et de ne pouvoir atteindre leur objectif. » Certains cherchent une bouée de secours, rapide : les conseils de discipline, réclamés avec insistance au proviseur. Encore une fausse piste, selon lui. L'année dernière, il n'en a organisé que sept, contre soixante-six en 1997, sous la direction du précédent chef d'établissement.

Pour ses sept cent cinquante élèves, ses quatre-vingt-trois profs, ses CAP et ses bacs pro, Marc Fouquet défend autre chose. Des dis-

cours ministériels moins en décalage avec la réalité. Une stabilité des enseignants, difficile à obtenir tant que l'on continuera à lui envoyer des débutants venus de Marseille ou de Montpellier, avec une seule idée en tête, repartir au plus vite. Des moyens, plus souvent accordés, au nom de la paix sociale.

Cette année, Moulin-Fondu a ou-

M. Fouquet est, aussi, satisfait d'avoir pu ouvrir deux classes de redoublants pour les BEP, de tester cette année une classe de remise à niveau en enseignement général pour les élèves les plus en difficulté, et de lancer, avec les enseignants, une action culturelle sérieuse dans le lycée.

Autant d'efforts qui peuvent

### Soutien des enseignants à la manifestation de jeudi

Une semaine après les manifestations qui ont rassemblé plus de 150 000 lycéens à travers toute la France, les deux principales organisations lycéennes – la Fédération indépendante et démocratique lycéenne (FIDL) et l'Union nationale lycéenne (UNL) – appellent à une nouvelle journée d'action, jeudi 7 octobre. Les deux organisations ont reçu le soutien du SNEI, du SGEN-CFDT et du Syndicat des enseignants (SE-FEN), ainsi que celui des parents d'élèves de la FCPE. Le SE-FEN et l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA) leur ont proposé d'assurer l'encadrement des manifestations.

Les parents d'élèves de la PEEP, de leur côté, indiquent qu'ils « ne souffleront pas sur les braises » et souhaitent que les lycéens défendent leurs revendications à l'intérieur des établissements « plutôt que dans la rue ». Mardi 5 octobre, la ministre déléguée à l'enseignement scolaire, Ségolène Royal, a demandé aux lycéens et à leurs parents « un peu de sérénité et de patience », soulignant que « toutes les promesses avaient été tenues ». Les organisations lycéennes envisagent de se réunir en coordination intersyndicale samedi 9 octobre, afin de décider de la suite à donner au mouvement.

vert sa maison des lycéens, avec micro-onde, baby-foot et télé-magnétoscope. Une salle informatique est réservée aux élèves, gérée par l'un des cinq aides-éducateurs de l'établissement. Le lycée a obtenu une assistante sociale à plein temps, un troisième conseiller d'éducation, le maintien de son poste de coordonnateur des relations avec les entreprises.

faire du lycée professionnel une « voie de réussite », mais que Sandrine ne voit pas. Peut-être, comme le suggère Marc Fouquet, parce qu'il est trop tôt, un mois après la rentrée, pour lui dire de « prendre cette chance », ainsi offerte. A moins que ce ne soit parce qu'il est trop tard.

Nathalie Guibert

## La promesse d'une vie démocratique au lycée tarde à se réaliser

« **IL FAUT** répondre à l'exigence de démocratie et de citoyenneté des jeunes. J'avais commencé cette réforme en 1989, il faut la reprendre. » En plein mouvement lycéen de l'automne 1998, Lionel Jospin, premier ministre, acceptait – attitude rare – d'endosser son ancien habit de ministre de l'éducation devant le conseil national du Parti socialiste (*Le Monde* du 20 octobre 1998). C'était pour défendre une réforme engagée sous son ministère, à la suite de la première révolte que le lycée de masse ait connu, en novembre 1990. Reprise par Claude Allègre en octobre 1998, elle a toujours du mal à prendre corps.

Les lycéens seraient-ils dans la rue pour la deuxième année consécutive s'ils maîtrisaient, dans leur établissement, les moyens d'expression qu'on leur promet et que parfois on leur donne ? Ainsi, le « plan d'action immédiat pour l'avenir des lycées », annoncé par Claude Allègre, le 21 octobre 1998, prévoyait qu'« une charte » des droits et libertés reconnus aux lycéens serait distribuée à tout élève entrant au lycée. Un an plus tard, elle est toujours en gestation au ministère, qui la promet pour « bientôt ». Une première maquette, examinée par le Conseil national de la vie lycéenne (CNVL) au mois de juillet, laisse sceptique l'un des lycéens consultés : « Beaucoup de photos, peu de contenu. »

### LIBERTÉ D'EXPRESSION

Le plan prévoyait également la création d'« un conseil de la vie lycéenne » (CVL) dans chaque lycée, dont le projet de décret sera examiné par le Conseil supérieur de l'éducation le 21 octobre. Présidé par le chef d'établissement, le CVL sera composé de dix représentants des lycéens et de dix de l'administration. Son rôle est de veiller à ce que la liberté d'expression soit respectée et de délibérer sur la formation des délégués des élèves, ainsi que sur l'utilisation des fonds lycéens. Il doit obligatoirement être consulté sur le règlement in-

terieur, le projet d'établissement, l'organisation des études, les modalités de l'organisation de l'aide aux élèves, la santé. « Il peut adopter des vœux et formuler des propositions dans son domaine de compétences ainsi que sur toute autre question relative à la vie et au travail scolaires », précise encore le projet de décret.

Ainsi pourrait-il, en théorie, se saisir de la possibilité d'être « informé et entendu » sur les emplois du temps, comme le prévoyait le plan d'urgence. Revendication récurrente des lycéens, avoir de « meilleurs emplois du temps » reste pourtant une utopie. Que valent les instances lycéennes, composées d'élèves qui ne font que passer, face aux enseignants qui ont le premier et le dernier mot, même si la décision appartient formellement au chef d'établissement ou à son adjoint ?

Ce seul exemple permet de mesurer les nombreux obstacles qui se dressent contre la démocratie lycéenne. La volonté politique ne fait pourtant pas défaut. Dans une circulaire du 5 octobre 1998, Claude Allègre demandait fermement « aux divers responsables de l'éducation nationale (...) d'accorder cette année une attention prioritaire à cette importante question de la participation des élèves à la vie lycéenne ». Le ministre de l'éducation nationale écrivait : « Une attente forte et légitime existe de ce point de vue chez les lycéens et appelle dès cette année des réponses concrètes. »

Il n'est pas sûr pourtant que cette « attente forte » existe ou qu'elle soit « une exigence », comme le disait Lionel Jospin. Certes, la démocratie au lycée figure en bonne place parmi les revendications des organisations de lycéens, mais elle est rarement un slogan de rue.

Lorsque les revendications matérielles sont satisfaites (locaux, professeurs manquants), il reste un malaise diffus que les lycéens ne traduisent pas spontanément par une demande de démocratie lycéenne. Il suffit pour s'en

convaincre de constater le peu d'enthousiasme et de candidatures suscitées souvent par les élections de délégués élèves, qui ont lieu en ce moment.

Gregory Suslamare, l'un des leaders du mouvement de l'an dernier, qui vient de publier *J'apprends la démocratie au lycée* (CRDP de l'académie de Grenoble, 120 p. 70 F, 10,6 €), s'en désole. « Si on veut que la démocratie au lycée fonctionne, il faut que les adultes y poussent au lieu de nous mettre des bâtons dans les roues. Il nous faut un appui. » Ce lycéen de section sciences et techniques tertiaires, qui a tenu le journal du mouvement de 1998-1999, matériau de base de son livre, écrit notamment : « Souvent, en arrivant le matin, j'ai du mal à tenir la tête haute. Peur de quoi ? D'être reconnu ou plutôt de ne pas être reconnu par mes pairs. » Tout est là. Même s'il s'agit d'une élection, le délégué des élèves bascule aux yeux de ses copains de classe du côté des « autres », des adultes.

### GARDER L'ESTIME DE SES COPAINS

Dans *La Cité des lycéens* (L'Harmattan, 1998, 295 p., 140 F, 21,3 €), Patrick Rayou relève que la tâche des délégués « est encore plus ingrate lorsque les porteurs d'eau se sentent aussi boucs émissaires ; pour Capucine, « dès qu'il y a quelque chose avec la CPE [conseillère principale d'éducation], elle me convoque pour me dire "Ca va pas, y'a trop d'absences !" ». Beaucoup de lycéens ont aussi « peur de se faire casser en conseil de classe », explique Grégory Suslamare. Ce lycéen de la FIDL garde aussi un souvenir assez amer de la négociation menée cette année au rectorat pour obtenir des terminales à trente-cinq élèves, où il a reçu mépris et moquerie. Ramer contre l'administration mais aussi parfois contre les enseignants, contre les proviseurs, garder l'estime de ses copains, cela fait beaucoup quand on tente de faire vivre la « démocratie lycéenne ».

Béatrice Gurrey

### MONTPELLIER

de notre envoyée spéciale

Un mouvement ? Quel mouvement ? « A cette rentrée, tout se passe comme s'il ne se passait rien. »

### REPORTAGE

« Les élèves ne se remobiliseront pas. Aller dans la rue semble désormais vain »

Annick Foulquier, proviseur du lycée Clemenceau à Montpellier, est formelle : octobre 1999 ne ressemble en rien à octobre 1998. Si l'an dernier, elle recevait régulièrement dans son bureau les leaders lycéens de son établissement, cette année seuls « quelques élèves » quittent parfois le lycée en début d'après-midi pour ne revenir que le lendemain mais « dans le calme et sans rien dire ». « Il n'y a aucune revendication à l'intérieur », constate-t-elle.

Pourtant, le lycée Clemenceau ne dispose pas de locaux supplémentaires, a des effectifs en langues vivantes toujours aussi chargés et des emplois du temps souvent lourds. En revanche, aucun enseignant ne manque, aucune classe ne compte plus de trente-cinq élèves et l'établissement a obtenu quatre emplois jeunes. Ces trois retombées du plan d'urgence ministériel suffisent-ils à expliquer l'absence de contestation au sein d'un lycée qui, l'année dernière, réunissait des centaines d'élèves en assemblée générale ?

Malik, l'un des « meneurs » de Clemenceau en 1998, préfère parler de « déception » et de « découragement ». Elève en terminale littéraire, il n'ira pas manifester jeudi. Il n'a « pas envie ». D'abord parce que « certains engagements, tels que les effectifs à 35, ont été respectés » ensuite parce qu'il a le sentiment que « les élèves ne se remobiliseront pas. Aller dans la rue semble désormais vain ». Pour lui, les moyens supplémentaires accordés par le gouvernement demeurent large-

ment « insuffisants », mais ils ont permis de « calmer le jeu ». « Il manque toujours des locaux, des équipements sportifs et nous avons toujours l'utopie d'avoir des classes encore moins nombreuses », énonce-t-il. Mais, ajoute Malik, « le système est bien fait. Le mouvement a été étouffé alors qu'il n'y a pas eu de grandes avancées ».

La « meilleure stratégie », dit-il, serait que les élèves « s'allient avec les enseignants et les chefs d'établissement pour prouver que tout le monde lutte pour la même cause, celle de travailler dans de meilleures conditions ». Car, rappelle Malik, « le ras-le-bol de 98 n'était pas contre le lycée et son personnel mais contre l'Etat qui ne donne pas assez de moyens ».

Montpellier, ville-phare du mouvement lycéen de 1998, n'a connu depuis la rentrée qu'une seule « vraie » manifestation, jeudi 30 septembre, lors de la journée régionale d'action. Ce jour-là ils étaient environ deux mille à défiler dans le centre-ville, contre quatre mille au plus fort moment de la contestation, l'année précédente. Mais depuis le 30 septembre, les nouvelles tentatives de rassemblements locaux ont tourné court. Lundi 4 octobre, l'appel lancé par l'Union nationale des lycéens (UNL) a attiré si peu d'élèves que la manifestation prévue s'est transformée en réunion « pour préparer le défilé de jeudi prochain ».

### « PAR SOLIDARITÉ »

« On réagit quand on entend le matin à la radio qu'il va y avoir une mobilisation nationale », concède un élève du prestigieux lycée Joffre. « On y va par solidarité », ajoute-t-il. « Le mouvement de 98 était trop spontané pour recommencer », craint Sylvie qui préfère cette année « préparer le bac ». A Joffre tout comme à Clemenceau, les plus prompts à aller manifester sont, selon les observations des proviseurs, « quelques nostalgiques de 98 et surtout les élèves de seconde qui font leur parcours initiatique, qui veulent aussi avoir une histoire, un souvenir commun ». Alain Rou-

zot, proviseur du lycée général et professionnel Mas-de-Tesse, constate également « des classes de seconde très absentéistes », mais considère qu'il s'agit davantage pour les élèves de profiter du mouvement pour « sécher les cours ». Selon lui, « il n'y a pas cette année de raisons objectives pour manifester ». A Mas-de-Tesse non plus, aucune classe ne regroupe plus de trente-cinq élèves. Le matériel informatique est désormais en état de marche et l'équipe de direction a passé une partie de son été à réviser la « casse-tête » des emplois du temps. Objectif : éviter les « trous » et les journées de plus de sept heures de cours tout en appliquant la réforme des classes de seconde. Le proviseur est même parvenu « à éviter une grève de lycéens » contre le manque de professeurs en section professionnelle.

Les chefs d'établissement se félicitent du dispositif « anti-manifestation » mis en place à cette rentrée par la préfecture. Si un lycéen s'avise, comme c'était le cas l'année dernière, de « rameuter » les copains en faisant le tour des établissements, des policiers sont déployés pour interdire tout accès à « des élèves extérieurs ». « Il n'y a plus de phénomène boule de neige », observe Marcel Peytavi, proviseur du lycée Joffre. Pour lui, si un nouveau mouvement lycéen venait à s'amplifier, il partirait des lycées professionnels. « La génération des "80 % d'une classe d'âge au bac" n'est pas dure et sait qu'il y a des différences entre un bac scientifique, un bac STT et un bac professionnel. Les élèves sentent bien qu'ils ne sont pas tout à fait égaux. » Ce chef d'établissement se dit frappé par « le changement de nature » du mouvement lycéen. « On l'a vu en 1998, ce ne sont plus des élèves engagés politiquement et organisés qui manifestent. Ce sont des élèves qui se mobilisent sur du vécu, sur des choses très concrètes. Tout cela traduit une difficulté d'être, un malaise général devant la vie qui peut parfois prendre des formes violentes ».

Sandrine Blanchard

# L'évaluation interne des hôpitaux de Paris fait apparaître de fortes inégalités entre établissements

## Disparités sur l'accueil des patients, les soins aux urgences et la sécurité en anesthésie-réanimation

Le bilan pour l'année 1998 de l'évaluation interne de la qualité des établissements de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP), a été rendu

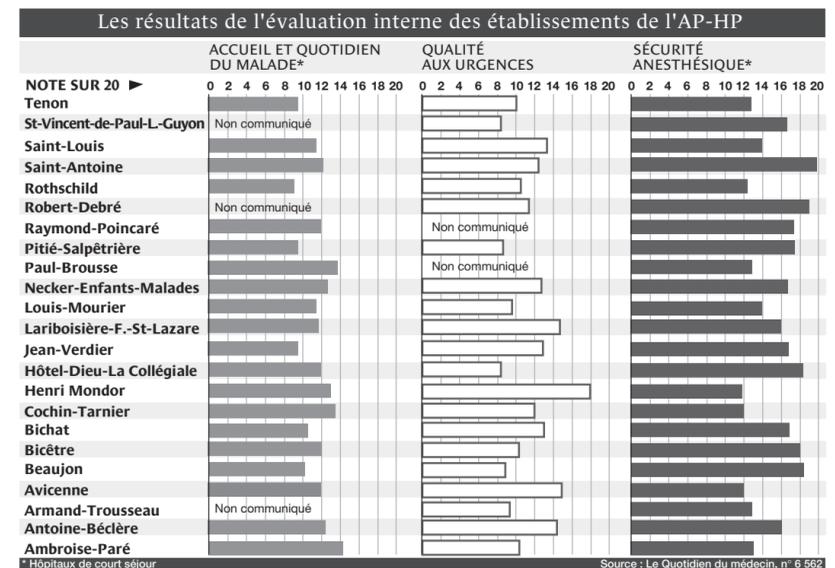
public, mardi 5 octobre. Sans constituer un « classement » des hôpitaux parisiens, ce bilan des « indicateurs de suivi » met en évidence de fortes dis-

parités entre les établissements, notamment sur le respect des règles assurant la sécurité des patients devant subir une anesthésie.

LA DIRECTION de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) a rendu public, mardi 5 octobre, le bilan 1998 de l'évaluation interne de la qualité de ses établissements, bilan dont *Le Quotidien du médecin* avait publié, le même jour, les principales conclusions. « Ce document n'est nullement secret. Il a notamment été diffusé aux directeurs d'hôpitaux et au conseil d'administration de l'AP-HP, a tenu à souligner, lors d'une conférence de presse, Dominique Laurent, directrice de la politique médicale de l'AP-HP. C'est le troisième du genre, il s'inscrit dans le projet stratégique du plan 1996-2000. » Ce bilan, daté de juillet, porte sur les « indicateurs de suivi des actions prioritaires du Projet 2000 ». Il met en lumière l'existence de différences très importantes entre les hôpitaux de l'AP-HP, qu'il s'agisse de l'accueil des patients, de la qualité des soins fournis aux urgences, ou encore de la sécurité en matière d'anesthésie-réanimation. Pour autant, le bilan des « indicateurs de suivi » ne correspond pas, stricto sensu à un classement des hôpitaux.

### « QUALITÉ INTERNE »

Cette initiative s'inscrit dans le processus, engagé à l'échelon national, de mise en place, dans chaque établissement hospitalier public, d'une démarche dite de « qualité interne ». Ce dispositif, mis en œuvre sous l'égide de l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé (Anaes) est le préalable à l'accréditation des établissements, procédure qui sera obligatoire en avril 2001. En pratique, le service évaluation, qualité, accréditation et sécurité



\*Hôpitaux de court séjour

Source: Le Quotidien du médecin, n° 6.562

sanitaire de l'AP-HP, après avoir élaboré une liste de quinze indicateurs de suivi, a adressé à tous les hôpitaux parisiens un questionnaire détaillé concernant plusieurs aspects de leur activité. Puis, après contrôle de la véracité des réponses fournies, des notes allant de zéro à vingt ont été attribuées pour chaque indicateur. Outre une photographie de l'état des lieux hospitaliers, cette procédure permet de déterminer des actions d'amélioration et d'observer l'évolution des situations particulières. Elle autorise aussi des comparaisons entre les

établissements et met en évidence les fortes inégalités qui peuvent exister entre eux. L'un des points les plus critiques mis en lumière par ce bilan concerne le respect des règles assurant la sécurité des patients devant subir une anesthésie. En France, l'activité en anesthésie est régie par un décret du 5 décembre 1994 qui prévoit notamment l'obligation d'une consultation pré-anesthésique, geste considéré comme essentiel à la sécurité du malade. Or, selon le bilan rendu public mardi 5 octobre, il apparaît que seuls 10 hôpitaux parisiens sur 26 obtiennent un score maximum impliquant un taux de consultations pré-anesthésiques supérieur à 90 %, une disposition particulière des locaux permettant cette pratique et la délivrance au patient d'une information générale sur le déroulement et les risques de l'anesthésie.

« En revanche, 9 hôpitaux ont un pourcentage de consultations pré-anesthésiques inférieur à 90 %, 7 hôpitaux n'ont pas de locaux de consultation pour le département d'anesthésie-réanimation et 2 hôpitaux ne donnent pas d'information sur le déroulement de l'anes-

thésie, indique le bilan de l'AP-HP. D'autre part, 4 hôpitaux sont conformes en ce qui concerne l'équipement technique de base mais déclarent avoir un équipement technique intermédiaire et de haute technologie insuffisant par rapport à leur type d'activité. Et 12 hôpitaux font face à des problèmes d'équipement variables. » Il apparaît en outre que seuls trois hôpitaux disposent à la fois d'un système précis d'information médicale et d'un recueil des incidents et des accidents survenant dans cette discipline. « Onze établissements n'ont ni l'un ni l'autre mais certains pensent le mettre en place en 1999 », ajoute le document.

Un autre secteur particulièrement critique concerne la « qualité aux urgences » pour laquelle des hôpitaux aussi importants que Trousseau, Beaujon, l'Hôtel-Dieu, la Pitié-Salpêtrière et Saint-Vincent de Paul obtiennent une note inférieure à la moyenne alors que l'hôpital Henri-Mondor de Créteil peut se targuer d'atteindre 18 sur 20.

L'évaluation portait notamment ici sur l'« amélioration du circuit des patients », l'« optimisation de fonctionnement du service », et l'« amélioration de la prise en charge en aval des urgences ». Le bilan de l'AP-HP établit que « 11 hôpitaux sur 21 disposent d'un personnel médical insuffisant au regard des critères admis par la profession soit un poste équivalent temps plein, hors garde, pour plus de 6 000 passages annuels à l'accueil des urgences ».

### SERVICE DES URGENCES

« Seuls un tiers des services d'urgence bénéficient d'un encadrement médical jugé satisfaisant, peut-on encore lire dans le bilan de l'AP-HP. Plus du tiers des hôpitaux déclarent ne pas disposer d'une procédure d'information des patients sur les différentes étapes de leur prise en charge. » L'analyse des modalités de prise en charge en aval du service des urgences met en outre en lumière une série d'insuffisances.

Ainsi la durée moyenne de séjour en unité d'hospitalisation n'est satisfaisante que dans 8 cas sur 20, 3 établissements ne disposant d'aucun type de prise en charge. L'évaluation du dossier des patients n'est, au regard des critères en vigueur, satisfaisante que dans moins d'un tiers des cas.

Interrogés sur les raisons pouvant expliquer de telles failles dans la prise en charge des personnes se présentant aux urgences des hôpitaux parisiens, les responsables de l'AP-HP expliquent qu'ils doivent faire face à une augmentation régulière du flux des patients, estimée à environ 22 % en cinq ans. Les efforts consentis, en termes de création de postes médicaux notamment, n'ont pas encore permis, selon eux, de répondre pleinement à cette nouvelle demande.

Jean-Yves Nau

# Une femme hétérosexuelle et séronégative à la tête d'Act Up

## Emmanuelle Cosse milite contre le sida depuis 1992

POUR LA PREMIÈRE FOIS de son histoire longue de dix ans, Act Up a élu, dimanche 26 septembre, à sa présidence une femme, hétérosexuelle et séronégative. Âgée de vingt-cinq ans, Emmanuelle Cosse milite dans cette association de lutte contre le sida depuis 1992. Elle y a « découvert un groupe extraordinaire, qui pratique un discours sans tabou, à la première personne, avec méthodes d'action inédites ». Membre du conseil d'administration d'Act-Up Paris depuis quatre ans, elle a occupé les postes de trésorière et de vice-présidente. Le président sortant, Philippe Mangeot estime que cette candidature est « naturelle parce qu'Emmanuelle fait partie des plus anciens et des personnes qui connaissent le mieux la culture d'Act Up, et intéressante parce que c'est une femme ».

Présider Act Up, qui joue la carte de la médiatisation, de l'activisme et, parfois, de l'intimidation des hommes politiques et des laboratoires pharmaceutiques, n'est pas une mince affaire. Personne ne conteste à cette militante, qui a fait ses classes dans les mouvements lycéens et prépare actuellement une thèse de droit, ses compétences politiques. Être femme et hétérosexuelle n'a pas particulièrement suscité de contestation. « De plus en plus de femmes se sont investies dans Act Up, raconte Marie de Cénival, vice-présidente de l'association, ce qui devrait permettre de développer un travail sur les femmes séropositives. » En revanche, son statut sérologique a suscité de vives discussions au sein d'Act Up. « Elles sont avant tout venues des membres séronégatifs, explique Marie de Cénival. Il existe chez eux un sentiment de culpabilité, de mauvaise conscience et ils se sentaient

mieux « protégés » par un président séropositif. » Au fil du temps, Act Up a vu affluer de plus en plus de militants séronégatifs, dont l'état physique permet de s'impliquer avec plus de facilité, notamment dans les postes de responsabilité. Pour Philippe Mangeot, « il faut d'abord se réjouir qu'Emmanuelle soit séronégative. Cela étant, sur certains sujets, comme l'«outing» [la révélation publique de l'homosexualité d'une personne sans son accord], il est vraisemblable qu'elle aura besoin de passer la main. »

### « UN SIGNE DE MATURITÉ »

L'élection d'Emmanuelle Cosse, dans laquelle Philippe Mangeot voit « un signe de maturité », symboliserait-elle un tournant dans l'histoire d'Act Up ? Pas aux yeux de la nouvelle présidente. « Il y a une différence de vécu, pas une différence de discours, affirme la nouvelle présidente. Il n'était pas question de faire croire que j'étais séropositive. Mais, j'ai toujours dit "nous, les malades" parce que vivant dans la proximité de l'épidémie, je me suis appropriée le discours d'Act Up. Certains ont avancé que ma séronégativité pouvait nous affaiblir vis-à-vis d'interlocuteurs politiques ou des laboratoires pharmaceutiques, surtout dans une période où l'épidémie s'est banalisée. Je peux vous assurer que la virulence d'Act Up ne va pas diminuer. Les débats sur le PACS et les insultes homophobes nous ont redonné envie d'en découdre. Les laboratoires que nous dénonçons parce qu'ils ne procurent pas les molécules nécessaires aux personnes en échec thérapeutique, commencent à s'apercevoir que nous ne sommes pas près d'éduquer notre activisme. »

Paul Benkimoun

## Un million d'hospitalisations par an

L'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) est un établissement public de santé qui relève à la fois de la Ville de Paris et du centre hospitalier régional universitaire d'Ile-de-France. Cette organisation hospitalière, qui est la plus importante de France, regroupe cinquante hôpitaux, plus de 760 services et emploie environ 88 000 personnes. Elle offre plus de 28 000 lits d'hospitalisation.

L'AP-HP représente 38 % de l'offre de soins hospitaliers en Ile-de-France. Son activité annuelle s'élève à 4,7 millions de consultations et près d'un million d'hospitalisations. Ses seize maternités réalisent plus de 30 000 accouchements par an. Le budget de l'AP-HP se monte à trente milliards de francs (28,4 milliards de francs en budget de fonctionnement et 1,8 milliard de francs en budget d'investissement).



## Université de Chicago Graduate School of Business

Programme de MBA pour cadres internationaux organisé à Barcelone

Assurez votre carrière. Obtenez un MBA reconnu internationalement tout en travaillant.

- Enseignement assuré par le corps professoral de la Chicago Business School, celui qui compte le plus grand nombre de titulaires du Prix Nobel de l'innovation dans les affaires parmi toutes les écoles de commerce.
- Retrouvez l'élite des cadres internationaux, ceux qui comptent en moyenne dix années d'expérience professionnelle. Nos promotions les plus récentes ont regroupé des participants en provenance de plus de 27 pays.
- Cours en seize semaines réparties sur vingt mois.



Vous êtes cordialement invité à notre session d'information qui se tiendra en anglais, à l'adresse suivante :

HOTEL DE CASTIGLIONE  
40 Faubourg Saint Honoré  
75008 Paris  
le 12 octobre de 18h30 à 21h30.

Veillez confirmer votre participation en nous contactant aux coordonnées suivantes : barcelona.inquiries@gsb.uchicago.edu

The University of Chicago, Arago 271, 08007, Barcelone, Espagne  
Téléphone : 00 34 93 488 33 80 - Fax : 00 34 93 488 34 66

Notre site : www.gsb.uchicago.edu/programs/exec

**OSP** VENTES PAR ADJUDICATION  
Office Spécial de Publicité  
47, rue Louis Blanc 92984 LA DEFENSE Cedex  
Tél : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

75 Vente au Palais de Justice de PARIS,  
Jeudi 14 Octobre 1999 à 14h30 - En un lot  
**APPARTEMENT (191 m²) à PARIS 7<sup>ème</sup>**  
12 bis, Avenue Bosquet  
Rez-de-chaussée droite : entrée, 5 P.P., 2 Sdb + wc, pièce toilette, buanderie, cuisine, cagibi, dég\* - Chambre de service et débarras au 6<sup>ème</sup> étage - 2 Caves au sous-sol  
**MISE A PRIX : 2.000.000 F**  
Rens. : Me Danielle TARDIEU-NAUDET, Avocat au Barreau de PARIS, 7, Rue Moncey 75009 PARIS - Tél : 01.45.26.35.81  
Au Greffe du T.G.I. de PARIS - Internet www.licitor.com  
Visite en s'adressant à l'Avocat poursuivant

75 Vente au Palais de Justice de PARIS,  
Jeudi 21 Octobre 1999 à 14h30 - En un lot  
**LOGEMENT à PARIS 4<sup>ème</sup>**  
7-9, Rue Aubriot et 17, Rue des Blancs Manteaux  
Au 1<sup>er</sup> étage de 2 PIECES PRINCIPALES  
**MISE A PRIX : 150.000 F**  
S'adr. à Maître Saad EL JORD, Avt, 8, Avenue Parmentier à PARIS 11<sup>ème</sup>  
Tél : 01.48.72.02.77 - Au Greffe du Tribunal de Grande Instance de PARIS  
Minitel 3616 Avocat Ventes - Internet www.licitor.com  
Visite en s'adressant à l'Avocat poursuivant

75 Vente au Palais de Justice de PARIS,  
Lundi 18 Octobre 1999 à 14h - En 2 lots à  
**PARIS 9<sup>ème</sup> - 41, Rue Rodier**  
1<sup>er</sup> Lot - LOCAUX C<sup>ieux</sup> au Rez-de-Chaussée - Loués  
2<sup>ème</sup> Lot - 3 LOGEMENTS et 6 Caves - Loués en partie  
**Mise à Prix : 100.000 F** | **Mise à Prix : 200.000 F**  
Maître Yves TOURAILLE, Avocat à PARIS 9<sup>ème</sup>, 48, Rue de Clichy  
Tél : 01.48.74.45.85 de 14h à 16h - Maîtres MIZON et THOUX, mandataires Judiciaires à PARIS - Visites les 9 et 12 Octobre 1999 de 14h à 16h

78 Vente au Tribunal de Grande Instance de NANTERRE,  
Jeudi 21 Octobre 1999 à 14h - En un lot  
**CHATEAU DU PLANET à SAINT-LEGER-EN-YVELINES**  
CHATEAU, MAISON DE GARDIEN, PARC, TENNIS, ETANG, BOIS ET TERRES  
**MISE A PRIX : 30.000.000 F**  
Renseignements : Cabinet BARON-BONNET-BOUCHERY-OZANNE, Avocats à RUEIL-MALMAISON 92500, 3-5-7, Avenue Paul Doumer - Tél : 01.55.47.10.50  
Fax : 01.55.47.10.51 - Internet www.licitor.com

# En un an, le Viagra a été prescrit à 250 000 personnes en France

Trente-trois décès ont été enregistrés

La firme Pfizer et l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ont présenté, mardi 5 octobre, le bilan de la première année de commercialisation du Viagra en France. Sur 250 000 patients traités, 33 décès ont potentiellement été associés à sa consommation mais « ne remettent pas en cause la sécurité du médicament ».

L'AGENCE française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afsaps) et la filiale française de la multinationale pharmaceutique Pfizer ont rendu publics, mardi 5 octobre, les données médicales concernant la première année de commercialisation du Viagra en France. On apprend ainsi que le premier médicament actif contre les troubles de la fonction érectile masculine a été prescrit, au moins une fois, à 250 000 patients. Il s'agit ici du nombre cumulé des patients, nombre qui ne fait nullement la distinction entre les hommes qui ont pris une fois seulement du Viagra et ceux qui ont eu recours plusieurs fois à ce nouveau médicament.

Secret commercial oblige, la firme pharmaceutique se refuse toutefois aujourd'hui à communiquer le nombre exact de boîtes de Viagra vendues en France depuis un an. A l'Afsaps, on affirme, d'autre part, ne pas avoir connaissance de ces données commerciales. En France, le Viagra ne peut être obtenu qu'après prescription médicale. Non remboursé

par les caisses de Sécurité sociale, il est commercialisé à un prix situé autour de 75 francs le comprimé.

Selon le fabricant, 8 médecins généralistes français sur 10 ont déjà été amenés à prescrire du Viagra. C'est également le cas de

## Selon le fabricant, huit médecins généralistes sur dix ont déjà été amenés à le prescrire

4 cardiologues sur 10. Les urologues sont toutefois les spécialistes les plus souvent consultés : ce sont eux qui, une fois sur cinq, prescrivent le premier traitement par le Viagra. La moyenne d'âge des hommes qui consultent pour des difficultés érectiles est de cinquante-sept ans, avec toutefois des écarts importants allant de

dix-neuf ans à quatre-vingt-dix-huit ans.

Toujours selon les données fournies par Pfizer, la demande de Viagra émane du patient plus de trois fois sur quatre, et les demandes de prescriptions de complaisance, destinées à améliorer des performances sexuelles en l'absence de pathologie, demeureraient très peu fréquentes.

D'autre part, selon les données fournies par les services de pharmacovigilance de l'Afsaps, 33 trois décès potentiellement associés à la consommation de Viagra ont été rapportés en France. Ces 33 décès ont été notifiés entre le 15 octobre 1998 et le 30 septembre 1999. « Ces données ne remettent pas en cause la sécurité du médicament, à condition de respecter les précautions et contre-indications du produit délivré sur ordonnance », souligne-t-on auprès de l'Afsaps. Les éléments retrouvés lors de l'analyse de ces 33 cas ne sont pas en faveur de l'existence d'une relation directe entre la mort et la prise de ce médicament. »

Il apparaît notamment que, dans près des deux tiers des cas, les patients présentaient des risques cardio-vasculaires (hypertension artérielle parfois sévère, antécédents d'infarctus du myocarde, angine de poitrine) qui ne sont pas compatibles avec certaines excercices physiques et de facto avec la prise de Viagra. L'une des victimes était allée jusqu'à interrompre son traitement antihypertenseur ainsi que, malgré le risque majeur d'infarctus, celui de son insuffisance coronarienne.

« Toute activité sexuelle comporte un risque cardiaque, avec ou sans Viagra », résume le docteur Anne Castot, responsable de la pharmacovigilance au sein de l'Afsaps. D'autre part, dans trois cas, l'évolution de maladies n'ayant pas de liens directs avec le Viagra [leucémie avec aplasie médullaire, septicémie liée à des lésions pancréatiques, lésion grave de l'aorte] est la cause la plus vraisemblable du décès. » Dans un cas, les spécialistes de pharmacovigilance suspectent un surdosage suicidaire.

Selon les responsables de Pfizer, les consommateurs européens du Viagra n'ont pas, à la différence des Américains – 9 millions de personnes ont outre-Atlantique déjà été traitées au moins une fois, soit, proportionnellement, neuf fois plus qu'en France –, un engagement massif pour le Viagra. « Mais ce n'est que le début d'une démarche vers une vraie prise en charge de l'impuissance et la rupture d'un tabou », expliquent-ils.

Jean-Yves Nau

# Cinq policiers basques espagnols devant le tribunal correctionnel de Bayonne

Ils avaient, en avril 1996, franchi la frontière afin d'interpeller deux personnes après une course-poursuite amorcée outre-Pyrénées. Ils invoquent la convention de Schengen

BAYONNE

Sagement assis dans le box, cinq policiers, dont une femme, comparaissent devant le tribunal correctionnel de Bayonne, mardi 5 octobre. Prévenus d'avoir « commis des violences volontaires en réunion sous la menace d'armes », ils ont, dans la nuit du 14 au 15 avril 1996, interpellé, sur le territoire français, deux noctambules après une course-poursuite de huit kilomètres au sortir d'une boîte de nuit (*Le Monde* du 18 avril 1996). Amorcée outre-Pyrénées, l'équipée nocturne s'est achevée dans la commune d'Hendaye, sur le sol français, où les policiers ont poursuivi les fuyards, des Basques français, avant l'arrivée de la police française, qui a emmené tout le monde au poste.

Les membres des forces de l'ordre qui ont ainsi fait une incursion discutée sur le sol français appartiennent à l'Ertzaintza, la police de la communauté autonome basque d'Espagne. Pour l'avocat de la partie civile, M<sup>e</sup> Alain Astabie, l'affaire aurait été un simple « refus d'obtempérer qui a mal tourné » si les policiers basques n'avaient pas, girophare allumé, franchi, avec l'aval de leurs supérieurs, le pont

Saint-Jacques et la Bidassoa. Dans son réquisitoire, le procureur de Bayonne, Jean-Jacques Bosc, affirme qu'une telle incursion n'entre pas dans le cadre des accords de Schengen de 1990.

« VIOLENCES INADMISSIBLES » « Ce texte prévoit bien un "droit de suite", mais il est assorti de deux conditions, précise-t-il. Il faut aviser l'Etat sur le sol duquel il s'exerce et ce droit ne donne pas celui de pratiquer une détention. Chaque Etat partie prenante de la convention avait, en outre, énuméré les services de sécurité habilités : la Guardia civil, la police nationale et les douanes pour l'Espagne. L'action de la police basque est donc ici complètement irrégulière. » Faisant état de « violences inadmissibles », le procureur requiert huit mois d'emprisonnement avec sursis pour trois d'entre eux et quatre mois pour les autres. Pour le défenseur des policiers basques, le bâtonnier de Bayonne, Jacques Tournaire, cette poursuite entre dans le cadre de la convention d'application des accords de Schengen de 1990, à laquelle l'Espagne a adhéré en mars 1995. Pour justifier cette incursion en France, il met en avant la notion d'urgence, des ambiguïtés des traductions

et affirme que l'Ertzaintza assure un rôle effectif de police, puisque ses 7 500 agents assurent la quasi-totalité des tâches de police dans la communauté autonome basque.

Demandant la relaxe, M<sup>e</sup> Laurent Tournaire, pour la défense, rappelle, en outre, le climat de l'époque : deux jours avant cette course-poursuite, l'organisation clandestine ETA avait libéré un industriel enlevé dans le même secteur, et les policiers avaient cru avoir affaire à un commando en cavale. L'alcool aidant, les deux citoyens français avaient tenté de regagner à toute allure l'Hexagone en forçant les barrages des policiers de l'Ertzaintza qui avaient fait à plusieurs reprises usage de leurs armes à feu afin de les intimider.

Le jugement sera rendu le 16 novembre. Dans l'intervalle, le conducteur français du véhicule pourchassé pourrait en savoir plus sur son sort : convoqué devant le tribunal de Saint-Sébastien pour blessures volontaires avec arme, délit de fuite, tentative d'homicide sur un policier et infractions au code de la route, il risque jusqu'à vingt ans de prison.

Michel Garicoix

# L'effacement des dettes fiscales des chômeurs surendettés valable un an

L'EFFACEMENT des dettes fiscales des ménages comptant un chômeur sera « exceptionnel », « à l'occasion de l'an 2000 », a indiqué, lundi 4 octobre, le ministre de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn, en précisant le contenu de la mesure annoncée le 27 septembre par Lionel Jospin. Les ménages souhaitant en bénéficier ont jusqu'au 31 décembre 1999 pour en faire la demande auprès de leur centre des impôts.

L'effacement – qui porte sur les arriérés d'impôt sur le revenu, de taxe d'habitation, de taxe foncière et de redevance télévision – prendra en compte les montants restant dus à la date de la demande, ainsi que les pénalités de retard. La mesure pourrait concerner de 220 000 à 250 000 ménages, pour un montant supérieur à 1 milliard de francs.

# La Suisse critiquée par la mission parlementaire sur le blanchiment d'argent

LA MISSION d'information des députés français sur le blanchiment des capitaux en Europe a déploré, mardi 5 octobre, l'absence de volonté politique qu'elle a constatée en Suisse lors d'un déplacement effectué fin septembre. « Nous avons ressenti qu'il y avait [dans ce pays] un appareil judiciaire extrêmement réveillé, mais le débat politique interne ne semble pas avoir pris la mesure des enjeux », a déclaré l'un des rapporteurs, le député (PS) Arnaud Montebourg. Considérant par ailleurs que « la collaboration fiscale et judiciaire avec la Grande-Bretagne se porte très mal », le président (PS) de la mission, Vincent Peillon, a indiqué que la mission, dont les travaux ont commencé en juin, ne devrait pas boucler son rapport avant 2001. D'ici là, elle doit notamment se rendre à Monaco, au Lichtenstein, en Autriche.

(Publicité)

## LETTRE OUVERTE à Madame Martine AUBRY

### Ministre de l'Emploi et de la Solidarité

Madame la Ministre,

La loi sur la réduction du temps de travail représentait un grand espoir pour les femmes. Le temps libéré peut être un enjeu dans leur combat pour le partage des tâches domestiques. La création d'emplois et une plus juste répartition du temps de travail entre toutes et tous les concernent particulièrement car elles sont les plus frappées par le chômage et la précarité. En France, les femmes sont entrées sur le marché du travail à temps plein. La crise économique n'a pas entamé leur volonté d'être salariées à part entière. Mais le patronat, incité par une série de lois qui favorisent le temps partiel par des exonérations de charges, a privilégié ce type d'embauche. Aujourd'hui, le travail à temps partiel, féminisé à 85 %, concerne plus de 3 millions de femmes, dont près de la moitié s'en disent insatisfaites. Ce sont, pour la plupart, des salariées pauvres (qui perçoivent 2500 F à 4000 F par mois en moyenne), victimes d'une grande élasticité des horaires. Flexibilité et annualisation entraînent des difficultés accrues pour gérer leur temps, alors qu'il leur faut souvent pallier l'insuffisance des crèches. Leur marginalisation qui s'appuie sur la notion, injuste et pourtant persistante, de "salaire d'apprenti", alors même qu'elles sont souvent seules en charge d'une famille, ou dans un ménage à faibles revenus, entraîne des effets en chaîne: ce travail à temps partiel, c'est aussi du chômage partiel non reconnu, ce sera une retraite partielle. Bien qu'attachées à l'emploi, mais sans perspectives, certaines sont tentées par le retour à la maison. L'allocation parentale d'éducation, octroyée à partir du 3ème enfant, puis du 2ème, devient plus attrayante qu'un demi SMIC. 520 000 femmes l'ont perçue en 1997. Nous espérons que la loi sur les 35 heures limiterait le temps partiel imposé et permettrait aux femmes d'exercer leur droit à l'emploi à temps plein. Or, l'alignement de la France sur la définition européenne du temps partiel, à partir de la première heure en-dessous de l'horaire légal, nous paraît particulièrement dangereuse. Elle risque de créer un nouvel effet d'aubaine pour les employeurs qui pourraient embaucher à 34 heures et bénéficier des exonérations pour le temps partiel. Le projet de loi n'en autorise pas le cumul avec l'aide structurelle à la réduction du temps de travail, mais nous vous demandons de clarifier la situation en supprimant purement et simplement les exonérations patronales pour le temps partiel, ainsi d'ailleurs que sur les bas salaires. La deuxième loi doit également assurer aux salarié-e-s à temps partiel le passage au temps plein si elles ou ils le désirent. Par ailleurs, les chiffres des accidents de travail et des maladies professionnelles sont au rouge. Liés au stress, ils touchent particulièrement les femmes soumises à l'intensification du travail qu'aggrave le temps partiel et l'annualisation. Il est indispensable de limiter sévèrement le nombre d'heures supplémentaires autorisées, de les taxer immédiatement à 25 %, et d'encadrer le nombre maximal d'heures travaillées par jour et par semaine, entre 31 et 39 heures, quel que soit le type de contrat. Les heures complémentaires doivent être payées comme des heures supplémentaires. La création d'un double SMIC horaire serait très grave : si le salaire horaire n'est pas augmenté de 11,4 % pour tous, celui des salarié-e-s à temps partiel sera réduit par rapport aux autres... pour une intensité de travail souvent supérieure. Les femmes, cantonnées majoritairement dans des emplois à basse qualification, sont déjà exclues d'une formation qui profite principalement aux cadres, et en tout cas très peu aux temps partiels; elles seront fortement pénalisées si la formation relative au développement professionnel est retirée du temps de travail effectif. Pour combattre tous ces facteurs aggravant les inégalités hommes-femmes, le gouvernement de gauche se doit de dénoncer tous les accords d'entreprises qui développent la flexibilité au lieu de la freiner, de révoquer les exonérations patronales pour le temps partiel, de lier les aides structurelles à la création d'emploi, et d'accélérer le passage aux 35 heures, y compris pour les petites entreprises, largement féminisées, afin de se diriger dans un deuxième temps vers les 32 heures. La deuxième loi doit tenir compte de ces différents points, sa réussite est à ce prix. Alors seulement, permettant une réelle réduction du chômage, ainsi qu'une plus grande égalité entre les femmes et les hommes, elle peut avoir un effet d'entraînement et accélérer l'avènement de l'Europe sociale, plutôt qu'un alignement vers les bas.

**LISTE DES SIGNATAIRES**

Danièle ABRAMOWICZ secrétaire fédérale SUD-CRC, Christophe AGUIRON ACT/Marchés européens, Hervé ALEXANDRE secret. nationaliste FGTÉ CFDT, Anita ARDUBERA sociologue, Nicole ALLIER porte-parole Fede Sud/ANPE, Patrick ALLOUX secret. feds. SUD-CRC, Michel ANQOT secrétaire de la CFDT Interco 74, Bernine APPIV sociologue, Danièle ARLAN secret. gene. SNASUR/FSU, Joëlle BASSO sociologue, Françoise BATTAGLIA sociologue, Nadia BENHELAL porte-parole Sud étudiant, Denis BERGER poltologue, Nicolas BENES économiste, Yves BENOT historien, Jacques BIDEI universitaire, Fabienne BINOT SUD-CRC 31, Alain BIRH enseignant chercheur, Christine BIRNBAUM enseignante Paris XIII, Michel BOCK syndicaliste, Jean-Claude BOUAL syndicaliste, Paul BOUFFARTIQUE sociologue au CNRS, Christian BOULAS secret. gene. SNUI, Pierre BOURDIEU Prof. au Collège de France, Patrick BRODY secret. gene. SYCOPA CFDT, Ariette BUSSON secret. UIGCT Air France, Alain CHABERT médecin, Pierre CONGALDI économiste, Philippe CORCUFF sociologue, Annick COUPE, secret. gene. SUD-PTT, Pierre COUVS-SALIES professeur des universités, sociologue, Anne-Marie DAUNE-RICHARD sociologue, Nadia DAUSSET Sud-CRC 48, Michèle DEBATS équipe Simone-Ségessse Université Toulouse - Le Mirail, Danièle DEROBZOUX chercheur, Antoine DESCHAUPS syndicaliste, Jean-Claude DELAUNAY maître de conférences en économie, Christine DELPHY sociologue, Stéphanie DOUAILLIER, Bernard DREANO responsable associatif, Michel DREYFUS historien, (directeur de recherche au CNRS), Joëlle DE VEYLER syndicaliste contrôleur du travail, Bernard DUFFIL secret. gene. fed. Bouquies CFDT, Françoise DUROUX philosophe, Valérie ESTOURNES CE confédérale CGT, Nicole FIORI-DUHARCOURT prof. neurosciences, Pierre DUHARCOURT prof. de sc. éco., militant syndicaliste, Cathy DURINGER médecin du travail, Jean-Baptiste EYRAUD porte-parole du DAL, Jeanne FISCHMAN chercheuse, Gérard FLOUZE auteur de "Travail justice", Monique FLEURET professeur de philosophie, Viviane FORRESTER écrivain, Dominique FOUGEYROLAS sociologue, Geneviève FRAISSE directrice de recherche au CNRS, Bernard FRIOT économiste, Jean-Claude GARRIC secret. gene. SNESUP/FSU, Claire GÉRIÈRE médecin, Nicole GENÈX secret. gene. SNUIPP/FSU, Gérard GOURGUELICHON porte-parole de l'Union Syndicale- Groupe des Dix, Jacqueline GUILLOTIN syndicaliste timonière CGT, Sylviane GRÉLET CRC 74, Monique HALICUET fab. d'économie et de sociologie du travail/ LEST-CNRS, Michèle HAZARD secret. gene. SNASUR/FSU, Jacqueline HEINEN professeur de sociologie, Jean-Georges HEINTZ, salarisé SNCF, HOANG NGOC Liem économiste maître de conférence Paris 1, HUEZ Président Association Santé et Médecine du Travail (S.M.T.), Michel HUSSON économiste, P.A. IMPERT économiste, Houd INGARAO chercheuse, Marguerite JANGOUCHIAN SUD-CRC, Bruno JETIN maître de conf. en économie Paris-Nord, Isak JOHNSA, maître de conf. en économie, Christine JONES Secret. feds. SUD-CRC, Michel JUFFÉ sociologue, Danièle Veronique KLECK resp. associative YECAA, KERGONAT directrice de recherche au CNRS, Tristan KLEIN économiste, chercheur, Pierre KHALFA secret. feds. SUD-PTT, Philippe KUIRIION économiste, Françoise LABORIE sociologue, François LABROUILLE secret. gene. SNES-FSU, Françoise LAROCHE secrétaire générale du SNES/FSU, Marie LASSALLE secret. conf. CGT, Gérard LAUTON secret. gene. SNESUP/Michèle LAUTON secret. nat. SNESUP, Jean-Louis LAVILLE sociologue CNRS, Jacqueline LAZARÉ secret. conf. CGT, Daniel LE BRET secret. gene. SNES-FSU, Mick-LE FEUVRE directrice de l'équipe Simone-Ségessse Université Toulouse - Le Mirail, Irène LEGUAY secret. gene. de SUD-CRC, Yannick LE QUENTREC sociologue, Michèle LOUP secret. nat. FGTÉ CFDT, Martine LURDI sociologue, Anne LECLERC secret. nationale FSU, Madeleine LEMAREZ ingénieure de recherche, Serge LE ROUX syndicaliste CGT, Claude LESSELER enseignante, Claire LE STRAT maîtresse de recherche, Alain LIPIETZ économiste, Michel LOMY chercheur au CNRS, Michel MARCET syndicaliste, Catherine MARRY sociologue au CNRS, Jacqueline MARTIN universitaire, Nelly MARTIN secret. fédération SUD-PTT, Margarete MARIJANI sociologue CNRS, Gustavo MASSIAH économiste, Antoine MATH économiste, Guy MAURAU économiste (Université de Rouen), Monique MEMBRADO équipe Simone-Ségessse Université Toulouse-Le Mirail, Christine MOISELET syndicaliste, Jean-Marie MONNIER économiste, Jean-Louis MOURGUE PTT-FD, René MOURIAUX politologue, Daniel DURMAN professeur d'histoire-géographie, Evélyse PERIN ACT, Lisa PETER médecin du travail, Hélène PETITJEAN syndicaliste CGT, Marie PEZE psychanalyste, consultation "Soutenance et Travail", Henri PHILIPSON économiste, Françoise PICO, universitaire, Michel PIALOUX sociologue, Agnès PITROU sociologue, Noëlle PORTHAULT SUD-CRC 69, T. POUCH prof. associe Univ. Marne-la-Vallée, Aline QUEANT musicienne, Anne QUERREN sociologue, Laurent QUINARD secret. gene. ad. SNUIPP/FSU, Christophe RAMAUX maître de conférences économiste, Michèle RIOT-SARCEY politologue, Frédérique ROLET secret. générale SNES-FSU, Sabine ROZIER sociologue, Hélène ROUCHI enseignante, Jean-Marie SALLA secret. gene. SUD-CRC AP HP, Alain SAND-ZANTMAN maître de conférences en économie, Sylvie SCHWEITZER professeur des universités, Carine SEILER présidente de l'UNES-ID, Danièle SENOTIER Godard-CNRS, Sophie SEVETRE secret. gene. SNAC-FSU, Rachel SILVERA économiste, Bruno THERET économiste, Josette TRAT sociologue (Godeau-PARIS 8), Stéphanie TRILLET maître de conférences en économie à l'Ulm-Crteil, Ghani VARIKAS politologue maître de conférences à Paris 8, Brindine VETTER sociologue, Jean-Pierre VIGIER physicien, Lucette VIGIER psychologue, Philippe VILLECHALAINNE président de l'APEIS, Claire VILLIERS ACT, Paul VINCENT représentant industriel au sénat, Monique VUAILLAI secrétaire générale FSU, Louis WEBER syndicaliste enseignant FSU, Daniel WELZER-LANG sociologue, Sophie ZAFARI secret. nat. SNUIPP/FSU, Claude ZAIDMAN sociologue, Laurent ZAPPI secret. gene. ad. SNUIPP/FSU, Malika ZEDIRI vice-présidente de l'APEIS, Elisabeth ZUCKER démographe, Marie-Hélène ZYLLBERG-HOQUARD enseignant chercheur.

**Collectif National des Droits des Femmes**  
21 ter, rue Voltaire - 75011 PARIS

**Gamme Polo Carat TAG Heuer**

Tarif exceptionnel à partir de **89 900 F\***

13 705.17 € (hors options)

Sièges avant sport chauffants, volant et pommeau gainés de cuir, jantes en alliage léger, climatisation, sellerie en cuir, ABS, double Airbag avant... en série.

**Polo Carat TAG Heuer**

\*Tarif exceptionnel de la série limitée Polo Carat TAG Heuer 1.6, 3 portes, AM 2000, hors options, dans la limite des stocks disponibles. Version présentée : Polo Carat TAG Heuer 1.6V, AM 2000, tarif (hors options) au 17.09.99 : 107 900 F (16 449,25 euros).

40 ter, av. de Suffren - Paris 15  
Tél. : 01 53 58 10 00

**CONCESSIONNAIRE VOLKSWAGEN**



14 / LE MONDE / JEUDI 7 OCTOBRE 1999

DISPARITIONS

# Akio Morita

## Le plus célèbre des chefs d'entreprise japonais

**COFONDATEUR** de Sony et père du Walkman, Akio Morita s'est éteint dimanche 3 octobre dans un hôpital de Tokyo à l'âge de soixante-dix-huit ans des suites d'une pneumonie. Le plus célèbre des patrons japonais avait quitté ses fonctions de président du groupe en 1994, un an après avoir été victime d'une attaque, qui l'avait cloué dans un fauteuil roulant. Il avait gardé le titre de président honoraire. Masaru Ibuka, l'autre fondateur de Sony, est mort en 1997. Charismatique, aventurier – il s'est mis au ski nautique à plus de soixante ans – et particulièrement doué pour la communication, Akio Morita est vite devenu un symbole de l'excellence du capitalisme japonais, aussi respecté dans son pays qu'encensé à l'étranger.

L'ascension de Sony est indissociable du miracle économique et industriel japonais de l'après-guerre : simple atelier de réparation monté sur les ruines d'un grand magasin juste après la défaite de 1945, Sony est aujourd'hui une multinationale de premier ordre, et l'une des marques les plus connues de la planète. Akio Morita, né à Nagoya le 26 janvier 1921, sut mieux que tout autre entrepreneur nippon combiner l'énergie d'un pays absorbé tout entier dans son redressement aux occasions que peut apporter une ouverture sur l'étranger sans pareille.

En 1955, la société Tokyo Tsushin Denki, créée en 1946 par Morita, âgé alors de vingt-cinq ans, et Masaru Ibuka, trente-huit ans, fabrique les premiers transistors japonais après que ses dirigeants eurent persuadé les autorités nippones de les laisser acquérir la licence américaine. En 1958, Morita convainc ses partenaires que le

nom de Sony est plus adapté à la conquête des marchés mondiaux : celui-ci est même déposé en « katkana », l'alphabet réservé aux mots étrangers, une première à l'époque. « *M. Morita a donné à Tokyo Tsushin Denki la marque Sony et créé son âme. Sans cette marque, l'entreprise ne serait pas devenue la firme globale qu'elle est aujourd'hui* », a déclaré dimanche Nobuyuki Idei, l'actuel président de Sony.

**LE WALKMAN EN JOUANT AU GOLF**

Dès 1960, Akio Morita s'installe avec sa famille aux Etats-Unis pour superviser l'aventure internationale de la société. En 1970, Sony sera la première société japonaise cotée à New York et une première usine Sony ouvre ses portes sur le territoire américain en 1972. Pionnier dans l'âme, Akio Morita saura insuffler à Sony un dynamisme et une capacité de récupération à toute épreuve. Il préside aux destinées du groupe, traversant les plus grands succès (le Walkman, dont il eut l'idée en jouant au golf) et les déconvenues (la défaite du Betamax de Sony face au VHS de Matsushita et l'acquisition très coûteuse du studio hollywoodien Columbia).

Aujourd'hui encore, Sony reste l'un des groupes électroniques japonais les plus internationaux. La multinationale a deux sièges, l'un à New York, l'autre à Tokyo. Elle est largement dépendante des exportations et plus de 40 % de ses actionnaires sont étrangers.

En dépit de la douche froide qu'est en train de lui assener la spectaculaire remontée du yen depuis un an, Sony, dopé par le succès planétaire de la « PlayStation », s'est globalement mieux comporté de la crise que ses concur-

rents. L'entreprise peut aussi se targuer d'une bonne longueur d'avance sur les autres groupes japonais dans l'application de techniques de gestion plus proches des standards internationaux.

Non sans une certaine ironie : en 1989, au plus fort de la bulle spéculative japonaise, Akio Morita fustigeait les insuffisances du capitalisme américain et le diktat des actionnaires dans *Le Japon qui peut dire non*, un ouvrage cosigné avec le politicien nationaliste Shintaro Ishihara (aujourd'hui gouverneur de Tokyo), et qui faillit ternir l'excellente réputation qu'il s'était construite en œuvrant à une meilleure compréhension entre les deux pays.

S'il n'avait pas prévu le retour en force de l'Amérique et la défaillance de Japan Inc., Akio Morita sut toutefois éviter la plupart des ornières du « modèle japonais » grâce à une philosophie très personnelle, qu'il développa dans son autobiographie *Made in Japan*.

### Brice Pedroletti

■ **HEINZ KONSALIK**, écrivain allemand, est mort à son domicile de Wals, près de Salzbourg (Autriche), samedi 2 octobre, des suites d'une attaque d'apoplexie due au diabète dont il souffrait depuis longtemps. Agé de soixante-dix-huit ans, il était l'auteur allemand de l'après-guerre le plus lu de par le monde. Né Heinz Günther le 28 mai 1921 à Cologne, il commence dès l'adolescence à publier des nouvelles dans les journaux. Après avoir envisagé une carrière à l'opéra, il entreprend des études de médecine, puis de théâtre et de littérature. Correspondant de guerre pendant

#### Décès

– Martine Bidegain, son épouse, Jean-Pierre Bidegain et Catherine Dufresne, Isabelle Bidegain et Jean-Marc Pradille, Arnaud et Béatrice Bidegain, Victoire Bidegain, Thomas Bidegain et Mar Sodupe, Dorothée Bidegain et Pierre Cunéo, ses enfants,

Alexis, Valentine, Kattalin, Lucie, Louis, Clément, José-Louis, Margot, Baptiste et Tasio, ses petits-enfants, Ses frères et sœurs, Sa famille et tous ses amis, ont la douleur de faire part du décès de

**José BIDEGAIN**,

survenu à Pau, le 3 octobre 1999, à l'âge de soixante-quatorze ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 7 octobre, dans l'intimité, en sa paroisse d'Absense-de-Bas (Pyrénées-Atlantiques), suivie de l'inhumation.

Une messe aura lieu, à son intention, le mercredi 13 octobre, à 17 heures, en l'église Saint-Thomas-d'Aquin, Paris-7<sup>e</sup>.

Ceux qui l'ont connu se souviennent.

Ni fleurs ni couronnes. Des dons à Action contre la faim.

Cet avis tient lieu de faire-part.

35, rue de l'Université, 75007 Paris.

– Les administrateurs, Les volontaires, les salariés, les bénévoles,

Les partenaires et les amis d'Action contre la faim, en France et dans le monde, ont la grande peine de faire part de la disparition de

**M. José BIDEGAIN**, président d'Action contre la faim.

Action contre la faim, 4, rue Niepce, 75014 Paris.

*(Lire ci-dessus.)*

– Les membres du laboratoire de paléobotanique de l'université Pierre-et-Marie-Curie ont la tristesse de faire part du décès de

**M. le professeur Edouard BOUREAU**, membre de l'Institut, fondateur du laboratoire,

survenu le 2 octobre 1999.

Paléobotanique - UPMC, 12, rue Cuvier, 75005 Paris.

CARNET

# José Bidegain

## Un patron social

**JOSÉ BIDEGAIN** est mort dans la nuit du dimanche 3 au lundi 4 octobre, à l'hôpital de Pau, à la suite d'un accident de voiture survenu mi-juillet. Il était âgé de soixante-quatorze ans. Dépourvu de tout diplôme, il accomplit une carrière professionnelle brillante grâce à son militantisme et ses réseaux fondés sur l'amitié, bien au-delà des cliques politiques. Sa vie durant, il n'aura de cesse de militer et de rassembler les gens de bords différents.

Directeur général adjoint de l'entreprise de chaussures familiale Beverly, il préside de 1961 à 1964 le Centre des jeunes patrons, qui deviendra le Centre des jeunes dirigeants. Appelé à siéger au comité exécutif du CNPF, il s'en fera exclure en 1965 pour avoir défendu une nouvelle conception du syndicalisme ouvrier dans l'entreprise au moment où le CNPF refusait de recevoir la CGT. José Bidegain a eu raison trop tôt. Le CNPF le rappela de toute urgence après mai 1968. Souhaitant, en vain, que le Centre national du patronat français se transforme en confédération nationale des entreprises françaises, il fonde en 1969 avec François Dalle

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

la seconde guerre mondiale, il est blessé sur le front russe ; cette expérience lui inspirera plusieurs de ses romans. Il devient célèbre en 1956 avec *Le Médecin de Stalingrad*, qu'il publie sous le nom qui le rendra célèbre, Heinz Konsalik, le nom de jeune fille de sa mère. Il en vend 3,5 millions d'exemplaires rien qu'en Allemagne. Il publiera ensuite au moins un livre par an, le plus souvent un succès de librairie. Au total, il est l'auteur de 155 romans, traduits en 42 langues, vendus à 83 millions d'exemplaires, mais ses livres seront toujours ignorés par la critique.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

– Jacques et Anne-Marie Chion, Florence et Stéphane Mourier et leurs enfants, Emmanuel Chion, Michel Chion et Anne-Marie Marsaguet, ont la douleur de faire part du décès de

**M<sup>me</sup> Thérèse PALMIER**, ancienne élève de la Légion d'honneur,

survenu à Vaucresson, le 2 octobre 1999, dans sa quatre-vingt-troisième année.

Un dernier hommage pourra lui être rendu au funéraireium du Mont-Valérien jusqu'au vendredi 8 octobre, à 12 heures.

Une cérémonie religieuse sera célébrée à sa mémoire le vendredi 15 octobre, à 15 heures, en l'église Saint-Denis de Vaucresson.

– Le président du conseil d'adminis tration, Le directeur général, Et l'ensemble des personnels de l'Institut de recherche pour le développement (IRD, ex-ORSTOM), ont la tristesse d'annoncer le décès de

**Michel RIEU**, directeur de recherche à l'IRD,

le 26 septembre 1999, à l'âge de cinquante-six ans.

Chercheur pédologue en Côte d'Ivoire, au Tchad, en Bolivie, en Tunisie et à Berkeley, il a dirigé le centre ORSTOM de Bondy et le département des eaux continentales.

Selon les souhaits de la famille, des dons, à libeller « Ligue contre le cancer », peuvent être adressés à IRD (C. Valentin), 213, rue La Fayette, 75480 Paris Cedex 10.

– M<sup>me</sup> Jeanine Lafargue, sa mère, M. Olaf Nappee, son fils,

M. Paolo Montaldi, Les familles Bimbenet, Casteran, Fauconnier, Hurey, Maka, Et ses nombreux amis aux quatre coins du monde, ont la douleur d'annoncer le décès de

**Roxane ZELENI****NA**,

le 5 octobre 1999, à Montpellier.

Une cérémonie religieuse aura lieu le 7 octobre, à 10 heures, à Grammont, suivie d'une crémation. Ses cendres retourneront à Istanbul, dans son pays d'adoption.

<b>CARNET DU MONDE</b> Fax <span> </span> : <b>01-42-17-21-36</b>
Téléphone <span> </span> : <b>01-42-17-39-80</b> <b>01-42-17-38-42</b> <b>01-42-17-29-96</b>
La messe de funérailles sera célébrée le jeudi 7 octobre 1999, à 11 heures, en l'église Saint-Philippe, à Lannoy (Nord).

(L'Oréal) et Jean-Louis Descours (groupe André) l'association Entre-prise & Progrès, dont les rapports servirent souvent d'aiguillon au patronat.

« *Nous pensons qu'il est souhaitable que soient associés au niveau des grandes orientations de l'entreprise des hommes représentant toutes les composantes de l'entreprise* », explique-t-il en novembre 1973 dans *Libération*. C'est cette année-là qu'il fonde avec Jacques Delors le club Echange et Projets, dont il prendra la présidence en 1981, lorsque Jacques Delors entre au gouvernement. « *Il était d'une générosité à toute épreuve. Un chasseur d'idées nouvelles et un véritable fabricant de bonheur* », témoigne celui-ci.

L'homme savait être à la fois simple et mondain, aussi à l'aise avec les ouvriers de Lip que dans les salons parisiens. Taillé comme un rugbyman, ce Basque savait aussi faire preuve d'un réel courage physique. « *Nous nous sommes rencontrés dans un avion. Il m'a raconté que, dans les années 50, il était descendu dans le gouffre de la Pierre-Saint-Martin pour remonter, attaché à lui, le corps d'un spéléologue décédé quelques mois auparavant. Bluffé, je l'ai embauché chez Saint Gobain comme directeur général adjoint chargé de la politique sociale* », se souvient Roger Fauroux, qui l'emmena dans ses bagages au ministère de l'industrie.

Depuis 1991, ce chrétien s'était trouvé une nouvelle cause : l'humanitaire. Président d'Action contre la faim, José Bidegain était toujours disponible pour activer ses réseaux quand les équipes, aux quatre coins de la planète, en avaient besoin. Ce qui ne l'a pas empêché de présider de 1977 à 1996 l'Association des Basques de Paris.

*Frédéric Lemaître*

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

<b>Anniversaires de décès</b>
– Le 6 octobre 1997, a disparu
<b>Marguerite CAZAMIAN</b> .
Que ceux qui l'ont connue et aimée se souviennent.

« *Il faut bien accepter ce qui nous transfigure.* » Aragon.

<b>Carlos COURAU</b> .
Souvenir en ce deuxième anniversaire.

– Pour le dix-huitième anniversaire de la disparition de

**Robert CYPKIN**, médaille de l'aéronautique,

une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé.

– Il n'était que beauté, douceur, intelligence.

A trente ans, après dix ans de souffrance, il est parti.

Trahi par celles et ceux qui l'entouraient.

Ayez une pensée pour

<b>RUDOLPH</b> .
Son frère, son père.

### Souvenirs

– Les amis de

**Odette et Moussa ABADI** invitent à une soirée d'hommage à l'ancienne déportée et à l'écrivain-critique dramatique, récemment disparus, le lundi 11 octobre 1999, à 20 h 30, au Centre Rachi, 39, rue Broca, Paris-5<sup>e</sup>.

<b>RUBRIQUE IMMOBILIÈRE</b>
<i><b>Parution lundi daté mardi</b></i>
<b>► TARIF ABONNÉS<span> </span>: FORFAIT 5 LIGNES (26 caractères ou espaces par ligne)</b>
<b>2 Parutions<span> </span>: 430 F TTC / 65,55 €</b>
<b>4 Parutions<span> </span>: 600 F TTC / 91,46 €</b>
<b>100 F TTC / 15,24 € la ligne suppl.</b>
<b>- Bouclage vendredi 12 h. -</b>
<b>☎ 01.42.17.39.80</b>
<b>Fax<span> </span>: 01.42.17.21.36</b>

**NOMINATIONS**

**ACTION SOCIALE**

**Olivier Rousselle**, maître des requêtes au Conseil d'Etat, a été nommé directeur du Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles.

[Né le 28 novembre 1954 à Paris, diplômé de l'Institut d'études politiques, Olivier Rousselle a été notamment membre des cabinets ministériels de Pierre Bérégovoy (mars 1983-mars 1986, juillet 1988-mai 1991, avril 1992-mars 1993), avant d'être nommé maître des requêtes au Conseil d'Etat au tour extérieur le 1<sup>er</sup> mars 1993. Depuis juillet 1998, Olivier Rousselle était coprésident du groupe de travail sur la lutte contre le dopage constitué à cette date par Marie-George Buffet, ministre de la jeunesse et des sports, et Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé.]

**DIPLOMATIE**

**Lydie Ghazarian** a été nommée ambassadrice au Salvador et au Belize, en résidence à San Salvador, en remplacement de Michèle Dantec, par décret publié au *Journal officiel* du 2 octobre.

[Née le 17 octobre 1939, diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'Ecole nationale des langues orientales vivantes, Lydie Ghazarian a été admise au concours pour l'emploi de secrétaire adjoint des affaires étrangères en 1964. Elle fut notamment en poste à Rabat (1966-1970), à Francfort (1970-1971), à Tel-Aviv (1971-1972), à Stockholm (1976-1980), à Caracas (1986-1989) et à l'administration centrale du Quai-d'Orsay. Adjointe au chef de la mission pour les questions de stupéfiants (1993-1994), Lydie Ghazarian était, depuis juillet 1994, déléguée dans les fonctions de sous-directrice des accords et des traités à la direction des affaires juridiques au ministère des affaires étrangères.]

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

José Bidegain, à gauche, et son épouse, Jacqueline, à droite, en 1967.

## HORIZONS

PORTRAIT



JEAN-LUC LUYSEN

**D**EUX initiales, sobrement tracées à la main sur la pancarte « réservé à la mairie », passent inaperçues au-dessus du fouillis des étalages, bric-à-brac de lampes de mineur, de pulls péruviens et de cannes à pêche rustiques qui côtoient des lots de briquets à 10 francs. « M. A. » se faufile jusqu'à son stand, tenu par des amies et sa fille Clémentine. « Dis donc, il est déjà parti le service à thé d'Hassan II ? », plaisante le jeune député socialiste de l'Essonne François Lamy. Martine Aubry éclate de rire. Pour rien au monde, la ministre de l'emploi et de la solidarité ne rate-rait la grande braderie de Lille.

Ce samedi 4 septembre, un mois avant le début du second « round » à l'Assemblée nationale sur les 35 heures, malgré la fatigue, les dossiers, les projets qui s'accumulent, la numéro deux du gouvernement Jospin a sacrifié au rituel. Dauphine désignée – et revendiquée – du maire, Pierre Mauroy, la ministre multiplie les mots gentils pour une ville où elle se sent « bien ». La manifestation lilloise est une occasion rêvée pour prendre un bain de foule, serrer des mains et plaisanter, même avec les militants communistes qui distribuent des tracts « Assez Jospiné ! maintenant, il faut lutter ! » Les élections municipales de 2001 approchent. Et, depuis 1994, c'est ici, à une heure de TGV de Paris, dans ce fief socialiste, que la fille de Jacques Delors a décidé de s'implanter. Au grand désespoir de quelques irréductibles du PS : « Gardez-la à Paris jusqu'en 2040 ! », assène méchamment un député socialiste du Nord.

La braderie, ses dîners-concours-dégustation de moules, c'est aussi, pour Martine Aubry, un moment privilégié pour soigner les alliés pluriels. Cette année, la secrétaire d'Etat du tourisme, la communiste Michelle Demessine, a remplacé sa collègue à l'environnement, Dominique Voynet. La chef de file des Verts n'est pas pour autant oubliée : Martine Aubry cherche un bavoir d'enfant pour « la collection de Dominique ». Ils sont aussi au rendez-vous, les députés socialistes Odette Grzegorzulka (Aisne), Catherine Genisson (Pas-de-Calais), Christophe Caresche (Paris-18<sup>e</sup>), Jean Codognès (Pyrénées-Orientales), Michel Dasseux (Dordogne), Robert Gaia (Var), François Lamy (Essonne), sans oublier Dominique Gillot, nommée cet été secrétaire d'Etat à la santé. Tous partagent le fait d'être de jeunes élus à l'Assemblée nationale, depuis juin 1997. Et tous font partie de ce qu'il ne faut surtout pas appeler le « réseau Aubry ».

Une fois par mois, la ministre reçoit à dîner une trentaine de ces parlementaires, auxquels s'ajoutent quelques présidents de conseils généraux séduits par le volontarisme politique de celle « qui a porté les grandes lois » de la gauche depuis deux ans : emplois-jeunes, lutte contre les exclusions, couverture maladie universelle, 35 heures. Ils se recrutent dans toutes les tendances du parti, à l'exception notable de la Gauche socialiste, exclue de ces agapes mensuelles. Les convives apportent des spécialités de leur région, du foie gras pour M. Dasseux ou, avec davantage de succès encore, de l'eau-de-vie de mirabelle pour le président du conseil général de Meurthe-et-Moselle, Michel Dinet. Ces visiteurs du soir de la rue de Grenelle, encore novices, heureux d'appartenir à un parti au pouvoir mais en même temps frustrés des marges de manœuvre réduites que cela implique, se régalaient. « C'est le seul endroit où l'on peut parler vraiment de politique », confient plusieurs d'entre eux, enchantés. A table, il est question de tout, des querelles internes, de la majorité plurielle, de l'opposition, sans oublier l'avenir ; celui de leur hôte, entre autres.

## Martine Aubry entre coups de gueule et coups de cœur

**Volontiers diabolisée par le patronat, la ministre de l'emploi et de la solidarité défend à l'Assemblée sa seconde loi sur la réduction du temps de travail. Fidèle à sa méthode, faite de passion et de défiance dans ses relations avec les élites ou les syndicats**

Nombre de ces invités affirment vouloir s'engager aux côtés de celle qu'ils verraient bien, un jour, franchir le perron de Matignon. « Martine Aubry n'a qu'à claquer des doigts, 90 % des rocardiens sont prêts à la suivre », assure un participant. L'ascension d'Elisabeth Guigou suggérée, depuis peu, dans la presse ? « On surveille ça de très près », murmure un autre. Pour Martine Aubry, ces échanges fournissent de précieuses remontées du « terrain ». Chacun y raconte la mise en place des programmes-phares du ministère, les relations avec les administrations... La ministre contrôle tout, ne délègue rien.

Ses ennemis lui reprochent assez cette boulimie et cette défiance : « Si vous n'êtes pas avec elle, vous êtes contre elle », disent-ils. Que trois portraits sortent cet été, coup sur coup, dans la presse magazine, et elle crie au complot. La main de Bercy aurait alimenté les commentaires assassins. Il est vrai qu'après deux ans de cohabitation avec le ministre de l'économie, Dominique Strauss-Kahn, la rivalité n'a cessé de s'exacerber. Les deux ministres se livrent parfois à une véritable compétition auprès de Matignon pour gagner un arbitrage, cahier de doléances à l'appui : « Dominique n'a pas respecté notre accord », rouspète l'une ; « Martine fonce dans le mur au lieu de le contourner », se plaint l'autre... Le long épisode de la réforme des cotisations patronales a abondamment illustré la querelle, prévisible. Dès 1997, Martine Aubry avait exigé d'avoir la maîtrise financière de son super-ministère et de participer à tous les grands choix économiques du gouvernement. Au-delà de la personnalité des deux protagonistes, c'est aussi la culture de Bercy qui s'oppose à celle de la rue de Grenelle.

**A**PRÈS deux années de gestion des dossiers sociaux, un autre front est apparu, avec le patronat cette fois. Le Medef ne s'est pas encore remis de la conférence sur l'emploi d'octobre 1997, au cours de laquelle Lionel Jospin avait annoncé le passage aux 35 heures en 2000. « Nous n'avons plus d'interlocuteurs patronaux », se plaint la ministre, qui était encore, au début des années 90, la coqueluche de nom-

breux chefs d'entreprise. « Avant, même avec François Périgot, on pouvait tester nos projets. Il n'était pas toujours d'accord, mais la discussion était possible, constate l'un de ses collaborateurs. Aujourd'hui, le Medef n'a plus l'objectif, le désir ni surtout l'expérience des affaires politiques et idéologique sur tous les dossiers. »

La ministre a-t-elle bien pris toute la mesure de la « révolution libérale » qui secoue le patronat depuis la démission de son « ami » Jean Gandois, dont elle avait été, quelques années auparavant, le directeur adjoint chez Pechiney ? « Le patronat s'est décomplexé, souligne un des princi-

y exposait sa vision de la société, sans évoquer le rôle des partenaires sociaux. « Elle a une vision institutionnelle des organisations syndicales, qu'elle considère un peu comme des empêcheurs de tourner en rond, et qu'elle contourne volontiers dès qu'elle tombe sur un os », constate une syndicaliste de premier plan.

De fait, Martine Aubry ne réside pas toujours à la tentation de séduire la base ou les acteurs de terrain, sur le dos des appareils : les médecins contre les organisations professionnelles hostiles à toute maîtrise des dépenses de santé, les artisans contre les apparatchiks du Medef, les associations caritatives contre les poids

« C'est quelqu'un qui croit plus à la société civile qu'à l'Etat, et elle préférerait qu'il y ait des corps intermédiaires forts »

Alain Minc

paux dirigeants du Medef, qui n'est pas pour rien dans la radicalisation de son discours. Il peut dire : vous racontez des conneries, au revoir madame la Ministre. Ce changement n'a pas été bien perçu, mais c'est le mode de relation dans tout pays qui n'a pas derrière lui, comme la France, trois cents ans de colbertisme et de compromission des entreprises avec l'Etat. » Certains patrons sont prompts à la diaboliser. « Moi, je leur dis qu'elle leur a évité beaucoup de choses, nuance Alain Minc, ami de Martine Aubry depuis leurs trois ans passés à l'ENA. Chez elle, le ton prend souvent le pas sur le fond. En fait, elle fait preuve d'un assez grand empirisme, et le patronat sous-estime cet empirisme. Elle garde de très bonnes relations avec certains patrons, pas avec le patronat. »

Avec les autres partenaires traditionnels de ce ministère que sont les syndicats, souvent reçus rue de Grenelle, les relations, vieilles de vingt-cinq ans, ne sont pas exemptes d'ambiguïtés. L'ancien patron d'une confédération se souvient de l'intervention, à huis clos, début 1998, de Martine Aubry devant la Fondation Saint-Simon, aujourd'hui dissoute. Elle

lourds des mutuelles ou des assurances. De la CGT aux cadres de la CGC, des radiologues aux mutualistes, tous sont pourtant reçus régulièrement rue de Grenelle. Mais aujourd'hui, après ces années de crise qui ont distendu le lien social, la ministre entend aussi s'appuyer sur le tissu associatif souvent plus proche des préoccupations quotidiennes des Français. « C'est quelqu'un qui croit plus à la société civile qu'à l'Etat, et elle préférerait qu'il y ait des corps intermédiaires forts, analyse Alain Minc. Mais elle constate qu'il n'y en a pas. L'Etat n'est qu'un pis-aller, parce que la vie sociale est anémiée. »

En politique aussi, Martine Aubry sait marquer ses distances avec les élites qui seraient, selon elle, moins ouvertes aux réformes que ne l'est en réalité le pays. « Nous l'avons oublié : pour indispensable qu'elle soit, l'élection périodique des pouvoirs exécutifs et délibératifs ne peut suffire à faire vivre la démocratie », écrivait-elle dans son dernier ouvrage intitulé *Il est grand temps...* (Albin Michel, 1997). « La démocratie ne prend tout son sens et toute sa portée que si elle est nourrie par des expressions démocratiques quoti-

diennes », précisait-elle alors. Rien d'étonnant donc à ce que ses sympathies se portent aujourd'hui vers les écologistes, souvent plus sensibles que les socialistes à des réformes sociétales sur l'environnement, la santé, les transports... Pour eux, la loi Aubry sur la réduction du temps de travail restera ainsi « la plus grande réforme depuis 1968 », parce qu'elle porte en germe de profond changement dans les modes de vie.

Ce flirt avec les Verts n'est cependant pas tout à fait désintéressé. Dans l'élaboration de ses lois, la ministre a toujours pris soin d'impliquer, en amont, les partis de la majorité, même si la méthode a atteint ses limites. « Bien plus que les autres ministres, elle a joué la carte "plurielle" à fond », reconnaît Yves Cochet, député du Val-d'Oise et porte-parole des Verts sur les 35 heures. « Elle a des quotas d'amendements qu'elle répartit selon les dadas de chacun : un peu pour les Verts, un peu pour les communistes, un peu pour le Mouvement des citoyens », ajoute-t-il. Depuis quelques mois, Maxime Gremetz apprécie moins la méthode Aubry. « Au début, on a très bien travaillé avec elle, mais aujourd'hui, je sens moins d'empressement de sa part », affirme le député communiste de la Somme. Le charme est rompu, et l'examen de la seconde loi sur la réduction du temps de travail à l'Assemblée nationale s'annonce périlleux.

Le tempérament et la méthode sont, chez elle, difficilement dissociables. Martine Aubry a une approche passionnelle des relations, les coups de gueule n'excluant pas les coups de cœur. Son autoritarisme, ses bouderies, ses portraits féroces, les « avoïnées » qu'elle passe aux journalistes ou aux parlementaires un tant soit peu rebelles nourrissent la petite chronique du monde politico-médiatique. « Elle n'aime pas qu'on lui résiste », concède un ministre plutôt complice. « Sur bien des sujets, je me sens proche d'elle. Elle est enthousiaste, joviale, mais dure dans son travail », raconte Dominique Voynet.

**C**EUX qui, à droite, feraient contre elle sur les dossiers de la santé et de l'emploi, comme Bernard Accoyer (RPR, Haute-Savoie) ou François Goulard (DL, Morbihan), dénoncent volontiers « la plus partisane » des ministres de Lionel Jospin. « S'il n'y a pas de résistance, c'est que la loi n'est pas bonne, analyse le président d'une grosse fédération patronale. Martine Aubry doit susciter ces résistances pour justifier son action. C'est le volontarisme posé en principe politique. » Les critiques de la droite ou de certains chefs d'entreprise ont au moins un avantage : elles la font apparaître plus à gauche qu'elle n'est vraiment. Dans le fond, corrige Alain Minc, « c'est une sociale-démocrate allemande de la grande époque ». L'ami ajoute : « Il y a un hiatus entre son fond de popularité incroyable et l'hostilité que lui manifestent les élites. C'est une équation politique à l'opposé de celle de Dominique Strauss-Kahn ».

Cette popularité ne lui est pas encore acquise à Lille. Huit ans après son premier passage dans un gouvernement, il lui manque encore un solide ancrage local. Suivant une trajectoire inhabituelle en politique, elle quitterait au printemps 2001, à cinquante ans, son fauteuil de numéro deux du gouvernement pour celui de maire. Elle s'y prépare depuis quelques années, mais pas assez pour une femme qui ne veut rien laisser au hasard. Sitôt les lois sur les 35 heures et le budget de la Sécurité sociale votés, Martine Aubry compte bien passer trois jours par semaine dans la métropole du Nord pour préparer la prochaine campagne des municipales. Au plus près du « terrain », qu'elle dit affectionner. A distance des élites, dont elle voudrait se démarquer.

Jean-Michel Bezat  
et Isabelle Mandraud

# Tous à la manifestation du 16 octobre !

par Sami Nair

**L**A manifestation prévue pour le 16 octobre pour la réduction du temps de travail et contre le chômage n'est pas dirigée contre le gouvernement de Lionel Jospin. Elle vise à créer, face au patronat, les conditions d'un rapport de forces favorable au gouvernement. L'embellie économique actuelle ne doit pas dissimuler que la mondialisation libérale continue à avoir des effets sociaux destructeurs, que le grand capitalisme financier se soucie fort peu des intérêts des salariés lorsqu'il s'agit d'opérer des regroupements justes et que le patronat, en France, fait preuve d'une arrogance insupportable face aux salariés.

Plus encore, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), loin d'être un régulateur du système économique mondial, est au-

jourd'hui le principal vecteur du libéralisme. Et ce n'est malheureusement pas la commission Prodi, à Bruxelles, qui s'opposera à cette tendance : les auditions des commissaires européens l'ont clairement démontré.

En France même, les suppressions d'emplois, la précarité, la flexibilisation et la marginalisation sociale n'ont pas cessé de se développer même si le gouvernement peut - et c'est tout à son honneur - s'enorgueillir d'avoir commencé à faire reculer le chômage. Certes, dans ce contexte de mondialisation libérale et d'obstruction patronale, les marges de manœuvre du gouvernement sont

étroites. Mais c'est précisément pour cela qu'il a besoin de s'appuyer sur un mouvement social fort, à l'exemple de ce qui s'est passé dans la bataille contre l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI).

Les grandes échéances sont devant nous. La loi sur les 35 heures n'est pas une réforme technique de l'organisation du travail. Elle est, bien plus fondamentalement, une reformulation en profondeur du lien social. De deux choses l'une : ou cette loi sera un instrument de civilisation décisif entre les mains de la gauche pour faire reculer le chômage, garantir l'emploi et les salaires, accroître le temps libre ; ou elle deviendra, entre les mains du patronat, un fouet pour imposer la précarité, la flexibilité, la réduction des salaires.

La seconde loi sur les 35 heures

Le gouvernement a promis, dès juin 1997, la création de centaines de milliers d'emplois. Il l'a fait, surtout avec les emplois-jeunes. Est-il exorbitant de demander à l'Etat de trouver les moyens de transformer ces emplois-jeunes en emplois durables ?

Le gouvernement a également garanti les minima sociaux. Mais ces derniers ne doivent pas être des miettes réservées aux laissés-pour-compte. Ils sont des éléments-clés non seulement dans la logique de solidarité républicaine mais aussi dans la stratégie de croissance. Il est nécessaire de relever ces minima et d'augmenter les salaires les plus bas.

François Hollande a déclaré ne pas vouloir « défilier avec des slogans ni avec des organisations mettant en cause le sens même de l'action gouvernementale ». Cela se comprend aisément. Mais, au moment où les vingt-huit mille détracteurs de stock-options peuvent réaliser une plus-value potentielle de plus de 45 milliards de francs, où Michelin licencie sept mille cinq cents personnes sans crier gare, où les restructurations bancaires et les délocalisations en perspective promettent encore plus de suppressions de postes, est-il aventureux, dangereux de participer à une manifestation dont le but est de défendre l'emploi pour des millions de gens voués au SMIC, vivant sous la menace de la précarité, anxieux pour leur traitement, quand ils ne sont pas dramatiquement rejetés dans les puits du chômage ?

Pourquoi laisser aux organisations « antigouvernementales » le privilège d'incarner cette soif de justice, alors que le gouvernement mène le bon combat et devrait plutôt se féliciter de la mobilisation en cours ? Ni les mots d'ordre de cette manifestation ni son organisation pratique ne sont fixés une fois pour toutes. Tout est ouvert. La seule chose qui compte, c'est l'engagement pour la défense de

l'emploi, la lutte réelle contre le chômage et la précarité.

J'ajoute - et ce n'est pas secondaire - que la participation de toute la gauche revêtira une signification politique qui dépassera largement le contexte français et apparaîtra comme un signal fort de solidarité avec tous ceux qui, en Europe, luttent pour un modèle social plus égalitaire.

Le gouvernement de Lionel Jospin a besoin de la durée pour réussir. Nous y travaillons. Par une relation constructive avec le mouvement social, il peut vivifier sa stratégie et, plus fondamentalement, aider à restaurer l'espoir après des années de découragement et d'abattement.

Reconstruire la politique, aujourd'hui, c'est respecter l'autonomie du mouvement social, entrer en dialogue avec lui pour relier les

revendications catégorielles à l'intérêt général, bref donner un contenu social au pacte républicain. Ceux qui voudraient faire de cette manifestation une critique du gouvernement se trompent de combat ; ceux qui craignent de participer à cette manifestation sous prétexte qu'elle peut apparaître comme une critique du gouvernement se trompent aussi de combat.

En revanche, ceux qui savent que le gouvernement est sur la bonne voie mais que son poids ne suffit pas pour affronter les contraintes de la mondialisation libérale et la puissance du patronat, qui veulent rappeler qu'il faut aller plus loin dans les réformes, participeront à la manifestation du 16 octobre - parce qu'elle vise d'abord les forces du conservatisme et du libéralisme sans règles.

Le Parti socialiste aurait tout lieu de se joindre à cette manifestation. Le discours de ses dirigeants, les aspirations de ses militants, tout concourt à l'expression de cette solidarité. Qu'on ne s'y trompe pas : pour le patronat, l'échec de cette manifestation serait interprété comme un encouragement dans la guerre de tranchées qu'il mène contre le gouvernement ; sa réussite, au contraire, comme un rappel que, derrière le gouvernement de Lionel Jospin, c'est la gauche citoyenne mobilisée qui veille au succès de la majorité plurielle.

*Sami Nair est député européen, vice-président du Mouvement des citoyens, professeur de science politique à l'université Paris-VIII.*

**Le PS aurait tout lieu de se joindre à cette manifestation. Le discours de ses dirigeants, les aspirations de ses militants, tout concourt à l'expression de cette solidarité**

## AU COURRIER DU « MONDE »

### JUSTICE À DEUX VITESSES

Quelles inégalités dans les décisions de justice ! Au procès des émeutes de Dammarie-les-Lys, en Seine-et-Marne (*Le Monde* du 8 et du 29 septembre), des peines de douze à quinze mois de prison ferme ont été prononcées contre les jeunes accusés. (...) On peut comparer ce verdict avec la mansuétude dont fait preuve la justice à l'égard du monde agricole ou de la pêche : pour l'incendie du Parlement de Bretagne par une fusée de détresse tirée par les marins-pêcheurs, le 4 février 1994, et dont la récente remise en état a coûté à la collectivité 350 millions de francs, un non-lieu avait été prononcé ! De leur côté, les agriculteurs, les producteurs de fruits et légumes peuvent brûler, casser dans les grandes surfaces et autres bâtiments, préfectures comprises, arraisonner tranquillement les camions de transport, il n'y a le plus souvent aucune arrestation, aucun jugement et, bien évidem-

ment, aucune condamnation. A quelle justice avons-nous donc affaire ?

Maurice Millet  
Vert-Saint-Denis  
(Seine-et-Marne)

### LA COLONNE INFERNALE

J'ai lu avec intérêt la « colonne infernale de Voulet-Chanoine » (*Le Monde* daté 26-27 septembre). Je connaissais bien cette histoire, mon grand-père, le général Octave Meynier, ayant été un des acteurs de ce drame. Une phrase de l'article - « *Pouvait-on sanctionner des hommes qui avaient autant agrandi le gâteau colonial ? Joalland et Meynier seront plus tard généraux* » - semble traiter de la même manière le lieutenant Joalland - qui avait suivi Voulet, fût-ce à son corps défendant - et le lieutenant Meynier, qui l'avait pourchassé.

Même si le bien-fondé de la conquête coloniale peut aujourd'hui être justement mis en doute, je dois à la mémoire de mon grand-père de dire que c'était un homme de cœur et d'honneur, sensible aux massacres

inutiles commis par certains, et grand ami de l'Afrique et des Africains.

Erik Sylvander  
par courrier électronique

### MÉDICAMENTS

Dans la liste des « médicaments dont l'utilité n'a pu être démontrée par les experts » (*Le Monde* du 18 septembre), vous citez le Phosphonuros. Si ce médicament peut paraître inutile pour des nutritionnistes, il ne l'est pas pour les rhumatologues et les pédiatres, ni pour les spécialistes qui, comme nous, suivent des patients souffrant de perte rénale de phosphore et en particulier de rachitisme hypophosphatémique. (...) Or le Phosphonuros est la seule forme de suppléments de phosphates actuellement remboursée. Même si cette maladie héréditaire concerne un petit nombre d'individus, mille à deux mille en France, le classement du Phosphonuros en « médicament inutile » nous paraît donc injustifiable, tant sur le plan scientifique et médical qu'économique.

Docteur M. Garabédian  
Paris



Une constellation de villes américaines à portée de la France.

Plus de 220 destinations américaines. Ajoutez-y le nouveau siège United Business<sup>SM</sup>, plus d'espace en cabine, un service attentionné, un des meilleurs programmes de fidélisation et vous comprenez pourquoi, si voyager fait partie de votre vie, United aussi.

**UNITED AIRLINES**  
R I S I N G

Pour plus d'informations, contactez votre agence de voyages, ou United Airlines au 0 801 72 72 72 (N°Azur) ou composez le 3615 United (1,29 F/mn).

www.ualfrance.fr

**STAR ALLIANCE™**  
Le monde a son réseau aérien.

# « Vache folle » : l'exception française

EN ANNONÇANT sa décision, contraire aux dispositions européennes, de ne pas procéder à la levée de l'embargo frappant les viandes britanniques potentiellement infectées par l'agent de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB ou maladie de la « vache folle »), le gouvernement français n'a pas seulement déclenché l'ère de Londres et le courroux de Bruxelles. Il a aussi mis en lumière les incohérences européennes qui prévalent encore dans l'analyse des risques sanitaires inhérents à cette nouvelle maladie animale transmissible à l'espèce humaine.

Contrairement à ce qui est avancé par les Britanniques ou sous-entendu par les responsables de la Commission européenne, la décision française n'est nullement la démonstration de l'utilisation de données scientifiques à des fins protectionnistes. Elle n'est pas non plus le fruit d'une application aveugle du concept de principe de précaution qui conduirait à l'inaction tout responsable politique confronté à l'incertitude en matière sanitaire. Cette décision est, bien au contraire, le résultat logique issu du nouveau dispositif de sécurité sanitaire créé en France par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1998 et qui, pour la première fois, organise une articulation cohérente entre l'expertise scientifique et la décision politique.

C'est ce dispositif qui, après la décision prise par la Commission européenne autorisant, depuis le 1<sup>er</sup> août et sous certaines conditions, les exportations de bœuf britannique, permet au

gouvernement français de saisir de cette question la toute jeune Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa), en application de l'article 365 du code rural. On pourrait, certes, imaginer que cette saisine ne soit qu'une formalité administrative, l'Afssa fournissant au final la réponse attendue par le gouvernement. Tel n'est pas le cas, Martin Hirsch, directeur général de l'Afssa, ayant pris soin de mettre ici en place un deuxième niveau d'indépendance en demandant un avis motivé au groupe, présidé par le docteur Dominique Dormont, des trente meilleurs experts français des maladies à prions.

## « CRÉDIBILITÉ POLITIQUE »

Dans le cas de la « vache folle » comme dans l'affaire de contamination des denrées alimentaires belges par des dioxines ou comme dans celle des intoxications collectives par des boissons du groupe Coca-Cola, ce sont donc bien, en définitive, les conclusions publiques auxquelles sont parvenus ces experts qui, face à un risque sanitaire difficilement évaluable, définissent la politique du gouvernement. Cette situation nouvelle et quelque peu inédite est encore difficilement perçue tant à Londres qu'à Bruxelles. C'est notamment la raison pour laquelle Jean Glavany, ministre de l'Agriculture, a déclaré avoir expliqué, tant à son homologue britannique qu'au commissaire européen à la santé et à la protection des consommateurs, que Paris était « obligé de suivre » l'avis des ex-

perits du comité Dormont « pour des raisons de crédibilité politique ».

Comparée à la situation qui prévaut dans les autres pays de l'Union européenne, l'exception française résulte ainsi de l'importance accordée par les autorités gouvernementales – et ce depuis 1996 – à une expertise indépendante, à la consécration de cette indépendance par la loi ainsi qu'à l'actualisation de l'analyse bénéficiant au vu des dernières données scientifiques disponibles. C'est la raison pour laquelle, présentant l'avis concluant à la nécessité de ne pas lever l'embargo, le directeur général de l'Afssa prend soin de souligner que cette opinion prend en compte « les dernières évolutions des connaissances scientifiques, notamment celles postérieures aux derniers avis rendus par les instances scientifiques européennes » ainsi que « les données disponibles sur l'évolution de la situation épidémiologique en Grande-Bretagne, en particulier au regard des prévisions qui ont pu être faites précédemment ». Cet avis prend également en considération, fait important, « les insuffisances relevées quant à l'application effective des mesures de gestion du risque, dont les dispositions relatives à la traçabilité des animaux ».

En d'autres termes, les experts français n'ont souhaité formuler qu'une réponse la plus documentée possible à la question qui leur était posée. Ils avaient déjà fait savoir (*Le Monde* du 2 septembre) qu'ils souhaitaient pouvoir prendre connaissance des rapports des inspections sanitaires réalisées en Grande-Bretagne sous l'égide de la Commission européenne et que cette dernière n'avait pas transmis à ses propres experts. La communication de ces pièces et les failles qu'elles révèlent dans la gestion britannique de cette menace sanitaire ont largement pesé dans l'avis final, ce qui, de facto, conduit à s'interroger sur la politique conduite en la matière par la Commission européenne. De ce point de vue, la position française conduira inévitablement à mettre en place une nouvelle forme d'échanges entre les différents experts scientifiques et médicaux en charge de ce difficile dossier. Comment comprendre, en effet, que la science puisse s'exprimer de manière différente sur ces questions ? Comment expliquer que les experts français puissent rendre des avis différents de ceux de leurs homologues britanniques ou des spécialistes siégeant dans les différentes instances de la Commission européenne ?

« La vérité, contrairement à ce que l'on peut laisser croire à Londres et à Bruxelles, est que la science ne parle nullement ici de manière dissidente, a confié au Monde un des experts français, membre du comité Dormont. Il faut en fait savoir que dans ce dossier nous sommes la seule instance scientifique véritablement indépendante. Nos homologues britanniques sont à l'évidence étroitement liés à leurs autorités de tutelle. Quant aux experts de Bruxelles réunis au sein du comité scientifique directeur européen, ils n'ont été directement saisis de la question de la levée de l'embargo qu'au début de 1998, période à laquelle ils ont défini les grands principes préalables, selon eux, à une telle décision. On ne les a pas, depuis, interrogés. »

Tout cela explique le souhait, clairement exprimé par Paris, d'obtenir au plus vite l'organisation de libres échanges entre les différents spécialistes européens des maladies à prions et de santé publique. On postule auprès du gouvernement de Lionel Jospin que l'analyse faite, en toute indépendance, par les experts français ne pourra pas ne pas être partagée par la communauté scientifique spécialisée dès lors que l'on ne cherchera plus à associer des préoccupations économiques et diplomatiques aux seules considérations sanitaires.

Jean-Yves Nau

## Promenade par Adele



## Scientofolie

### Suite de la première page

Les féroces Romains, aujourd'hui, sont donc les « moralistes », les « politiques », les fidèles des « religions majoritaires ». Les voilà en campagne, en croisade, ils viennent jusque dans nos bras égorger nos fils et nos compagnes, ils crucifient et livrent aux lions les nouveaux martyrs. Après tout, c'est vrai, on lit ça aussi très souvent, le christianisme est une secte qui a réussi, il y a deux mille ans, à travers d'incroyables intrigues. Une secte juive, comme par hasard, et qui ferait mieux, au bout du compte, après ses erreurs innombrables, ses crimes, ses persécutions, ses censures, de se dissoudre, au lieu d'exprimer une « repentance » qui ne convainc personne. Rome, unique objet de nos ressentiments... C'est vrai, à la fin, pour quoi chercher noise aux « sectes », à l'esprit religieux en soi, dont les bons côtés (maîtrise de soi, lutte contre la drogue) peuvent être démontrés ? Parler d'escroquerie ? Mais rien n'est vraiment prouvé, les dossiers s'évaporent, les complexités de haut niveau ne se comptent plus. Même le fisc américain a été obligé de signer une trêve, c'est dire. Et s'il me plaît à moi d'être escroqué ? Pour mon bien ? Mon salut ? Ma santé ?

« Toute secte, écrit Voltaire dans son *Dictionnaire philosophique*, en quelque genre que ce puisse être,

est le ralliement du doute et de l'erreur... Il n'y a pas de secte en géométrie... Quand la vérité est évidente, il est impossible qu'il s'élève des partis et des factions. Jamais on n'a disputé s'il fait jour à midi. »

Heureux Voltaire ! Heureux temps où deux et deux faisaient quatre, et quatre et quatre huit ! Nous avons changé tout cela. Qu'il fasse jour à midi est devenu douteux, et le bon sens n'est pas la substance qui paraît la mieux partagée du monde. Qui suis-je ? Je ne sais pas trop. Que m'est-il permis d'espérer ? Pas grand-chose. Y a-t-il un progrès fatal ? Rien n'est moins sûr. Les lendemains déchantent, l'homme reste un loup pour l'homme, Dieu, comme d'habitude, est aux abonnés absents, Monsieur Godot ne prend même plus la peine de téléphoner à Beckett, l'histoire n'est que bruit, fureur, corruption, pas un centimètre de gagné depuis Shakespeare. Une reprise en main est donc nécessaire, et qui ne voit que la Scientologie (mot magique) est faite pour ce genre de situation ? Les religions majoritaires ont fait leur temps, il est urgent d'inventer un nouveau denier du culte. La psychanalyse ? Trop long, trop compliqué, et, pour être franc, désagréablement sexuel. La science pure et simple ? Peut-être, mais le scientifique lui-même doute, il a besoin d'un supplément personnel, il est un peu perdu dans ses électrons, ses galaxies, ses trous noirs, ses brebis clonées, ses expériences transgé-

niques. La philosophie d'autrefois ? Elle est bien chahutée, la pauvre. Les philosophes sont fatigués, mélancoliques, en repli. Ils parlent toujours, remarquez, mais ils doivent être désormais modestes, consensuels, un peu conservateurs, allez, puisque tout a tendance à s'effondrer et qu'ils ont tellement déliré. Non, ce qu'il faut, c'est une nouvelle religion, moderne, physique, pratique. Scienter le religieux est la formule idéale. Action.

### SIMPLIFIONS

On croyait savoir que les « religions majoritaires » s'appuyaient sur des textes. La Bible, les Évangiles, le Coran (mais le bouddhisme lui-même est plein de textes sacrés). Pour l'amateur, en tout cas, beaucoup à lire. Le Talmud, si je m'y mets, va me prendre un certain temps. Saint Augustin ou Pascal, aussi. Les mystiques issus du Coran me tendent les bras. Et voici des poètes, des peintres, des musiciens, des sculpteurs ; une foule innombrable. Des saints, dont chacun demanderait une étude à part. Si je m'embarque dans la *Divine Comédie*, vous ne me verrez pas de sitôt. Tout cela est pesant par rapport à Ron Hubbard, n'est-ce pas ? Et qui aura encore le loisir, ou le courage (il en faut), de considérer sérieusement cette énorme archive ? Simplifions tout ça : pas besoin de lire, d'étudier, de comparer, de critiquer. Pas besoin non plus d'être cultivé, de sa-

voir reconnaître une croûte d'un tableau de maître. Une messe de Mozart ? Pour quoi faire ? Et d'abord, c'est quoi exactement une messe ? Et une Ascension ? Une Assomption ? Une Pentecôte ? Une Résurrection ? Dire qu'on a pu croire à toutes ces fariboles ! Est-ce que les Romains, malgré tout, n'avaient pas un peu raison ? En tout cas, il faut une religion. La plus adaptée à la Société du Spectacle sera par conséquent celle qui recrutera son influence dans le Spectacle. Les meilleurs ou les meilleures scientologues seront cinéastes, acteurs, actrices, chanteuses, modèles, publicitaires, couturiers, décorateurs, avocats, journalistes. Un monde d'énergie religieuse se lève. La technologie suivra.

Philippe Sollers pour *Le Monde*

### RECTIFICATIF

### FINANCEMENT DU PCF

Dans l'article consacré aux réquisitions du parquet de Paris contre Robert Hue, prononcées jeudi 30 septembre et non jeudi 9 octobre (*Le Monde* du 2 octobre), nous avons cité à tort Raymond Jeanne, ancien responsable de l'association officielle de financement du PCF, parmi les personnes dont le parquet préconise le renvoi devant le tribunal correctionnel. M. Jeanne n'a jamais été mis en examen dans cette affaire.

# Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05  
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Tél. : 206 806 8  
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90  
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

## Ingérence en Tchétchénie ?

À en croire le premier ministre Vladimir Poutine, les Russes font à nouveau la guerre à la Tchétchénie avec un seul objectif : détruire les bases de terroristes islamistes responsables, selon lui, des attentats qui ont fait trois cents morts à Moscou en septembre. Pour y parvenir, les Russes se livrent, depuis un mois déjà, à des bombardements massifs sans aucun rapport avec l'objectif affiché.

Ils ne pilonnent pas les montagnes où pourraient s'être réfugiés les terroristes en question. Ils bombardent les installations gazières et pétrolières de cette petite République caucasienne, membre de la Fédération de Russie. Ils détruisent ce qui reste de Grozny, une ville qu'ils avaient réduite en ruine lors de leur précédente offensive (1994-1996). Ils attaquent les maigres infrastructures encore à la disposition du gouvernement légal du président Aslan Maskhadov. Ils lâchent leurs bombes sur les villages d'une population sans défense et détruisent les habitations par dizaines, comme le rapportait dans *Le Monde* du 6 octobre notre envoyé spécial, François Bonnet. Depuis le 5 septembre, six cents civils tchétchènes auraient été tués ; l'offensive a poussé sur les routes de l'exil des dizaines de milliers de réfugiés.

Pour moins que cela, l'Indonésie, accusée à juste titre de martyriser la population du Timor-Oriental, a fait l'objet de sanctions économiques. Pour des faits de guerre pas très éloignés au Kosovo, les Occidentaux, à raison, se sont mobilisés contre

la Serbie. Parce que son élection s'est faite sous l'égide de l'OSCE, la communauté internationale devrait se sentir des obligations à l'égard du président Maskhadov. Elle n'a, jusqu'à présent, pas eu un mot pour un homme dont le Kremlin déclare ne plus reconnaître le pouvoir. Depuis pourtant bientôt deux ans, M. Maskhadov appelle à un dialogue avec Moscou. Il entend discuter de la question des groupes islamistes tchétchènes incontrôlés – celui de Chamil Bassaev notamment – qui, cet été, ont multiplié les agressions contre le Daghestan voisin.

Mais le Kremlin ne fait pas la guerre à la Tchétchénie pour défaire le groupe Bassaev. Celui-ci est sans doute manipulé par l'un des clans qui se disputent le pouvoir à Moscou. Boris Berzovski, un proche du président Boris Eltsine, a reconnu avoir financé Chamil Bassaev. Le Kremlin n'a jamais présenté le moindre début de preuve de l'implication d'islamistes dans les attentats de Moscou. Il a d'autres raisons pour attaquer la Tchétchénie : il faut venger la défaite que les Tchétchènes ont infligée à l'armée russe en 1996 ; il faut détourner l'attention des scandales financiers à Moscou ; il faut briser une population que les Russes s'efforcent de soumettre depuis plus d'un siècle...

Sinistres motivations qui justifieraient que la communauté internationale ne s'enferme pas dans un lourd silence complice. Invoqué au Kosovo ou au Timor, le droit d'ingérence – ne serait-ce que de façon rhétorique – devrait l'être aussi face à l'agression russe en Tchétchénie.

**Le Monde** est édité par la SA LE MONDE  
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani  
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint  
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel  
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet  
Directeur artistique : Dominique Roynette  
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment  
Rédacteurs en chef :  
Alain Frachon, Erik Izraelewicz (*Editoriaux et analyses*) ; Laurent Greilsamer (*Suppléments et cahiers spéciaux*) ; Michel Kajman (*Débats*) ; Eric Fottorino (*Enquêtes*) ; Eric Le Boucher (*International*) ; Patrick Jarreau (*France*) ; Franck Nouchi (*Société*) ; Claire Blandin (*Entreprises*) ; Jacques Buob (*Aujourd'hui*) ; Josyane Savigneau (*Culture*) ; Christian Massol (*Secrétariat de rédaction*)  
Rédacteur en chef technique : Eric Azan  
Médiateur : Robert Solé  
Directeur exécutif : Eric Pliailoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg  
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Nernet ; partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre  
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président  
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourme (1991-1994)  
Le Monde est édité par la SA Le Monde  
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.  
Capital social : 1 003 500 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Léna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

## IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

### Les « couloirs » de la Chambre

LES « COULOIRS » du Palais-Bourbon jouent un grand rôle dans la mythologie parlementaire. Mais où se trouvent et que sont donc ces mystérieux couloirs ? Décryptons tout de suite ceux qui imagineraient d'étroits boyaux parcourus par les courants d'air et sillonnés de journalistes montés sur patins à roulettes. Les couloirs, qui représentent une importante partie de la superficie totale du palais, sont des salles spacieuses, sinon aérées.

Il y a d'abord les couloirs dits « intérieurs », où les députés et les personnes admises dans l'hémicycle (sténographes, attachés) ont seuls accès les jours de séance : le salon Delacroix, dont les trumeaux signés du maître portent de grandes allégories maritimes et fluviales ; le salon Casimir-Perrier et son haut-relief en

bronze (Mirabeau aux états généraux de 1789 : « *Nous sommes ici par la volonté du peuple...* ») ; le salon Abel-de-Pujol ; enfin la salle des Conférences, ainsi nommée parce que les députés y lisent les journaux et y expédient leur courrier, celui qu'ils n'ont pas fait en séance.

N'oublions pas – ce n'est pourtant pas un couloir, mais un aboutissement – la buvette (payante) des députés, espèce de salle de bains turcs, de hammam carrelé, qui ouvre sur un maigre jardin où rêvent guérites et édicules. Mais les véritables « couloirs » – on pardonnera cet accès de familiarité – sont ceux où les députés côtoient les journalistes : la salle des Pas-Perdus (ou de la Paix) et le salon des Quatre-Colonnes.

Jean Le Pavec  
(7 octobre 1949.)

### *Le Monde* SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE  
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC  
ou 08-36-29-04-56

*Le Monde* sur CD-ROM : 01-44-88-46-60  
Index et microfilms du *Monde* : 01-42-17-29-33

*Le Monde* sur CompuServe : GO LEMONDE  
Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

# ENTREPRISES

LE MONDE / JEUDI 7 OCTOBRE 1999

**FINANCE** L'amélioration de la situation économique mondiale avive, sur les marchés, les craintes de hausses des taux. ● MARDI 5 octobre, aux Etats-Unis, la Réserve fé-

dérale (Fed) a menacé de resserrer sa politique monétaire au cours des prochains mois, ce qui a entraîné un net recul des marchés obligataires américains. ● LA FED a justifié sa dé-

cision par les risques de tensions salariales liées à la situation de quasi-plein emploi outre-Atlantique. ● EN EUROPE, plusieurs hauts dirigeants de l'institut d'émission ont durci le

ton ces derniers jours. Les analystes n'excluent plus une hausse des taux de la Banque centrale européenne avant la fin de l'année, peut-être même dès sa réunion du jeudi 7 oc-

tobre. ● SELON de nombreux analystes, un tel geste serait toutefois prématuré et risquerait de provoquer un regain de tensions entre pouvoirs politique et monétaire.

## Les banques centrales s'inquiètent des tensions inflationnistes

Le conseil de la Réserve fédérale américaine, réuni mardi 5 octobre, a menacé de durcir sa politique monétaire. En Europe, les analystes n'excluent pas un geste de la banque centrale avant la fin de l'année

L'AMÉLIORATION de la situation économique mondiale va-t-elle rendre l'environnement monétaire international moins favorable ? Faut-il s'attendre, aux Etats-Unis et en Europe, à un prochain relèvement des taux directeurs des banques centrales ? Ces questions constituent aujourd'hui les principaux sujets de préoccupation des opérateurs. Les réunions des instituts d'émission sont attendues avec une grande fébrilité. Si la Réserve

### Nouvelle flambée de l'or

L'once d'or a connu une nouvelle flambée, mardi 5 octobre, terminant la séance à 331 dollars, son plus haut niveau depuis octobre 1997. Le métal jaune poursuit sa remontée amorcée depuis l'annonce-surprise, dimanche 26 septembre, par quinze banques centrales européennes, d'un moratoire de cinq ans sur leurs ventes d'or, en dehors de celles déjà annoncées. Les cours ont également bénéficié de la confirmation, jeudi 30 septembre, par le FMI, de l'abandon du projet de vente d'or sur le marché libre au profit d'une vente hors marché.

Le mouvement est aussi lié aux achats des compagnies minières dans le cadre de leurs activités de couverture de risques. Jusqu'alors, la tendance était à la baisse des prix, amplifiée par un mouvement de ventes à découvert des spéculateurs. L'inversion de tendance provoquée par la décision des banques centrales oblige les spéculateurs et les entreprises à modifier leur stratégie et à racheter leurs positions.

fédérale américaine (Fed) a laissé inchangé, mardi 5 octobre, le niveau de ses fonds fédéraux (5,25 %), elle a en revanche décidé, de façon inattendue, de donner un « biais restrictif » à sa politique monétaire. « Le

Comité de politique monétaire a adopté une directive en faveur d'un resserrement possible de la politique monétaire dans le futur », explique le communiqué de la Fed.

Pour justifier sa décision, la banque centrale présidée par Alan Greenspan note que « la progression de la demande continue à dépasser celle de l'offre, comme le montre la contraction du nombre des demandeurs d'emploi. » Il convient donc, ajoute-t-elle, « de rester particulièrement vigilant dans les mois à venir », sous peine de « saper l'impressionnante performance de l'économie ».

Les marchés financiers américains ont mal réagi à cette menace. Le rendement de l'emprunt d'Etat à 30 ans est brusquement remonté – les taux progressent quand le cours des titres baisse –, de 6,05 % à 6,17 %. A Wall Street, le Dow Jones a cédé en quelques minutes près de 200 points avant de se ressaisir en fin de séance, pour terminer en très légère baisse (0,64 point).

#### HORIZON BROUILLÉ

La décision de la Fed vient brouiller un horizon monétaire que beaucoup d'investisseurs considéraient comme parfaitement dégagé. Partageant l'analyse des grands instituts de conjoncture internationaux, qui annoncent un ralentissement de la croissance de l'économie américaine en l'an 2000 – selon le FMI, le PIB progresserait de 2,6 % après 3,7 % en 1999 –, ils espéraient même que le prochain geste de la Fed consisterait en une baisse de ses taux.

Mais M. Greenspan et ses collègues du conseil de la Fed ne semblent guère convaincus par ce scénario d'atterrissage en douceur, de « soft landing ». Il est vrai qu'au cours des dernières années l'économie américaine a toujours surpris les experts par son dynamisme. A chaque fois, leurs prévisions de croissance se sont révélées très largement inférieures aux chiffres observés en fin d'année. De surcroît, les récentes statistiques écono-

miques publiées aux Etats-Unis n'ont indiqué aucun signe de ralentissement. Après le fléchissement du deuxième trimestre (hausse du PIB de 1,6 % en rythme annuel), l'économie américaine tourne à nouveau à plein régime. Les dépenses des ménages ont augmenté de 0,9 % en août et les ventes de logements neufs ont progressé de 2,3 %. Une telle vigueur économique, dans un contexte de quasi-plein emploi (le taux de chômage s'inscrit à 4,2 %), fait craindre l'apparition de tensions sur les salaires. Enfin, M. Greenspan ne croit pas à la théorie du « nouvel âge économique », selon laquelle, grâce à la révolution informatique et à la mondialisation des échanges, l'inflation aurait définitivement disparu.

Cette théorie connaît encore moins de succès, à Francfort, au siège de la Banque centrale européenne (BCE). Au cours des derniers jours, quelques-uns de ses plus

hauts dirigeants ont durci le ton. Lundi 27 septembre, son vice-président, Christian Noyer, avait expliqué que « l'aisance monétaire actuelle ne sera probablement pas adaptée indéfiniment à la situation » et qu'une action « légère » préventive était préférable à une politique « plus dure, car tardive ». Le président de la BCE, Wim Duisenberg, et son chef économiste, Otmar Issing, ont, depuis, tenu des propos similaires.

#### PRÉVISIONS RÉVISÉES

Ces déclarations ont amené les analystes à réviser leurs prévisions monétaires. Ils estimaient en majorité qu'une hausse des taux dans la zone euro n'interviendrait pas avant le début de l'an 2000. Ils n'en sont désormais plus du tout persuadés : les spécialistes de la Deutsche Bank évaluent à 35 % la possibilité d'un resserrement monétaire avant le 31 décembre. Ceux de la banque

américaine Salomon Smith Barney anticipent une hausse de 0,5 % du taux directeur de la BCE dans les trois mois qui viennent et n'excluent pas un geste de la banque centrale, dès jeudi 7 octobre, lors de sa réunion bimensuelle. Le suspense est grand.

Un durcissement des conditions monétaires pourrait se justifier par les signes de rebond économique dans la zone euro : en Allemagne, le climat des affaires s'améliore enfin tandis qu'en France le moral des ménages est au beau fixe. Dans ces conditions, il n'est plus nécessaire d'offrir aux entreprises et aux ménages des conditions de crédit aussi souples (le taux de la BCE se situe, depuis avril, au niveau historiquement bas de 2,5 %). Une telle générosité fait peser des risques de dérapage monétaire (l'agrégat M3 progresse à un rythme de +5,7 %, au-dessus de l'objectif de 4,5 % que s'est fixé l'institut d'émission), sans

oublier la récente remontée des prix des matières premières, et notamment des cours du pétrole.

Toutefois, objectent de nombreux analystes, une action, dès jeudi, de la BCE serait prématurée. La reprise économique dans la zone euro reste fragile, comme le prouve la hausse du nombre de demandeurs d'emploi observée en Allemagne au mois de septembre et en France au mois d'août. Dans ces deux pays, les niveaux très élevés de chômage constituent d'excellentes protections contre une remontée de l'inflation. Enfin, une hausse des taux risquerait de provoquer la colère des gouvernements européens, alors que, depuis le mois de mars et le départ du ministre allemand des finances Oskar Lafontaine, les relations entre pouvoir politique et pouvoir monétaire s'étaient apaisées.

*Pierre-Antoine Delhommais*

## L'ouverture matinale de la Bourse de Paris fait grincer des dents

LE TEMPS, c'est de l'argent. Désormais, la Bourse de Paris peut vérifier ce dicton. Paris Bourse, le mentor de la place, a avancé d'une heure (de 10 heures à 9 heures), lundi 20 septembre, l'ouverture des cotations. Dans nombre de sociétés de Bourse, la traditionnelle réunion du matin où les analystes brossent à l'intention des vendeurs le tableau des dernières nouvelles des entreprises a dû être avancée. Certains commencent désormais dès 7 heures ou 7 h 30. Cela n'a pas manqué de faire grincer les dents. « C'est pas marrant », avouait un analyste. « C'est sûr que c'est contraignant », commentait une de ses consœurs.

Pourtant, certains de leurs confrères restaient impassibles : ils assurent que « cela ne change pas grand-chose », puisqu'eux arrivaient « déjà très tôt ». « Les analystes et les vendeurs sont excessivement bien payés. S'ils se plaignent, qu'ils changent de métier ! Un bon analyste doit être au bureau dès 7 heures », rétorquait Pierre-Yves Gauthier, responsable des ventes chez Crédit lyonnais securities. Martine Léonard, vice-présidente de la Société française des analystes financiers (SFAF), était plus modérée : « Cela aura plutôt tendance à accroître les horaires de travail, qui sont déjà relativement lourds. Mais nous n'avons pas trop intérêt à nous plaindre. C'est le rayonnement de la Bourse de Paris qui est en cause et, avec lui, nos emplois. »

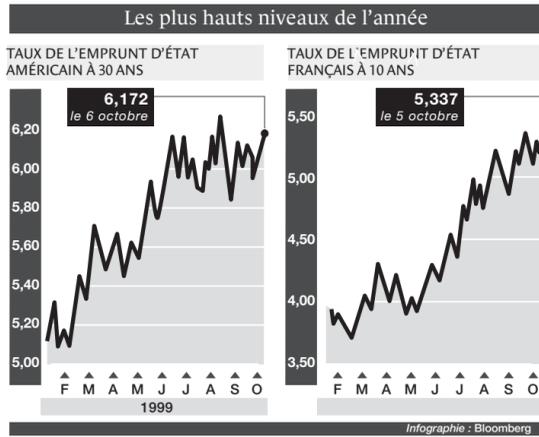
De fait, en remettant les pendules à l'heure, Paris Bourse poursuit deux objectifs : déve-

lopper l'activité et se mettre à l'unisson des autres places européennes, qui ont décidé, en juin, d'harmoniser leurs horaires. Pour l'heure, l'essai n'est pas transformé. « Les clients ne semblent pas avoir intégré la nouvelle donne : les volumes restent très réduits entre 9 heures et 10 heures », constate une analyste.

Quant à l'harmonisation européenne, elle mérite d'être approfondie. Certes, Amsterdam, Francfort, Londres, Milan et Zurich ouvrent à présent de concert à 9 heures, heure française. Mais Bruxelles, qui s'est distinguée en ouvrant à 9 h 30, le 1<sup>er</sup> octobre, et Madrid, qui n'entre dans la danse qu'à 10 heures, ne sont pas dans les temps. Surtout, Londres et Francfort clôturent désormais à 17 h 30, alors que Madrid, Milan, Paris et Zurich tirent toujours le rideau à 17 heures, tandis qu'Amsterdam le fait à 16 h 30... Ce n'est là sans doute qu'une question de temps, répondra-t-on. Paris entend d'ailleurs s'aligner sur les horaires de fermeture de Londres et de Francfort dès le début 2000.

Reste une question : était-il vraiment utile de lancer les cotations dès 9 heures, alors que la Bourse de Tokyo est déjà fermée et que New York, qui donne le « la », ouvre six heures plus tard ? « De toute façon, rappelle-t-on à Paris Bourse, l'objectif à terme est d'ouvrir plus tard pour mieux satisfaire nos clients. » La course contre la montre est lancée.

*Sophie Sanchez*



Les craintes de resserrement des politiques monétaires aux Etats-Unis et en Europe provoquent une remontée des taux d'intérêt à long terme.

### Création de l'Observatoire de l'épargne européenne

L'Association de la gestion financière française, l'AFG-Asffi, a annoncé, mardi 5 octobre, la naissance d'une nouvelle institution, l'Observatoire de l'épargne européenne (OEE). « Sans prétendre se substituer aux divers organismes nationaux et internationaux chargés de collecter et de traiter l'information », celui-ci sera chargé, « d'une part, de constituer une banque de données statistiques et réglementaires concernant le comportement des différents agents, et, d'autre part, d'encourager sur des thèmes divers, le développement de recherches et études originales par des équipes qui seront souvent délocalisées dans des universités européennes », indique le communiqué. Le président de l'observatoire, Jacques de Larosière, gouverneur honoraire de la Banque de France, et ancien directeur général du Fonds monétaire international (FMI), explique cette initiative par le besoin de mieux connaître l'épargne européenne.

Aux côtés de l'AFG-Asffi, les membres fondateurs de l'OEE sont l'Association française des banques, la Banque de France, la Caisse des dépôts et consignations, la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, le Commissariat général du Plan, la Fédération française des sociétés d'assurance, ParisBourse et La Poste.

# Le Commissariat au Plan s'interroge sur l'effet de la mondialisation sur la nationalité des groupes

« MICHELIN a ses propres contraintes, je n'ai pas à en discuter, c'est l'affaire d'un industriel. Mais je souhaite que, dans le cadre de cette stratégie, il puisse réfléchir aussi un peu en termes d'aménagement du territoire. » La réaction du sénateur-maire socialiste de Clermont-Ferrand, Serge Godard, à l'annonce, début septembre, des 7 500 suppressions d'emplois chez Michelin illustre le désarroi des décideurs politiques face aux entreprises.

Après des décennies de relations étroites avec l'Etat, les grands groupes, tout à leur logique d'internationalisation, semblent avoir rayé l'intérêt national et régional de leurs préoccupations. « Si la mondialisation des marchés est bien acceptée, l'évolution présentée souvent comme apatride des entreprises suscite des craintes réelles, car elle correspond à l'éloignement des centres de décision qui règlent les destins individuels et collectifs », constate un rapport du Commissariat au Plan, publié mardi 5 octobre, qui s'interroge sur la nouvelle nationalité des entreprises.

#### LIENS DISTENDUS

« La firme globale, ayant rompu son attache principale avec le tissu économique national dont elle est issue, est un mythe », affirme le rapport. Toutes ont une nationalité revendiquée, mais, à l'heure de la

mondialisation, les liens avec le territoire d'origine se sont distendus. Entre une firme travaillant en France et totalement contrôlée par des capitaux français, une autre d'origine française, mais investie dans une expansion internationale et majoritairement détenue par des capitaux étrangers et une filiale française d'une multinationale étrangère, il y a des différences d'approche, souligne le rapport.

La montée en puissance des investisseurs étrangers dans le capital des grands groupes français, qui détiennent, par exemple, 75 % des AGF, plus de 50 % d'Elf ou de Pechiney, 47 % d'Accor, a manifestement changé la donne. Percue curieusement par les auteurs du rapport comme une « réponse [des groupes français] aux risques d'OPA » après la disparition des participations croisées, cette entrée massive des investisseurs étrangers a imposé aux groupes des objectifs de rentabilité que le rapport juge « excessifs ».

Remarquant que la France est un des derniers pays à ne pas avoir adopté des fonds de pension - l'assurance-vie drainant l'essentiel de l'épargne longue - et qu'elle est aussi celui qui contrôle le moins le capital de ses entreprises, les auteurs disent, toutefois, que la mise en place de fonds investis en actions n'aurait peut-être pas tous

les effets espérés. Ils lui préfèrent

la promotion de l'actionariat salarié, seul mécanisme susceptible, à leurs yeux, d'assurer une stabilité du capital des groupes.

#### DIMENSION CULTURELLE

L'ancrage territorial, constate le rapport, a perdu aussi de sa puissance. Estimant le marché intérieur saturé, les groupes nationaux, depuis dix ans, ont délaissé la France pour l'étranger, où ils réalisent maintenant 65 % de leur production. Rappelant que la France a retrouvé une compétitivité réelle, les auteurs, reprenant les théories keynésiennes, insistent sur la nécessité de faire un partage plus favorable aux salariés. « Un insuffisant dynamisme de la demande intérieure pousserait les entreprises à rechercher la croissance sur les marchés étrangers », soulignent-ils, et serait encore destructeur d'emplois. Ces destructions ne peuvent être compensées par les implantations étrangères, tant leurs existences paraissent « peu pérennes », selon le Plan, qui prend l'exemple des espoirs déçus en Lorraine : départ de JVC et de Panasonic, réduction d'emplois de 900 à 250 chez Grundig, incertitude sur l'avenir de Daewoo et de la Smart.

Dans cette mutation profonde, la seule manifestation durable de la nationalité, selon les auteurs, semble être la dimension culturelle. L'organisation, les modes de

décision, l'origine des cadres dirigeants sont des éléments très forts. Négligés, ils sont souvent à l'origine des échecs, lors des fusions. Tout en soulignant une « certaine uniformisation » sur le modèle anglo-saxon, le rapport note, cependant, que « les entreprises françaises semblent avoir su à la fois adopter les meilleurs outils et le pragmatisme issus des Etats-Unis, mais conserver les éléments essentiels de leur identité nationale ».

Rappelant que les Etats-Unis, au début des années 90, ont fait de l'économie et du développement des entreprises nationales un des axes majeurs de leur diplomatie, les auteurs prônent un renouvellement de la politique à l'égard des entreprises, « qui ne peut plus s'établir qu'au seul niveau de l'Etat, mais aussi au niveau local et européen ». Dans ce cadre, ni une redéfinition de la fiscalité, à l'exception des impôts locaux, trop lourds et incompréhensibles, ni les folles surenchères pour attirer les entreprises sur un territoire ne leur semblent être des outils appropriés. Loin du modèle colbertiste, des politiques de coopération et la construction de réseaux de compétence leur paraissent bien plus efficaces pour renouer des attaches entre les entreprises et leur territoire.

Martine Orange

## Seita et Tabacalera donnent naissance à Altadis

« UNE FUSION entre égaux. » C'est ainsi que Tabacalera et Seita ont présenté, mardi 5 octobre, leur projet de rapprochement. Les fabricants de tabac espagnol et français vont créer une société conjointe, baptisée Altadis, détenue à 50 % par chacun des deux groupes. Elle sera cotée à Paris et à Madrid. La nouvelle entité, de droit espagnol, aura son siège opérationnel à Paris et sera coprésidée par Jean-Dominique Comolli, le président de la Seita, et son homologue de Tabacalera, Cesar Alierta Izuel. Le premier coiffiera les activités cigarettes, le second les cigares et la distribution. Le conseil d'administration d'Altadis sera composé à égalité de neuf représentants de la Seita et de neuf de Tabacalera. Un comité de direction de quatorze membres sera créé, ainsi que six services centraux, dont trois confiés aux Français (finances, juridique, communication) et trois aux Espagnols (planification, audit, ressources humaines).

La fusion se fera par le biais d'une offre publique d'échange (OPE) lancée par le groupe espagnol, sur la base de 6 actions Seita pour 19 Tabacalera. Les actionnaires du groupe français recevront un dividende exceptionnel brut de 7,5 euros (dividende net de 5 euros). Des assemblées générales d'actionnaires des deux groupes seront convoquées les 9 et 13 novembre pour faire approuver le projet.

#### 26 USINES DANS LE MONDE

A la demande de Tabacalera, ancien monopole public des tabacs privatisé en avril 1998, le gouvernement espagnol devra réduire à un an, à partir du 5 octobre, la durée de son « action spécifique » (golden share) dans le nouveau groupe. Lors de la privatisation de Tabacalera, l'Etat espagnol s'était réservé un droit de regard sur les décisions stratégiques de l'entreprise jusqu'en 2006. La volonté de Madrid de conserver ce droit de veto a retardé la conclusion de l'accord (Le Monde du 6 octobre). Pour contrebalancer le poids de l'Etat espagnol, le gouvernement français, qui ne détient plus que 5 % de la Seita et a renoncé, lui, à son action spécifique, conservera, pendant la même durée d'un an, un siège au conseil d'administration d'Altadis.

Le nouveau groupe aura un chiffre d'affaires, dès sa création, de plus de 10 milliards d'euros. Son objectif de croissance est de 5 % par an pour la période 1998-2003, hors acquisitions éventuelles. Altadis emploiera environ 22 000 personnes, y compris les salariés des filiales cigares rachetées récemment par Seita et Tabacalera aux Etats-Unis. Le nouvel ensemble exploitera 26 usines dans le monde, dont sept en France, celles de la Seita,

quatorze en Espagne (Tabacalera), deux aux Etats-Unis et trois en Amérique latine. La fusion « ne devrait pas avoir de conséquences sur l'emploi à court mais aussi à moyen terme », affirme-t-on à la Seita. « Le moyen terme s'arrête à 2001, pour nous, c'est plutôt du court terme... », précise la CFDT. En 1998, la Seita a lancé un plan social de fermetures de deux usines et de deux directions régionales en France, avec une réduction de 560 emplois d'ici à 2001. Alors que son partenaire espagnol est au seuil d'une large restructuration, annoncée, portant sur la suppression de 1 400 emplois et la fermeture probable de huit usines espagnoles d'ici à 2002.

Numéro un mondial du cigare et du tabac brun, Altadis pourra revendiquer la quatrième place mon-

### Une enquête de la COB

La Commission des opérations de Bourse (COB), l'organisme de contrôle de la Bourse de Paris, a annoncé, mardi 5 octobre, qu'elle allait mettre sous surveillance le marché des titres de la Seita. Celui-ci avait été particulièrement actif vendredi 1<sup>er</sup> octobre, à la veille de l'annonce de discussions entre l'ex-régie française des tabacs et l'espagnol Tabacalera. Le 1<sup>er</sup> octobre, 1,405 million de titres avait été échangés à la Bourse de Paris, contre 162 000 la veille. L'action Seita avait ainsi gagné 10 % vendredi.

Ce n'est pas forcément le signe d'un délit d'initié. Des rumeurs récurrentes courraient ces derniers mois sur les places boursières parisiennes et madrilènes sur un rapprochement entre Seita et Tabacalera, déjà associés au sein d'un GIE (groupe d'intérêt économique) européen, Global Tobacco. « Sur toutes les transactions récentes, il y a eu des mouvements inhabituels », observe Jean-Dominique Comolli, le PDG de la Seita, faisant notamment allusion à la fusion Carrefour-Promodès, sur laquelle la COB enquête également.

diale du secteur du tabac en chiffre d'affaires (activité de distribution comprise), et la sixième en volume de cigarettes produites, avec des marques comme Gauloises, Gitanes, Ducados, Fortuna. Dans le cigare, le groupe franco-espagnol exploite des marques comme H. Upmann, Henry Clay, Montecruz, et possède les licences des havanes Montecristo (en Europe) et Mini-Cohiba, grâce à des accords privilégiés conclus par Seita et Tabacalera avec Cuba.

Pascal Galinier

# La Cour de cassation condamne les procédures du Conseil de la concurrence

L'autorité administrative n'a pas respecté les droits de la défense

Les autorités administratives françaises sont contraintes les unes après les autres de réformer leurs procédures. Après la Commission des opé-

rations de Bourse (COB), c'est au tour du Conseil de la concurrence d'être condamné pour ne pas avoir respecté les droits de la défense lors de ses

jugements pour ententes illicites dans le bâtiment et les travaux publics. La Cour de cassation s'est prononcée mardi 5 octobre.

LES UNES après les autres, toutes les autorités administratives indépendantes sont contraintes de réformer durablement leurs procédures. Après la Commission des opérations de Bourse (COB), condamnée, en février, pour ne pas avoir respecté les droits de la défense, le Conseil de la concurrence vient à son tour de se voir sanctionner. Reprenant les motifs invoqués dans l'arrêt contre les autorités boursières, la chambre commerciale de la Cour de cassation a décidé, mardi 5 octobre, d'annuler les décisions prises par le Conseil de la concurrence et de renvoyer les parties devant la cour d'appel, estimant que les procédures mises en œuvre ne répondaient pas à l'article 6 de la convention européenne des droits de l'homme et ne permettaient pas d'assurer un procès équitable.

Un nouveau droit des secteurs réglementés est en train de s'écrire. Forcé de donner des gages traduisant la libéralisation de l'économie, l'Etat a délégué ses pouvoirs à de nombreuses autorités indépendantes comme le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), l'Autorité de régulation des télécommunications (ART), la COB ou le Conseil de la concurrence. Mais dans l'esprit des différents gouvernements, il n'y avait pas de doute : ces entités, conçues comme des bras de

l'Etat, disposaient des mêmes prérogatives. Par deux fois, la justice en a jugé autrement. Pour elle, les procédures du droit privé l'emportent sur celles du droit administratif, beaucoup moins respectueuses de la défense.

Pour rappeler ces principes, la Cour de cassation a jugé à partir d'une des affaires les plus emblématiques du Conseil de la concurrence : les ententes illicites dans le secteur du BTP. Pendant plus de cinq ans, le Conseil, saisi par le ministère de l'économie et des finances, a enquêté dans les coulisses du monde du bâtiment et des travaux publics. Au terme de cette longue recherche, il révélait, dans un rapport accablant rendu public en février 1996, la face noire du secteur. Pont de Normandie, pont de Rochefort, lignes de TGV... pas un seul grand chantier n'avait échappé au partage entendu entre les groupes, sans oublier les menaces et les sanctions pour ceux qui ne s'y pliaient pas. Le Conseil de la concurrence infligea les plus fortes amendes depuis sa création en 1986 : trente et une entreprises, dont tous les grands noms du secteur (Bouygues, SGE, GTM-Dumez, Eiffage, Spie), se voyaient condamnées à payer des amendes allant de 5 200 francs à 148 millions de francs, le total atteignant 378,8 millions. La plupart d'entre

elles firent appel, contestant à la fois les faits, les méthodes d'enquête employées par le Conseil de la concurrence, les procédures employées pour assurer les moyens de la défense, et les montants de la peine. La cour d'appel rejeta en mai 1997 toutes leurs demandes et confirma la sanction. Vingt-quatre d'entre elles décidèrent de se pourvoir en cassation.

## ABSENCE DE PUBLICITÉ

En face, le Conseil de la concurrence et le ministère de l'économie, aussi partie prenante, sont au départ relativement sereins. La procédure utilisée par le Conseil a été décidée par la loi. Celle-ci prévoit que le rapporteur peut assister aux délibérations, mais sans participer au vote, du conseil. « Cela permet de refaire le procès à charge, sans témoin et sans défenseur », accusent les avocats des groupes de BTP, qui contestent aussi l'absence de publicité des débats.

Dans son arrêt, la Cour de cassation a repoussé ce dernier argument, estimant que les « personnes peuvent assister, demander à être entendues et se faire représenter devant le Conseil » et que, de plus, elles pouvaient se pourvoir contre la décision devant une juridiction. Cette décision permet de préserver les moyens d'action du Conseil pour l'avenir. En revanche, les

membres de la Cour de cassation, s'appuyant sur le principe de l'égalité des armes prévu dans la convention européenne des droits de l'homme, ont estimé que « la participation du rapporteur au délibéré, serait-ce sans voix délibérative, dès lors que celui-ci a procédé aux investigations utiles pour l'instruction des faits dont le Conseil est saisi, est contraire au principe invoqué, et qu'il en est de même pour la présence à ce délibéré du rapporteur général, l'instruction du rapporteur étant accomplie sous son contrôle » et a cassé la décision de la cour d'appel.

L'affaire des ententes dans le BTP se retrouve désormais au même point qu'au lendemain des sanctions infligées par le Conseil de la concurrence. Un nouveau procès est prévu devant la cour d'appel. Les grands groupes sont bien décidés à utiliser toutes les armes pour annuler les amendes et amputer les pouvoirs du Conseil de la concurrence. Ce dernier, averti depuis l'arrêt frappant la COB, a décidé au printemps de changer sa procédure : le rapporteur et le rapporteur général ne sont plus présents aux délibérations. Toutes les autorités administratives, voire le Conseil d'Etat, vont devoir se conformer à cette règle.

Martine Orange

## Les opérateurs téléphoniques européens chassés des Etats-Unis

LE RACHAT de Sprint par MCI WorldCom pour 129 milliards de dollars (800 milliards de francs), annoncé mardi 5 octobre, ne modifie pas seulement le paysage de la téléphonie aux Etats-Unis. Il rompt aussi l'accord unissant Sprint à Deutsche Telekom et France Télécom au sein de leur société commune Global One. Cette dernière est spécialisée dans les services téléphoniques aux multinationales. Les clients américains de Sprint qui utilisaient le réseau de Global One pour leurs communications vers l'Europe, devraient désormais passer par celui de MCI WorldCom. Devant cette anomalie, toutes les parties sont tombées d'accord pour négocier une sortie de Sprint de Global One dans les deux mois à venir.

Pour l'occasion, les deux rivaux, Deutsche Telekom et France Télécom, travaillent main dans la main pour négocier le rachat de la participation de Sprint dans Global One (50 %) et d'une partie de son portefeuille clients. Tout au long du week-end dernier, les deux opérateurs européens s'étaient déjà entendus pour faire monter les enchères sur Sprint dont ils détenaient chacun 10 % du capital. Une initiative fructueuse, puisqu'entre same-

di soir et lundi, le prix proposé par MCI WorldCom a augmenté de 20 % avec, à la clé, une plus-value de 7,5 milliards de dollars (46 milliards de francs) pour chacun des deux opérateurs européens.

## FAILLITE STRATÉGIQUE

Cette excellente affaire financière ne doit pas masquer la faillite stratégique. France Télécom et Deutsche Telekom ont été purement et simplement expulsés du marché américain des télécommunications qui représente, à lui seul, la moitié du marché mondial estimé à 1 000 milliards de dollars.

Réduit à la seule alliance entre France Télécom et Deutsche Telekom, Global One perdra une bonne partie de sa substance et de sa raison d'être : un lien entre les Etats-Unis et l'Europe. La situation n'en restera donc pas là. A terme, l'opérateur français et son homologue allemand devront s'entendre pour savoir qui des deux reprendra l'intégralité de Global One. Deutsche Telekom qui avait, durant l'été, manifesté son envie de sortir de Global One, se retrouve, aujourd'hui, avec la nécessité de conserver un réseau international. Pour France Télécom la problématique est la même. Tou-

tefois, France Télécom a déjà déployé une partie de son réseau européen et vient d'inaugurer un réseau mondial baptisé Sea-Me-We3, dont il détient 65 %. Mais les tuyaux ne suffisent pas, il faut maintenant trouver les clients outre-Atlantique. C'est pourquoi celui qui restera seul à bord de Global One aura la lourde tâche de retrouver un partenaire américain pour reconstituer un lien entre l'Europe et les Etats-Unis.

Global One, qui a réalisé un chiffre d'affaires de 1,1 milliard de dollars en 1998 dispose d'un réseau desservant 65 pays pour acheminer les conversations et les données informatiques de près de 900 multinationales parmi les plus importantes au monde. De sa création en 1995 jusqu'au 1998, Global One a connu des difficultés techniques dues à la juxtaposition de trois réseaux et de trois technologies différentes. Mais depuis, il a résolu ce problème en

déployant son propre réseau baptisé NGen (pour next generation) qui devrait être terminé à la fin de l'année.

Si Global One a toujours affiché de lourdes pertes (480 millions de dollars de pertes d'exploitation pour l'exercice 1998), la réalité économique de ces pertes est difficile à apprécier. Car chacune des trois maisons-mères, savait utiliser Global One à son profit : à elles la marge bénéficiaire, à Global One les pertes.

Enguérand Renault

## Groupama reçoit l'agrément ministériel pour créer son réseau de santé

LE JOURNAL OFFICIEL du 6 octobre publie un arrêté autorisant Groupama à expérimenter sur trois départements (Allier, Côtes-d'Armor et Pyrénées-Atlantiques) un réseau de santé privé. Après la Mutualité sociale agricole, ce projet est le second à recevoir cet agrément. Il devrait concerner 30 000 sociétaires et 280 médecins. Les premiers bénéficieront du tiers payant généralisé. Les seconds se verront proposer une rémunération de 5 175 francs pour les dix-huit mois que durera l'expérimentation.

En échange, ces généralistes s'engagent surtout à participer à des « groupes de progrès » qui « visent à établir en cohérence avec les référentiels nationaux, des principes communs de bonne pratique préventive, diagnostique et thérapeutique » et à mettre en place « des protocoles ou des règles de bonne pratique adoptés dans le cadre de ces groupes ».

## Bruxelles enquête sur la fusion entre TotalFina et Elf

LA COMMISSION européenne devait annoncer mercredi 6 octobre le lancement d'une enquête approfondie sur la fusion en cours entre TotalFina et Elf pour constituer le quatrième pétrolier mondial. D'un délai maximum de quatre mois, se terminant à la mi-février, cette enquête pourrait conduire le futur groupe à se dessaisir d'actifs dans des secteurs où il se trouverait en position dominante. Cela concernerait notamment les stations-services sur autoroute, le stockage de produits raffinés, le GPL, et le réseau d'oléoducs.

De telles enquêtes ont été lancées lors deux dernières fusions pétrolières BP-Amoco Arco et Exxon-Mobil, entraînant des désengagements, annoncées le 29 septembre. Certains sont sévères. Par exemple, pour obtenir le feu vert de Bruxelles, Mobil a dû accepter de rompre ses liens avec BP Amoco dans leur réseau commun de distribution.

Cette procédure ne change rien à l'offre publique d'échange de Total sur Elf. Elle s'achèvera le 15 octobre et les résultats seront connus le 27 octobre. En revanche, la mise en place du conseil d'administration et du comité exécutif sera retardée jusqu'à l'avis de la commission.

## Wagons-lits va supprimer 250 postes et lance un projet d'entreprise

DEUX ANS APRÈS la reprise des activités de restauration ferroviaire de la SNCF, la Compagnie des Wagons-lits, filiale ferroviaire du groupe Accor, se trouve à une étape stratégique de son plan de réorganisation de la restauration à bord des trains. La priorité avait été donnée à l'offre commerciale et ce choix a payé : les prix ont baissé de 7 % en moyenne et le chiffre d'affaires a cru de 25 %. L'indice de satisfaction des clients est passé de 68 % à 83 %.

Mais parallèlement, alors que les subventions de la SNCF continuent de baisser pour arriver à zéro en 2003, la filiale restauration France de Wagons-lits perd de l'argent : 11,3 millions de francs en 1998 et 50 millions de francs en 1999. Plutôt que de profiter d'une clause de sortie au printemps 2000 comme le prévoyait le contrat, la Compagnie des wagons-lits persiste et a décidé la suppression de 250 postes, sans aucun licenciement avec des reclassements au sein du groupe Accor et à la SNCF. Simultanément, le groupe va lancer un projet d'entreprise « changer la restauration à bord des trains : six mois pour réussir » qui prévoit déjà un investissement de 150 millions de francs pour moderniser les voitures bar.

**Manière de voir** LE MONDE  
Le bimestriel édité par **diplomatique**

## LA MONDIALISATION CONTRE L'ASIE

- Tempêtes sur l'Asie, par Ignacio Ramonet.
- Un désastre social sans précédent, par John Evans.
- Le coût exorbitant du développement chinois, par Roland Lew.
- Nationalisme égaré de la Malaisie, par David Camroux.
- La Corée du Sud à l'heure du FMI, par Ilaria Maria Sala.
- Craquements du modèle japonais, par Evelynne Dourille-Feer.
- Le couple nippo-américain à l'heure du soupçon, par Bruce Cumings.
- L'Indonésie, atout maître du jeu américain, par Noam Chomsky.
- L'Inde à la recherche d'alliés, par Jyotsna Saksena.
- Du bon usage des « valeurs asiatiques », par Bernard Cassen.
- Remise en question du « modèle » occidental, par Philip S. Golub.
- Violence contre démocratie en Indonésie, par Françoise Cayrac-Blanchard.

Et d'autres articles, accompagnés d'une importante bibliographie, d'une liste de sites Internet et d'un glossaire.

CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX - 45 F - 6,86 €

## Congrès TELEWORK.COM

Thème : Téléactivités, Télétravail, Net-économie

Organisé par E.J.K France et l'AFIT 4 et 5 novembre 1999 Palais des Congrès de Paris Parrainage Commission des Communautés Européennes (DG XIII)

Aujourd'hui, le développement des téléactivités est LE phénomène économique et social à ne pas manquer. TELEWORK.COM, cycle de conférences accompagné d'espaces de démonstration, en sera le rendez-vous annuel.

Retransmission des Trophées Européens du Télétravail et annonce en exclusivité du lancement des : TROPHÉES FRANÇAIS DU TÉLÉTRAVAIL.

Pour toute information, inscription 01 47 37 15 41 www.teleworkcom.com

France Telecom

Andersen Consulting

GROUPE SAGEM

# GROUPE SAGEM

## Chiffre d'affaires des 9 premiers mois de l'exercice en hausse de 14,6%

Le Groupe SAGEM a réalisé du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 1999 un chiffre d'affaires hors taxes de 14,8 milliards de francs (2,3 milliards d'euros), en augmentation, par rapport à la même période de 1998, de 14,6 % <sup>(1)</sup>.

La croissance qui était de 11,3 % pour le 1<sup>er</sup> semestre a donc connu une forte accélération au 3<sup>ème</sup> trimestre.

Chaque branche d'activité y a contribué, pour les 9 premiers mois :

Branche	1998	1999	Evolution
<b>Branche Télécommunications</b>	7 976 MF	9 176 MF	+ 8,8 %
<b>Branche Automobile et Câbles</b>	3 524 MF	3 800 MF	+ 3,6 %
<i>dont Activité Automobile</i>	2 461 MF	2 747 MF	+ 16 %
<b>Branche Défense</b>	3 303 MF	3 790 MF	+51,6 % <sup>(1)</sup>

L'exportation a fortement participé au développement de l'activité d'électronique haute technologie du Groupe SAGEM (45 % du chiffre d'affaires a été réalisé à l'international, en augmentation de 28 %).

<sup>(1)</sup> A périmètre comparable : + 7,8 % au niveau consolidé et + 5,7 % pour la Branche Défense

SAGEM

Relations actionnaires SAGEM : Téléphone : 01 40 70 69 65  
Internet : http://www.sagem.com

# Canal+ veut édifier la première major européenne

Face aux ambitions américaines, l'objectif poursuivi par le pôle filiales du groupe est de monter un studio qui soit un outil de promotion, de financement et de distribution des cinémas européens

**LE TRIPODE** France, Italie, Espagne, présenté, il y a deux ans, par Pierre Lescurie, PDG de Canal+, et Michel Thoulouze, patron de l'international de la chaîne cryptée, comme l'assise du groupe n'avait rien d'un simple effet d'annonce. En montrant la voie de la véritable internationalisation de Canal+ avec la fusion avec NetHold, M. Thoulouze avait aussi pour but de faire pièce aux ambitions hégémoniques des grands groupes audiovisuels américains. La bonne marche de la chaîne cryptée, de Canal+ Espagne et le succès désormais prévisible de Telepiù en Italie, ont provoqué un appel d'air qui aspire d'autres divisions du groupe Canal.

La première concernée est le pôle filiales, dirigé par Vincent Grimond, directeur général de la chaîne cryptée. Après avoir repris en mains, il y a trois ans, un secteur aux activités éclatées et déficitaires, il mène aujourd'hui un ensemble cohérent qui devrait « dégager un résultat d'exploitation de plus de 100 millions de francs à la fin de 1999 ». Le pôle filiales réalise un chiffre d'affaires de 2,4 milliards de francs et se trouve valorisé à « plus de 1 milliard d'euros ». Désormais campé sur une base solide, il peut songer à ac-

compagner les développements internationaux de Canal+.

Son objectif est de « monter un studio européen qui repose sur une production locale et une distribution européenne ». Selon lui, « il y a un besoin et une opportunité pour organiser un outil de promotion, de financement et de défense des cinémas européens ».

## TERRITOIRE VITAL

Face aux appétits des grands studios américains, le besoin s'est mué en urgence. Historiquement, « le seul îlot de résistance des Européens a été la télévision, car les fréquences étaient un bien rare, explique M. Grimond, mais, avec l'arrivée du numérique, cette rareté des capacités de diffusion a vécu ». Selon lui, il faut agir avant que « Time Warner décide de lancer sa chaîne cinéma HBO en Europe ». Car pour les majors, le Vieux Continent est devenu un territoire vital. Il y a dix ans, les Etats-Unis représentaient 50 % à 60 % des revenus d'un film sorti d'Hollywood. Aujourd'hui, cette proportion s'est établie entre 40 % et 45 %. Sans l'Europe, un film américain ne trouve plus sa rentabilité. Dans le même temps, « l'Europe est le marché qui croît le plus rapidement et la concurrence n'y est pas organisée, notamment à

cause de la Commission européenne », pointe le directeur général. Outre son nombre d'abonnés, la chaîne cryptée dispose d'un atout : « Elle sait produire localement, ce qui n'est pas encore le cas des majors, et la demande de productions locales est plus forte que par le passé. » Pour trouver son bénéfice, « Canal+ veut être un producteur de films européens et un distributeur européen de longs métrages européens et américains ».

Vincent Grimond recense cinq conditions pour parvenir à ses fins. La première passe par la constitution d'un réseau de distribution sur tous les supports - salle, vidéo, télévision - des films sur les grands territoires européens. Pour y parvenir, la clé est la salle de cinéma. C'est le sens des accords et acquisitions de Canal+ avec Pathé, en France et en Grande-Bretagne, avec la Sogepac et Canal+ Espagne, et avec Tobis en Allemagne. Un tour d'Europe presque complet où seuls font encore défaut l'Italie et le Benelux.

Le deuxième point est l'acquisition « d'un savoir-faire de productions locales dans les pays » du Vieux Continent. Là aussi, le mouvement est bien lancé. En France et en Espagne, la chaîne

cryptée est présente. En Italie, le Studio Canal+, pour alimenter Telepiù en films transalpins, signe de nombreux accords de coproduction. Enfin, en Grande-Bretagne, la chaîne cryptée table sur Pathé et sur 50 % de Working Title, premier producteur britannique et européen de films.

## PROCHAIN AFFRONTEMENT

La troisième condition est la constitution d'un important catalogue de films, passage obligé pour « approvisionner les chaînes, mais aussi pour amortir les effets cycliques de la production et dégager un cash-flow ». L'an passé, les chaînes hertziennes françaises ont diffusé 1 103 films. Mais, dans le même temps, seuls onze longs métrages ont dépassé les 500 000 entrées en salle, dont six ont été produits par le Studio Canal+.

Le quatrième pilier du raisonnement de M. Grimond est « l'adossément à un diffuseur pour obtenir la puissance financière pour investir mais aussi pour avoir un utilisateur des produits » du studio. Avec l'appui de Canal, Telepiù et Canal+ Espagne, il peut aussi table sur les chaînes cinémas, développées par Michel Thoulouze, et regroupées au sein de Multithématiques, filiale de Canal+. Ainsi, en Allemagne, Ciné-Classico est re-

transmise sur le bouquet DFI du groupe Kirch.

Le dernier maillon est l'accès aux films américains. « Sans ces films, il n'est pas possible de constituer un réseau de distribution pérenne ». Pour l'heure, la chaîne cryptée a su conclure des accords à long terme avec la majorité des grands studios sur tous les territoires où elle est présente. En France, les contrats expirent en 2001, Canal+ devrait donc affronter à nouveau TPS, l'an prochain, pour assurer à nouveau son approvisionnement en films américains.

La chaîne cryptée, qui investit jusqu'à 1,2 milliard de francs par an depuis 1996 en production et en distribution de films, ne peut augmenter seule son effort. « Il faut trouver de nouvelles sources de financement », précise Vincent Grimond. C'est le sens de l'introduction en Bourse, prévue pour avant septembre 2000, du pôle filiales. « Selon qu'il y aura ou non un partenaire, environ 20 % à 35 % du capital devraient être proposés dans un premier temps », annonce le directeur général. Sans attendre, le pôle filiales devrait être rebaptisé et trouver son nom de major européenne.

Guy Dutheil

## L'Alsace s'offre une télévision par câble

### STRASBOURG

de notre correspondant régional  
Carmin Films, société de production installée à Strasbourg, dont les deux principaux actionnaires (46 % du capital chacun) sont les Dernières nouvelles d'Alsace (DNA) et L'Alsace, va diffuser un programme sur les réseaux câblés régionaux, à partir du 15 novembre. Outre les deux quotidiens, le conseil régional participe à cette opération - une première en France -, le département du Bas-Rhin pouvant aussi apporter son soutien à brève échéance.

Dénotant « Salù » (bienvenue, en alsacien), le programme est composé de plusieurs magazines et reportages, d'une durée globale d'une heure. Il sera diffusé cinq fois par jour pendant la semaine, auxquelles s'ajouteront quatre diffusions pendant le week-end. Carmin a obtenu l'autorisation de diffuser sur le réseau Est Vidéocommunication, filiale d'Electricité de Strasbourg, et sur celui de la ville de Colmar, soit au total 100 000 abonnés. Reste à convaincre Lyonnaise câble, opérateur de la commune de Strasbourg (50 000 foyers).

L'ambition première de « Salù » est de dépasser le stade d'une télévision locale pour préfigurer un programme régional, en s'appuyant, estime Jean-Jacques Schaeffel, directeur de Carmin, sur « la forte identité culturelle alsacienne ». Avec 3 millions de francs de budget annuel, la société de production strasbourgeoise compte beaucoup sur le soutien des DNA et de L'Alsace pour susciter un effet d'entraînement et proposer un « programme régional attractif ». Le directeur de Carmin prend la précaution de dire qu'il sera « complémentaire de celui de France 3 Alsace ». Adrien Zeller (UDF), président de l'assemblée régionale, se veut également consensuel : « Cette télévision régionale du câble valorisera les télévisions locales d'Alsace. » Et si « Salù » devait réussir son développement, complémentarité ou concurrence ?

G. D.

Marcel Scotto

## Multithématiques commence à délocaliser ses chaînes

**CANNES**  
de notre envoyé spécial  
Multithématiques, filiale à parts égales de Canal+, de Vivendi et de l'américain Tele Communications Inc. (TCI), va lancer une nouvelle chaîne thématique, baptisée Dreams on air (DOA). Le pro-

gramme sera consacré à la diffusion d'annonces haut de gamme sur l'immobilier, les bateaux et les automobiles. DOA sera lancée en clair et en numérique, dans sa version française, via les satellites Astra, à partir du 12 novembre. Chaîne gratuite paneuropéenne,

DOA sera ensuite retransmise en cinq langues (anglais, allemand, français, italien et espagnol). Pour pouvoir être reprise sur tous les bouquets développés par Canal+, en Europe, DOA sera aussi diffusée par les satellites Eutelsat. Elle sera doublée d'un site Web : Dreams on line. Selon Gilles Galud, directeur général adjoint chargé des programmes de Multithématiques, DOA ne sera pas une chaîne de téléachat mais trouvera sa rémunération « en facturant uniquement les passages des annonces sur son antenne ».

Pour alimenter son antenne, DOA a conclu des accords avec une dizaine de journalistes reporters d'images (JRI) installés dans plusieurs pays européens. La collecte des annonces au travers de l'Europe sera effectuée grâce à des accords avec des agences immobilières spécialisées dans le haut de gamme et au moyen d'un réseau de commerciaux. Le budget de la chaîne n'a pas encore été décidé, mais il devrait s'élever entre 30 millions et 100 millions de francs par an selon les hypothèses retenues.

Avec le lancement de DOA, Michel Thoulouze, PDG de Multithématiques, pourrait matérialiser l'avertissement lancé, il y a quelques mois, aux autorités françaises et au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) après que Planète, chaîne documentaire de Multithématiques, a été évincée de certains réseaux câblés gérés par France Télécom Câble, au profit d'Odyssee,

contrôlée par TF1. A l'époque, le patron de l'international avait menacé de délocaliser ses chaînes dans un autre pays d'Europe. Avec DOA, ce sera chose faite.

## ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

La chaîne sera enregistrée au Luxembourg et devra uniquement se conformer à la directive « Télévision sans frontières » (TSF). Ce passage à l'acte est aussi un coup de semonce donné quelques jours avant le lancement, sur CanalSatellite, de TCM, chaîne cinéma du groupe Warner. Formatée pour le marché français et diffusée depuis Londres, TCM pourra programmer

ses films sans tenir compte des interdictions et des limitations de la législation française. La chaîne ne devra pas non plus remplir d'obligations d'investissement. Une concurrence considérée comme déloyale par les chaînes cinéma françaises tant du groupe Canal+ (Ciné Cinémas et Ciné Classics) que de Télévision par satellite (TPS) (Cinéstar, Cinétoile et Cinéfaz). A défaut d'obtenir une égalité de traitement avec les chaînes thématiques étrangères, Multithématiques pourrait, à l'avenir, délocaliser tout son catalogue de programmes.

G. D.

Marcel Scotto

## Une journée à Nantes

**Le Monde**  
vous invite à

■ **Rencontrer**  
Des acteurs des métiers de la communication et les responsables de la rédaction du Monde

■ **Découvrir**  
Le Monde et ses publications L'espace multimédia

■ **Débattre**  
à 18h00  
« Vivre à Nantes »  
Un débat public avec les questions des Nantais

**Vendredi 22 octobre 1999**  
**AUX SALONS MAUDUIT à partir de 14 heures**  
10, rue Arsène Leloup 44000 NANTES  
Entrée libre dans la limite des places disponibles.

Posez vos questions sur l'avenir de Nantes

Question : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

A retourner par courrier à : Dominique Lumeau  
API - BP 10323 - 44323 NANTES cedex 1

## RÉSULTATS SEMESTRIELS 1999

Le Conseil d'Administration, réuni le 29 septembre 1999, sous la présidence de Monsieur Michel PARIAT, a arrêté les comptes au 30 juin 1999 et examiné l'évolution prévisible de l'activité d'ici la fin de l'année.

### DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS EN PROGRESSION SENSIBLE

	1 <sup>er</sup> semestre 1999		1 <sup>er</sup> semestre 1998		Variation 99/98
	en MF	en M€	en MF	en M€	
Loyers	470,5	71,7	459,0	70,0	2,5%
Résultat d'exploitation	296,6	45,2	287,6	43,8	3,1%
Résultat courant après impôt	155,1	23,6	145,6	22,2	6,5%
Résultat exceptionnel	44,1	6,7	42,6	6,5	-
Résultat net	182,4	27,8	170,7	26,0	6,9%
Cash flow courant après impôt	224,7	34,3	190,7	29,1	17,8%

- Les loyers du 1<sup>er</sup> semestre 1999 se répartissent entre l'habitation pour 331,4 MF (50,5 M€) et l'immobilier d'entreprise pour 139,1 MF (21,2 M€) et progressent de 2,5% par rapport à ceux du premier semestre 1998. A patrimoine comparable, ils sont en augmentation plus sensible de 3,5% dont 3,1% pour l'habitation et 4,5% pour l'immobilier d'entreprise.
- Le résultat courant après impôt par action de 8,09 F (1,23 €) progresse de 6,4%.
- Le résultat net semestriel par action de 9,51 F (1,45 €) est en progression de 6,7%.
- Le cash flow courant après impôt par action de 11,72 F (1,79 €) est en augmentation de 17,7% par rapport à celui du premier semestre 1998.

### UNE DEMANDE LOCATIVE SOUTENUE DANS UN MARCHÉ HAUSSIER

Dans le secteur de l'immobilier d'entreprise, les effets de la reprise économique constatés l'an dernier, tant au niveau de l'appréciation des loyers qu'au plan des surfaces placées, se poursuivent et s'amplifient cette année avec une diminution très sensible des stocks à louer.

**Pour le patrimoine de SIMCO de 244 700 m<sup>2</sup> et pour les neuf premiers mois de l'année :**

- les surfaces libérées sont de 13 350 m<sup>2</sup>
- les surfaces relouées sont de 14 465 m<sup>2</sup>
- le taux financier moyen d'occupation est de 95,2%.

**Dans le secteur locatif de l'habitation,** la demande est très soutenue et les augmentations de loyers se sont amplifiées.

**Pour le patrimoine de SIMCO de 11 245 appartements et pour les neuf premiers mois de l'année :**

- la progression des loyers de relocation est de 8,0%
- le taux financier moyen d'occupation est de 96,5%
- 1 370 appartements ont été reloués depuis le début 1999.

Notons que les 84 appartements qui composent le nouvel immeuble "Le Cézanne" au 37/39, rue de Vouillé à Paris 15<sup>ème</sup>, livrés en juin, sont entièrement loués.

**Enfin, le secteur de l'accès à la propriété** a bénéficié à la fois de l'amélioration de la solvabilité des ménages et des effets des mesures Perissol qui se sont achevées fin août.

**Les résultats des ventes chez SIMCO** qui ont porté sur un stock de 650 appartements ont bien sûr bénéficié de cet environnement favorable, à fin septembre 236 appartements étaient cédés ou sous promesse de vente pour un montant global de cessions de 123 MF (18,75 M€).

### LES BONNES TENDANCES DU MARCHÉ INFLUENCENT FAVORABLEMENT LES RÉSULTATS ET LA VALEUR DE LA SOCIÉTÉ

Les bonnes perspectives des entreprises pour le second semestre 1999 et la confiance retrouvée des ménages constituent des facteurs très favorables à la bonne marche de SIMCO pour ses deux secteurs d'activités et la réalisation de son programme de cessions.

Dans ce contexte qui bénéficie, par ailleurs, de la baisse du taux de TVA grevant les travaux dans les logements, **il est permis de penser que les résultats de l'année entière seront satisfaisants et en ligne avec ceux enregistrés au 30 juin 1999.**

**De plus, la très bonne tenue du marché immobilier conjuguée à la réduction des droits d'enregistrement sur les cessions d'immeubles, se traduira d'ici la fin de l'exercice par une augmentation sensible de la valeur du patrimoine qui constitue l'élément essentiel de l'actif de SIMCO.**

Prochain rendez-vous : **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JANVIER 2000**

Informations SIMCO disponibles sur le service **ECO FIL** accessible par le **3615 COB** (2,23F la minute)

Rapports annuel et semestriel disponibles sur simple demande **N° Vert 0300 800 976**

**TABLEAU DE BORD**

**AFFAIRES**

**INDUSTRIE**

● **SEITA-TABACALERA** : la fusion des fabricants français et espagnol de tabac donne naissance, sous le nom d'Altadis, au numéro 4 mondial (*lire p. 19*)

● **BRITISH STEEL-HOOGOVENS** : la fusion entre le britannique British Steel et le néerlandais Hoogovens pour former Corus Group est devenue effective mercredi 6 octobre. Corus, dont le siège est à Londres, devient le troisième producteur d'acier du monde et compte 66 000 employés.

● **BHP** : le groupe minier et d'acier australien a annoncé, mercredi, une restructuration massive de son secteur sidérurgique, avec la vente de plus de 3 milliards de dollars australiens (1,8 milliard d'euros) d'actifs. BHP se recentre sur la production d'acier plat en Australie et en Asie-Pacifique et abandonne les aciers longs et spéciaux et ses entités américaines.

● **ENI** : Gian Maria Gros-Pietro, cinquante-sept ans, actuel président du holding de participations publiques IRI, a été désigné, mardi, par le conseil d'administration du groupe pétrolier ENI pour occuper le poste de président, en remplacement de Renato Ruggiero.

● **EDF, GDF, CDF** : Denis Cohen, secrétaire général de la Fédération de l'énergie CGT, a proposé mardi une « coopération dans un pôle énergétique » public d'EDF, de Gaz de France, de Charbonnages de France et de la Compagnie nationale du Rhône (CNR) pour résister aux concentrations du secteur.

● **FORD** : la principale usine britannique du groupe, située à Dagenham, dans l'Essex, a été paralysée, mardi, par une grève-surprise suivie par des centaines d'employés, pour la première fois depuis dix ans. Les grévistes protestaient contre le « racisme institutionnel » de l'entreprise.

● **FORD** : le fabricant automobile a présenté, mardi, au département américain de l'Énergie, un nouveau véhicule hybride, avec à la fois un moteur électrique et un moteur thermique, qui consomme 3,9 litres d'essence au 100 kilomètres.

**SERVICES**

● **MCI WORLDCOM-SPRINT** : le président de la Commission fédérale des communications (FCC), William Kennard, a estimé, mardi, que MCI-WorldCom et Sprint auront « la lourde tâche » de prouver que la fusion est profitable pour l'utilisateur. L'approbation de la fusion passera certainement par l'abandon de l'activité Internet de Sprint.

● **WAL-MART** : le numéro un mondial de la distribution, a annoncé, mardi, qu'il veut augmenter de 25 % le nombre de ses hypermarchés aux Etats-Unis et qu'il envisage d'ouvrir une centaine de nouveaux magasins sur les marchés étrangers où il est présent.

● **DEUTSCHE TELEKOM** : le groupe allemand de télécommunication a remporté l'appel d'offres lancé par le gouvernement croate pour les 35 % de Hrvatska Telekom, la compagnie nationale. Deutsche Telekom déboursa 850 millions de dollars (798 millions d'euros).

● **NH HOTELES** : le groupe hôtelier espagnol a annoncé, mardi, le lancement d'une OPA sur le groupe de services et loisirs Sotogrande, dont il contrôle déjà 35,4 %.

● **DHL** : l'entreprise de messagerie express a annoncé, mardi, l'acquisition de 44 Boeing 757.

**FINANCE**

● **ALLIANZ** : l'assureur allemand a confirmé, mercredi dans un communiqué, l'existence de pourparlers avec l'américain Pimco Advisors en vue d'une acquisition. « Les discussions actuelles portent sur une transaction en liquide pour un prix de 38 à 39 dollars par action de Pimco Advisors. »

● **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE** : la banque française a indiqué mardi qu'elle tablait sur un bénéfice net en hausse de 20 % entre 1998 et 2001, à 1,9 milliard d'euros. La banque a précisé qu'elle annoncerait, le mois prochain, un partenariat dans le domaine des services bancaires.

● **AMERICAN EXPRESS** : le groupe de services financiers a annoncé mardi le lancement d'un nouveau site de services financiers en ligne, incluant le courtage d'actions, d'obligations et d'options, sous le nom d'American Express Brokerage.

**VALEUR DU JOUR**

**Glaxo Wellcome supprime 3 400 emplois**

LE DEUXIÈME laboratoire pharmaceutique britannique va supprimer 3 400 emplois dans le monde, soit 6,3 % de ses effectifs, dans le cadre d'une restructuration de ses unités de production. « La restructuration sera vitale au maintien et au renforcement de notre position concurrentielle », a indiqué Glaxo Wellcome, mardi 5 octobre. En 1998, le groupe avait échoué à deux reprises dans ses tentatives de fusion, d'abord avec l'américain American Home Products puis avec le britannique SmithKline. Il avait néanmoins réussi à compenser la chute des ventes de deux médicaments phares, l'anti-ulcéreux Zantac et l'anti-herpétique Zovirax, dont les brevets ont expiré en 1997. En juillet, Glaxo annonçait un bénéfice en hausse de 9,6 % à 932 millions de livres, mais il avertissait qu'il ne réaliserait pas son objectif d'une croissance à deux chiffres sur l'exercice en cours. Cette déclaration surprise a entraîné une désaffection profonde des investisseurs pour le titre, qui n'a repris de sa valeur, début septembre, qu'à l'annonce d'un plan de restructuration.

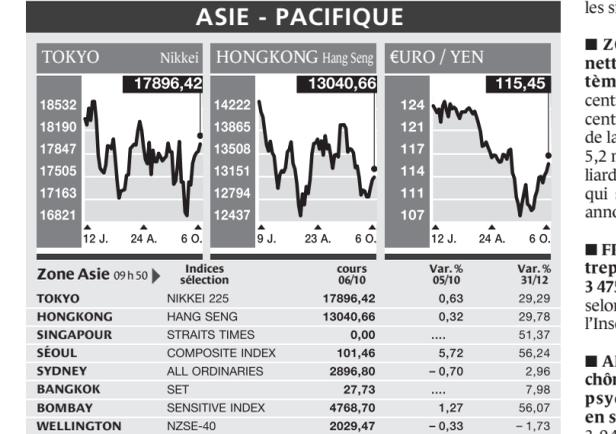
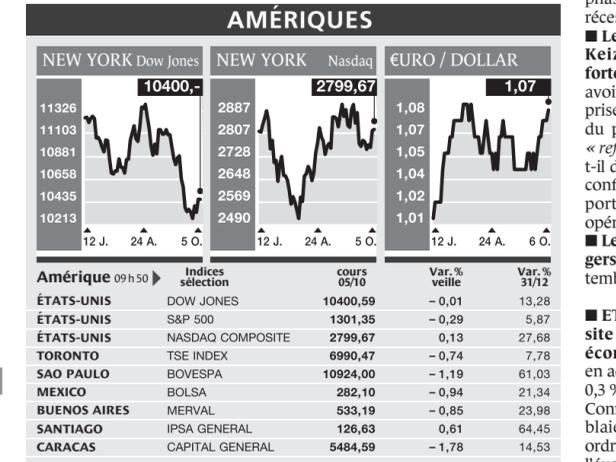
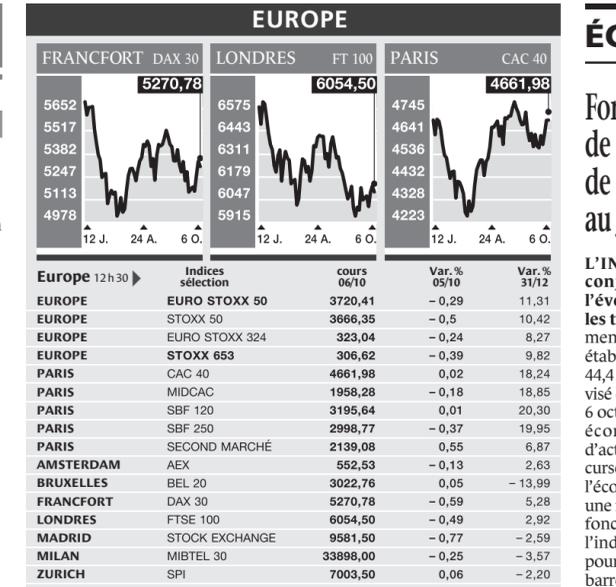
Les mesures prévues, qui passent notamment par une spécialisation des sites de production, devraient coûter au total 520 millions de livres (811 millions d'euros) et générer des économies de 370 millions de livres (577 millions d'euros) par an, à partir de 2003. Le nombre et la localisation des sites étrangers qui seront fermés ne sont pas encore connus. En revanche, sur les 3 400 emplois suppri-



més (16 % des effectifs dans la production), la moitié (1 700) concerne la Grande-Bretagne. La précision faite par Glaxo Wellcome n'est pas anodine. Lundi 4 octobre, Richard Sykes, président du groupe, avait menacé de « délocaliser certaines opérations hors de Grande-Bretagne » si le gouvernement refusait de rembourser son nouveau médicament antigrippe, Relenza. Les analystes financiers n'avaient pas pris cette menace au sérieux, arguant du fait que le non remboursement du Relenza affecterait peu les résultats de Glaxo.

Les actions de Glaxo, qui ont perdu 22 % cette année, dont 11 % de leur valeur en juillet, ont gagné 20 pence, ou 1,3 % à 1610 pence, mardi 5 octobre à l'annonce de la restructuration.

Véronique Lorelle



**SUR LES MARCHÉS**

**PARIS**

LA BOURSE DE PARIS était irrégulière, mercredi 6 octobre. Après avoir ouvert en baisse de 0,33 %, l'indice CAC 40 gagnait 0,11 % à 4666,09 points, à mi-séance, contre 4 661,13 points à la clôture mardi 5 octobre.

**FRANCFORT**

L'ADOPTION par la Réserve fédérale d'un biais restrictif dans sa politique monétaire, ce qui signifie qu'elle n'exclut pas de relever ses taux d'intérêt ultérieurement, continuait à peser sur les marchés européens. L'indice DAX des trente valeurs vedettes s'affichait en recul de 0,59 %, à 5 270,56 points, à la mi-séance.

**LONDRES**

LA BOURSE DE LONDRES était elle aussi mal orientée en fin de matinée, l'indice Footsie des cent principales valeurs perdant 0,52 %, à 6 053,10 points.

**TOKYO**

LA BOURSE DE TOKYO aura été la seule soulagée par la décision de la Réserve fédérale de ne pas relever ses taux. La place nipponne a affiché un gain de 0,63 % mercredi, l'indice Nikkei-225 a gagné 112,27 points, à 17 896,42. La cote a aussi été soutenue par le sentiment que le nouveau gouvernement japonais, remanié mardi, présentera un collectif budgétaire plus important que prévu pour relancer la croissance.

**NEW YORK**

L'INDICE vedette de la Bourse de New York, le Dow Jones, est resté stable mardi 5 octobre, perdant 0,64 point, à 10 400,59 points, après la décision de la Banque centrale américaine (Fed) de laisser son taux directeur inchangé. Les marchés boursiers ont été surpris par les déclarations de la Fed, qui laissent augurer un relèvement lors de la prochaine réunion du comité monétaire, le 16 novembre. Le Dow Jones progressait de plus de 100 points avant que la Fed ait indiqué qu'elle resterait « particulièrement vigilante ». La séance était mitigée pour les autres indices de Wall Street. Le Nasdaq a gagné 0,13 %, tandis que le Standard and Poor's 500 a perdu 0,25 %.

**TAUX**

SUIVANT l'évolution du marché américain la veille, les obligations européennes étaient en baisse, mercredi 6 octobre, dans les premiers échanges. Le taux de rendement de l'emprunt d'Etat français à 10 ans se situait à 5,36 %, contre 5,22 % en Allemagne.

**MONNAIES**

L'EURO poursuivait son mouvement de hausse face au dollar mercredi matin, s'échangeant à 1,0742 dollar. Contre le yen, le billet vert enregistrerait de fortes variations, quelques heures après l'ouverture du marché. Après avoir baissé dans les premières minutes de cotation jusqu'à 105,98 yens, il progressait jusqu'à 107,51 yens.

**ÉCONOMIE**

**Forte progression de l'indicateur de conjoncture au Japon**

L'INDICATEUR avancé de la conjoncture, censé préfigurer l'évolution de l'économie dans les trois à six mois à venir, a fortement progressé en juillet. Il s'est établi à 85,7 points en août contre 44,4 points (chiffre qui avait été révisé en hausse), a annoncé mercredi 6 octobre l'Agence de planification économique (EPA). Les indices d'activité économique, l'indice pré-curseur notamment, montrent que l'économie japonaise s'oriente vers une reprise totale, a déclaré un haut fonctionnaire de l'EPA. En juillet, l'indicateur de conjoncture avait pour la première fois chuté sous la barre des 50 points qui sépare les phases de croissance de celles de récession.

Le premier ministre japonais Keizo Obuchi a estimé que la forte appréciation du yen pourrait avoir « un fort impact » sur la reprise économique, encore fragile, du pays. La forte hausse du yen « reflète la crédibilité du Japon », a-t-il déclaré au cours de sa première conférence de presse depuis l'important remaniement ministériel opéré mardi.

Les ventes de véhicules étrangers ont progressé de 1,6 % en septembre.

ETATS-UNIS : l'indice composite des principaux indicateurs économiques a baissé de 0,1 % en août après une progression de 0,3 % en juillet, a annoncé mardi le Conference Board. Les analystes tablaient sur une baisse du même ordre de cet indice censé préfigurer l'évolution de la conjoncture dans les six à neuf prochains mois.

ZONE EURO : les réserves nettes en devises de l'Eurosystème (qui rassemble la Banque centrale européenne et les banques centrales des onze pays membres de la zone euro) se sont réduites de 5,2 milliards d'euros à 236,4 milliards d'euros à l'issue de la semaine qui s'est terminée le 1<sup>er</sup> octobre, a annoncé mardi la BCE.

FRANCE : les défaillances d'entreprise ont été au nombre de 3 475 en avril contre 4 011 en mars, selon les chiffres publiés mardi par l'Insee.

ALLEMAGNE : le nombre de chômeurs est tombé sous la barre psychologique des 4 millions en septembre. Le pays comptait 3,943 millions de demandeurs

d'emploi en septembre, contre 4,0237 millions en août, a indiqué mardi l'Office fédéral du travail. Le taux de chômage brut est ainsi descendu à 10,1 %, après 10,3 % le mois précédent.

ITALIE : le président du conseil italien, Massimo D'Alema, a estimé mardi « incertain » l'objectif de croissance de 1,3 % du PIB pour l'année en cours, fixé par le gouvernement. L'économie italienne « est en train de sortir d'une phase difficile » et se trouve sur la voie d'une reprise modérée qui s'accélère », a cependant estimé M. D'Alema.

Le ministre du trésor Giuliano Amato a indiqué mardi que le taux de chômage pourrait être ramené à 11,5 % en 1999 contre 11,8 % en 1998. « La croissance de l'emploi et en conséquence la chute du chômage en 2000 et 2001 devraient même être plus fortes et on devrait parvenir en 2000 à un taux de chômage de 11,1 % », a ajouté le ministre.

ESPAGNE : les réserves en devises de la Banque d'Espagne ont baissé de 928,7 millions d'euros en septembre, portant leur total à 35,902 milliards d'euros, a annoncé mardi un communiqué de la banque. En août, les réserves avaient augmenté de 54,5 millions d'euros.

SUÈDE : le taux d'inflation devrait se situer à 1,1 % au cours des douze prochains mois (entre octobre 1999 octobre 2000) et à 2 % au cours des deux ans à venir, a indiqué mercredi la Riksbank, la banque centrale nationale, dans son rapport trimestriel.

EQUATEUR : le secrétaire américain au Trésor, Lawrence Summers, a estimé mardi que l'objectif de l'Equateur devait être de mettre en place une politique économique permettant de conclure un accord avec ses créanciers. « La priorité la plus importante pour l'Equateur est de mettre en place une politique économique capable de jeter les bases d'une reprise économique et pour aider à un accord entre l'Equateur et ses créanciers », a déclaré Lawrence Summers. Depuis jeudi soir, l'Equateur est en défaut de paiement sur des intérêts liés à sa dette avec le refus des créanciers d'accorder un supplément de temps.

HONGKONG : les autorités monétaires viennent d'annoncer que la masse de billets imprimés devrait augmenter de 150 % à la fin de l'année en raison d'une augmentation des retraits d'argent liquide induite par la crainte du bogue de l'an 2000.

Taux de change fixe zone Euro		Hors zone Euro	
€uro contre	Taux	€uro contre	Taux
FRANC	6,55957	COURONNE DANOISE	7,46225
DEUTSCHEMARK	1,95583	COUR. NORVÉGIENNE	8,2325
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,88774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND	5,94573	MARKKA FINLAND	1,10324
		ZLOTY POLONAIS	4,3592

Cours de change croisés						
06/10 12h30	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
.....	.....	0,93236	1,07650	1,6413	1,65645	0,67751
YEN	107,25500	.....	115,45500	17,59500	177,64000	72,67500
EURO	0,92894	0,86614	.....	1,5245	1,53815	0,62950
FRANC	6,09290	5,68235	6,55957	.....	10,09170	4,12825
LIVRE	0,60370	0,56300	0,65015	0,09910	.....	0,40905
FRANC SUISSE	1,47600	1,37645	1,58910	0,24215	2,44450	.....

Taux d'intérêt (%)				
Taux 05/10	Taux j.j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	2,46	2,48	5,24	5,93
ALLEMAGNE	2,46	2,62	5,10	5,85
GDE-BRETAG.	4,94	5,22	5,58	4,87
ITALIE	2,46	2,56	5,38	6,09
JAPON	0,05	0,02	1,76	.....
ÉTATS-UNIS	5,22	4,76	5,92	6,06
SUISSE	0,58	0,97	3,16	4,17
PAYS-BAS	2,41	2,56	5,28	5,95

Matif			
Cours 12h30	Volume 06/10	dernier prix	premier prix
National 5	3379	86,03	85,85
DÉCEMBRE 99	.....	.....	.....
Euribor 3 mois	.....	.....	.....
OCTOBRE 99	.....	.....	.....

Pétrole			
	Cours 05/10	Var. %	veille
BRENT (LONDRES)	22,93	.....	.....
WTI (NEW YORK)	23,33	-0,51	.....
LIGHT SWEET CRUDE	23,37	-0,72	.....

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde » [www.lemonde.fr/bourse](http://www.lemonde.fr/bourse)

VALEURS EUROPÉENNES

● L'action du groupe agro-alimentaire Nestlé a été le titre le plus traité du marché suisse, mardi 5 octobre. Elle progresse en Bourse depuis deux jours, à la suite d'une rumeur d'un rapprochement de la multinationale suisse avec la société américaine Sara-Lee. Son cours s'est apprécié, mardi, de 1,66 %, à 294,40 francs suisses.

● Le titre du groupe énergétique allemand RWE, qui a annoncé mardi le lancement de sa propre marque de courant en Europe et de nouveaux rabais sur les prix de l'électricité en Allemagne, s'est effrité de 0,15 %, à 39,04 euros.

● L'action du constructeur automobile germano-américain DaimlerChrysler était très recherchée en Bourse mardi après la publication d'un article de l'hebdomadaire allemand Stern dans son édition de jeudi, selon lequel le président du directoire, Juergen Schrempp, envisagerait de transférer le siège du groupe aux Etats-Unis. Le groupe a qualifié l'article de « spéculation », mais le titre a gagné 3,55 %, à 68,25 euros.

Table with columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes sub-section 'AUTOMOBILE' with entries like AUTOLIV SDR, BASF AG, BMW, etc.

Table with columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes sub-section 'BANQUES' with entries like ABNEY NATIONAL, ABN AMRO HOLDING, etc.

Table with columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes sub-section 'TÉLÉCOMMUNICATIONS' with entries like AIRTEL, AIRTEL AFRICA, etc.

Table with columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes sub-section 'CONSTRUCTION' with entries like ACCIONA, ACESA, AKTOR SA, etc.

Table with columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes sub-section 'PRODUITS DE BASE' with entries like ALUMINIUM GREC, ARJO WIGGINS AP, etc.

Table with columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes sub-section 'CONSOMMATION CYCLIQUE' with entries like ACCOR/RM, ADIDAS-SALOMON, etc.

Table with columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes sub-section 'CHIMIE' with entries like AGA-A, AGA-B, AIR LIQUIDE/RM, etc.

Table with columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes sub-section 'CONGLOMÉRATS' with entries like AKER RGI-A, CGIP/RM, CHRISTIAN DIOR, etc.

Table with columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes sub-section 'ÉNERGIE' with entries like AKER MARITIME, BK, BP AMOCO, BURMAH CASTROL, etc.

Table with columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes sub-section 'TÉLÉCOMMUNICATIONS' with entries like AIRTEL, AIRTEL AFRICA, etc.

Table with columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes sub-section 'CONSTRUCTION' with entries like ACCIONA, ACESA, AKTOR SA, etc.

Table with columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes sub-section 'PRODUITS DE BASE' with entries like ALUMINIUM GREC, ARJO WIGGINS AP, etc.

Table with columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes sub-section 'CONSOMMATION CYCLIQUE' with entries like ACCOR/RM, ADIDAS-SALOMON, etc.

Table with columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes sub-section 'CHIMIE' with entries like AGA-A, AGA-B, AIR LIQUIDE/RM, etc.

Table with columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes sub-section 'PHARMACIE' with entries like ASTRAZENECA, ELAN CORP, GLAXO WELLCOME, etc.

Table with columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes sub-section 'BIENS D'ÉQUIPEMENT' with entries like ABB PARTI, ADECO N, ALSTOM, etc.

Table with columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes sub-section 'ÉNERGIE' with entries like AKER MARITIME, BK, BP AMOCO, BURMAH CASTROL, etc.

Table with columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes sub-section 'CONSTRUCTION' with entries like ACCIONA, ACESA, AKTOR SA, etc.

Table with columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes sub-section 'PRODUITS DE BASE' with entries like ALUMINIUM GREC, ARJO WIGGINS AP, etc.

Table with columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes sub-section 'CONSOMMATION CYCLIQUE' with entries like ACCOR/RM, ADIDAS-SALOMON, etc.

Table with columns: Code, Cours en euros, % Var. veille. Includes sub-section 'CHIMIE' with entries like AGA-A, AGA-B, AIR LIQUIDE/RM, etc.



Table of stock prices for various companies including COURTAULDS TEXT, DT.LUFTHANSA N, ELECTROLUX-B, etc.

Table of stock prices for various companies including ASTRAZENECA, ELAN CORP, GLAXO WELLCOME, etc.

Table of stock prices for various companies including ABB PARTI, ADECO N, ALSTOM, etc.

Table of stock prices for various companies including CEPSA, ELF AQUITAINE, ENI, etc.

Table of stock prices for various companies including CONSTRUCTION, ACCIONA, ACESA, etc.

Table of stock prices for various companies including PRODUITS DE BASE, ALUMINIUM GREC, ARJO WIGGINS AP, etc.

Table of stock prices for various companies including CONSOMMATION CYCLIQUE, ACCOR/RM, ADIDAS-SALOMON, etc.

Table of stock prices for various companies including CHIMIE, AGA-A, AGA-B, AIR LIQUIDE/RM, etc.

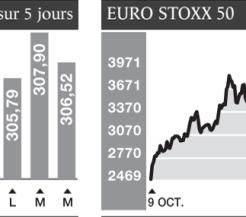


Table of stock prices for various companies including VALMET, DJ E STOXX IND GO P, ASSURANCES, AGF/RM, etc.

Table of stock prices for various companies including BIENS D'ÉQUIPEMENT, ABB PARTI, ADECO N, ALSTOM, etc.

Table of stock prices for various companies including CEPSA, ELF AQUITAINE, ENI, etc.

Table of stock prices for various companies including CONSTRUCTION, ACCIONA, ACESA, etc.

Table of stock prices for various companies including PRODUITS DE BASE, ALUMINIUM GREC, ARJO WIGGINS AP, etc.

Table of stock prices for various companies including CONSOMMATION CYCLIQUE, ACCOR/RM, ADIDAS-SALOMON, etc.

Table of stock prices for various companies including CHIMIE, AGA-A, AGA-B, AIR LIQUIDE/RM, etc.



Table of stock prices for various companies including VALMET, DJ E STOXX IND GO P, ASSURANCES, AGF/RM, etc.

Table of stock prices for various companies including BIENS D'ÉQUIPEMENT, ABB PARTI, ADECO N, ALSTOM, etc.

Table of stock prices for various companies including CEPSA, ELF AQUITAINE, ENI, etc.

Table of stock prices for various companies including CONSTRUCTION, ACCIONA, ACESA, etc.

Table of stock prices for various companies including PRODUITS DE BASE, ALUMINIUM GREC, ARJO WIGGINS AP, etc.

Table of stock prices for various companies including CONSOMMATION CYCLIQUE, ACCOR/RM, ADIDAS-SALOMON, etc.

Table of stock prices for various companies including CHIMIE, AGA-A, AGA-B, AIR LIQUIDE/RM, etc.

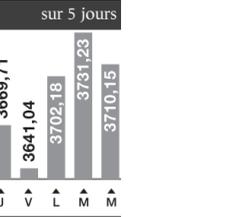


Table of stock prices for various companies including VALMET, DJ E STOXX IND GO P, ASSURANCES, AGF/RM, etc.

Table of stock prices for various companies including BIENS D'ÉQUIPEMENT, ABB PARTI, ADECO N, ALSTOM, etc.

Table of stock prices for various companies including CEPSA, ELF AQUITAINE, ENI, etc.

Table of stock prices for various companies including CONSTRUCTION, ACCIONA, ACESA, etc.

Table of stock prices for various companies including PRODUITS DE BASE, ALUMINIUM GREC, ARJO WIGGINS AP, etc.

Table of stock prices for various companies including CONSOMMATION CYCLIQUE, ACCOR/RM, ADIDAS-SALOMON, etc.

Table of stock prices for various companies including CHIMIE, AGA-A, AGA-B, AIR LIQUIDE/RM, etc.

SERVICES COLLECTIFS

Table of stock prices for various companies including AEM, ANGLIAN WATER, BRITISH ENERGY, etc.

EURO NOUVEAU MARCHÉ

Table of stock prices for various companies including AIRSPRAY NV, ANTONOV, C/TAC, etc.

AMSTERDAM

Table of stock prices for various companies including AIRSPRAY NV, ANTONOV, C/TAC, etc.

BRUXELLES

Table of stock prices for various companies including ENVIPOC HLD CT, FARDEM BELGIUM B, etc.

FRANCFORT

Table of stock prices for various companies including I & I AG & CO.KGAA, AKTRON, AUGUSTA TECHNOLOGI, etc.

★ CODES PAYS ZONE EURO

FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche FI : Finlande - BE : Belgique.

CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - NO : Norvège - DK : Danemark GB : Grande-Bretagne - GR : Grèce - SE : Suède.

www.lemonde.fr VOYAGES Réservez et achetez vos billets d'avion

Table of stock prices for various companies including CEPSA, ELF AQUITAINE, ENI, etc.

FINANCES ET MARCHÉS

VALEURS FRANÇAISES

Le cours de TotalFina chutait de 1,49 %, à 112,30 euros, en début de matinée, mercredi 6 octobre. L'Union européenne va ouvrir une enquête approfondie sur la fusion TotalFina, et ses répercussions sur les ventes d'essence, le GPL et les livraisons aéroportuaires.

RÈGLEMENT MENSUEL

Table with columns: Cours relevés à 09h50, Liquidation: 22 octobre, and a list of French stocks with their respective prices and changes.

Main table of financial data including various international and domestic stocks, their prices, and percentage changes.

Table titled 'International' showing stock prices and changes for various international companies like American Express, A.T.T., and BARRICK GOLD.

Table titled 'ABRÉVIATIONS' and 'SYMBOLS' explaining market symbols and abbreviations used in the financial data.

NOUVEAU MARCHÉ

Table titled 'NOUVEAU MARCHÉ' showing a selection of stocks with their prices and changes, including ADL PARTNER, AB SOFT, and ALPHAMEDIA.

SECONDE MARCHÉ

Table titled 'SECONDE MARCHÉ' showing a selection of stocks with their prices and changes, including ARKOPHARMA, ASSUR.BQ.POP, and ASSYSTEM.



SICAV FCP

Table listing various SICAV (Investment Funds) and FCP (Fonds Commun de Placement) with their names and details.

Table listing various financial institutions and their services, including Caisse d'Épargne, Crédit Agricole, and CFC.

Table listing various financial institutions and their services, including CFC, CFC Banque, and CFC Paris.

CDC Asset Management

Table listing various investment products and services offered by CDC Asset Management.

LEGAL & GENERAL BANK

Table listing various investment products and services offered by Legal & General Bank.

SG ASSET MANAGEMENT

Table listing various investment products and services offered by SG Asset Management.

# AUJOURD'HUI

LE MONDE / JEUDI 7 OCTOBRE 1999

**SPORTS** La rencontre que le XV de France doit disputer, vendredi 8 octobre, à Bordeaux (TF 1, 21 heures), contre la Namibie, n'inquiète pas réellement l'encadrement de l'équipe, qui

profitera de l'occasion pour faire légèrement tourner son effectif. ● JEAN-CLAUDE SKRELA, l'entraîneur français, estime toutefois que les joueurs ont besoin « de trouver du rythme et de la



rigueur » et a décidé de conserver la même ossature que lors du premier match, contre le Canada (33-20). ● THOMAS CASTAIGNÈDE s'est blessé à la cuisse gauche, mardi 5 octobre, à

Toulouse, durant un entraînement. ● SON FORFAIT pour France-Namibie conduira Ugo Mola à jouer arrière, tandis que Christophe Lamaison occupera le poste de demi d'ouverture.

## La Namibie n'affrontera pas un XV de France « bis »

Malgré la faiblesse du deuxième adversaire de la France dans la Coupe du monde de rugby, l'encadrement des Bleus a choisi la continuité pour la composition de l'équipe. Conserver rythme et rigueur lui a paru plus important que ménager les titulaires et satisfaire les remplaçants

### TOULOUSE

de notre envoyé spécial

Les joueurs du XV de France se sont installés à Seilh, dans la banlieue de Toulouse. Adieu le terne motel d'Occitanie, à Narbonne, bonjour la capitale d'Ovalie, terre d'élection de six des trente membres du groupe France 99. Les Bleus séjourneront là une quinzaine de jours, jusqu'à la fin du premier tour de la Coupe du monde. Sans doute n'auront-ils pas trop de ces deux semaines studieuses, scandées par les rencontres contre la Namibie (le 8 octobre) et les Fidji (le 16 octobre), pour mettre une touche finale au délicat puzzle de la composition du XV de France idéal appelé à disputer la suite de la compétition - un match de barrage à Twickenham ou un quart de finale à Dublin. Un casse-tête en vérité.

Avant d'affronter la Namibie, le concurrent le moins imposant de la poule C, les sélectionneurs français avaient le choix entre deux possibilités : roder un groupe déjà cerné afin de préparer les matches couverts à venir ou donner une chance aux réservistes et, partant, laisser au repos la plupart des vainqueurs du Canada. Lors de l'Euro de football 1996, Aimé Jacquet avait testé la première solution. Un échec : ses joueurs, épuisés, avaient été très en dessous de leur niveau en demi-finales contre la République tchèque (0-0, 6 tirs au but à 5). Deux ans plus tard, lors de la Coupe du monde, il avait



Le forfait de Thomas Castaignède assure à Hugo Mola, ici face au Canada, le poste d'arrière.

rectifié le tir en faisant tourner autant que possible son effectif. Laissé au repos pour la dernière rencontre du premier tour, contre le Danemark (2-1), les titulaires de son équipe-type avaient pu souffler pendant que les remplaçants vérifiaient sur la pelouse du stade Gerland, à Lyon, qu'ils n'avaient pas effectué la lourde préparation

de la Coupe du monde pour rien. Une manœuvre utile pour la « cohésion du groupe », expliquait Aimé Jacquet.

Tout au long des mois qui ont précédé la Coupe du monde de rugby, les entraîneurs du XV de France ont multiplié les rendez-vous avec Aimé Jacquet - le rugby est l'autre passion de l'homme du 12 juillet 1998. Ils l'ont beaucoup écouté, mais, apparemment, pas sur ce point précis de la rotation des hommes. « Les joueurs ont besoin de trouver du rythme et de la rigueur. Ils ne la trouveront qu'en jouant », assure Jean-Claude Skrela.

### UN PREMIER BROUILLON

Les vingt-deux titulaires contre le Canada ne disent pas autre chose : « Difficile de jouer un match par semaine pendant six semaines ? Mais qu'est-ce qu'on fait toute l'année », assurent-ils en chœur. Pour faire face aux timides

Namibiens, l'entraîneur du XV de France a donc opté pour un système conservatoire : « Une ossature, avec un peu de concurrence. » « Nous allons faire tourner quatre ou cinq postes, pas plus », a précisé Jo Maso, mardi 5 octobre, quelques heures avant de révéler la composition de l'équipe à son groupe.

Quelle stratégie, qui à l'ouverture, qui à l'aile et au centre ? Toutes ces questions ont été longuement débattues depuis le soir de la victoire (33-20) contre le Canada, le 2 octobre. Mardi après-midi, dans un salon de l'Hôtel du golf de Seilh, Jean-Claude Skrela a réuni une dernière fois le collège des sélectionneurs pour trancher (lire ci-dessous). Étaient là Jo Maso, manager du XV de France, et, à ce titre, président du comité de sélection, Pierre Villepreux, le vieil ami et complice de l'entraîneur, et Max Godemet, le préparateur physique. Les quatre hommes ont envisagé la question sous tous ses aspects, évalué les conséquences stratégiques et humaines de chaque décision. Avant de rendre leur verdict, ils ont esquissé une liste de vingt-deux noms, un brouillon rédigé à l'attention de Raphaël Ibanez. Le capitaine, c'est nouveau dans cette équipe, a désormais un droit de regard sur la composition du XV de France. « Un avis, rien de plus », tient-il à préciser.

### LE DERNIER MOT

Après l'échec de la tournée d'été dans le Pacifique sud, Raphaël Ibanez s'est penché sur sa condition de capitaine. Il a commencé par son autocritique, nécessaire : « Après avoir pris une telle claquette contre les All Blacks, il faut chercher à savoir ce qui s'est passé. » Les conclusions ont suivi : « Ma vision du capitaine a évolué. Elle était un

### La composition de l'équipe de France

Voici la composition de l'équipe de France qui débute le match contre la Namibie, vendredi 8 octobre, à Toulouse (TF 1, 21 heures) sous la direction de l'arbitre anglais Chris White. ● **Avants** : 1. Christian Califano (Stade toulousain) ; 2. cap. Raphaël Ibanez (Perpignan) ; 3. Franck Tournaire (Stade toulousain) ; 4. Olivier Brouzet (Bègles-Bordeaux) ; 5. Fabien Pelous (Stade toulousain) ;

6. Marc Liévremont (Stade français) ; 7. Olivier Magne (Montferrand) ; 8. Thomas Liévremont (Perpignan). ● **Arrières** : 9. Pierre Mignoni (Toulon) ; 10. Christophe Lamaison (Brive) ; 11. Philippe Bernat-Salles (Biarritz) ; 12. Stéphane Glas (Bourgoin-Jallieu) ; 13. Richard Dourthe (Dax) ; 14. Emile Ntamack (Stade toulousain) ; 15. Ugo Mola (Castres).

### Thomas Castaignède forfait

L'ouvreur du XV de France, le Castrais Thomas Castaignède, s'est blessé, mardi 5 octobre, à Toulouse, au cours de l'entraînement de la sélection sur la pelouse du stade des Sept-Deniers. Selon l'imagerie à résonance magnétique (IRM) pratiquée dans l'après-midi, le joueur souffre d'une lésion musculaire de la face postérieure de la jambe gauche avec un important hématome. Une échographie devait être effectuée jeudi afin de déterminer avec précision l'ampleur du mal et la durée exacte de l'indisponibilité de Thomas Castaignède, qui, en attendant, a été mis au repos complet. Le joueur cherchait à se rassurer en affirmant que « ça ne pouvait pas être grave » puisqu'il avait arrêté son entraînement dès qu'il avait ressenti la première douleur. Le Castrais ne pourra pas participer au match contre la Namibie, vendredi, à Bordeaux.

## Josh Kronfeld, troisième-ligne et éminente grise des hommes en noir

### LONDRES

de notre envoyé spécial

Au beau milieu de la tempête tonguienne, il est un des seuls à ne pas avoir tangué. Josh Kronfeld est solide comme un roc. Il résiste aux vagues de charges furieuses lancées sans avis, tient bon devant tous les plaquages, même lorsqu'ils ressemblent à des tentatives de KO. Et cela ne l'empêche pas d'étaler son maillot frappé du n° 7 et son casque noir de protection aux quatre coins du terrain. Face aux Tonga, Josh Kronfeld a souffert, comme les autres. Il s'en est sorti indemne, à la différence de plusieurs de ses coéquipiers. Le voyage de Bristol a coûté cher aux All Blacks.

Ils y ont perdu un pilier, Kees Meeuws, victime d'une déchirure musculaire. Un remplaçant, Gordon Slater, pourrait être appelé à la rescousse de Nouvelle-Zélande. D'autres joueurs ne comptent plus leurs bleus, jusqu'au capitaine, Taine Randell, perclus de cette trop féroce empoignade. Lundi 4 octobre, à Londres, Carlos Spencer, le demi d'ouverture remplaçant, s'est grièvement blessé au genou, lors de l'entraînement du soir. Il devrait rentrer au pays. Dans ce décor d'hôpital de campagne, Josh Kronfeld aurait presque honte de promener

son insolente santé. Il ne s'est jamais senti aussi bien.

Au sein d'un groupe venu du bout du monde pour vaincre ou pour périr, il ne cesse de prendre de l'importance. Il n'a ni l'aura médiatique d'un Jonah Lomu, gibier rêvé de toutes les télévisions, ni l'épatant brio d'un Andrew Mehrtens ou d'un Christian Cullen, deux des solistes de l'arrière. Et, pourtant, il compte. Dans cette équipe de jeunes loups, à laquelle les puristes d'Auckland ou de Christchurch reprochent parfois son manque d'expérience, il fait figure de sage. A vingt-huit ans, Josh Kronfeld est devenu un des plus anciens, seulement devancé par l'antique deuxième-ligne Robin Brooke, qui file vers ses trente-trois ans.

Depuis la veille de la Coupe du monde sud-africaine, il y a plus de quatre ans, Josh Kronfeld accapare le poste de troisième-ligne côté ouvert. La précision technique a son importance. Car c'est à cette place réservée à des coureurs de fond capables de raids de sprinters que se sont illustrés plusieurs des plus grands noms du rugby néo-zélandais. Le troisième-ligne aile d'Ottago fait partie des joueurs que John Hart, l'entraîneur, ne discute pas. Josh Kronfeld, mieux que les autres, possède toutes les

qualités du poste. Il suffit de l'observer au cours d'un match. Il n'est jamais très loin du ballon, soutien de tous les instants pour ses coéquipiers. Cette indéfectible présence lui vaut d'avoir marqué douze essais en quarante-trois rencontres internationales, un record pour un avant.

### GRANDE CAPACITÉ D'ANALYSE

A l'heure des joueurs mastodontes, Josh Kronfeld n'a pourtant rien d'impressionnant. 1,84 m, 102 kilos, selon les statistiques de la fédération néo-zélandaise, des jambes plutôt fines, un torse puissant, il compense ce physique presque ordinaire dans le rugby professionnel par un sens très aigu du placement sur le terrain. Il ne court jamais au hasard. Il a longuement étudié les meilleurs angles qui lui permettent de se porter au plus vite au secours de ses partenaires. Avec lui, ils se découvrent rarement seuls. Lorsqu'il est en possession du ballon, il évite presque toujours les mauvais choix. C'est cette intelligence du jeu qui fonde son autorité. Kronfeld est un des Blacks les plus prolifiques. Fin analyste, il sait raconter en détail un match vécu de l'intérieur. Il repère aussi bien les échecs que les réussites du jour et aime à parler d'une action, revivre une par-

tie, s'attarder sur un détail que, peut-être, il était le seul à avoir remarqué.

Tombé dans le rugby tout petit, comme la majorité des Néo-Zélandais, Josh Kronfeld a une autre passion sportive. Le troisième-ligne des All Blacks est un fervent du surf, qu'il pratique pendant l'été austral. Il y a deux ans, venu en France pour participer à un match des Barbarians contre les Sud-africains, il s'était même aventuré dans les vagues de la côte basque, près de Biarritz. Prophète en son pays, où il a reçu, en 1998, le trophée de la personnalité la plus marquante de la saison de rugby, Josh Kronfeld s'est trouvé des supporters jusqu'à Paris.

Jean-Claude Skrela, l'entraîneur du XV tricolore, ne cache pas son admiration pour le troisième-ligne des Blacks que, les soirs de spleen, il rêve sûrement français. Lorsque, en 1997, la nouvelle était parvenue aux oreilles de Josh Kronfeld, il s'était fendu d'un télégramme d'encouragement à l'équipe de France qui s'appêtait à rencontrer l'Australie à Sydney. Jean-Claude Skrela avait apprécié le geste. Et s'était dit qu'en Josh Kronfeld il n'y avait sans doute pas que le joueur qui gagnait à être connu.

Pascal Ceaux

### DÉPÊCHES

■ **RALENTI.** Les organisateurs de la Coupe du monde 1999 ont refusé que les ralentis des actions soient diffusés sur les écrans géants des stades. « Imaginez ce qui pourrait se passer si un résultat, dépendant du coup de sifflet d'un arbitre, prouve que celui-ci se trompe et que cela est montré sur écran géant, explique-t-on chez les organisateurs de l'épreuve. Cela pourrait avoir une incidence sur le comportement du public, et nous voulons absolument éviter tout incident. »

■ **HYMNES.** Les Anglais ont obtenu des organisateurs que la chanson *Swing low Sweet Chariot*, l'hymne de leurs supporters, soit interprétée par un chanteur avant le coup d'envoi du match Angleterre - Nouvelle-Zélande, samedi 9 octobre à Twickenham.

■ **PELOUSE.** Une partie de la pelouse du stade Millennium de Cardiff, endommagée par la cérémonie et le match d'ouverture Galles-Argentine (23-18), le 1<sup>er</sup> octobre, sera partiellement remplacée avant la rencontre Galles-Japon du samedi 9 octobre.

Eric Collier



<http://www.lemonde.fr>

**Immobilier :** consulter et passer des annonces en direct, services et conseils pratiques.

PRÊT-À-PORTER ÉTÉ 2000

# Défilé sous la pluie tropicale

Teintes vitaminées, tissus high-tech et étanches pour le Japonais Watanabe, qui a présenté sa collection en plein orage artificiel

**JUCHÉES** sur des bottes en python et enroulées dans des ponchos, les rédactrices de mode montrent les premiers signes de fatigue. Pour la seule journée du mardi 5 octobre, plus de vingt présentations se sont enchaînées, entre le calendrier officiel et les manifestations off. Censé rassembler les défilés, le Carrousel du Louvre n'en accueillait que trois mardi, les autres trimbalant leur public de l'Elysée Montmartre (Jean Colonna) à la faculté de Jussieu (Kostas Murkudis) en passant par l'Opéra-Comique (Colette Dinnigan).

C'est dans un studio de tournage de La Plaine-Saint-Denis que

Junya Watanabe avait convié ses invités pour le plus grand moment d'émotion de ses premiers jours du prêt-à-porter parisien. Pendant le défilé, la pluie tropicale qui s'abattait sur le podium métallique semblait ignorer les vêtements, parfaitement secs au sortir de ce déluge artificiel. Sans céder à des brillances inutiles, les prouesses technologiques du japonais – l'ensemble des pièces est étanche – pouvaient s'illustrer simplement dans des jupes à pois ondulant autour du corps et de strictes chemises d'homme. La poésie délicate du créateur s'exprime dans le détail d'une fraise géante, mille-feuilles d'argent sur le cou des

repeints en fuchsia du Musée du cinéma que, lundi soir, l'Anverso Dries Van Noten rendait son hommage aux beautés latines, sur une bande-son tirée de films d'Almodovar. L'œil de braise, les mannequins présentaient de profil une silhouette aux épaules menues qui prenait son ampleur dans la jupe. Toile de coton brut brodée de baguettes bleu nuit, blouses à l'imprimé volontairement vieilli, les matériaux naturels se sophistiquent pour célébrer une femme entre la veuve sarde et Frida Kahlo. Piment, paprika ou safran, la collection vibre des nuances d'un marché aux épices.

## GALLIANO FÉTICHISTE

Dans l'après-midi de mardi, Christophe Lemaire investissait une galerie des bords du canal Saint-Martin. Aux mises en scène chocs, il préfère montrer ses modèles dans la vie de tous les jours. Mélangées au public de cet espace immaculé, les belles aux cheveux défaits et aux joues rosées rient sans complexe, à l'aise dans une robe délicatement drapée sur une hanche, une jupe taille basse en voile de coton ou un trench de coton enduit, dans des harmonies agrume ou menthe à l'eau. Sur fond de Sonic Youth, un autre Français, Jean Colonna, signalait une collection pleine d'énergie à l'Elysée Montmartre. Eclairées de flashes dorés, ses nuits parisiennes s'habillent de noir et blanc (robe à paillettes passée à la bombe d'or, débardeur de résille noir sali de blanc, etc.). Les lacérations étudiées d'un tulle ou les pans effilochés d'une veste en jean rappellent le rôle de la main et viennent bousculer une mode aux contours trop lisses. Surmontant l'échec de ses prédictions apocalyptiques, Paco Rabanne – ou plutôt son studio de création – proposait Salle Wagram une rockeuse en caleçon moulant et ceinture clou-

**Robe de résille Stretch dans la collection énergique de Jean Colonna, présentée à l'Elysée Montmartre.**



Photographies de Ling Fei

Etanches, les vêtements de Junya Watanabe semblaient ignorer la pluie artificielle des studios de La Plaine-Saint-Denis.

tée, adoucie par des pièces rose dragée, dont les franges caressaient le corps comme des plumes.

C'est une vision plus difficile de la féminité que John Galliano explorait pour Dior, dans les salles du Musée du Jeu de paume, tendues de noir pour l'occasion. Des blouses de soie imprimées de harnais, des poches selle de cheval sur des jupes en cuir ou des cuissardes à éperons paraient la cavalière des années 80. En trompe-l'œil sur des débardeurs de soie ou taillés en boléro, le jean a aussi fait son tour de piste. Dans la suite de la haute couture de juillet, John Galliano persévère dans ses obsessions fétichistes avec un final d'écuyères, cravaches en main, dans des robes étoilées.

Anne-Laure Quilleriet



Les mannequins se mêlaient au public dans la galerie des bords du canal Saint-Martin où Christophe Lemaire présentait sa collection.

## Petit soir en Lombardie

### MILAN de notre envoyé spécial

Les défilés de mode féminine, qui se sont achevés vendredi 1<sup>er</sup> octobre à Milan, se partageaient entre splendeurs inachevées et ce retour au classicisme qui fit de celui de Miu Miu le défilé le plus applaudi. Dans sa seconde marque, en effet, Miuccia Prada oubliait ses expérimentations sportives et futuristes pour costumer la jeunesse sage des rallyes avec de strictes chemises d'homme allongées en body, des jeux de galons aux manches ou aux décolletés, des blousons dorés pour teddy-boys où l'éclat sexy se tempérait d'une grande rigueur.

Une rigueur que pratique, depuis toujours, Jil Sander, mais qui s'exprimait, cette fois, avec une austérité moindre : après avoir cédé à Prada l'essentiel de son capital, la créatrice allemande renoue avec le confort quotidien au tra-

vers d'ensembles ajustés taillés au micron près et d'ornements divers – des volants des années 70 aux clous et clips de la décennie suivante – qui corsaient les sobres chemisiers en mousseline.

La même grâce habitait les jouvencelles de Marni, dont les tenues au kitsch très italien s'inscrivaient dans une pureté quasi scandinave : sabots fourrés pour le sauna, chemisiers bariolés de graffitis doux pour la provocation ingénue. Les robes-tabliers en imprimés d'ameublement, retournés à l'envers pour un aspect laiteux, suggéraient une ménagère des années 60 bichonnant sa soucoupe volante... Inspiration que Mila Schön déclinait dans les tons chair avec un à-propos pointu, tout en sacrifiant aux gloires maison que sont les doublures et le double-face : les formes des années 60 se débridaient en chasubles, des estafilades régulières ouvraient des

crevés dans les manteaux de cuir et les débardeurs en maille de fil à pêche s'ornaient de rondelles.

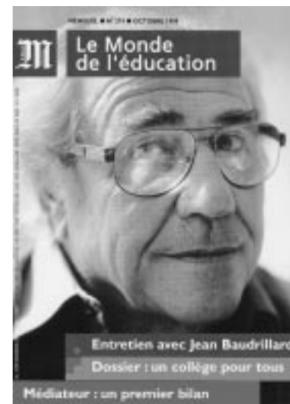
Ce baroque bricolé s'incarnait avec un luxe inattendu dans la collection d'Alberta Ferretti, de son propre aveu « la plus chère » qu'elle ait créée. Des broderies réalisées en Inde, avec une touche feinte de vite fait, d'inachevé presque sauvage, des pastilles en plastique boursoufflées au micro-ondes, enrichissaient les jupes en mousseline verte et les robes à franges, sanglées d'énormes ceintures.

Au rayon des fanfreluches couture, Dolce & Gabbana ne pouvaient faire moins. Leur collection inspirée par la Vucceria – ce marché de Palerme au parfum de médina – justifiait son propos par des ensembles noirs et un sac « anti-pickpocket », relié par une chaîne à son bracelet. Pour le reste, les minijupes en damas, les mousselines imprimées d'indienne, les jupes à pendeloques, et les bottes-bijoux brodées de strass et de perles évoquaient davantage la reine des hippies en vacances à Capri. La collection très courte de Versace suffisait pour porter cette ligne à l'incandescence. Dans le rush des drapés hollywoodiens archi-alambiqués et des costumes blancs très ajustés pour escort-girl des années 80, se détachaient des créations du soir en cotte de strass ou soie de foulard, ruisselantes de broderies bricolées, qui mettront les fastes du réveillon du Millénaire à la portée des clientes du prêt-à-porter.

Jacques Brunel

### Trussardi en deuil mais en forme

Chemises en double daim froissé, jupes en dentelle de python découpée au laser, blousons de crocodile outremer, renforcées de pièces en jersey stretch... La dernière collection de Trussardi montrait que la marque au lévrier, endeuillée par la disparition de son fondateur, en avril, faisait mieux que rester dans la course. Chapeautés par leur mère, à la présidence du holding familial, les héritiers de Nicola Trussardi, Beatrice (vingt-sept ans, directrice de la communication) et Francesco (vingt-cinq ans, président), lancent un nouveau parfum, attaquent l'Asie avec une ambitieuse boutique au Japon, explorent des techniques nouvelles (le python glacé à l'ambre) et rajeunissent leur style. En attendant de concrétiser le projet pharaonique d'une Cité de la mode, qui devrait voir le jour d'ici deux ans – en collaboration avec la Chambre nationale de la mode italienne et les institutions locales – sur 150 000 mètres carrés dans le centre de Milan, et comprenant université, hôtels, bibliothèque, showrooms, salles de défilé, etc., pour la plus grande gloire du made in Italy.



### En octobre

- Dossier : Un collège pour tous.
- Exclusif : Entretien avec Jean Baudrillard.
- Enseigner en zone rurale.
- Guide culture.
- La grande misère des salles de profs.
- Inspection : copie à revoir.
- Médiateur : un premier bilan.
- Voyage : la Polynésie.
- Petites annonces.

LE MAGAZINE RÉSOLUTION ENSEIGNANT



Le Monde de l'éducation

CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

# Les hommes de la falaise

**YOUNGA-DOGOROU (Mali)**  
*de notre envoyé spécial*

Une tête hilare apparaît au-dessus des tiges de mil. Amidou est atteint par un mauvais « vent ». Il y en a de multiples qui courent sur le plateau dogon, ils portent la folie un peu partout, s'insinuent dans les orifices du corps. Les guérisseurs dogons les connaissent bien. Les vents eux-mêmes ne sont pas mauvais : les âmes des disparus, qui ne trouvent pas la paix, les croisent et les chevauchent pour aller tourmenter ensuite les vivants.

Cheminer sur le plateau dogon est un long purgatoire avant le miracle de la falaise. Il faut savoir où l'on pose le pied, éviter ici un rectangle de cailloux servant de table de divination, là deux pierres anodines figurant le dieu Amma, et le feu de la roche qui se venge sur le marcheur de la torture du soleil. Enfin le rebord de la falaise, et 300 mètres à pic plus bas, la plaine, tigrée, jusqu'aux confins du Burkina Faso. Par où descendre ? Une faille au ras du sol s'ouvre dans le magma rocheux chauffé à blanc. Le passage est là. De cette rimaye, aussi profonde que ses homologues alpines, dont la descente s'effectue par une échelle taillée dans un tronc d'arbre, monte une fraîcheur salvatrice. Gueltas et vasques d'eau se succèdent. La faille brusquement s'élargit, le feuillage d'un baobab apparaît, puis des greniers à mil.

Nous sommes à Youga-Dogorou, un des lieux les plus secrets du monde dogon. C'est ici, dans ce village suspendu entre ciel et terre, accroché à la falaise comme un nid d'abeilles, que démarre la grande fête traditionnelle des Dogon, le Sigi, qui a lieu tous les soixante ans. Le touriste pressé s'arrête d'ordinaire à Sanga, au bout de la route carrossable. Un saut au bord de la falaise, quelques clichés sur les toits des villages, en forme de chapeaux chinois, au bas des éboulis. Le voyageur remonte bien vite dans son 4 x 4 climatisé. Sanga, avec ses hôtels – au confort spartiate – et sa compagnie de guides, est un petit Chamoni, un camp de base qui permet d'aller explorer la célèbre falaise.

Dans les nids d'abeille de l'Olympe dogon, au Mali, les morts dorment au-dessus des vivants. Dénuement, islam, tourisme et ethnologie : autant de menaces sur une civilisation en péril

Rares sont les marcheurs qui s'aventurent à Youga. L'étage supérieur, comme dans tous les villages de la falaise, est occupé par les morts, hissés avec des cordes jusqu'à leur dernier logement céleste, des niches creusées dans la roche, vestiges d'un habitat plus ancien. La mort est ici suspendue comme une épée de Damoclès sur la tête des vivants. Ensuite viennent les greniers à mil, avec leurs chapeaux pointus, puis les étages d'habitations. Sous cet auvent mortuaire, les voix humaines, les cris des animaux, les coups de pilon prennent une étrange résonance.

Les anciens de Youga décident s'il faut recevoir les visiteurs. La



réponse tarde, malgré une offre de noix de cola. Ravis de l'aubaine, femmes et enfants se sont assis sur les rochers-sièges

## Un monde « découvert » en 1931

Une page de l'ethnologie française s'est écrite au Mali lorsque Marcel Griaule et Michel Leiris ont « découvert » les Dogons en 1931, éprouvant un choc devant un peuple qui s'est forgé sa propre création du monde, poétique (les femmes disent qu'elles ramassent les étoiles pour faire jouer les enfants), proche de la nôtre, et un art dont les formes rappellent celles de l'art contemporain. Le touriste peut visiter aujourd'hui la tombe de Marcel Griaule et la maison d'Ogotemméli où lui fut révélée la cosmogonie dogon. Les habitants de Sanga firent à l'ethnologue, mort en 1956 en France, des funérailles dogons : un crayon, symbole de son travail, fut cassé au-dessus de sa « tombe ». Griaule, tiers-mondiste, construisit un barrage qui permet aujourd'hui aux Dogons de survivre. La légende néanmoins pâlit un peu. La question se pose à présent : Marcel Griaule a-t-il découvert une culture africaine originale ou, avec ses informateurs locaux, n'a-t-il pas construit un mythe ?

autour de la case à palabre, sous un grand figuier sauvage au-dessus du vide. Tous, malgré les rires, sont dans un état de grand dénuement. L'épuisement marque bien des visages. L'eau est rare à Youga, les champs de mil éloignés, la sécheresse rode comme la mort. Aïsata, une adolescente de quinze ans, porte une veste de survêtement. Six mois par an, elle va s'employer à Bamako, avant de remonter au village. Comme plus de 90 % des femmes dogons, elle n'est jamais allée à l'école.

« GÉRONTOCRATIE LIBÉRALE »  
Conséquence de cette extrême dureté de la vie, un fort exode rural (20 % de la population) qui pourrait bien menacer à terme l'existence même des Dogon. Une menace plus grave que celle du



Le monde dogon est un monde vertical. En haut de la falaise qui domine la plaine (page de droite), dans des niches creusées à même le roc qui furent des habitations, reposent désormais les morts, hissés à l'aide de cordes. En contrebas viennent les greniers à mil et les maisons qui composent des villages suspendus entre ciel et terre (ci-dessus). Verticales aussi, ces échasses (ci-contre), utilisées lors de la danse des masques.

tourisme, accusé facile (5 000 visiteurs par an seulement passent par la falaise), aussi pernicieuse que celle de l'islam, toujours acharné dans sa lutte contre le fétichisme. « La moitié des Dogon pratiquent à présent l'islam, recherche un guide local, pourtant musulman. Cela a une conséquence inattendue. Les imams disent aux Dogon convertis qu'il leur faut se séparer de leurs fétiches. Les marchands d'objets d'art ne sont jamais loin, ils se précipitent. » A Youga, la mosquée nargue la grotte sacrée des masques.

La civilisation dogon est attaquée de toute part, elle perd sa substance spirituelle et matérielle. Et l'ethnologue, en principe désintéressé, y a contribué. Michel Leiris, qui accompagna Marcel Griaule, le pressentait déjà en 1931 : « Les méthodes de collecte des objets sont, neuf fois sur dix, des méthodes d'achat forcé, pour ne pas dire de réquisition... On pille des Nègres sous prétexte d'apprendre

aux gens à les connaître et les aimer, c'est-à-dire en fin de compte à former d'autres ethnographes qui iront eux aussi les « aimer » et les piller. »

Les femmes s'impatientent sur les rochers-sièges et semblent railer cette comédie des gérontes qui se font attendre. « Les vieux n'écoutent jamais les jeunes, et les hommes jamais les femmes », glisse Aïsata, que son séjour en ville « libère ». Voici enfin nos terribles vieillards, descendants de la paroi, comme du ciel, grâce aux troncs de baobabs. Tous se sont installés sous la case à palabre, la togouna, la « maison des mots », réservée aux hommes ; le toit bas empêche de se lever brusquement, obligeant l'orateur à la retenue.

Un chercheur a qualifié le système dogon de « gérontocratie libérale ». Réplique des Dogon : « Les Blancs pensent trop. » Le dernier Sigi a eu lieu en 1967, le prochain est prévu en 2027. Pour comprendre le cérémonial dogon, il faudrait assister à trois Sigi, expliquer les sages de Youga. Dans une vie, il n'est guère possible d'en suivre plus de deux. Le mystère des Dogon n'a donc pas fini de nous hanter. Lorsqu'on quitte l'Olympe de Youga, on a l'impression d'avoir reçu les tables de la loi.

ENVIES DE MODERNITÉ  
L'exode rural est en train d'ébranler en profondeur l'organisation sociale des Dogons. La migration des femmes bouleverse les rapports hiérarchiques dans les familles, celle des jeunes remet en cause la perpétuation de la domination des aînés, remarque l'ethnologue Véronique Petit. « Les gens viennent nous voir pour nos traditions, la beauté des villages et des paysages. Nous, on devrait rester là pour leur faire plaisir, et ne pas avoir les avantages de la moder-

## Carnet de route

- **Accès.** Air France (tél. : 0802-802-802) relie quotidiennement Paris à Bamako à partir de 3 812 F (581 €).
- **Repères.** La falaise de Bandiagara se dresse à 700 kilomètres au nord-est de Bamako (Mali). Haute de plusieurs centaines de mètres, elle s'étire sur 200 kilomètres. On s'y rend par la route à partir de Mopti, sur les bords du Niger. Aussi les voyageurs couplent-ils, à partir de Bamako, un circuit en pays dogon et une découverte du fleuve et de ses cités (Djenné, Mopti, Tombouctou, Gao). On peut y accéder aussi par le Burkina Faso. Le pays dogon englobe le site de

la falaise (la partie touristique) avec ses villages, le plateau lunaire et pierrenx qui donne accès à la falaise, et la plaine où est cultivé le mil. Des différences de mentalité existent entre la falaise, qui conserve la tradition, et le plateau, plus ouvert à la modernité. Bandiagara est le chef-lieu administratif, Sanga le centre touristique.

- **Circuits.** Meilleure période : octobre à mai, avec une température moyenne de 35 °. La découverte des villages se fait à pied à partir de Sanga. La compagnie des guides de Sanga a son siège au Campement, l'hôtel principal de la localité. Un bivouac chez l'habitant s'est développé, notamment à Koundou chez Kereko Dara. Guide nécessaire, attention aux

pseudo-guides qui se présentent avant Sanga.

- **Voyagistes.** La plupart inscrivent à présent une excursion en pays dogon, y compris les spécialistes culturels comme Clio. Nomade (tél. : 01-46-33-71-71) et Tamera (tél. : 04-78-37-88-88) proposent 8 jours à partir de 5 500 F (838 €) et 6 900 F (1 052 €). Voyageurs du monde (tél. : 01-42-86-16-00) s'appuie sur une agence efficace à Bamako, travaille avec les guides officiels de Sanga et tient à l'accompagnement d'un guide malien, pour un circuit en pays dogon mais aussi en pirogue à moteur sur le Niger, puis en 4 x 4, à la découverte des ethnies touarègue et peulh : 11 jours, 9 850 F (1 502 €), avec nuits en bivouac. Egalement un « spécial

réveillon de l'an 2000 », du 23 décembre au 3 janvier, 13 850 F (2 112 €). Une augmentation justifiée par les cérémonies dans le désert, les danses peulh et les prix majorés des vols.

- **Art.** Chaque bivouac a sa boutique où est rassemblée la production du village. Mieux vaut acheter là qu'à Mopti ou Bamako.
- **Lectures.** *L'Afrique fantôme*, de Michel Leiris (Gallimard, 1988, 655 p., 98 F, 15 €) et *Dieu d'eau : entretiens avec Ogotemméli*, de Marcel Griaule (Fayard, 1997, 220 p., 120 F, 18,3 €). Piero Collo, dans *Les Guérisseurs de la falaise, histoires du plateau dogon* (coll. « Les empêcheurs de penser en rond », 163 p., 94 F, 14,3 €), s'interroge sur l'œuvre de Griaule. Le Guide du routard *Afrique noire* (Hachette).

## Week-end Eugène de Beauharnais à Malmaison

Il y a deux siècles, en 1799, M<sup>me</sup> Napoléone Buonaparte, née Rose Lagerie (1763-1814), acheta à Rueil le château de la Malmaison qui devint alors « Malmaison » tout court, tandis que l'acquéreuse serait bientôt « Joséphine, impératrice des Français et reine d'Italie ». Comme vice-roi de la Péninsule, Napoléon choisit Eugène de Beauharnais (1781-1824), fils de sa femme, qu'il adopta et rebaptisa Eugène-Napoléon. Ce garçon sérieux, fils du président guillotiné de l'Assemblée, reçut son baptême du feu à onze ans sur le Rhin. Sous la Terreur, l'adolescent fut caché comme apprenti chez un menuisier ruellois. C'est à ce « prince Eugène » oublié – que Goethe qualifia de « grand caractère » et qui eut le culot, à une époque de tous les opportunistes, de se tenir à sa devise : « *Honneur et fidélité* » – que le Musée national de Malmaison consacre une séduisante exposition dépassant l'éternel duo des lieux « Joséphine-Napoléon ». Eugène hérita Malmaison de sa mère. Grâce à deux cents objets – comme la barbière du vice-roi d'Italie ou des œuvres de Géricault, Gérard, Gros et Joseph Vernet –, c'est tout un pan méconnu de l'épopée napoléonienne qui surgit. Eugène fut constamment au premier rang, de l'Egypte à la Russie via le Tyrol, restant jusqu'au bout loyal à l'égard de l'empereur quand la trahison fleurit partout de Bernadotte à Murat. L'exilé de Sainte-Hélène reçut des fonds de son fils adoptif. Epoux heureux d'une princesse bavaroise, Eugène finit ses jours pair de Bavière. Ses enfants régnèrent un peu partout du Brésil à la Suède et aujourd'hui presque toutes les dynasties européennes ont du sang Beauharnais. Le roi de Suède a prêté quarante objets pour l'exposition. Outre cette manifestation, Rueil, avec ses trois vastes parcs et sa forêt domaniale, restes de la terre impériale, ses autres édifices historiques (l'église, édifiée en 1584 par un roi de Portugal exilé et où reposent Joséphine et sa fille Hortense, l'ex-maire Second Empire abritant un Musée d'histoire locale, l'ermitage du Père Joseph, etc.), ses bonnes tables et ses hôtels, offre aux portes de Paris ce qu'on peut demander à un week-end vert et culturel. Depuis près de deux siècles aussi, nombre de voyageurs étrangers, de telle reine d'Espagne à tel mécène exotique, résident à Rueil lorsqu'ils ont à faire à Paris.

Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

- ★ Malmaison, 1, avenue Joséphine 92500 Rueil-Malmaison. Accès depuis Paris par le RER ligne A, station Défense puis autobus 258. Parc-autos gratuit au château.
- ★ Musée ouvert tous les jours (sauf mardi) de 10 heures à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 15. Prix : de 20 à 30 F (de 3 à 4,5 €). L'exposition sur Eugène dure jusqu'au 3 janvier 2000. Catalogue : 168 p., 180 F (27,4 €) ; brochure illustrée de 72 p. : *Il y a deux cents ans, Joséphine acheta Malmaison* ; catalogue de l'exposition « L'impératrice Joséphine et les sciences naturelles ».
- ★ Une table : Relais de Saint-Cucufa, en bordure du bois de ce nom, 114, rue Miribel, Rueil, tél. : 01-47-49-79-05, menu à partir de 180 F (27,4 €). Un hôtel : le Cardinal, 1, place Richelieu, au cœur du Vieux Rueil, tél. : 01-47-08-20-20. Week-end : 400 F (61 €), pour une ou deux personnes.
- ★ Renseignements : Maison du tourisme de Rueil-Malmaison (tél. : 01-47-32-35-75).

**EVA SION**  
Publicités

3615 DAFT 2,291/mn  
**VOLS REGULIERS A PRIX REDUITS**  
LIC. 075.05.0449  
**DIAL-A-FLIGHT**  
**01 49 93 21 13**

**HAUTES-ALPES**  
**05350 MOLINES-EN-QUEYRAS**  
STATION VILLAGE - ÉTÉ - HIVER  
Soleil - Neige - Tous ski - Raquette  
**HÔTEL LE CHAMOIS\*\***  
LOGIS FRANCE 2 cheminées  
**1/2 pension 285 F - 315 F**  
Tél. : 04.92.45.83.71 - Fax : 04.92.45.80.58

**GUADELOUPE 91/7n 3825 F**  
vol rég. + 7 nuits hôtel Mahogany 3\* Sup. plage de Gosier + petit-déjeuner buffet.  
**MARTINIQUE 91/7n 4070 F**  
vol rég. + 7 nuits hôtel Méridien 4\*, Trois-Ilets + petit-déjeuner buffet. Base 2 pers.  
**ST MARTIN 91/7n 3615 F**  
vol rég. + 7 nuits hôtel 4\*, baie Nettlé + petit-déjeuner buffet. Base 4 pers.  
Prix valables en octobre (hors vacances scolaires).  
**Directours 01.45.62.62.62**  
AGENCE ouverte 6h/7 au 9h Au des Champs-Élysées Paris 8<sup>me</sup>.  
Minitel 3615 DIRECTOURS 2,23 F/mn.  
**Web www.directours.fr**  
Membre SNAV - Garantie APS

**La bosse du voyage...**  
Des dunes de l'Erg Ouarane en Mauritanie aux tassilis de l'Akakous libyen, des oasis des déserts égyptiens aux falaises du pays dogon, cet hiver, prenez un peu d'été en marche... **ZIG ZAGUEZ.**  
**01.42.85.13.93**  
Minitel : 3615 ZIG ZAG VOYAGES.  
<http://www.zig-zag.tm.fr>

**CI-DESSOUS, UNE NOUVELLE ARME TRÈS EFFICACE CONTRE LA PAUVRETÉ.**

**TOURISM FOR DEVELOPMENT**

Pour plus d'information :  
Tourism For Development  
59 bd Saint-Michel  
75005 Paris

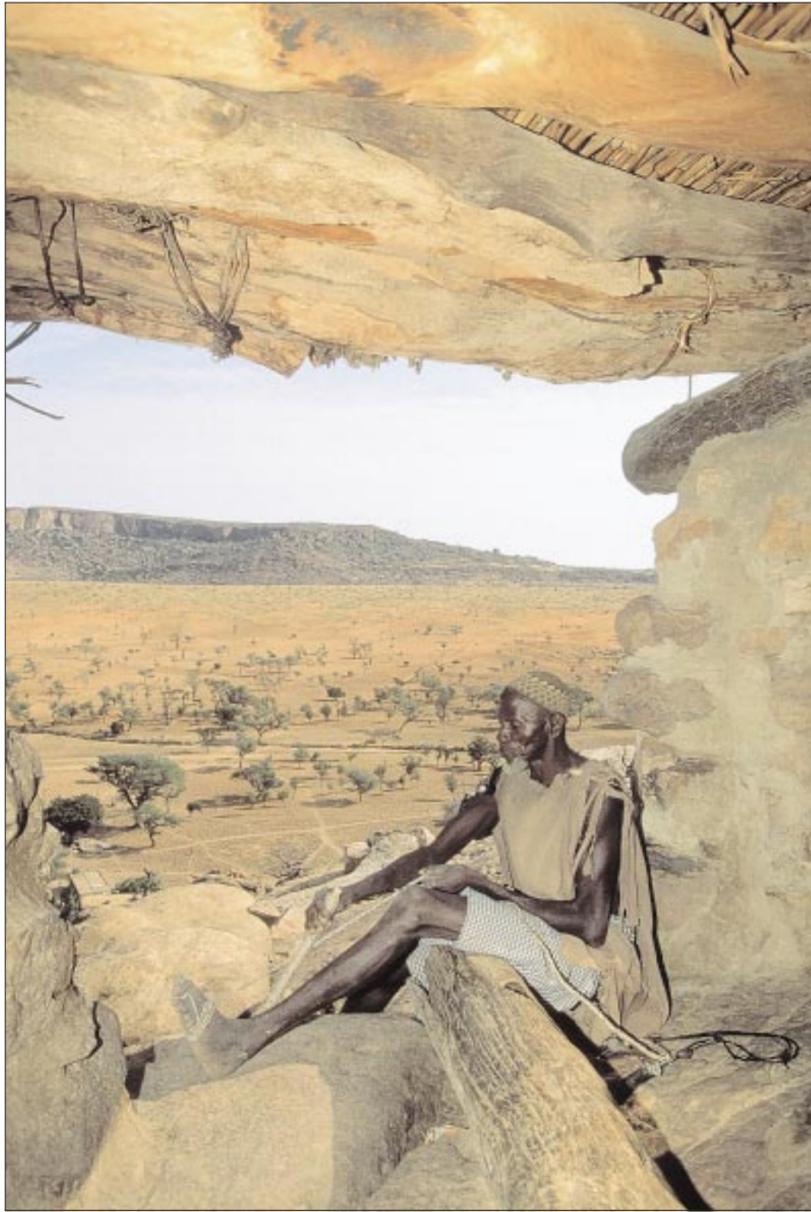
**3615 DÉGRIFTOUR**  
LE VOYAGE À PRIX DÉGRIFÉ

**MIAMI**  
7 nuits en Hôtel 2\* + 2 jours de jetski  
Vol régulier au départ de Paris  
**Prix Dégriftour : 4 750 F\***  
Prix Public : 7 559 F

**MARTINIQUE**  
10 nuits en Hôtel 2\* petits déjeuners  
Vol régulier au départ de Paris  
**Prix Dégriftour : 3 460 F\***  
Prix Public : 5 310 F

\* Prix par personne base chambre double hors taxes aéroport.  
**3615 DT** - (de 1,01 à 2,23 F/mn.)  
**08.36.68.28.27** (2,23 F/mn)  
[www.degriftour.fr](http://www.degriftour.fr)  
LIC.095960001 - Offres selon disponibilité

**Le samedi, dans le supplément "LE MONDE TÉLÉVISION", retrouvez d'autres offres de voyages.**



M. RENAUDIEU

MORALISATION

# Adoption d'un code mondial d'éthique du tourisme en dix commandements

**SANTIAGO DU CHILI**  
de notre envoyée spéciale

Santiago du Chili s'est réveillé, vendredi 1<sup>er</sup> octobre, sous une bruine très londonienne. Clin d'œil de l'Histoire. La procédure visant l'ancien dictateur Pinochet se déroule de l'autre côté de l'Atlantique alors qu'ici, dans la patrie d'Allende et de Pablo Neruda, était adopté par cent dix nations et quelque six cents délégués rassemblés pour la 13<sup>e</sup> assemblée générale de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) le premier code d'éthique fixant, en dix articles, les règles de conduite à l'intention des Etats, des entreprises privées (compagnies aériennes, chaînes d'hôtels, tour-opérateurs) et des simples voyageurs, clients et acteurs de la première industrie planétaire.

En 1998, 625 millions de touristes ont dépensé 445 milliards de dollars à travers le monde. Les globe-trotteurs seraient 673 millions en l'an 2000, 1 milliard en 2010 et plus de 1,6 milliard dans vingt ans, soit trois fois plus qu'aujourd'hui.

Face à cette explosion, incontrôlée et incontrôlable, du tourisme mondial, il devenait urgent de prendre des mesures de protection de l'environnement, des ressources naturelles comme de l'héritage culturel et des peuples dans leur diversité. Francesco Frangialli, secrétaire général de l'OMT et initiateur du projet, a plaidé, durant les cinq jours de session, pour un développement raisonnable et durable du tourisme. Cette industrie possède une formidable capacité à créer des emplois et donc à participer au développement économique des pays. Mais l'équilibre demeure délicat entre le touriste et l'acteur local. Il faut tisser des liens interculturels afin que le premier ne soit pas perçu comme un prédateur qui peut et doit payer, tandis que la population

autochtone se croit dépouillée de son bien sans réelle contrepartie alors qu'elle n'a pas, ou peu, accès aux retombées financières.

Après six heures de discussions de forme, le code mondial d'éthique du tourisme fut approuvé à l'arraché par l'assemblée, en même temps que la création d'un comité mondial d'éthique composé de vingt-quatre personnalités chargées de veiller à son application sur la base d'une conciliation entre les parties et non pas d'une condamnation après arbitrage.

**UNE SIMPLE RECOMMANDATION**

Les membres de l'OMT se disent convaincus que « le tourisme représente une force vive au service de la paix ainsi qu'un facteur d'amitié et de compréhension entre les peuples. Au prix du respect d'un certain nombre de principes et de l'observance de règles, il est possible dans ce domaine de concilier économie et écologie, environnement et développement ». Ainsi, le code d'éthique engage à respecter l'égalité des hommes et des femmes, à promouvoir les droits des groupes les plus vulnérables (notamment les enfants), les minorités ethniques et les peuples autochtones. Le tourisme doit assurer la sauvegarde du milieu naturel pour répondre aux besoins des générations actuelle et à venir, ne pas gaspiller de précieuses ressources (eau, énergie, etc.), mais réduire la production des déchets et concevoir des infrastructures qui protègent les écosystèmes, la biodiversité et les espèces menacées.

Autres ambitions: affecter une partie des recettes du tourisme à l'entretien des sites; permettre la survie et l'épanouissement des cultures traditionnelles, de l'artisanat et du folklore et ne pas provoquer leur standardisation et leur appauvrissement; répartir équitablement les bénéfices du tourisme

entre les populations locales, en tenant compte de leurs besoins et en leur garantissant une embauche prioritaire. Aux entreprises multinationales de procéder à des études d'impact de leurs projets de développement et de faciliter le dialogue sans abuser de leur position dominante. Celles-ci doivent éviter de devenir le vecteur de modèles culturels et sociaux artificiellement imposés aux communautés d'accueil. A elles de s'impliquer dans le développement local en évitant le rapatriement excessif de leurs bénéfices. Il est encore rappelé que touristes et visiteurs bénéficient de la liberté de circuler à l'intérieur de leur pays comme d'un Etat à l'autre.

Avec toutes les précautions de mise, Alain Pellet, conseiller juridique de l'OMT, n'a pas ménagé son énergie pour s'assurer du résultat positif de la séance. Il fallait être rassurant. « Ce code éthique veille au respect des compétences souveraines des Etats. C'est une recommandation sans que cela constitue pour eux une obligation. Il en va de même pour les entreprises et les organisations appelées à inclure volontairement les dispositions du code », note-t-il.

Il n'empêche. « Si on donne tort à une chaîne hôtelière qui s'est implantée indûment sur un site, cela devient moralement difficile pour celle-ci », confie Francesco Frangialli. Le secrétaire général de l'OMT indique qu'il va largement diffuser le code d'éthique et que, dès 2001, pour la prochaine assemblée, le comité de surveillance sera opérationnel. Bien que ni les Etats-Unis, ni la Grande-Bretagne, ni l'Australie n'adhèrent à l'OMT et que la Birmanie s'en retire cette année, il faut espérer que ce code fasse loi pour un « meilleur des mondes » à l'aube du troisième millénaire.

Florence Eviv

nisation », se rebelle un guide de Sanga.

A-t-on le droit de figer une société, de surcroît en péril, pour satisfaire des critères touristiques ou des objectifs patrimoniaux? « Il n'est plus possible aujourd'hui de préserver cette culture dans sa vision des années 30. Sinon, les Dogon n'existeront plus dans quelques années », affirme Samuel Sidibé, directeur du Musée de Bamako. Une certitude: en 2027, il y aura du monde sur les rochers de la falaise, et sans doute « plus de Blancs que de Dogon ». Les ethnologues ont déjà programmé leur déplacement.

Régis Guyotat



**L'hospitalité Irlandaise commence dans les airs.**

**Paris/Irlande à partir de**

Contactez Aer Lingus  
tél: 01 55 38 38 42,  
Minitel 3615 Aer Lingus  
(2,23F/mn.) ou  
votre agence de voyages.

**Aer Lingus**

\*TAXES COMPRISES. TARIF A/R. VALIDITÉ JUSQU'AU 15 DÉCEMBRE 1999. ACHAT AU MOINS 7 JOURS AVANT LE DÉPART. VOIR CONDITIONS SPÉCIALES. VOLS DÉPART PARIS/DUBLIN/CORK/SHANNON SOUS RÉSERVE D'APPROBATION GOUVERNEMENTALE.

**Voyageurs**  
DANS LE MONDE ARABE

**Les Expositions-ventes d'Artisanat**

**LA CHINE**: du 8 septembre au 27 novembre 1999, la Cité des Voyageurs - Paris, vous invite à découvrir l'art et l'artisanat traditionnel chinois.

**VOYAGEURS PARIS**  
55, rue Sainte-Anne  
75002 Paris  
☎ 01 42 86 17 90

**VOYAGEURS LYON**  
5, quai Jules Courmont  
69002 Lyon  
☎ 04 72 56 94 56

**VOYAGEURS RENNES**  
(agence Rallu)  
2, rue Jules Simon, BP 7501,  
35075 Rennes Cedex  
☎ 02 99 79 16 16

**VOYAGEURS TOULOUSE**  
12, rue Gabriel Péri  
31000 Toulouse  
☎ 05 62 73 56 46

**VOYAGEURS FOGÈRES**  
(agence Rallu)  
☎ 02 99 94 21 91

**VOYAGEURS SAINT-MALO**  
(agence Rallu)  
Tél: 02 99 40 27 27

**Demandez vos brochures** sur Internet  
**www.vdm.com**  
**3615 VOYAGEURS**  
2,23F/mn

[ VOLS RÉGULIERS ]\*  
**Paris > Amman ou Damas : 2 590F**  
**Paris > Beyrouth : 2 360F**  
**Paris > Marrakech : 2 000F**  
>> Consultez et réservez tous nos vols sur toutes nos destinations sur le Web Voyageurs : www.vdm.com

[ ITINÉRAIRE EN INDIVIDUEL ]\* LE LIBAN RETROUVÉ  
**7 jours** Beyrouth - Beyrouth à partir de **3 470F** base 2 personnes

[ ITINÉRAIRE EN INDIVIDUEL ]\* JORDANIE : A LA RENCONTRE DE PÉTRA  
**9 jours** Amman - Amman à partir de **4 880F** base 2 personnes

[ CIRCUIT CIVILISATIONS ]\* LIBYE : LES SPLENDEURS RÉVEILLÉES  
**15 jours** Paris-Paris à partir de **19 640F** (base ch. double)  
Départ garanti à partir de 8 personnes. Circuit avec accompagnateur francophone spécialisé Voyageurs dans le Monde Arabe de Paris à Paris.  
>> Prenez rendez-vous avec nos spécialistes qui sauront vous conseiller sur chaque destination.

\*Prix par personne à partir de, aller/retour, hors taxes, hors vacances scolaires.

>> Renvoyez ce coupon à VOYAGEURS DU MONDE, 55 rue Sainte Anne, 75002 Paris

JE SOUHAITE RECEVOIR LES BROCHURES SPÉCIALISÉES SUR LES VOYAGES EN "INDIVIDUEL" :  
 Afrique  Amérique du Sud  Asie Centrale  Asie du Sud Est  Australie  Chine  Etats-Unis / Canada  
 Europe  Les îles  Inde  Indonésie  Italie  Mexique / Guatemala  Monde Arabe

JE SOUHAITE RECEVOIR LA BROCHURE VOYAGEURS "CIRCUITS"\* :  
Cette brochure regroupe l'ensemble des circuits "civilisations" et "découvertes" de nos 13 brochures spécialisées.  
 Circuits \*Envoi gratuit limité à 2 brochures. Au delà, merci de joindre 15 Frs par chèque à l'ordre de Voyageurs du Monde.

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_  
ADRESSE : \_\_\_\_\_  
CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_ TÉL : \_\_\_\_\_

Le Monde - 07/10/99

# Soleil et fraîcheur

**JEUDI.** La France reste sous l'influence d'un bel anticyclone. Brouillards matinaux puis beau soleil sont au programme de cette journée. Une perturbation très atténuée circule en fin d'après-midi sur les côtes de la Manche. Sous des vents de nord-est généralement faibles, les températures restent fraîches.

**Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie.** - Les brumes du matin se dissipent à la faveur d'un beau soleil. Puis, dans l'après-midi, des nuages d'abord élevés puis plus épais envahissent le ciel du nord de la Bretagne et de la Normandie. Après les gelées matinales, il fera de 14 à 16 degrés.

**Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes.** - Après la dissipation des brouillards matinaux, le soleil brille. Les côtes de la Manche et le Nord-Picardie verront le ciel se couvrir dans l'après-midi. Il fera de 12 à 14 degrés.

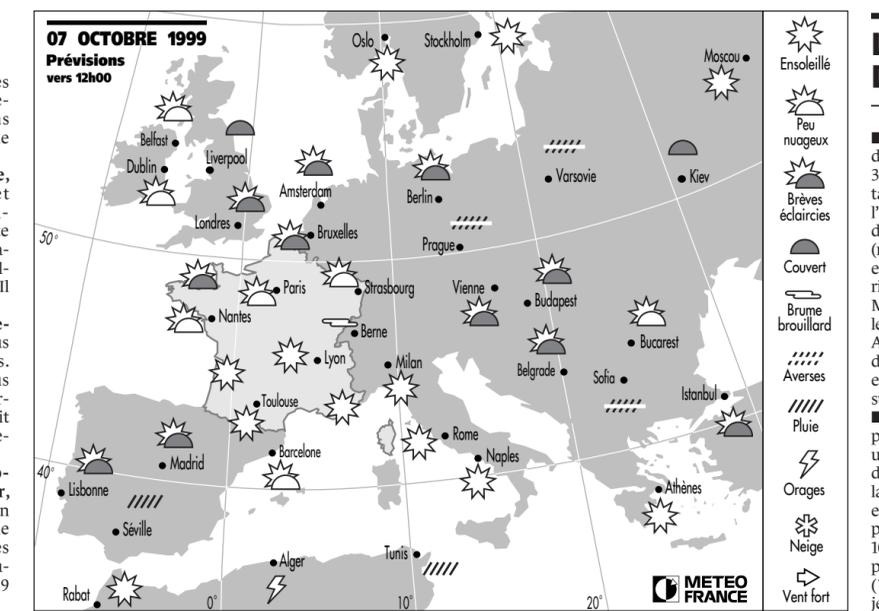
**Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté.** -

La matinée est grise et fraîche. Les brouillards peuvent être localement denses et tenaces. Dans l'après-midi, le soleil reprend le dessus. Il fera de 12 à 14 degrés.

**Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées.** - Brumes et brouillards matinaux disparaissent en matinée. Le soleil reste ensuite bien présent, à peine caché de temps à autres par quelques cumulus de beau temps. Il fera autour de 18 à 20 degrés.

**Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes.** - Il fait gris le matin sous des brouillards parfois denses. Mais le soleil reprend le dessus dès la fin de la matinée. Le thermomètre parfois négatif au petit matin remontera vers 15 ou 16 degrés.

**Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse.** - Encore une journée bien ensoleillée. Le soleil est à peine caché par des brumes matinales dans l'intérieur et les petits cumulus de l'après-midi. Il fera entre 19 et 21 degrés.



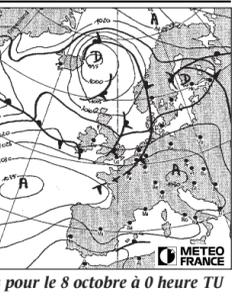
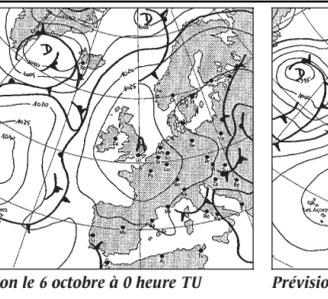
# LE CARNET DU VOYAGEUR

**FRANCE.** Le programme hiver d'Air France, qui débute dimanche 31 octobre, comporte des augmentations de fréquences par rapport à l'hiver dernier. Les vols augmentent de 12,3 % vers l'Amérique du Nord (notamment New York, Washington et Chicago), de 14,1 % vers l'Amérique du Sud (en particulier Caracas, Mexico et Sao Paulo), de 20,7 % vers le Proche-Orient, de 10,6 % vers les Antilles et de 15 % sur l'Océan Indien. Les vols vers l'Afrique et l'Asie, en revanche, restent à peu près stables.

**GRANDE-BRETAGNE.** La SNCF propose aux voyageurs en groupe un Paris-Londres en Eurostar au prix de 550 F (83 €) A/R. Une offre valable du 1<sup>er</sup> octobre au 30 novembre et du 1<sup>er</sup> janvier au 29 février 2000 pour des A/R en 2<sup>e</sup> classe à partir de 10 personnes et dans la mesure des places disponibles. Un tarif à 490 F (74 €) concerne les groupes de jeunes de moins de vingt-six ans.

Table with 3 columns: City, Temperature, and Weather conditions. Includes cities like Papeete, Paris, London, etc.

Table with 3 columns: City, Temperature, and Weather conditions. Includes cities like Kiev, Lisbonne, Amsterdam, etc.



# JARDINAGE

## Chez les plantes aussi, l'union fait la force

**SALVADOR (Brésil)**  
*de notre envoyé spécial*

A la sortie de Salvador, sur la route qui longe la côte, un parc à été aménagé dans une forêt qui ourle un lac encaissé qu'un petit barrage maintient en eau toute l'année. Le parc de Pituauçu se visite à pied ou en vélo. Une piste large comme une route départementale, longue de 15 kilomètres, a été creusée à même la forêt. Soigneusement damée, elle est praticable par les moins sportifs : les côtes sont douces et les quelques virages en épingle sont signalés en temps utile.

Que l'on se rassure, on ne parcourt pas cette piste pour établir des records de vitesse mais pour observer une nature laissée à elle-même. En chemin, on peut aussi avoir la chance d'apercevoir une famille de petits singes traverser la piste en prenant son temps. N'étant pas chassés, ils ne sont pas trop effarouchés - un peu plus quand même que ceux qui viennent regarder droit dans les yeux les visiteurs du Musée d'art moderne de Bahia, en équilibre instable sur l'extrémité d'une branche de jacaranda, ce haut arbre aux feuilles composées qui

épanouit de grandes grappes de fleurs bleu lavande et dont le bois connu sous le nom de palissandre de Rio servait autrefois à la fabrication de meubles.

**PARASITAGE AÉRIEN**

Dans un premier temps, l'amateur de plantes tropicales est estomaqué par la variété des espèces qui croissent dans un désordre apparent bien différent des forêts européennes beaucoup moins riches en espèces et dont le couvert est bien souvent dégagé. Ici, la végétation occupe la moindre parcelle du sol, les grands arbres protègent les petits du soleil qui eux-mêmes protègent les arbrisseaux qui protègent les plantes naines.

Si l'on scrute le sommet des grands arbres, on aperçoit des lianes parasites qui, à la façon du gui, puisent leur nourriture de la sève de leur victime qu'elles recouvrent peu à peu d'une toison vigoureuse. On aperçoit aussi des fougères poussant dans l'humus qui s'accumule à la base des feuilles des palmiers, des broméliacées qui s'accrochent à l'écorce et qui puisent leur nourriture dans l'azote de l'air, dans le peu de débris végétaux que leurs racines re-

tiennent prisonniers et dont le cœur est toujours plein d'eau - on ne le voit pas, mais on le sait !

En observant le sol, on a une autre surprise. Quand la piste a été creusée à flanc de colline, on remarque que la couche de sol arable est très mince, quelques centimètres au maximum, que le sous-sol, semblable à de la latérite (il en a la couleur rouge), est stérile : quasiment aucune plante ne colonise ce sol quand il est en pente raide et à découvert.

Comment d'une si fine couche de terre peut naître et croître avec une vigneuse aussi remarquable

une si grande quantité de plantes ? De la parfaite symbiose qui les fait vivre les unes pour les autres, les unes des autres avec l'aide de nombreux insectes, champignons et micro-organismes qui transfèrent arbres morts, feuilles tombées et cadavres d'animaux en aliments directement assimilables par les racines qui puisent en surface ce dont les plantes ont besoin pour leur croissance.

Cet équilibre est fragile. Si les plus petits ont besoin des plus grands, l'inverse est tout aussi vrai : qu'on défriche une portion de cette forêt pour n'y laisser que

les arbres les plus remarquables et ils ne tarderont pas à mourir, comme on a pu l'observer en Guyane française. Des grands troncs nus en haut desquels ne subsistait qu'un toupet de branches maigrement garni ; des géants qui s'effondraient à la première pluie abondante accompagnée de rafales de vent.

**IMITER LA NATURE CHEZ SOI**

Si l'on revient en France et que l'on observe les grandes plates-bandes de plantes vivaces, de rosiers et d'arbustes mêlés, on s'aperçoit que la quantité de plantes qui y sont regroupées tient davantage de la forêt tropicale que des bois alentour. La comparaison paraît artificielle, mais qu'on y songe : plus d'une quarantaine d'espèces différentes s'y côtoient, s'y épaulent, y prennent leurs aises ou, ne s'adaptant pas, végètent et crèvent sans tarder.

Cette symbiose que la nature produit spontanément, le jardinier tente de la reproduire. Pour y réussir, il faut un grand sens de l'observation, ne pas se précipiter, tirer les leçons de ses échecs, réunir les plantes, venues parfois de continents éloignés de plusieurs milliers

de kilomètres, de façon qu'elles trouvent les conditions idéales à leur croissance. Il faut aussi prendre garde à ne pas trop nettoyer ces plates-bandes des feuilles qui, l'automne venu, se dessèchent. Il est bon de les laisser pourrir sur place.

La pluie, l'alternance du gel et du dégel, les bactéries du sol, les vers de terre les transformeront en cet humus seul capable d'améliorer les terres les plus ingrates. Les jardiniers cultivant un sol difficile (trop sableux ou trop argileux) bénéficieront les premiers de cette façon de faire « naturelle ». D'un bon jardin rien ne doit sortir pour aller à la déchetterie. Les tonnes de gazon finiront sur le tas de compost, avec les épluchures de légumes, les feuilles mortes des arbres et tous les débris végétaux tendres. Les branches seront broyées pour finir au même endroit. Les mauvaises herbes seront brûlées et les cendres seront mélangées à la masse de terreau que l'on obtient ainsi gratuitement. Au printemps, il sera étalé soigneusement sur le sol, avant que la végétation reprenne.

Alain Lompech

# MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 99237

Grid for crossword puzzle with letters I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X and numbers 1-12.

**HORIZONTALEMENT**

I. Elevée pour être entendu. - II. Toujours en tête. Démonstratif. - III. Sans suite quand elle est amoureuse. Plutôt salé. - IV. Riche égyptienne. Sur la façade des maires. Chassé pour ses écailles. - V. Relève la balle. Trouver un nouveau timbre. - VI. Désagréables comme des orties. - VII. Revenir sur le passé. Personnel. - VIII. Petit format chez l'imprimeur. Préposition. Vingt-troisième chez les Grecs. - IX. Premier chez nous. Activité intéressante

mais complètement désintéressée. - X. Dans une île face à Taïwan. Barre métallique.

**VERTICALEMENT**

1. Abondant et bien garni. - 2. Garde le lit quand tout va bien. Conjonction. - 3. Baveuse, elle est excellente. - 4. Béquille sur le chantier. Fait de la recherche sur toutes les gammes. - 5. Interrompu à plusieurs reprises. - 6. Qui n'est point atteint. Coule dans le Nord. Fait circuler la rumeur. - 7. Son champ n'est pas ouvert à

SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).

tous. Passent en silence. - 8. Fournisseur de cachou. Fait la cloche. - 9. Sur la planche. Repère pour le marin. Dans les bottes. - 10. Classés dans le Bordelais. Ramassés sur la table. - 11. Délicatement colorée. Affluent du Danube. - 12. Evite de choisir.

Philippe Dupuis

**SOLUTION DU N° 99236**

**HORIZONTALEMENT**

I. Chansonnette. - II. Lorette. Paon. - III. Irisée. Seing. - IV. Nao. Réopér. - V. Sisal. Co. Ara. - VI. Drôlet. TP. - VII. OE. Item. Enns. - VIII. Esse. Tintées. - IX. Entamer. Oe. - X. Lamentations.

**VERTICALEMENT**

1. Clins d'œil. - 2. Horaires. - 3. Arioso. Sem. - 4. Nés. Aliéné. - 5. Sterlet. Tn. - 6. Otée. Tétât. - 7. Ne. Oc. Mima. - 8. Spot. Net. - 9. Epée. Pétri. - 10. Taira. Ne. - 11. Toner. Néon. - 12. Engraissés.

# BRIDGE

PROBLÈME N° 1861

**LE MORT INACCESSIBLE**

Patrick Jourdain avait publié cette donne dans le *Bridge Magazine* anglais, dans la page consacrée aux exercices et aux problèmes. Au début, cachez les mains adverses (Est-Ouest) pour vous mettre à la place du déclarant en Sud.

♠ 8 7 4 2  
♥ D V 8 6  
♦ D 7 2  
♣ 6 4

♠ 10 6 3  
♥ 9 3 2  
♦ V 8 3  
♣ RD 9 8

♠ V  
♥ 10 7 5 4  
♦ R 10 6 5  
♣ A 10 5 3

♠ A R D 9 5  
♥ A R  
♦ A 9 4  
♣ V 7 2

Ann. : N. don. Tous vuln.

Sud Ouest Nord Est  
- - - - -  
2 ♠ passe 4 ♠ passe...

Ouest a attaqué le Roi puis la Dame de Trèfle, et il a continué

Trèfle. Comment Sud doit-il jouer pour réussir le contrat de QUATRE PIQUES contre toute défense ?

Réponse

Si le déclarant joue trop vite, il va couper le troisième Trèfle avec un atout du mort, puis il va tirer l'As et le Roi de Pique ; et, si les atouts ne sont pas partagés 2-2, il va donner un troisième coup d'atout, débloquera les Cœurs (As, Roi) et jouera l'As de Carreau et le 4 de Carreau vers la Dame. Mais, si Est a le Roi de Carreau, ce sera la chute, car Sud aura deux Carreaux à perdre. « Pas de chance, dira le déclarant, car j'aurais gagné avec les Piques partagés et le Roi de Carreau bien placé... »

Or, en admettant que les atouts ne sont pas 4-0, le contrat est sur table si l'on se contente de... ne pas couper le troisième Trèfle. Sud reprendra la main et jouera l'As et le Roi de Cœur, puis As, Roi et Dame de Pique, et la quatrième atout du mort (le 8 de Pique) servira de reprise en jouant le 5 de Pique, afin d'utiliser la Dame et le Valet de Cœur pour défausser les deux Carreaux perdants de la main.

**PAS DE CRUEL DILEMME**

Cette donne a été publiée par Zibatis dans le *Bulletin des journalistes internationaux*. Cachez au début les mains d'Est-Ouest.

Hand analysis for Bridge problem 1861, showing card distributions and play sequences.



# L'invitation à voyager du Festival de l'Union des théâtres de l'Europe

Pour sa huitième édition, le Festival de l'Union des théâtres de l'Europe à lieu en France, à Strasbourg, du 5 octobre au 7 novembre. Quelques-uns des plus importants metteurs en scène européens s'y sont donné rendez-vous

L'Union des théâtres européens, fondée en 1990 par le metteur en scène Giorgio Strehler, est un symbole, une société qui regroupe des théâtres liés par des affinités électives. Elle comptait à l'origine douze membres, qui

s'étaient choisis (une règle restée en vigueur) et répondait à l'ébranlement suscité par la toute récente chute du mur de Berlin. « Il faut faire quelque chose dans cette Europe qui va naître », disait alors Giorgio Strehler. L'Union

s'agrandit d'année en année. Elle compte aujourd'hui seize membres qui organisent un festival annuel dans une ville abritant un théâtre membre. Pour sa huitième édition, et c'est une première, le Festival de l'Union des théâtres de

l'Europe à lieu en France, à Strasbourg, du 5 octobre au 7 novembre. Ingmar Bergman, Luca Ronconi, Thomas Cestermeier, Mario Martone... Quelques-uns des plus importants metteurs en scène européens s'y sont donné rendez-vous.

**LEV DODINE**, Ingmar Bergman, Luca Ronconi, Christoph Marthaler, Thomas Cestermeier, Mario Martone... Quelques-uns des plus importants metteurs en scène européens ont rendez-vous à Strasbourg, du 5 octobre au 7 novembre, à l'initiative du Théâtre national de Strasbourg, qui organise le VIII<sup>e</sup> Festival de l'Union des théâtres de l'Europe. C'est la première fois que cette manifestation a lieu en France, et c'est une bonne nouvelle. Une invitation à voyager d'Helsinki à Budapest, de Stratford-upon-Avon à Naples, à un moment particulièrement intéressant du théâtre européen, qui a mis du temps à trouver ses marques dans la nouvelle géographie politique née de la chute du mur de Berlin, en 1989, mais qui aujourd'hui laisse espérer une nouvelle donne, avec l'arrivée de metteurs en scène assez jeunes pour n'avoir pas à liquider le passé.

Ainsi du Hongrois Arpad Schilling et de l'Allemand Thomas Cestermeier – présents à Strasbourg : l'un a vingt-cinq ans, et veut créer à Budapest une scène, inspirée du modèle du Soleil d'Ariane Mnouchkine, qui dépasse le dilemme entre théâtre public et alternatif ; l'autre prend la direction de la Schaubühne de Berlin, à trente et un ans – l'âge qu'avait Peter Stein quand il a fondé ce théâtre devenu le premier d'Europe dans les années 70. Schilling et Cestermeier se connaissent, s'apprécient, et partagent le même désir d'inventer des formes, en associant des chorégraphes à la marche de leurs théâtres et en s'ouvrant sur l'international. Ils veulent dépasser les frontières, dans l'art et la pratique. Cette tentative, en accord avec leur génération, verra le jour avec le deuxième millénaire : Thomas Cestermeier ouvrira la nouvelle ère de la Schaubühne le

1<sup>er</sup> janvier 2000, avec un programme qui est encore tenu secret ; Arpad Schilling veut fonder son théâtre avant 2001, date annoncée d'une restructuration des scènes hongroises. Outre leur talent indéniable, tous deux ont en commun d'avoir grandi à l'ombre d'âmes prestigieuses – le Katona de Budapest et le Deutsches Theater de Berlin – membres de l'Union des théâtres de l'Europe.

## « EN CACHETTE »

Cette union, Giorgio Strehler l'a voulue et soutenue jusqu'à sa mort, le 25 décembre 1998. Il y tenait beaucoup, et souffrait qu'elle vécût « en cachette », comme il disait. La structure de l'UTE n'incite pas à la publicité : l'Union est un symbole, une société qui regroupe des théâtres liés par des affinités électives. Strehler l'a fondée en février 1990, sept ans après que le label Théâtre de l'Europe avait été

associé au Théâtre de l'Odéon à Paris, qu'il dirigea jusqu'en 1989. Elle comptait alors douze membres, qui s'étaient choisis (une règle restée en vigueur) et répondait à l'ébranlement suscité par la toute récente chute du mur de Berlin.

« Il faut faire quelque chose dans cette Europe qui va naître, s'est dit Strehler. Echanger non seulement des spectacles, mais aussi des gens, des metteurs en scène, des techniciens, des comédiens. » Quatre ans plus tard, en 1994, Giorgio Strehler s'alarmait de la montée des nationalismes en Europe : « C'est une chose que les gens de ma génération croyaient ne jamais revoir. Nous avons fait une erreur d'appréciation. Pour moi qui ai des chromosomes slovénes, allemands, français et italiens, le nationalisme est une terreur. Tous les Européens sont des bâtards. Au cours des siècles, nous nous sommes entre-tués beaucoup, mais nous avons aussi fait des enfants qui

ne peuvent se passer de Kafka, de Dostoïevski, de Leonardo. »

Pour Strehler, l'urgence imposait de renforcer l'Union : elle s'agrandit d'année en année et compte aujourd'hui seize membres qui organisent chaque année un festival dans une ville abritant un théâtre membre. Ce sont les héritiers du maître et de son désir d'oublier les frontières en Europe qui se retrouvent à Strasbourg – des âmes aux plus jeunes.

Brigitte Salino

★ Programme et renseignements : Théâtre national de Strasbourg, 1, avenue de la Marseillaise, 67 000 Strasbourg. Du 5 octobre au 7 novembre, le lundi de 14 heures à 18 heures, du mardi au samedi de 10 heures à 18 heures, le dimanche de 10 heures à 18 heures. Tél. : 00-33 (0)-3-88-24-88-24. Prix : 20 F (3,05 €) à 140 F (21,37 €).

## La difficile répartition des droits des interprètes

LA LOI du 3 juillet 1985 relative aux droits voisins du droit d'auteur (droit des interprètes et des producteurs), puis une sentence arbitrale datant de 1987, ont partagé les rôles entre la Société civile pour l'administration des droits des artistes et musiciens-interprètes (Adami), chargée de percevoir les droits des interprètes solistes dont les noms sont cités sur l'étiquette ou au générique, et la Société de perception et de redistribution des droits des artistes-interprètes de la musique et de la danse (Spedidam) pour les autres.

Un dispositif provisoire, prévu pour une durée de six mois, partageait pour l'essentiel les droits perçus en parts égales, en attendant de pouvoir appliquer des clés de répartition difficiles à mettre en œuvre. Il faudra attendre 1997 pour que l'Adami, s'estimant lésée, adresse deux factures à la Spedidam d'un montant total de 49 millions de francs (7,46 millions d'euros), correspondant aux droits perçus en 1993 et 1994. Ce conflit n'est pas près de s'achever, malgré une résolution favorable à la poursuite des négociations votée le 20 septembre par le conseil d'administration de l'Adami. Cette dernière appuie toute possibilité de transaction sur le dispositif de 1987, dont la Spedidam ne reconnaît pas la validité juridique...

Le ministère de la culture ne s'ingère habituellement dans les activi-

tés de sociétés de droit privé (l'Adami, la Spedidam ou la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique [Sacem] qui fait l'objet d'une enquête de la mission Mattéoli sur la spoliation des juifs pendant la seconde guerre mondiale). Le différend qui oppose l'Adami et la Spedidam ne paraît pas recevoir le même traitement. Interrogée par écrit par le député Léonce Desprez (UDF), Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, a indiqué, dans une lettre en date du 3 août : « L'Adami et la Spedidam travaillent actuellement à trouver une solution de règlement de ce différend... Cette solution n'aboutira pas au paiement du montant établi dans les factures présentées à la Spedidam. » M<sup>me</sup> Trautmann connaît-elle la solution du litige avant même la date butoir des négociations, le 31 décembre 1999 ?

Le ministère de la culture donne un avis tranché sur un autre objet de contestation récurrente : l'interprétation de l'article L321-9 du code de la propriété intellectuelle (CPI) modifié par la loi du 27 mars 1997, qui concerne les droits non répartis de la rémunération dite « équitable ». Lorsqu'un disque paraît, l'artiste et son producteur ne peuvent s'opposer à sa diffusion. En contrepartie, la loi prévoit qu'ils soient « équitablement » rémunérés. Certains droits

ne peuvent pas être « répartis » (parce que les artistes demeurent introuvables, ou que le lieu de première fixation du disque est un pays non protégé par une convention de ce type – c'est le cas des Etats-Unis).

## COQUETTERIE SÉMANTIQUE

Dans la loi de 1985, l'article L321-9 du CPI prévoyait que 50 % des sommes « non répartis » devaient être affectées au bout de trente ans à l'aide à la création artistique. En 1997, lors de l'examen d'un projet de loi transposant deux directives européennes (câble et satellite, durée de protection) dans le code de la propriété intellectuelle, le gouvernement d'Alain Juppé en profita pour limiter la durée de prescription à dix ans, et pour modifier l'article L321-9. Depuis, 100 % de ces sommes

« n'ayant pu être réparties » devront être affectées à l'aide à la création artistique. Le remplacement du terme « non répartis » par « n'ayant pu être réparties » est une coquetterie sémantique d'importance : elle permet au ministère d'affirmer que l'article L321-9 du CPI ne concerne pas les artistes étrangers non secourus par les conventions internationales. Interrogés par Le Monde, les services de M<sup>me</sup> Trautmann n'ont pas désiré comment ce point juridique précis.

Il est pourtant étrange qu'une société de perception et de redistribution des droits puisse toucher des sommes tout en sachant qu'elle ne les redistribuera jamais. Or, à la lecture des travaux préparatoires de la loi de 1997, on s'aperçoit que la volonté du législateur n'était pas de faire échapper ces sommes au

soutien à l'aide artistique. Entre le texte et l'esprit de la loi, le ministère de la culture a tranché. L'Adami peut donc décider d'affecter ces sommes (près de 15 millions de francs par an, 2,28 millions d'euros) librement. De telles pratiques avaient déjà été dénoncées, en 1997, par le rapport d'audit sur l'Adami réalisé conjointement par l'inspection générale des finances et l'inspection générale de l'administration des affaires culturelles. Les auteurs du rapport relevaient à l'époque que, pour l'exercice 1995, « 7,6 millions avaient été distraits des objectifs et de la lettre de l'article L321-9 du CPI. » La modification de l'article L321-9 par la loi de 1997 semble avoir été cette fois comprise comme légalisant de telles pratiques.

Alexandre Dhordain

## Un théâtre de la photographie et de l'image à Nice

LA VILLE DE NICE vient d'inaugurer le Théâtre de la photographie et de l'image, un espace permanent dévolu à l'image fixe, installé dans l'ancien Théâtre de l'Artiste. Des travaux à hauteur de 1,87 million de francs ont été effectués pour rénover une villa qui accueillait au début du siècle concerts, spectacles et expositions.

Cette villa Belle Epoque a été achetée par la ville de Nice en 1994. Située au cœur de la cité – au pied de la colline de Cimiez –, elle accueillera sur 700 m<sup>2</sup> des expositions et festivals, des stages et conférences, débats et colloques et recevra des lycéens et étudiants. « Nous voulons un lieu qui bouge et convivial, une sorte de café-photo », explique son directeur, Jean-Pierre Giusto.

Cinq salles présenteront cinq expositions par an, qui explorent « toutes les tendances, du photojournalisme à la photo plastique, de la straight photography à l'image numérique ». Ce théâtre, qui dispose d'une librairie et d'un café, aura également pour mission de « créer une collection photographique sur Nice et sa région » et confiera « à des auteurs-photographes des missions d'inventaire de la ville et de son patrimoine urbain, historique et industriel ». Ces travaux seront acquis par le théâtre et feront l'objet d'une exposition et d'un catalogue. La numérisation des images permettra

un accès du public aux collections. Un budget annuel de 3,4 millions de francs – les salaires des onze emplois permanents ne sont pas compris – permettra de faire « tourner » le lieu.

La naissance du Théâtre de l'image et de la photographie est l'aboutissement de l'action menée par Jean-Pierre Giusto, qui, depuis 1987, anime le Septembre de la photo, un festival centré sur la photographie d'un pays. La Russie et la ville de Saint-Petersbourg sont à l'honneur cette année, à travers dix expositions présentées dans plusieurs espaces de Nice.

M. G.

★ Théâtre de la photographie et de l'image, 27, bd Dubouchage, 06000 Nice. Tél. : 04-92-04-99-70. Tous les jours, de 10 heures à 18 heures ; fermé le lundi. Exposition en cours : « Trésors photographiques du Musée de l'Ermitage et de la Bibliothèque nationale russe ». Jusqu'au 15 novembre.

## BRÈVES

■ **PHOTOGRAPHIE** : le Taïwanais Chien-Chi Chang, âgé de trente-huit ans, vient de recevoir le prix Eugene Smith, d'un montant de 20 000 dollars (18 600 euros). En 1992, Chien-Chi Chang avait entrepris un long travail en noir et blanc sur la vie quotidienne des Chinois aux Etats-Unis. Collaborateur de l'agence Magnum depuis 1995, il a été consacré, en 1998, « Photographe de l'année » par l'association Pictures of the Year (université du Missouri). Toujours en 1998, il est primé au World Press d'Amsterdam. En septembre, il avait obtenu au festival Visa pour l'image de Perpignan le « Visa d'or Magazine » pour son reportage sur le quartier de Chinatown, à New York.

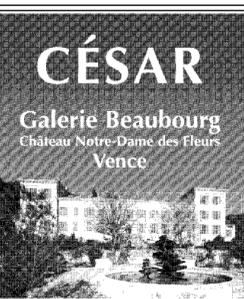
■ **MUSIQUE** : le nouvel auditorium milanais de l'Orchestra Verdi, dirigé par le chef d'orchestre italien Riccardo Chailly, devait ouvrir ses portes le 6 octobre. Financée uniquement par des fonds privés, cette salle de concert d'une capacité de mille quatre cents places, reconstruite par Giancarlo Marzorati à partir du cinéma-théâtre Massimo dans le cœur du quartier de Ticinese, semble vouloir s'attaquer au monopole artistique de la Scala de Milan. Le chef italien, par ailleurs très occupé par ses fonctions de directeur de l'Orchestra du Concertgebouw d'Amsterdam et ses engagements divers, a déclaré au quotidien italien *La Repubblica* qu'il ne souhaitait pas que « son engagement envers Milan apparaisse comme touristique ».

■ **ART** : la Maison du Conte ouvrira ses portes à Chevilly-Larue, le 6 octobre. A la fois centre de création, de recherche et de documentation, mais aussi centre de formation à l'art de conter, cette maison aura pour vocation de compléter l'action du Centre culturel de la ville menée en faveur du conte, depuis 1980, notamment au travers de son festival des conteurs. La saison 1999-2000 commence avec un conte d'Hamadi, *L'Oiseau de vérité*.

■ **CINÉMA** : le palmarès du 17<sup>e</sup> Festival du cinéma italien d'Anney a été annoncé le 2 octobre. Le Grand Prix Martini a été attribué à *Prima del tramonto* (Avant le crépuscule), de Giuseppe Piccioni. Le Prix spécial du jury à *Il Tempo dell'amore*, de Giacomo Campitelli.

■ **Le jury de la 8<sup>e</sup> Cita** (Festival de Biarritz des cinémas et cultures de l'Amérique latine) vient d'attribuer le Grand Prix - Soleil d'or à *Yepeto*, de l'Argentin Eduardo Calcagno. Présidé par la comédienne Marie-Christine Barault, le jury a décerné le prix d'interprétation féminine à Flora Martinez pour sa prestation dans *Soplo de vida* (Souffle de vie), film colombien, et le prix d'interprétation masculine à Ulises Dumont dans *Yepeto*.

■ **Le 10<sup>e</sup> Festival du film britannique de Dinard** a attribué son grand prix (le Hitchcock d'or) à *Human Traffic*, de Justin Kerrigan. La mention spéciale revient à *Following*, de Christopher Nolan, et le Prix du public (Hitchcock d'argent) à *Fanny and Elvis*, de Kay Mellor.



**Clash est dans Télérama**

Ecoutez l'album live et revivez leur épopée en musique sur [www.telerama.fr](http://www.telerama.fr)

**THEATRE DU ROND-POINT CHAMPS-ELYSEES**

UN SPECTACLE DE **MARCEL MARECHAL**

- 50% du 5 au 21 octobre

**Les Trois Mousquetaires**

mise en scène Marcel Maréchal et Raoul Billerey

PREMIERE Un événement à Paris



d'Alexandre Dumas

réservation 01 44 95 98 10





MERCREDI 6 OCTOBRE

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 21.00 Libye, l'énigme Kadhaï. Forum Planète
22.00 L'art peut-il être classé X? Forum Planète
23.00 Vivre avec le cœur d'un autre. Forum Planète

MAGAZINES

- 18.20 Nulle part ailleurs. Avec David Lachapelle... Canal +
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. La Foi du siècle [1/4]. L'utopie au pouvoir [1917-1928]. Arte
20.50 Combien ça coûte? Le temps c'est de l'argent. Invités: Annie Cordy... TF 1
20.55 La Marche du siècle. Droits des femmes: la régression? France 3
21.05 Au nom de la loi. Spécial 20<sup>e</sup> anniversaire [1/2]. TV 5
22.40 Ça se dit. Quelle vie pour les femmes de la route. France 2
23.30 Les Dossiers de l'Histoire. Le Siècle des intellectuels [2/5]. Les années Gide (1918-1938). France 3

DOCUMENTAIRES

- 19.00 Connaissance. Demain les sciences. [1/6]. Le travail automatisé. Arte
20.45 Les Origines de la guerre. [5/8]. Italie. Histoire

- 21.25 Vietnam, 10 000 jours de guerre. [10/13]. Des paysans au cœur du conflit. Planète
22.45 Une histoire de la médecine. [4/8]. De l'anatomie à la chirurgie: à corps ouvert. Histoire
23.10 Ombre, encre et cartons, la Chine s'anime. Planète
0.20 Mémoire vivante. La Ballade de Billy Brown ou les images inconnues de la Guerre du Vietnam. [1/3]. Le secret de la guerre. TSR
0.30 La Case de l'Oncle Doc. Sigmaringen. l'ultime trahison. France 3

SPORTS EN DIRECT

- 20.30 Basket-ball. Euroleague masculine (1<sup>re</sup> phase, 3<sup>e</sup> journée aller, groupe A): Cholet - Barcelone. Eurosport

DANSE

- 21.00 Giselle. Chorégraphie de Grigorovich. Avec l'Orchestre du Théâtre du Bolchoï. Muzzik
22.45 Roméo et Juliette. Musique de Prokofiev. Par le ballet Prejocaj. Mezzo

MUSIQUE

- 19.30 Chick Corea & Friedrich Gulda. Enregistré en Juin 1982. Muzzik
20.45 Nitin Sawhney. Rennes 1999. Mezzo
21.45 Amadou et Mariam. Rennes 1998. Mezzo
21.55 Motown Live. Paris Première

- 23.05 Tribute to Cal Tjader. Spectrum de Montréal, 1998. Muzzik
0.15 Prokofiev. Suite Svythe, opus 20. Par l'Orchestre philharmonique de Rotterdam, dir. V. Gergiev. Mezzo

TÉLÉFILMS

- 19.50 Un nouveau départ pour la Coccinelle. Robert Peyton Reed. Disney Channel
20.30 J'ai bien l'honneur. Jacques Rouffio. Festival
20.40 Ultime trahison. D. Wrye. RTL 9
20.50 L'Amour en héritage. Douglas Hickox [4/4]. Téva
20.55 Jours clandestins. Nikolaus Leytner. TMC
22.30 Kaléidoscope. Judson Taylor. RTL 9
22.35 Peur bleue. Stuart Cooper. O. M 6

SÉRIES

- 20.45 New York District. L'indifférence tue. Maître et esclaves. 13<sup>eme</sup> RUE France 2
20.55 L'Instiit. Juliette et Roméo. France 2
20.55 Ally McBeal. Sans les mains! On ne sait jamais. M 6
21.05 Star Trek, Voyager. Phage. Canal Jimmy
21.40 Ultime recours. Paradis pour tous. Série Club
21.55 Star Trek, Deep Space Nine. Seconde peau. Canal Jimmy
22.30 Leaving L.A. Dead Elvis (v.o.). Série Club
0.40 Les Soprano. Suspicion (v.o.). Canal Jimmy

FILMS

- 17.40 Nous irons tous au paradis. Yves Robert (France, 1977, 115 min) O. Cinétoile
18.20 Rocambole. Jacques de Baroncelli (France, 1947, N., 120 min) O. Ciné Classics
18.22 Les Vestiges du jour. James Ivory (Etats-Unis, 1993, 133 min) O. Cinéstar 1
18.55 Nos funérailles. Abel Ferrara (Etats-Unis, 1996, v.o., 100 min) O. Ciné Cinémas 3
19.35 Les Hauts de Hurlevent. Luis Buñuel (Mexique, 1953, N., v.o., 95 min) O. Cinétoile
20.30 Capitaine Blood. Michael Curtiz (Avec Robert Alda, v.o., 100 min) O. Ciné Classics
20.30 Full Metal Jacket. Stanley Kubrick (Etats-Unis, 1987, 115 min) O. Ciné Cinémas 1
21.00 Usual Suspects. Bryan Singer (EU, 1994, v.o., 105 min) O. Cinéstar 2
21.25 Maudite Aphrodite. Woody Allen (EU, 1995, 95 min) O. RTBF 1
21.30 Los Olvidados. Luis Buñuel (Mexique, 1950, N., v.o., 80 min) O. Cinétoile



COLLECTION CHRISTOPHE L.

- 22.10 Rhapsodie en bleu. Rainer. Avec Robert Alda, Herbert Rudley (EU, 1945, N., v.o., 140 min) O. Ciné Classics
0.10 Party. Manoel de Oliveira (Fr. - Port., 1996, 90 min) O. Ciné Cinémas 2
0.35 Un frisson dans la nuit. Clint Eastwood (EU, 1971, v.o., 95 min) O. Cinétoile
2.10 Les Tueurs. Robert Siodmak (EU, 1946, N., v.o., 100 min) O. Ciné Classics
2.50 Les Affranchis. Martin Scorsese (Etats-Unis, 1990, 140 min) O. Ciné Cinémas 1

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

- TF 1
18.25 Exclusif.
19.00 Etre heureux comme...
19.05 Le Bigdil.
19.55 L'Air d'en rire.
19.57 Clic et net.
20.00 Journal, Météo.
20.48 5 millions pour l'An 2000.
20.50 Combien ça coûte? Le temps c'est de l'argent ou comment éviter l'arnaque quand on est pressé.
23.10 Colombo. Il y a toujours un truc O.

FRANCE 2

- 18.20 Une fille à scandales O.
18.50 Friends O.
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Qui est qui.
19.55 et 20.45 Tirage du Loto.
20.00 Journal, Météo.
20.55 L'Instiit. Juliette et Roméo O.
22.40 Ça se discute. Quelle vie pour les femmes de la route.
0.45 Journal, Météo.
1.10 Des mots de minuit. Manière de voir. Eteignez vos portables!

FRANCE 3

- 18.20 Questions pour un champion.
18.48 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Fa Si La.
20.35 Tout le sport.
20.55 La Marche du siècle. Droits des femmes: la régression?
22.55 Météo, Soir 3.
23.30 Les Dossiers de l'Histoire. Le Siècle des intellectuels [2/5].
0.30 La Case de l'Oncle Doc. Sigmaringen, l'ultime trahison.

CANAL +

- 16.45 L'Evasion parfaite. Téléfilm. Armand Mastroianni. O.
En clair jusqu'à 21.00
18.20 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
21.00 The Big Lebowski. Film. Joel Coen. O
22.54 Les Têtes. Scoop O.
23.00 Souviens-toi... l'été dernier Film. Jim Gillespie (v.o.). O.
0.35 Dormez, je le veux! Film. Irène Jouannet. O.

le Monde TELEVISION

FRANCE-MUSIQUES

15.30 Musiques anciennes
En prélude à cette « année Bach » devrait être l'an 2000, France-Musiques propose, du lundi au vendredi, un cycle sur Jean-Sébastien et sur Carl Philipp Emanuel pour ne citer que les plus connus des membres de cette famille de maîtres de chapelle et d'organistes. Avec cinq concerts, dont les Suites pour violoncelle seul, dans lesquelles le XX<sup>e</sup> siècle a décelé la quintessence de l'art polyphonique.

CANAL+

21.00 The Big Lebowski
Un film de Joel Coen, réalisé en 1998, qu'on peut juger surestimé mais que d'aucuns ont transformé quasiment en film-culte. Le cinéaste conte les déambulations d'un traîne-lattes chargé d'une enquête policière. La narration est à la fois nonchalante et la mise en scène parfois complètement décalée et déjantée. Un hommage aux années 70, avec Jeff Bridges et John Goodman.

FRANCE 3

0.30 Sigmaringen, l'ultime trahison
Un documentaire de Rachel Kahn et de Laurent Perrin sur la fin du gouvernement du maréchal Pétain et de son entourage (dont Céline et Rebatet), emmené au château des Hohenzollern, à Sigmaringen (Bade-Wurtemberg). Un film qui fascine, par ses archives et ses témoignages, constamment mis en perspective par les commentaires de l'historien Henri Rouso.

JEUDI 7 OCTOBRE

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 21.00 Enfants obèses, attention danger. Forum Planète
22.00 Les Parcs nationaux, ghetto ou réserve naturelle? Forum Planète
23.00 Objet volant non identifié. Forum Planète

MAGAZINES

- 15.50 Le Vrai Journal. Les amis de Jacques Chirac à la première de Celui qui a dit non. Enquête sur la mort de Jean-Claude Poullet Dachary. Les Journées parlementaires du PS. Les ennus de Doc Gynéco avec ses ex-amis rappers. Invité: Doc Gynéco. Canal +
17.00 Les Lumières du music-hall. Catherine Sauvage. Paris Première
17.10 et 21.10 L.C.A. L'art contemporain et les ventes aux enchères du week-end. LCI
18.20 Nulle part ailleurs. Semaine de la mode. Invités: Lucien Pages et Alberto Marani, Eliades Ochoa; Gilles Clément, Mario Lurachi, Dany Brillant. Canal +
18.30 et 21.30 L'Invité de PLS. LCI
19.00 Le Grand Journal. LCI
20.00 Les Défilés de mode à Paris. Prêt-à-porter femmes Printemps-Eté 2000. Paris Première
20.55 Envoyé spécial. Les survivants de l'an 2000. Un juge dans la tourmente. Mort sur la route de la soie. Dakar, l'économie de la débrouille. France 2
22.15 Le Journal du monde. LCI
22.30 La Route du temps. Archéomag. Un jardin antique à Richebourg. Des monuments pour les morts. Rencontres. Docteur Archéo. Séquence flash-back. RTBF 1
22.30 Boléro. Invité: Hugues Aufray. TMC
22.50 L'Invité de l'économie. LCI
23.45 Prise directe. La Mal Bouffe, en direct de Lyon. France 3
0.35 Fréquentstar. Johnny Hallyday. M 6
0.55 Saga-Cités. On s'fait un film. France 3

SPORTS EN DIRECT

- 16.00 Tennis. Tournoi messieurs de Bâle. 3<sup>e</sup> jour. Eurosport
20.00 Football. D2: Lorient - Sochaux. Eurosport
20.30 Basket-ball. Euroleague masculine. Groupe C: Asvel - Lasko. Pathé Sport

DANSE

- 18.30 American ballet Theatre à San Francisco. Aïrs, sur une musique de Haendel; Jardin aux lilas, sur une musique de Chausson; Extrait du Lac des cygnes, de Tchaïkovski; Roméo et Juliette, extrait du ballet de Prokofiev. Mezzo

MUSIQUE

- 19.55 Musica en direct. Turandot. Opéra de Puccini. Mise en scène. Nuria Espert. Par l'Orchestre symphonique et les Chœurs du Gran Teatre del Liceu, la Chorale de chambre du Palau de la Música, dir. Bertrand de Billy. Arte
20.15 Improvmtu n° 4 de Schubert. Arthur Rubinstein, piano. Mezzo
21.00 La Maîtrise de Radio France au festival Eclats de voix 1998. Avec G. Gaubert-Jacques, violon; F. Duffaud, violon; E. Jacques, violoncelle; G. Harle, orgue positif. Dir. Denis Dupays. Muzzik
21.35 Rachmaninov. Vladimir Ashkenazy, piano. Mezzo

le Monde TELEVISION

CANAL+

20.40 Histoires de jardin: un petit coin de paradis
La création d'un Jardin planétaire à la Grande Halle de La Villette, à Paris, donne l'occasion de montrer à quel point planter, sarcler, biner, bouturer et cultiver son jardin sont devenus des activités de choix pour beaucoup (dont les « branchés » et les fameuses CSP+), les classes sociales les plus aisées). Un documentaire sur une mode bien implantée.

FRANCE 3

20.55 Barabas
Richard Fleischer, cinéaste hollywoodien, réalisa en 1961 ce peplum inspiré de la Bible, à Cinecittà, alors Mecque d'un cinéma italien au mieux de sa forme. Deux monstres sacrés, Anthony Quinn et Silvana Mangano, incarnent les héros de cette histoire qui voit le voleur Barabas, épargné par le procureur de Judée Ponce Pilate, se convertir au christianisme.

CANAL+

23.15 The Boxer
Un film de Jim Sheridan, avec son acteur favori Daniel Day-Lewis personnifiant un ancien boxeur, par ailleurs militant de l'IRA et condamné pour tel, qui tente de réconcilier protestants et catholiques autour d'un ring. En toile de fond, les difficultés d'un ancien terroriste à réinvestir une vie sociale et privée normale. Un film sans concessions, remarquablement interprété.

FILMS

- 17.50 Un frisson dans la nuit. Clint Eastwood (Etats-Unis, 1971, v.o., 100 min) O. Cinétoile
19.15 Usual Suspects. Bryan Singer (Etats-Unis, 1994, 105 min) O. Cinéstar 2
19.30 Série noire. Alain Corneau (France, 1979, 115 min) O. Cinétoile
20.30 La Passante du Sans-souci. Jacques Rouffio (France, 1981, 115 min) O. Ciné Cinémas 2
20.40 Le Cri de la liberté. Richard Attenborough (Etats-Unis, 1987, 170 min) O. RTL 9
20.45 Marie Walewska. Clarence Brown (Etats-Unis, 1937, N., 120 min) O. Histoire
20.50 Août. Henri Hezer (France, 1991, 100 min) O. Téva



COLLECTION CHRISTOPHE L.

- 21.05 La Première Folie des Monty Python. Ian McNaughton. Avec Terry Gilliam, Graham Chapman (GB, 1972, v.o., 90 min) O. Canal Jimmy

- 21.25 Je vous salue Marie. Jean-Luc Godard. Avec Myriem Roussel, Thierry Rode (France - Suisse, 1983, 110 min) O. Cinétoile
22.25 Pour toi, j'ai tué. Robert Siodmak (EU, 1948, N., v.o., 85 min) O. 13<sup>eme</sup> Rue
22.25 Full Metal Jacket. Stanley Kubrick (Etats-Unis, 1987, 110 min) O. Ciné Cinémas 2
22.32 Crash. David Cronenberg (Canada, 1996, 105 min) O. Cinéfaz
23.00 Un enfant de Calabre. Luigi Comencini (Fr. - It., 1987, v.o., 110 min) O. Cinéstar 2
23.15 Alerte aux Indes. Zoltan Korda (Grande-Bretagne, 1938, v.o., 95 min) O. Cinétoile
23.45 Capitaine Blood. Michael Curtiz (Etats-Unis, 1935, N., v.o., 95 min) O. Ciné Classics
23.55 Ulee's Gold. Avec Terry Gilliam, Graham Chapman (GB, 1972, v.o., 90 min) O. Canal Jimmy

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

- TF 1
15.40 Sydney Police O.
16.40 Sunset Beach O.
17.35 Melrose Place O.
18.25 Exclusif.
19.00 Etre heureux comme...
19.05 Le Bigdil.
19.55 L'Air d'en rire.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Une femme d'honneur. Bébé volés O.
22.45 Made in America. Déluge infernal. Téléfilm. Norberto Barba. O.
0.25 Minuit sport.

FRANCE 2

- 15.55 Tiercé.
16.05 La Chance aux chansons.
16.45 Des chiffres et des lettres.
17.15 Un livre, des livres.
17.25 Cap des Pins O.
17.55 Le Prince de Bel-Air O.
18.25 Hartley, cœurs à vif O.
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 Qui est qui.
20.00 Journal, Météo.
20.55 Envoyé spécial. Les survivants de l'an 2000. Un juge dans la tourmente. Mort sur la route de la soie. P.-S: Dakar, l'économie de la débrouille.

FRANCE 3

- 14.58 Questions au gouvernement.
16.05 Côté jardins.
16.35 Les Minikeums.
17.40 Le Kadox.
18.13 Comment ça va aujourd'hui?
18.20 Questions pour un champion.
18.48 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Fa Si La.
20.35 Tout le sport.
20.55 Barabbas. Film. Richard Fleischer. O.
23.10 Météo, Soir 3.
23.45 Prise directe.
0.55 Saga-Cités. On s'fait un film.
1.25 Espace francophone. L'Afrique en créations.

CANAL +

- 15.50 Le Vrai Journal.
16.35 Firelight (Le Lien secret). Film. William Nicholson. O.
En clair jusqu'à 20.40
18.20 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.40 Histoires de jardins. Un petit coin de paradis avec Edouard Baer et Eric Roux.
21.35 C'est la tangente que je préfère. Film. Charlotte Silvera. O.
23.14 Les Têtes. Station Mir O.
23.15 The Boxer. Film. J. Sheridan (v.o.). O.
1.05 L'Épée enchantée. Film. Bert I. Gordon (v.o.). O.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

- Les codes du CSA
O Tous publics
O Accord parental souhaitable
O Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
O Public adulte
Interdit aux moins de 16 ans
O Interdit aux moins de 18 ans

ARTE

- 19.00 Connaissance. Demain les sciences.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Reportage. Planète mode.
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. La Foi du siècle [1/4].
21.35 Les Cent Photos du siècle. Les arpelins du Rwanda, Reza (1995).
21.40 Théma. Bernhard Wicki, un regard sur l'Allemagne. 21.45 Zanzibar Film Bernhard Wicki. O.
0.30 La Lucarne. Highway.
1.25 Pepe Carvalho. L'avant-centre sera assassiné à la tombée du jour O.

M 6

- 18.20 Le Flic de Shanghai O.
19.20 Unisexe.
19.50 La sécurité sort de la bouche des enfants.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.05 Mode six.
20.10 Une nouou d'enfer O.
20.40 Décrochages info, Avant 1<sup>e</sup>.
20.55 Ally McBeal. Sans les mains! O.
22.35 Peur bleue. Téléfilm. Stuart Cooper. O.
0.20 Capital. La folie multimédia.

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 21.20 Expresso, Poésie sur parole.
21.30 Multidiffusion.
22.10 Carnet de notes [2/3].
22.30 Surpris par la Nuit [3/5].

FRANCE-MUSIQUES

- 20.00 A pleines voix. Festival d'été euroradio. Olaf Bär, baryton, Semion Skigin, piano, Nora Koch, harpe.
22.30 Jazz, suivez le thème. Liza.
23.00 Le Conversatoire.

RADIO CLASSIQUE

- 20.15 Les Soirées. Œuvre de Viouxtemps. 20.40 Hommage à Pouchkine. Eugène Onéguine, opéra de Tchaïkovski, par l'Ensemble de solistes du Bolchoï, le Chœur du Bolchoï et l'Orchestre du Théâtre du Bolchoï, dir. Boris Khaïkine.
23.03 Les Soirées... (suite). Œuvres de Prokofiev, Moussorgski, Rimski-Korsakov, Cui, Rachmaninov.

LA CINQUIÈME/ARTE

- 14.35 La Cinquième rencontre...
16.00 Les Nouveaux Agriculteurs. [4/6].
16.35 Alf O.
16.55 Cinq sur cinq.
17.10 Gallée.
17.25 100 % question.
17.55 Villes du monde, Jérusalem.
18.25 Météo.
18.30 Le Monde des animaux.
19.00 Voyages, voyages. Le Piémont.
19.45 Météo, Arte info.
19.55 Musica. Turandot, acte I. Opéra de Puccini. 20.40 Le Liceu de Barcelone. 21.05 et 22.15 Turandot, acte II et III. Opéra de Puccini. 21.55 Promenade musicale dans Barcelone. 23.00 Barcelone by Night.

- 0.14 Bernhard Wicki, un regard sur l'Allemagne.
0.15 Bernhard Wicki, réalisateur.
1.30 Maestro. Hogwood et Levin interprètent Mozart.

M 6

- 15.20 La Belle et la Bête O.
16.20 M comme musique.
17.25 Highlander O.
18.25 Le Flic de Shanghai O.
19.20 Unisexe.
19.50 La sécurité sort de la bouche des enfants.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.05 Mode six.
20.10 Une nouou d'enfer O.
20.40 Décrochages info, Passé simple.
20.55 X-Files, aux frontières du réel. Compte à rebours. O.
22.50 Les Jeux de Tangoisse. Apology. Film. Robert Bierman. O.
0.35 Fréquentstar. Johnny Hallyday.

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 19.30 En vivant, en écrivant.
20.30 Décibels.
21.20 Expresso, Poésie sur parole.
21.30 Multidiffusion.
22.10 Carnet de notes. Méli-mélodies.
22.30 Surpris par la nuit [4/5].
0.05 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUES

- 19.07 A côté de la plaque.
20.00 Série croisée. Par l'Orchestre national de France, dir. Zdenek Macal; Œuvres de Smetana, Florentz, Tchaïkovski.
22.30 Jazz, suivez le thème.
23.00 Le Conversatoire.
0.00 Tapage nocturne.

RADIO CLASSIQUE

- 20.15 Les Soirées. Œuvre de W.F. Bach, 20.40 Claudio Abbado, chef d'orchestre. Œuvre de Haydn, Mendelssohn, Beethoven...
22.40 Les Soirées... (suite). Œuvres de Schubert, Mozart.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

- Les cotes des films
■ On peut voir
■ A ne pas manquer
■■■ Chef-d'œuvre ou classique
Les symboles spéciaux de Canal +
DD Dernière diffusion
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

